

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME XCVI

1984

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture
et du Service Culturel de la Province de Liège

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME XCVI

1984

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture
et du Service Culturel de la Province de Liège

LIÈGE
MAISON CURTIUS

FAUNE OMALIENNE RÉCOLTÉE PLACE SAINT-LAMBERT À LIÈGE LORS DES FOUILLES DE 1907

par Renée ROUSSELLE (1)

1. Introduction

Les fouilles récentes menées par l'Université de Liège, place Saint-Lambert, à l'emplacement d'un ancien village rubané, ont livré un ensemble faunique très important. Le bon état de conservation du matériel et sa richesse nous offrent une série de données exceptionnelles tant pour la période que pour la région concernées (Cordy et Stassart, 1982).

Il m'a semblé intéressant de confronter à cet ensemble la faune découverte en 1907, lors des premières fouilles de ce site et qui, à l'exception des outils travaillés, n'avait été que très succinctement publiée (de Puydt, 1909). Ce matériel est actuellement conservé au Musée Curtius ; il provient, semble-t-il, d'une seule fosse.

Un rapide inventaire des restes osseux montre de grandes différences dans la façon dont les espèces sont représentées. La microfaune et les poissons, abondants dans le matériel récent, sont presque inexistantes dans les vestiges découverts en 1907. Cette différence est plus que probablement le résultat de deux méthodes de travail ; les fouilles récentes ont, en effet, fait appel à un tamisage systématique.

2. Identification et inventaire

L'identification des restes osseux s'est faite à l'aide des collections de référence du Laboratorium voor Paleontologie de Gent (2). Les

(1) Aspirant au F.N.R.S.

(2) Je remercie Monsieur Achilles Gautier qui, dans le cadre des cours de troisième cycle du F.N.R.S., m'a aidé à accomplir cette étude.

noms utilisés sont ceux mentionnés par J.-M. Cordy dans son étude (Cordy et Stassart, 1982). L'observation du matériel, portant sur 246 éléments dont 95 identifiables, a permis de reconnaître 30 restes osseux de grand bovidé, 20 de porc, 23 de cerf, 8 de petit bétail, 6 de sanglier, 3 de chevreuil et 2 de cheval. À cet ensemble viennent s'ajouter une série de fragments indéterminés, attribuables pour la plupart à du grand bétail, 1 cubitus d'un jeune renard et 2 cubitus de blaireau. La présence de la poule est indiquée par 1 cubitus et 1 tibio-tarse. Quelques restes de poisson identifiés comme des Cyprinidés (vertèbres, fragment de mandibule) font également partie de l'ensemble de même que l'espèce humaine attestée par un pariétal, un fragment de mâchoire, un fragment d'os long et une articulation d'humérus (tabl. I).

Deux éléments de grand bovidé, à savoir un calcaneum et un astragale, s'articulent ensemble. L'astragale a une taille légèrement supérieure aux restes osseux de ce groupe (longueur maximum : 816 mm). La taille du calcaneum (longueur maximum : 189 mm) est plus normale mais ces deux éléments sont en connexion. Ils pourraient être attribués à l'aurochs. Les 28 autres vestiges sont des restes de bœuf domestique.

3. Traces

Le matériel est, dans l'ensemble, bien conservé. Parmi les os du petit bétail, on retrouve les traces de l'activité d'un carnivore sur un os rongé et évidé.

À l'exception de quelques outils, rares sont les pièces qui témoignent d'une intervention humaine. Une diaphyse de métatarsien de cerf élaphe est le seul élément brûlé. Des traces de découpage sont visibles sur une côte de bœuf ; leur objectif était, semble-t-il, de sectionner la côte près de la vertèbre.

Les autres interventions humaines repérées sur les ossements ont eu pour but l'aménagement d'outils. Un métatarsien de cerf élaphe, coupé dans le sens de la longueur, est raclé puis poli. Une esquille osseuse raclée, entièrement polie sur une face et partiellement sur l'autre est transformée à une de ses extrémités en peigne à quatre dents ; l'extrémité opposée est apointée et aiguisée (de Puydt, 1909, p. 43, fig. 11).

D'autres outils sont façonnés à partir de bois de cerf élaphe. L'un d'eux, fracturé sur une partie de la longueur pour obtenir un tranchant, a

été raclé et ensuite poli. Il présente, à l'extrémité opposée, une cavité destinée à l'emmanchement dont le bord montre des traces de sectionnement bien nettes. Cet outil, déjà décrit par M. de Puydt (de Puydt, 1909, p. 44, fig. 12) peut être considéré comme un pic. Deux autres bois de cerf ont également été sectionnés, l'un à une seule extrémité, l'autre aux deux mais on n'y a pas pratiqué d'évidement pour obtenir une cavité comparable à celle destinée à l'emmanchement du pic. Il s'agit probablement, dans ce cas, d'un stade préparatoire.

4. Taphonomie

Les vestiges recueillis consistent pour la plupart en déchets de consommation puisqu'ils proviennent soit d'animaux domestiques de boucherie soit d'animaux sauvages susceptibles de compléter le régime carné. Les poissons viennent se joindre à cet ensemble.

Toutefois, parmi les restes de cerf élaphe, on trouve un ensemble de 14 fragments de bois dont certains sont aménagés en outils. On peut supposer qu'il s'agit là d'un ramassage intentionnel en vue d'obtenir des supports d'outils. Ces éléments sont donc destinés à l'artisanat.

Certains objets tel le fragment de métatarsien de cerf élaphe travaillé et l'esquille osseuse aménagée en peigne pourraient provenir d'individus chassés à l'origine pour leur viande. Ces outils feraient partie, dans ce cas, des déchets de consommation transformés, en un second temps, en déchets artisanaux.

Enfin, il existe un ensemble d'éléments intrusifs constitués par le trio : poule, blaireau et renard, dont seuls quelques ossements sont représentés. Quelques restes osseux d'origine humaine sont compris dans ce groupe de vestiges intrusifs.

5. Paléoécologie et paléoéconomie

a. *Évaluation.*

Si nous nous basons sur les 95 ossements déterminés de la faune, les animaux domestiques sont les plus nombreux (56 %) tandis que les animaux sauvages sont plus faiblement représentés (39 %) (tabl. I).

La faune domestique consiste en majorité en grands mammifères (bovidé : 50 %, porc : 35,7 % et petit bétail : 14,3 %). Dans l'ensemble,

il semblerait que l'on aie affaire à des animaux très jeunes ou assez âgés, ce qui correspondrait bien à un style d'élevage orienté vers la consommation.

Les animaux sauvages regroupent aussi des grands mammifères susceptibles de compléter le régime carné : cerf, sanglier et chevreuil. On constate une prédominance du cerf mais il est utile de rappeler la remarque faite plus haut et relative à la présence d'un ensemble de 14 fragments de bois dont il est impossible de préciser s'ils sont le produit d'une chasse ou d'un ramassage intentionnel.

Les quelques restes de poissons témoignent d'une activité de pêche, activité d'autant plus naturelle que le site était implanté à quelques mètres de la rivière.

On peut enfin souligner l'absence de petits mammifères qui seraient chassés pour leur pelage mais l'échantillon est assez faible et ne provient que d'une seule fosse; il peut, par conséquent, nous offrir une image faussée parce qu'incomplète.

b. *Comparaisons.*

La comparaison entre notre matériel et les données obtenues par l'étude des restes osseux, récemment découverts sur le même site montre d'emblée l'absence de la microfaune dans les anciens vestiges puisque les fouilles récentes ont fait appel au tamisage ce qui n'a pas été le cas pour les travaux anciens. Néanmoins, les quelques restes de poissons découverts dans le matériel sont confirmés par l'abondance de ces restes révélés lors du tamisage récent.

Dans la catégorie des grands mammifères, les chiffres de la faune domestique de notre échantillon sont difficiles à comparer avec les résultats partiels publiés pour les fouilles récentes. Ces derniers sont basés sur un matériel plus abondant, souvent fragmentaire et dans lequel il semble difficile parfois de distinguer l'animal domestique de l'animal sauvage (Cordy et Stassart, 1982, p. 107 et tabl. I). Toutefois, dans le matériel récent, le petit bétail paraît mieux représenté que dans notre échantillon.

Les données relatives aux animaux sauvages sont comparables si ce n'est que l'aurochs et le cheval sont absents du matériel récent.

Du point de vue de la composition faunique, le site de Heinheim, en Rhénanie (Clason, 1977) offre certaines ressemblances avec celui de la

place Saint-Lambert, ainsi que l'a déjà souligné J.-M. Cordy. On y constate aussi le rôle important que jouent la chasse et la pêche à côté de l'élevage. La comparaison ne peut cependant pas être poussée plus avant si l'on se rappelle la remarque faite plus haut et relative aux vestiges du cerf élaphe dont plus de la moitié pourrait provenir d'un simple ramassage.

Sur les sites de Cuiry-les-Chaudardes (Desse, 1976) et d'Armeau (Poplin, 1975) dans le bassin parisien, on constate une nette prédominance des animaux domestiques. Le bœuf et le petit bétail sont les mieux représentés et le bovidé y est de plus grande taille sans toutefois atteindre la taille de l'aurochs.

Résumé et conclusions

L'analyse du matériel montre une faune essentiellement constituée de grands mammifères. La faune domestique est dominée par le grand bétail. La faune sauvage est également présente sur le site avec des restes de cerf, de sanglier et de chevreuil. Ces vestiges moins nombreux que ceux de la faune domestique témoignent d'activités de chasse et de pêche complémentaires à l'élevage, plus importantes que la place qu'on leur attribue souvent dans une économie néolithique ancienne.

Bibliographie

- CLASON A. T., 1977, « Die Tierknochen », dans *Analecta Praehistorica Leidensia*, X. Die Neolithische Besiedlung bei Heinheim, ldkr. Kelheim, p. 101-120.
- CORDY J.-M. et STASSART M., 1982, « La faune omalienne de la place Saint-Lambert (Liège) », dans *Notae Praehistoricae* 2, p. 105-110.
- DE PUYDT M., 1909, « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert », dans *Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique*, 21, t. 2, Liège, p. 31-49.
- DESSE J., 1976, « La faune du site archéologique de Cuiry-les-Chaudardes (Aisne). Note préliminaire sur le matériel osseux de la campagne de fouille en 1973 », dans *Les fouilles protohistoriques de la vallée de l'Aisne*, 4, p. 187-196.
- POPLIN F., 1975, « La faune danubienne d'Armeau (Yonne, France) : ses données sur l'activité humaine », dans CLASON A. T. (éd.), *Archaeozoological Studies*, 1975, p. 179-192.
- STAMPFLI H. R., 1965, « Geräte aus Knochen, Geweih und Tierzahn », dans SCHIETZEL K., Muddersheim, *Fundamenta A* 1, p. 107-108.

Tableau I : Représentation des vestiges

	Nombre	% relatif par catégorie	% total
I. Espèces domestiques			
Bœuf domestique (<i>Bos taurus</i>)	28	50	29,5
Porc (<i>Sus domesticus</i>)	20	35,7	21
Petit bétail (<i>Capra hircus/Ovis aries</i>)	8	14,3	8,5
Total Catégorie I	56	100	59
II. Espèces sauvages			
Aurochs (<i>Bos primigenius</i>)	2	5	2
Cerf (<i>Cervus elaphus</i>)	23	59	24,5
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	6	15,4	6,5
Chevreuril (<i>Capreolus capreolus</i>)	3	7,8	3
Cheval (<i>Equus sp.</i>)	2	5	2
Poisson (<i>Pisces</i>)	3	7,8	3
Total Catégorie II	39	100	41
Total Catégories I et II	95		100
III. Espèces intrusives			
Renard (<i>Vulpes vulpes</i>)	1		
Blaireau (<i>Meles meles</i>)	2		
Poule (<i>Gallus gallus</i>)	2		
Homme (<i>Homo sapiens</i>)	4		

ANNEXE

Inventaire des restes osseux

BŒUF (*Bos taurus*)

Fragment de maxillaire avec M₂ et M₃; M₁ ou M₂ inférieure; M₃; fragments de prémolaire inférieure, d'incisive et de racine; mandibule avec P₃, P₂, M₁, M₂ et M₃; vertèbre cervicale subadulte; épiphyse et fragment de côte; fragment d'omoplate; 2 moitiés proximales d'humérus subadulte; diaphyse d'humérus; diaphyse et fragment de radius; moitié distale de métacarpien; 2 fragments de cavité acétabulaire et fragment de bassin; diaphyse proximale subadulte de fémur; astragale; diaphyse de métatarsien; fragment et partie proximale de phalange 1; 2 séries articulaires de phalanges 1, 2 et 3; épiphyse distale subadulte.

PORC (*Sus domesticus*)

Fragment de crâne; fragment de maxillaire avec série incomplète P₄, M₁, M₂; canine supérieure; fragment de mandibule avec m₁ et m₂; M₁ inférieure; M₃ inférieure; fragment de dent jugale; 2 fragments de canines inférieures dont une de truie; 2 fragments d'omoplate; 1 moitié distale et 1 moitié proximale d'humérus; ragment de bassin; épiphyse proximale de tibia; moitié distale de calcaneum; épiphyse proximale de calcaneum; métapode; phalange 2; phalange 3.

PETIT BÉTAIL (*Capra hircus/Ovis aries*)

Fragment de mandibule; M₁ ou M₂ supérieure; dent jugale m₃; 2 fragments d'omoplate; diaphyse distale d'humérus; moitié proximale de radius; navico-cuboïde.

POULE (*Gallus gallus*)

Cubitus; tibio-tarse.

CHEVAL (*Equus sp.*)

Dent jugale; os stylet.

AUROCHS (*Bos primigenius*)

Calcaneum; astragale.

CERF (*Cervus elaphus*)

Bois de chute: 14 fragments de bois; fragment d'omoplate; épiphyse distale de radius; moitié distale de métacarpien; épiphyse distale de tibia; calcaneum; diaphyse de métatarsien; fragment d'épiphyse de métatarsien; phalange 2.

CHEVREUIL (*Capreolus capreolus*)

Fragment d'articulation d'omoplate ; partie distale d'humérus ; épiphyse proximale d'os canon postérieur.

SANGLIER (*Sus scrofa*)

Fragment de canine ; fragment de P₄ supérieure ; 2 moitiés distales d'humérus ; fragment de bassin ; métapode.

RENARD (*Vulpes vulpes*)

Cubitus.

BLAIREAU (*Meles meles*)

2 cubitus.

HOMME (*Homo sapiens*)

Pariétal ; fragment de mâchoire, articulation d'humérus, fragment d'os long.

UN BRACELET DE L'ÂGE DU BRONZE DÉCOUVERT AU MONT FALIZE À HUY

par Marcel OTTE

Le « Mont Falize » constitue un promontoire surplombant la rive gauche de la Meuse à Huy. On y avait déjà découvert, au 19^e siècle, un anneau réniforme côtelé datant du Bronze final (pl. III, fig. 1) (A. MARCHAL, 1949-1950, F. DAWANS, 1972, Ch. COMHAIRE, 1894-1895), qui y démontrait la présence d'une occupation protohistorique. Récemment, des sondages pratiqués par le Service National des Fouilles au travers de la levée de terre barrant l'éperon ont permis d'attribuer cette structure à l'époque de Hallstatt (¹).

La pièce décrite ici fut découverte en 1950 par M. Jacques Thisse-Derouette dans des terres de remblais à l'extérieur de la partie nord du rempart barrant l'extrémité de l'éperon. Elle y avait été probablement mise au jour fortuitement lors de travaux récents. Ce document, après examen à l'Université de Liège, a été remis selon le vœu du découvreur au Musée Curtius.

Description (pl. I)

Il s'agit d'un bracelet à jonc creux, de forme ellipsoïdale, constitué d'une tôle enroulée sur une masse d'argile. Une extrémité est brisée obliquement; l'autre se termine par un petit tampon plat en forme de patte précédé d'une nervure et d'une perforation. Le jonc est renflé en sa partie centrale et se rétrécit vers les extrémités. Le finissage sous la forme de faibles facettes longitudinales est légèrement visible. Les dimensions sont à l'extérieur de 88 × 65 mm et à l'intérieur de 55 × 39 mm; l'épaisseur maximale est de 22 mm.

(¹) Communication orale de Madame Anne Cahen-Delhayé dont le compte rendu de fouilles paraîtra dans le prochain « *Conspectus* » d'*Archaeologia Belgica* (1983).

Analyse métallographique

L'étude spectrographique, réalisée au Centre de Recherches Métallurgiques de Liège, a livré la composition suivante : cuivre (60 %), étain (20 %), plomb (19 %), zinc (1 %).

L'importance, outre le cuivre et l'étain, d'une grande quantité de plomb s'accorde bien avec la caractéristique habituelle des alliages utilisés pour les objets du Bronze récent (J. BRIARD, 1965).

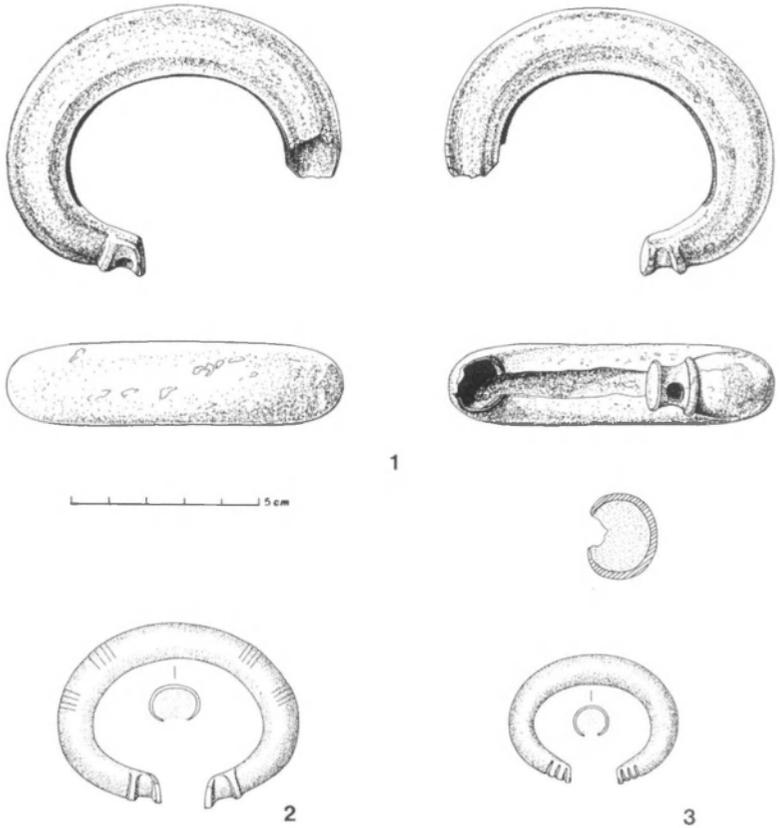


PLANCHE I

Fig. 1 : Bracelet de l'Âge du Bronze final récemment découvert au Mont Falize à Huy (dessin C.I.R.A. ULg) ; fig. 2 et 3 : Ockstadt (Hesse ; d'après I. RICHTER, 1970).

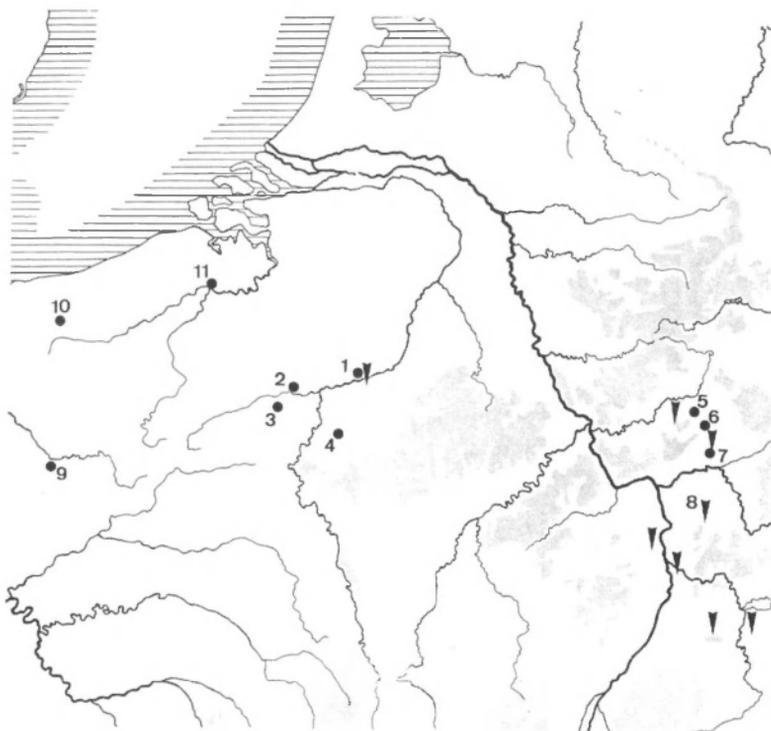


PLANCHE II : Gisements cités dans le texte.

Les ronds désignent les bracelets ouverts à tampons du Bronze final ; les flèches indiquent les bracelets réniformes.

Bracelets ouverts à jonc renflé et à petits tampons :

1 : Huy - Mont Falize ; 3 : Presles ; 4 : Han-sur-Lesse ; 6 : Ockstadt ; 7 : Hochstadt ; 9 : Plainseau à Amiens.

Bracelets ouverts à larges tampons plats :

2 : Jemeppe-sur-Sambre ; 5 : Gambach ; 10 : Saint-Omer ; 11 : Gand Port-Arthur.

Bracelets réniformes :

1 : Huy - Mont Falize ; 8 : Gross-Bieberau.

Attribution

Ce type de bracelet appartient bien évidemment à l'Âge du Bronze final et semble propre aux régions occidentales de l'Europe (J.-P. MILLOTTE, 1970).

Les comparaisons les plus nettes se trouvent dans le Nord de la France (Amiens : G. GAUCHER et J.-P. MOHEN, 1974) et surtout dans l'Ouest de l'Allemagne : Rhénanie et Hesse (I. RICHTER, 1970). Ces bracelets creux, avec âme d'argile, petits tampons plats et côtes sont attribués, dans ces régions, au type BALINGEN et appartiennent à l'étage le plus récent du Bronze final dit de WALLSTADT.

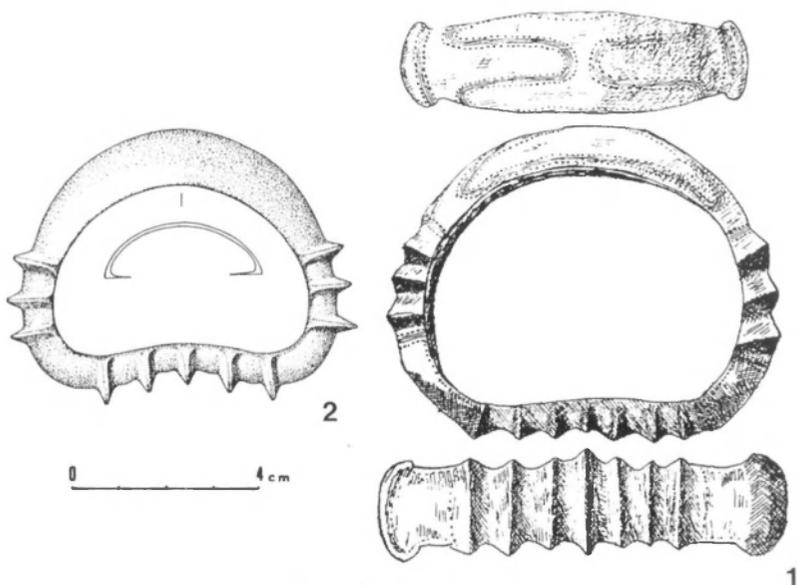


PLANCHE III : Bracelets réniformes.

N° 1 : Huy - Mont Falize (d'après Ch. COMHAIRE 1894-1895);
N° 2 : Haimbach (I. RICHTER, 1970).

Comparaisons

En Belgique, des bracelets à petits tampons mais à jonc massif existent à Han-sur-Lesse (Fr. DAWANS, 1970-1971) et à Presles ⁽²⁾, également dans des contextes du Bronze final. Des bracelets de type analogue mais à larges tampons plats ont été découverts à Jemeppe-sur-Sambre et à Gand Port-Arthur (S. J. DE LAET, 1982).

⁽²⁾ Fouilles de 1904 par la Société Archéologique de Charleroi, matériel provisoirement déposé à l'Université de Liège ; étude en cours par Annie Grzeskowiak.

À l'étranger, quelques documents analogues à petits tampons existent dans le Bronze final III du nord de la France à Plainseau près d'Amiens et, sous la forme à larges tampons, dans le dépôt de Saint-Omer (G. GAUCHER et J.-P. MOHEN, 1974).

En Hesse, le type à petits tampons (BALINGEN) semble assez fréquent à cette phase finale. À Hochstadt (N° 7) et à Ockstadt (N° 6) les

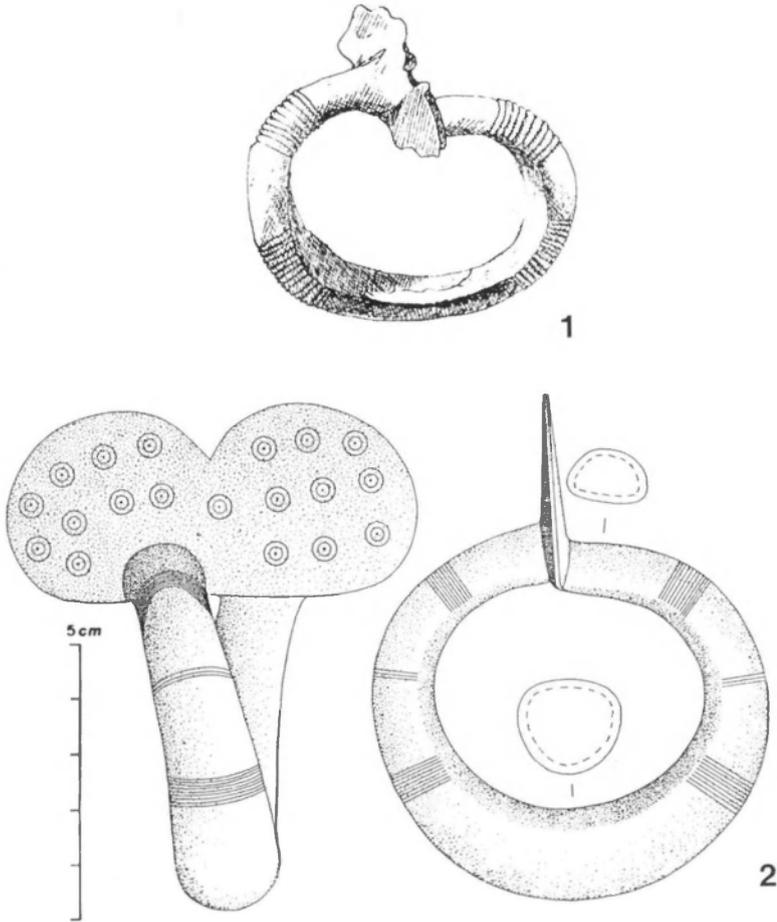


PLANCHE IV : Bracelets à tampons larges et plats.

Fig. 1 : Jemeppe-sur-Sambre (Ch. COMHAIRE, 1894-1895); fig. 2 : Ockstadt en Hesse (I. RICHTER, 1970).

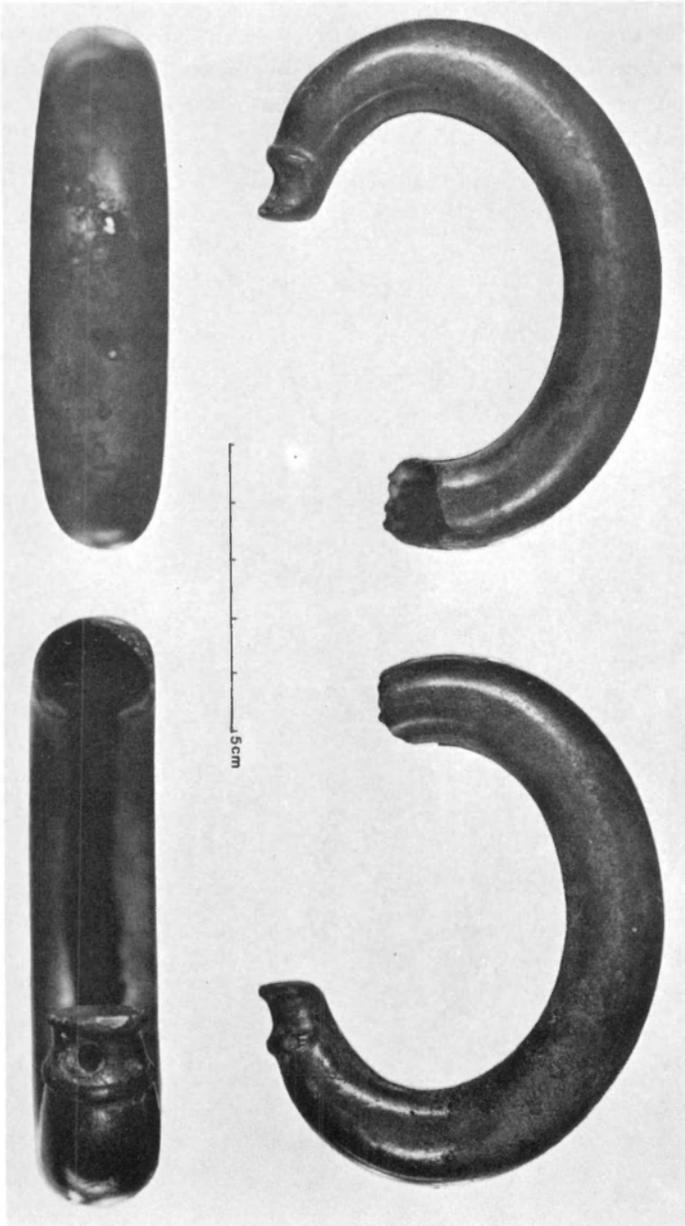


PLANCHE V

Huy - Mont Falize : photographie des 4 faces du bracelet récemment découvert.

comparaisons les plus nettes peuvent être établies (I. RICHTER, 1970). La forme à grands tampons, semblable à celle de Jemeppe et de Gand, est également retrouvée dans la même région : à Gambach (N° 5).

Des analogies avec le bracelet fermé dit « anneau de serment » également découvert au Mont Falize (pl. II, fig. 2) se retrouvent aussi en Hesse : le site de Gross-Bieberau est le plus net à cet égard (N° 8). Mais d'autres emplacements de Hesse et de Rhénanie en ont livré davantage d'exemplaires (pl. III). Selon I. RICHTER (1970), ce type se retrouverait dans l'Est de la France, en Basse-Saxe et en Basse-Autriche.

L'occupation de Huy

La région de Huy a déjà fourni de nombreuses trouvailles appartenant à l'Âge du Bronze, souvent dans sa phase finale, qui attestent l'importance de l'occupation de cette région : haches à douille de Statte, de Ben-Ahin et de Solières, épées de Statte, pointe de lance à Huy et lame de poignard des environs de Huy (J. BRASSINNE, 1951-1953 ; A. MARCHAL, 1949-1950 ; Fr. DAWANS, 1972 ; W. LASSANCE et R. BORREMANS, 1958).

La présence de deux bracelets, objets à caractère personnel dont l'un est brûlé, tendrait à démontrer que le Mont Falize a connu, en particulier, une installation funéraire à la période des Champs d'Urnes. Ces objets ont pu vraisemblablement accompagner les cendres du défunt dans les urnes où elles étaient rassemblées.

Conclusion

L'analyse de cet objet est instructive à plus d'un titre. Elle enrichit l'inventaire des pièces de l'Âge du Bronze découvertes dans le bassin mosan soulignant à nouveau l'importance de cette voie de passage à la phase finale de cette période. Le site du Mont Falize à Huy semble ainsi témoigner de l'existence d'une nécropole des Champs d'Urnes au 8^e ou 9^e siècle avant notre ère.

Par ailleurs, l'orientation des contacts extérieurs, autant sur des bases typologiques que d'après l'analyse métallographique, indique l'Europe Centrale comme point de comparaison principal. Cette tendance, qui s'amorce au Bronze final dans les régions situées au sud des grandes

rivières et décrite par S. J. De Laet (1982, p. 492-493), se trouve ainsi confirmée par l'étude de ce nouvel objet.

Remerciements

Nous exprimons notre vive gratitude à M. J. Thisse-Derouette pour nous avoir aimablement communiqué cet objet afin d'en réaliser l'étude ainsi qu'à M. J. Philippe, conservateur honoraire, et à M. L. Engen, conservateur actuel du Musée Curtius qui nous ont invité à la publier dans ces pages.

Madame Anne Cahen-Delhay (Service National des Fouilles) et M. J.-P. Mohen (Musée des Antiquités Nationales à Paris) nous ont apporté d'utiles renseignements bibliographiques.

Monsieur Greday du Centre de Recherches métallurgiques (Liège) qui a réalisé l'étude métallographique.

Le dessin est dû à Mademoiselle Léa Bernard et la photo à Monsieur A. Antoine (C.I.R.A. U.Lg).

Analyse du bracelet par Luc Maes (IRPA)

Le bracelet a la forme d'un ovale ouvert de $8,9 \times 6,9$ cm. Une des extrémités est brisée. La coupe transversale est également ovale (min. 17 mm, max. 25 mm). Le métal présente une épaisseur de 1,5 mm env. Le poids du bracelet est de 87,30 gr.

L'intérieur creux contient des restes de terre noire. Peut-être est-ce là un résidu du noyau.

Un petit échantillon a été prélevé au bord de la cassure. Le métal est jaunâtre pour la plus grande part, fortement corrodé et il contient différentes inclusions. La corrosion superficielle est grisâtre et pénètre dans le métal jusqu'à une profondeur de 300 microns. Le métal présente, en outre, des plages plus claires, presque blanches.

L'analyse par fluorescence des rayons X à l'aide de la microsonde électronique (Cameca MS 46) indique la présence des éléments suivants : cuivre, étain, plomb, peu de soufre (inclusions de sulfures) et des traces d'aluminium et de silicium.

Les éléments non détectés sont : le phosphore, le chlore, le chrome, le manganèse, le fer, le cobalt, le nickel, le zinc, l'arsenic, l'argent, l'antimoine et l'or.

Le cuivre est réparti irrégulièrement, en partie dans le métal (avec l'étain), en partie dans les inclusions qui ne contiennent que du cuivre (résidus du minerai ou produit de corrosion) et en partie dans la couche de corrosion superficielle.

L'étain se situe dans la couche de corrosion superficielle, dans la corrosion intercrystalline et irrégulièrement dans le métal lui-même (taches plus blanches).

Le plomb est distribué assez régulièrement dans le métal mais il forme aussi des inclusions globulaires de plomb presque pur.

Le dosage obtenu en balayant une surface d'environ 300 × 300 microns indique ± 80,5 % de cuivre (de 77 à 92 %), 13,5 % d'étain (de 7 à 21 %) et 6,0 % de plomb (de 1 à 85 %).

Bibliographie

- J. BRASSINNE, *Trouvailles de l'Age du Bronze dans la province de Liège*, Chronique Archéologique du Pays de Liège, t. 42-44, 1951-1953, p. 55-67.
- J. BRIARD, *Les dépôts bretons et l'Age du Bronze atlantique*, Rennes, 1965, 350 p., 112 fig.
- A. CAHEN-DELHAYE, à paraître dans *Conspectus 1983*, Archaeologia Belgica.
- Ch. COMHAIRE, *Les premiers âges du métal. dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut*, Bull. Soc. d'Anthropologie de Belgique, t. 13, 1894-1895, p. 97-226.
- FR. DAWANS, *Les objets de métal de l'Age du Bronze dans le bassin de la Meuse en Belgique, Essai de répertoire*, Mémoire de licence, Université de Liège, 1970-1971, 378 p. et 223 fig.
- FR. DAWANS, *Les objets en métal de l'Age du Bronze dans la province de Liège*, Bull. Institut. Archéol. Liégeois, t. 84, 1972, p. 305-338.
- S. J. DE LAET, *La Belgique d'avant les Romains*, Universa, Wetteren, 1982, 793 p., 304 fig.
- G. GAUCHER et J.-P. MOHEN, *L'Age du Bronze dans le nord de la France*, Amiens, 1974, 144 p., 58 fig.
- W. LASSANCE et R. BORREMANS, *Inventaire archéologique du territoire de Huy*, Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux-Arts, t. 35, (4), 1958, p. 281-301.
- A. MARCHAL, *Aspects de l'âge du Bronze dans la province de Liège*, Bull. Institut. Archéol. Liégeois, t. 67, 1949-1950, p. 7-20.
- J.-P. MILLOTTE, *Précis de protohistoire européenne*, Armand Colin, Paris, 1970, 319 p.
- M. OTTE, *La préhistoire à travers les collections du Musée Curtius de Liège*, Liège, 1978, 167 p., 77 fig.
- I. RICHTER, *Der Arm- und Beinschmuck der Bronze- und Urnenfelderzeit in Hessen und Rheinhessen*, Munchen, 1970, *Prähistorische Bronzefunde*, X (1), 195 p., 96 pl.

LE MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE DE LA VILLA ROMAINE DE LOËN A LIXHE (Prov. de Liège)

par P. VAN OSSEL

Le présent article fait suite à une étude consacrée à la villa de Loën à Lixhe et parue dans la revue *Helinium* en 1983 (1).

La présentation du matériel archéologique constitue le deuxième volet de l'étude de ce site, volet qui, pour des raisons techniques, n'avait pu paraître en même temps que le premier. C'est là un complément logique car il constitue une des bases de l'analyse des données et de leur interprétation chronologique.

Nous ne reprendrons ici du premier article que les données essentielles à la bonne compréhension des ensembles présentés. On se référera donc à la revue *Helinium* pour tout renseignement complémentaire.

*

**

La villa romaine de Loën à Lixhe fut fouillée, dans des conditions parfois difficiles, entre 1966 et 1977 par MM. G. Lawarrée et F. Close. Les vestiges, aujourd'hui détruits par la construction d'un bassin fluvial et l'extension de l'usine C.B.R. de Lixhe, étaient situés en bordure de la Meuse, sur une terrasse fluviale de la rive gauche, dans une zone autrefois fort humide et couverte de petits étangs. Un ruisseau, la Loën, aujourd'hui aussi disparu, coulait jadis derrière le site, le séparant de la Montagne-Saint-Pierre (fig. 1).

Le site a connu une longue occupation humaine. Les plus anciennes traces remontent à l'Age du Fer et sont matérialisées par une simple et unique fosse (fig. 2, J). Celle-ci, d'un diamètre de 3 m environ et d'une profondeur de 1,60 m, contenait les débris d'un foyer, de nombreux tessons de céramique et une meule à main. Bien que peu nombreuses, ces traces n'en constituent pas moins un apport important à l'histoire du site et attestent, une fois de plus, l'existence d'une occupation pré-romaine sous un site rural gallo-romain.

(1) P. VAN OSSEL, *L'établissement romain de Loën à Lixhe et l'occupation rurale au Bas-Empire dans la Hesbaye liégeoise*, *Helinium*, XXIII, 1983, p. 143-169.

A cette occupation primitive succède, vers la fin du I^{er} siècle ou au début du II^e siècle, un établissement rural. Malgré le mauvais état de conservation des substructions, les fouilleurs ont pu retrouver les vestiges de trois bâtiments, disposés assez irrégulièrement, ainsi qu'un grand nombre de fosses et de structures en matériaux périssables, auxquelles sont associés des fours domestiques et des puits (fig. 2).

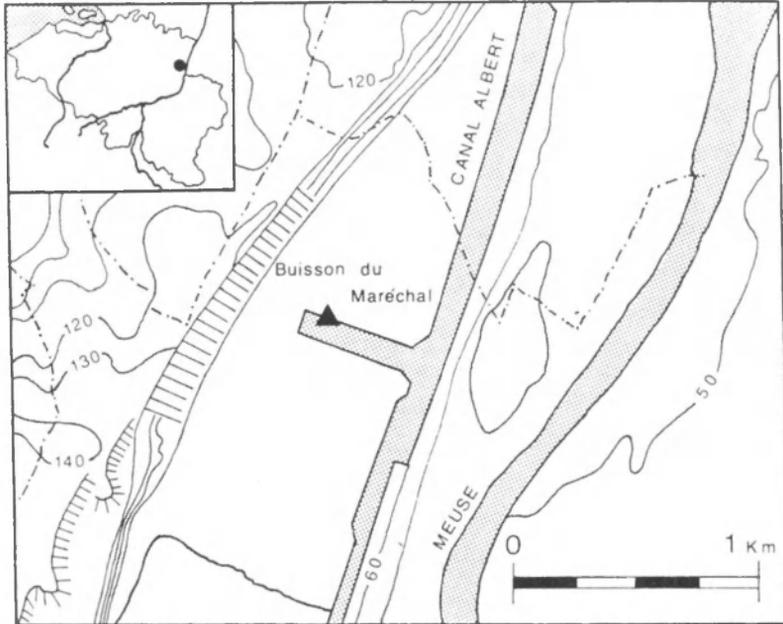


Fig. 1. — Situation topographique de la villa de Loën à Lixhe (C.M. : 34/6-7).

Le bâtiment le plus important (fig. 2, C), reste imparfaitement connu en raison de sa mauvaise conservation. Apparemment il comprenait une vaste pièce rectangulaire ($27 \times 13,60$ m) divisée en trois nefs par deux rangées de gros massifs de maçonnerie (des piliers), profondément enfouis dans le sol. Une cave carrée occupait l'angle sud-ouest du bâtiment, tandis qu'une autre pièce flanquait la grande salle au nord-est. Les deux autres bâtiments sont moins importants. A 22 m au nord-est du bâtiment C se trouvait une cave, isolée (fig. 2, B), pourvue d'un escalier s'ouvrant au sud-est, tandis qu'un dernier bâtiment était situé une cinquantaine de mètres en face des deux précédents (fig. 2, G).

A cet établissement appartiennent un certain nombre de fosses et dépotoirs, dispersés autour des bâtiments (fig. 2, K, M, Q, I, R et V). Riches en matériaux détritiques, ces fosses ont livré de nombreux témoins de l'occupation des lieux pendant les II^e et III^e siècles. Sans doute dans la seconde moitié du III^e siècle, l'établissement est partiellement détruit par le feu et peut-être même temporairement abandonné, mais il ne sera pourtant pas définitivement déserté comme nombre de *villae* dans la région. L'occupation s'y maintient mais change radicalement d'aspect et de caractère, et constitue par là-même, l'un des apports les plus spécifiques du site.

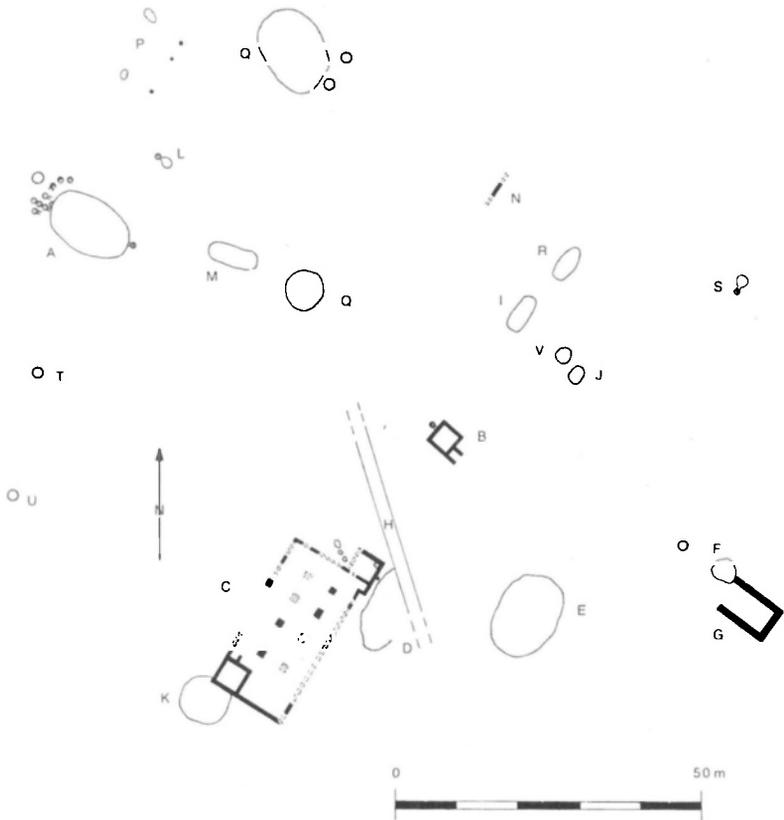


Fig. 2. — Plan général des vestiges de la vallée de Loën.

Au Bas-Empire, les traces d'occupation se localisent principalement dans les anciennes caves des bâtiments ainsi que dans un certain nombre de fosses disséminées autour des vestiges de la villa.

Dans les deux caves succèdent aux niveaux d'abandon du III^e siècle des niveaux d'occupation du Bas-Empire, caractérisés par l'implantation de multiples fours ou foyers (fig. 3, n° 3 et 4). Trouvés en grand nombre, se superposant même, ils présentent un plan circulaire ou ovale, un fond en forme de cuvette et des parois en argile cuite, dure et cassante. Plus explicite encore de ces changements intervenus au Bas-Empire est l'installation d'un grand four derrière une niche de la cave B (fig. 4), nécessitant le percement du fond de la niche pour servir de gueulard. Cet aménagement confirme à lui seul l'usage très différent fait à cette époque des anciennes caves.

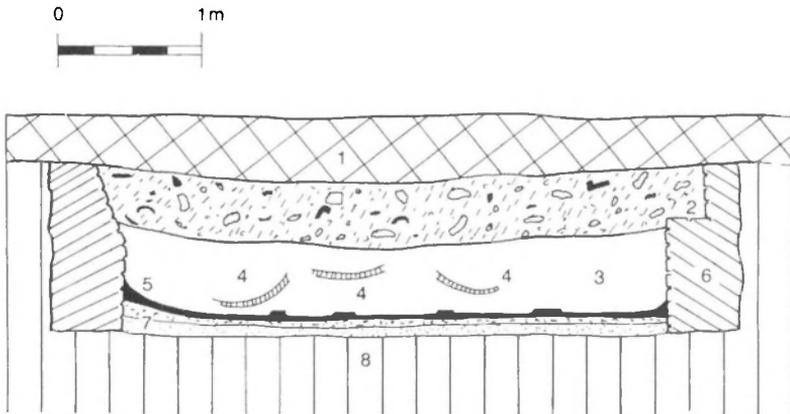


Fig. 3. — Plan et coupe à travers la cave du bâtiment C.

A côté de ces anciens sous-sols, une série de fosses livrent également des traces d'occupation du IV^e siècle (fig. 2, A, O, E, F et même D). Celles-ci présentent des caractéristiques communes qui font leur originalité et les distinguent des fosses des II^e et III^e siècles. Faiblement excavées (environ 0,50 m), elles présentent des dimensions importantes (environ 100 m²), des bords souvent droits, un fond en partie empierreé et, dans deux d'entre elles (A et D), au moins un trou de poteau. Les fosses A et O sont bordées de nombreux fours, similaires à ceux trouvés

dans les anciennes caves. Des puits sont associés à ces ensembles. Ces caractéristiques invitent à voir dans ces structures des aires liées soit à l'habitat, soit à l'activité des habitants du lieu au IV^e siècle.

Au Bas-Empire, la villa de Loën à Lixhe connut donc une occupation très différente de celle du Haut-Empire, marquant une évolution importante dans le mode d'habitat rural de nos régions. Ce phénomène, encore peu connu, n'est cependant pas isolé comme l'attestent les fouilles d'autres sites de la vallée mosane ⁽²⁾.

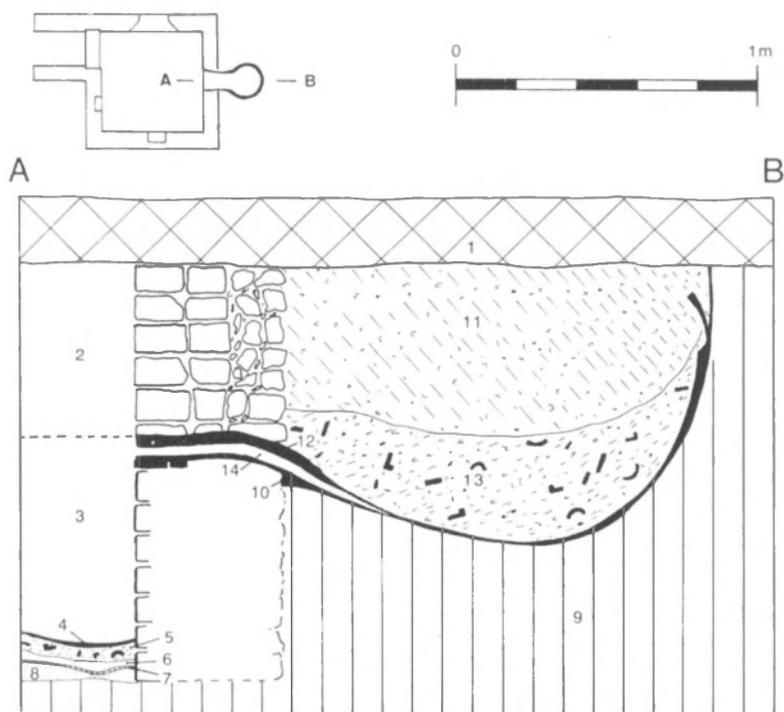


Fig. 4. — Plan et coupe à travers la cave B et le four implanté derrière la niche.

⁽²⁾ G. DE BOE, *De romeinse villa te Neerharen-Rekem*. *Archaeologia Belgica*, 253, *Conspectus MCMLXXXII*, Bruxelles, 1983, p. 56-60 et *Idem*, *De laat-romeinse „germaanse” nederzetting te Neerharen-Rekem*, *Ibidem*, p. 68-73 ; J. P. LENSEN et P. VAN OSSEL, *Le Pré Wigy à Herstal*. *Études et Recherches Archéologiques de l'Université de Liège*, 20, Liège, 1984.

La villa de Loën a livré une abondante moisson d'un matériel archéologique varié, sinon d'une exceptionnelle richesse.

Toutefois, en raison de la longue occupation du site, il est possible de présenter, non seulement un abondant matériel du Haut-Empire, mais aussi un ensemble intéressant de l'Age de Fer, ainsi que du matériel du IV^e siècle, encore mal connu dans les établissements ruraux de nos régions.

La majeure partie de ce matériel provient soit de contextes bien stratifiés (les caves), soit de structures isolées et dispersées (les fosses), formant autant d'ensembles distincts. C'est pour cette raison que nous avons adopté une présentation du matériel par lieu de trouvaille et, si possible, par couche, plutôt que par matière, afin d'appréhender plus facilement les associations d'objets au sein de niveaux ou de lieux de découverte distincts. Toutefois, vu l'abondance de matériel, une sélection fut nécessaire et seuls les objets les plus représentatifs d'un type ou d'une époque ont été repris et illustrés.

Le matériel pré-romain

La fosse J :

1. Coupe carénée à lèvres déversées, terre beige à noyau gris noir, fine et dure; surface beige, lissée; décor de doubles sillons parallèles; *Rosmeer*, groupe IV, pl. X, n° 8; *Heffen*, fig. 10, n° 32 (Inv. J1/1).
2. Coupe à bord aplati, terre rose beige, abondamment dégraissée; surface aplanie; fait à la main; *Neerharen-Rekem*, fig. 3, n° 13; *Rosmeer*, groupe IV, fig. X, n° 2 et 6 (Inv. J1/4).
3. Écuelle à bord droit, terre noire, fine, surface gris noir, aplanie; fait à la main; *Heffen*, fig. 13, n° 146-148 (Inv. J1/3).
4. Vase à parois éclaboussées, terre rouge beige à noyau noir, celluleuse; surface brun rouge, gris noir par endroits, rugueuse; fait à la main; *Rosmeer*, groupe III; *Orp-le-Grand*, fig. 14, n° 56, type II H) (Inv. J1).
5. Bord de vase, terre gris noir, feuilletée, abondamment dégraissée; surface rugueuse, décor à l'angle sur le bord; fait à la main; *Orp-le-Grand*, fig. 10, n° 29, type II.E.1 (Inv. J1/13).
6. Bord de vase, terre gris noir, feuilletée, abondamment dégraissée; surface rugueuse; fait à la main (Inv. J1/8).

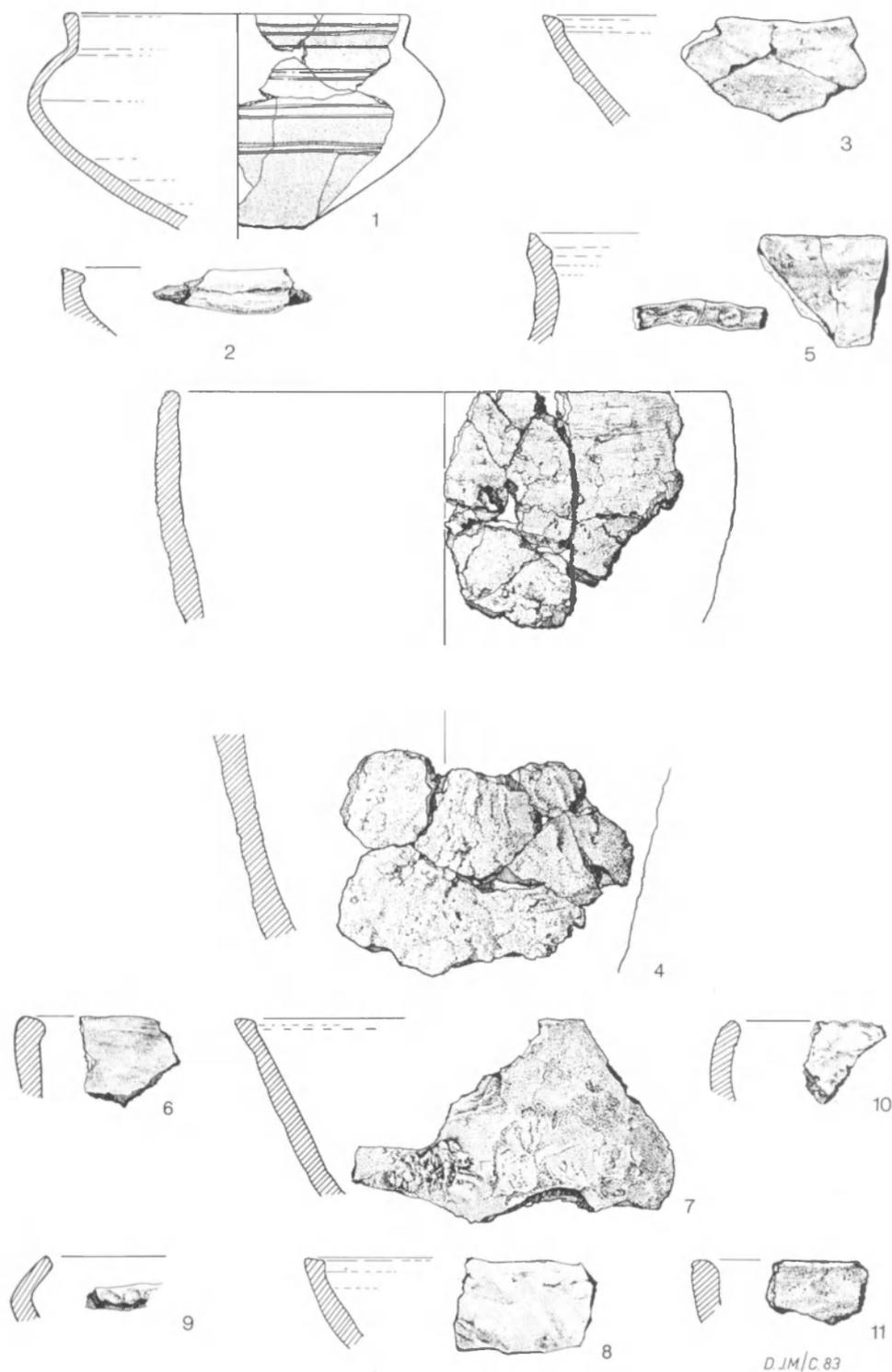


Fig. 5. — Céramique provenant de la fosse J (éch. 1/3).

7. Coupe à parois éclaboussées, terre gris beige à noyau gris clair, abondamment dégraissée ; surface brun beige, orange par endroits ; fait à la main ; *Rosmeer*, groupe IV, pl. X, n° 11, DE BOE, *Haccourt I*, fig. 13, n° 10 (Inv. J1/14).
8. Fragment de vase à bord courbe, terre beige à noyau gris noir, fortement dégraissée ; surface beige, aplanie ; fait à la main ; *Rosmeer*, groupe III (Inv. J1/6).
9. Coupe carénée à bord arrondi, terre beige, abondamment dégraissée ; surface lissée ; fait à la main ; *Rosmeer*, groupe IV, pl. X, n° 3 (Inv. J1/7).
10. Bord courbe décoré d'impressions à l'ongle, terre orange à noyau gris noir, fortement dégraissée ; surface beige, rugueuse (éclaboussée ?) ; intérieur aplani ; fait à la main ; *Heffen*, fig. 16 (Inv. J1/6).
11. Bord de vase, terre beige, feuilletée ; surface aplanie ; fait à la main (Inv. J1/11).

Le matériel pré-romain est très fragmentaire. Hormis une coupe carénée et décorée (n° 1), seul objet d'une certaine qualité, le matériel est représenté essentiellement par de la céramique rugueuse ou éclaboussée, parfois ornée de quelques impressions digitales sur le bord (n° 5 et 9). Ce lot de céramiques présente des caractéristiques communes, tant du point de vue des formes, des pâtes que des décors, avec la céramique de sites comme *Rosmeer*, *Haccourt* ou *Orp-le-Grand*, couvrant une période allant de la fin du Hallstatt à la fin du la Tène.

Le matériel romain

La cave C (fig. 3) :

Stratigraphie :	
niveau 1 : terre végétale.	: sol arable.
niveau 2 : terre noire, très légère contenant de nombreux moellons de tuffeau, des rognons de silex et de nombreux fragments de tuiles.	: remblai de destruction et de comblement.
niveau 3 : torchis brûlé, fragments de tuiles, terre rubéfiée, restes de nombreux foyers et fine terre cuite pulvérulente de couleur gris blanc.	: couche d'utilisation du Bas-Empire (fin III ^e -IV ^e siècle).
niveau 4 : couche de charbon de bois et de cendres, restes calcinés de poutres en bois.	: destruction de la seconde moitié du III ^e siècle.
niveau 5 : fines couches de sable gris ou jaune.	: sol de la cave aux II ^e et III ^e siècles.
niveau 6 : limon de rivière.	: sol géologique.

12. Claude II, Rome, 269 (niveau 2) (non illustré) ⁽³⁾.
IMPC()AVG Buste radié, cuirassé à droite
SPE()LICA Spes marchant à gauche, tenant fleur et relevant sa robe
Antoninien : 1,74 g ; 12.
RIC 102 ou —.
13. Constantin I, Trèves, 310-311 (niveau 2) (non illustré).
CONSTANTINVS AVG Buste lauré, cuirassé à droite
SOLII/N/VICTO Sol debout à gauche, main levée, tenant globe,
PTR
Demi-follis : 1,92 g ; 6.
RIC 899.
14. Valens, Arles, 364-367 (niveau 2) (non illustré).
DNVALEN/SPFAVG Buste diadémé (perles), cuirassé et drapé à droite
GLORIA()/MANORVM Empereur debout à droite, tirant captif
et tenant labrarum OF|III
CONST
Aes 3 : 2,42 g ; 6.
RIC 7 d ; LRBC 480.
15. Gobelet vernisé, terre gris blanc, vernis gris bleu ; Vanvinckenroye
12 b ; escalier, niveau 4 (Inv. C1 esc.).
16. Bouteille lissée sans couverte, terre ocre, fine et dure, surface
noircie au feu ; décor de quatre bandes de couleur rouge sur la
paroi ; niveau 3 (Inv. C31).
17. Gobelet lissé, terre ocre beige, fine et dure, *Niederbieber* 34,
niveau 3 (Inv. C30).
18. Écuelle, terre blanche, fine et dure, abondamment dégraissée ;
surface noircie au feu ; Gose 505, niveau 3 (Inv. C32).
19. Vase, terre brun rouge et dure, surface rugueuse ; Gose 541-544 ;
niveau 3 (Inv. C16).
20. Vase, terre gris clair, feuilletée, dégraissée au quartz ; Gose 541-
544, niveau 3 (Inv. C15).

⁽³⁾ Les monnaies du site ont été étudiées au Cabinet des Médailles par M^{lle} J. Lallemand en 1969 et 1977. Nous la remercions vivement.

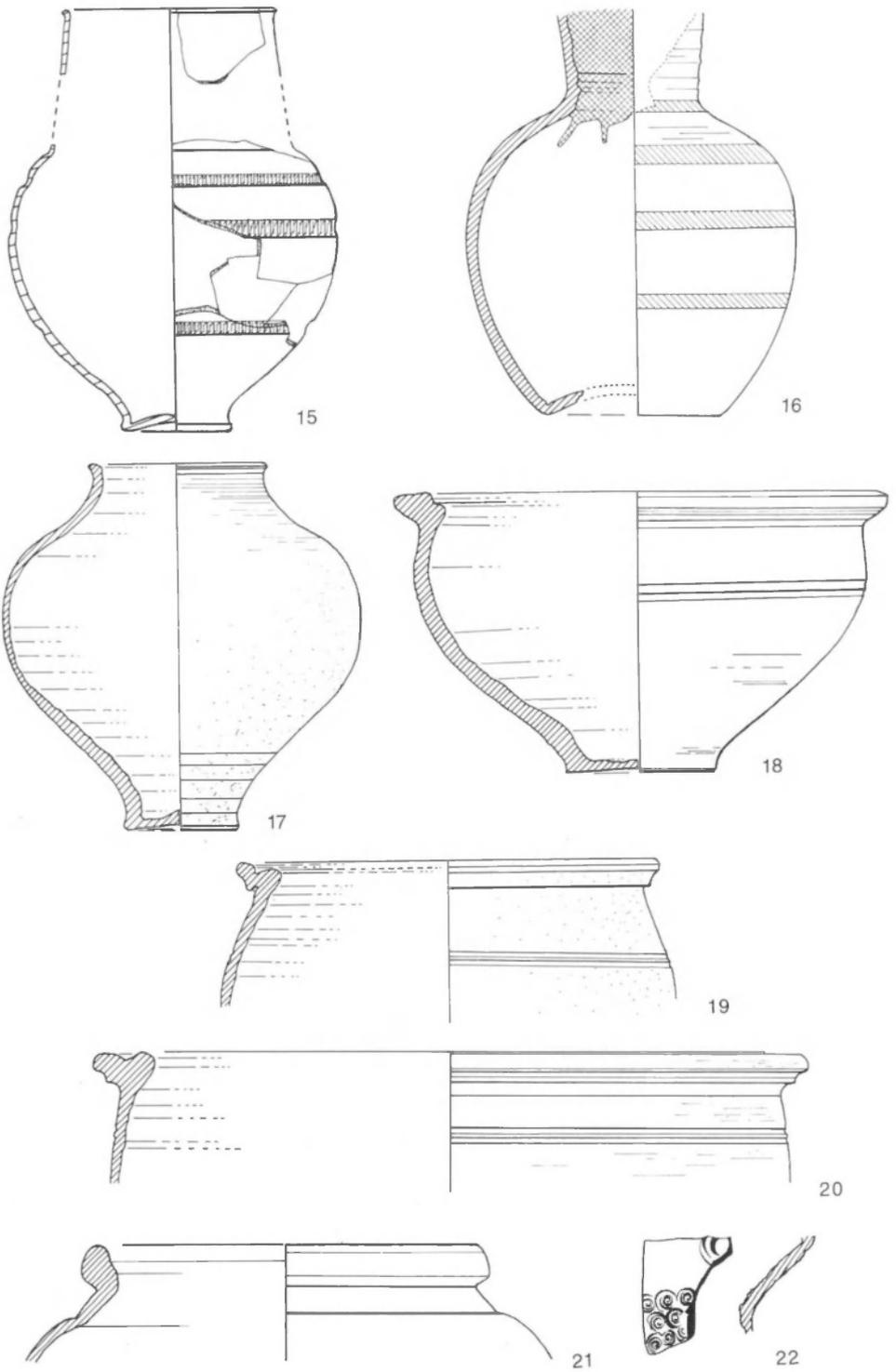


Fig. 6. — Céramique provenant de la cave C (éch. 1/3).

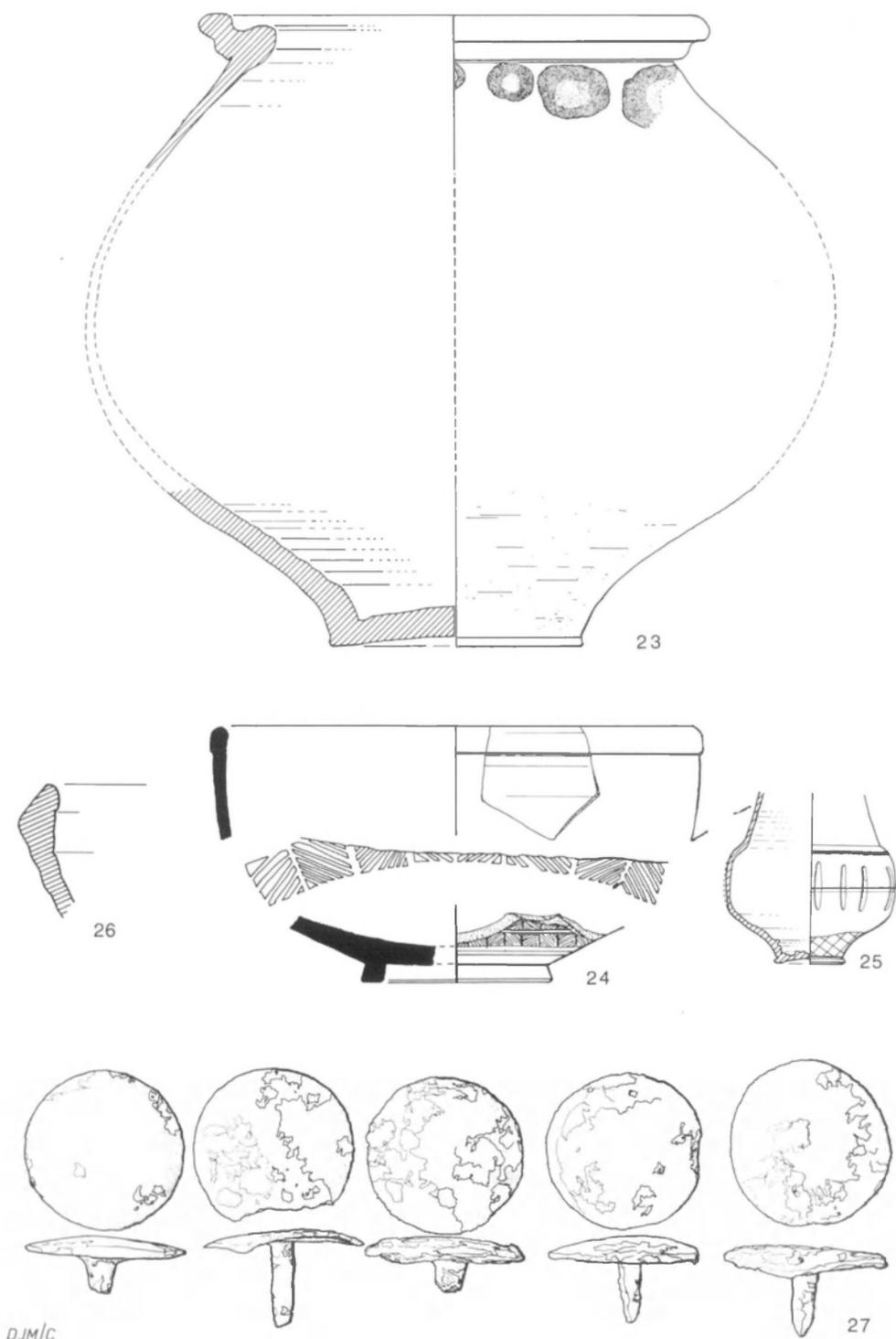


Fig. 7. — Trouvailles archéologiques provenant de la cave C
(éch. 1/3, sauf n° 27, éch. 2/3).

21. Urne, terre celluleuse brun clair; surface gris noir, rugueuse; niveau 2; cfr A. MATTHYS, « La villa romaine de Vesqueville », *Archaeologia Belgica*, 179, Bruxelles, 1974, fig. 11, n° 37 (Inv. C12).
22. Vase à masque, terre rose savonneuse, surface jaune beige, décor : boucles de barbe; niveau 2 (Inv. C14).
23. Vase, terre rouge, feuilletée, dégraissée au quartz, surface gris mauve; zones circulaires brûlées dans la pâte, sous le bord; le vase a brûlé; Gose 544-545; niveau 3 (Inv. C33/34).
24. Chenet 320, terre sigillée, terre orange, tendre; engobe brun rouge; décor à la molette; Hübener groupe 3; niveau 3 (Inv. C25).
25. Petit gobelet vernissé, terre grise, fine et dure; vernis gris brillant; décor de dépressions fines et longitudinales et de guillochis; le pied est recouvert d'un vernis noir; Vanvinckenroye 12e; fosse C7 (Inv. C7/2).
26. Assiette, terre rose à noyau gris, dure et feuilletée, fortement dégraissée au quartz, surface rugueuse; *Alzei* 29, niveau 2 (Inv. C11).
27. Cinq clous en bronze à large tête bombée. Ces clous étaient fixés à une des poutres trouvées calcinées sur le sol de la cave; niveau 7.
28. Deux fragments d'épingles à tête ronde en bronze; extrémités brisées (Fosse C7).
29. Fragment d'épingle en bronze; niveau 3.
30. Applique bombée en bronze; niveau 3.
31. Épingle en os à tête arrondie; niveau 2.
32. Épingle en os à tête taillée; niveau 7.
33. Épingle en os à tête ornée de sillons en creux; niveau 7.
34. Grille de foyer en fer; niveau 3.
35. Ciseau (?) en fer à tranchant large, lame courbe et extrémité épaissie; niveau 3.
36. Fléau de balance (?) en bronze; longueur 25 cm; objet égaré, dessin F. Close; fosse C7.
37. Élément de décoration (?) en fer forgé; niveau 3.
38. Clochette en fer, de forme quadrangulaire; niveau 3.
39. Clochette en fer de forme quadrangulaire; niveau 3.
40. Penture en fer; niveau 3.
41. Clef en fer; niveau 3.
42. Clef en fer; niveau 3.
43. Clef en fer; niveau 3.

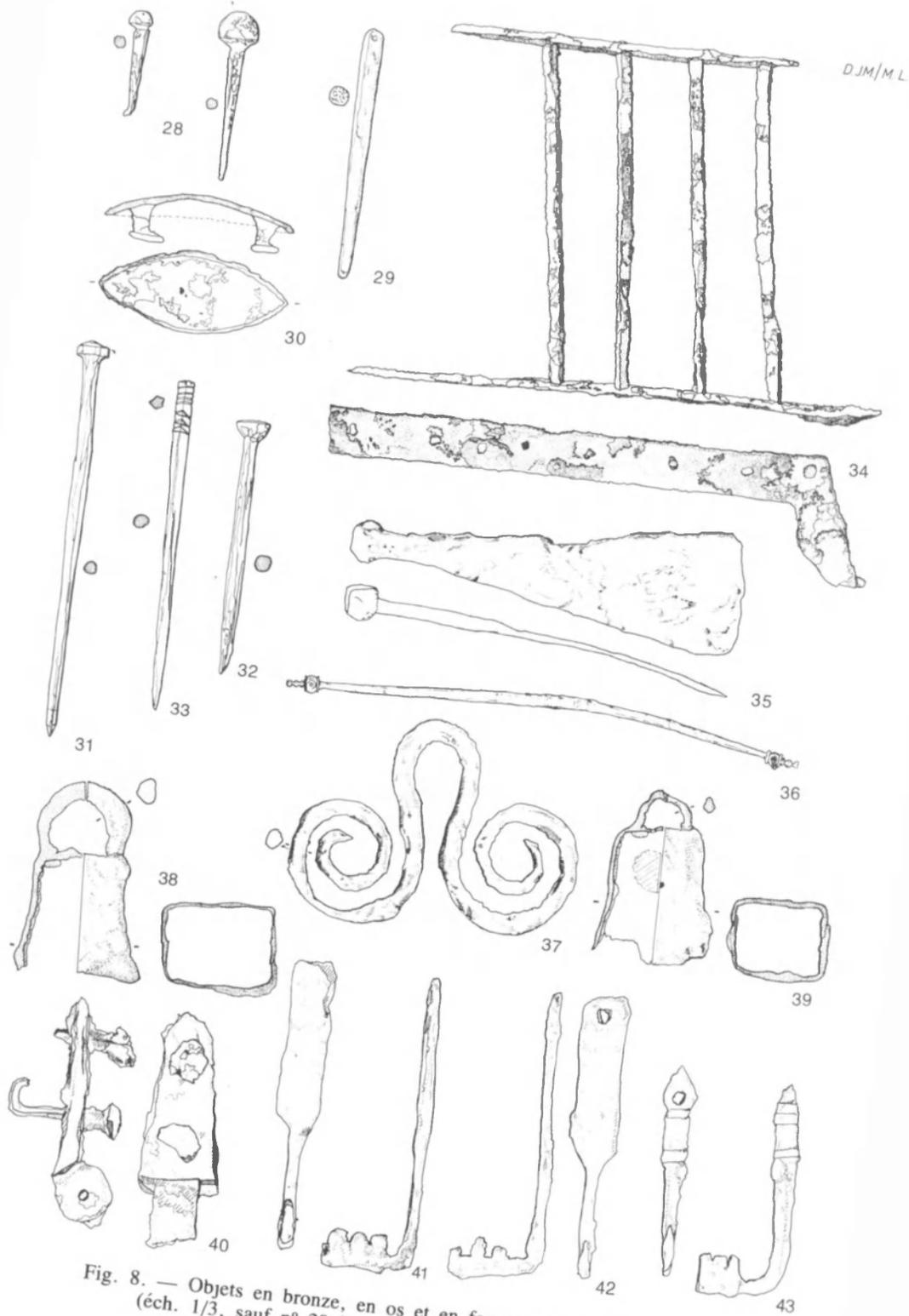


Fig. 8. — Objets en bronze, en os et en fer provenant de la cave C (éch. 1/3, sauf n° 28 à 33, éch. 2/3 et n° 34, éch. 1/6).

La fosse D :

Matériel provenant du remblai unique comblant la fosse.

44. Drag. 37, terre sigillée, terre orange, friable; engobe orange, brillant; décor : oves = Folzer, pl. XXVIII, 464; feston double = Ricken 1934, pl. XII, 26; cerf accroupi = Ricken 1934, pl. XII, 49; Lavoye, 2^e moitié II^e siècle (Inv. D108) ⁽⁴⁾.
45. Drag. 37, terre sigillée, terre orange clair, tendre; engobe orange brun; décor : aigles aux ailes déployées, vus de face = Ricken 1934, pl. XII, 55; Lavoye, 2^e moitié II^e siècle (Inv. D112).
46. Drag. 37, terre sigillée, terre orange, friable; engobe rouge orange; décor : croix = Ricken 1934, pl. XIII, 54; colonne = Ricken 1934, pl. XII, 21 et pl. XIII, 19; Lavoye, 2^e moitié II^e siècle (Inv. D111).
47. Drag. 45, terre sigillée, terre rouge, à noyau gris, dure; engobe rouge brun; déversoir à gueule de lion; Gaule de l'Est, fin II^e-IV^e siècle (Inv. D109).
48. Drag. 18/31, terre sigillée, terre orange, friable; engobe orange, Gaule de l'Est (?), fin II^e-III^e siècle (Inv. D102).
49. Drag. 33, terre sigillée, terre orange, friable; engobe orange; Gaule de l'Est (?), III^e siècle (Inv. D113) (non illustré).
50. Drag. 32, terre sigillée, terre orange, tendre; engobe orange clair Gaule de l'Est, III^e siècle (Inv. D107).
51. Chenet 320, terre sigillée, terre orange, friable, engobe orange brun; décor à la molette Hübener, groupe 6, IV^e siècle (Inv. D93).
52. Gobelet vernissé, terre orange, fine et dure; vernis noir brillant, décor de sept dépressions rondes, et de trois bandes de guillochis; *Niederbieber* 33c (Inv. D4).
53. Écuelle, céramique lissée non enduite, terre grise, fine et dure; surface beige, lissée; décor au guillochis (Inv. D8).
54. Écuelle du même type, terre grise, surface lissée; décor au guillochis (Inv. D6).
55. Gobelet, céramique dite « d'Arras », terre grise, fine et dure; couverte gris bleu; décor de bandes lustrées; cfr A.-M. TUFFREAU-LIBRE, *La céramique commune gallo-romaine dans le Nord de*

(⁴) Qu'il nous soit permis de remercier ici M. M. Vanderhoeven pour l'analyse de la sigillée décorée de Loën.

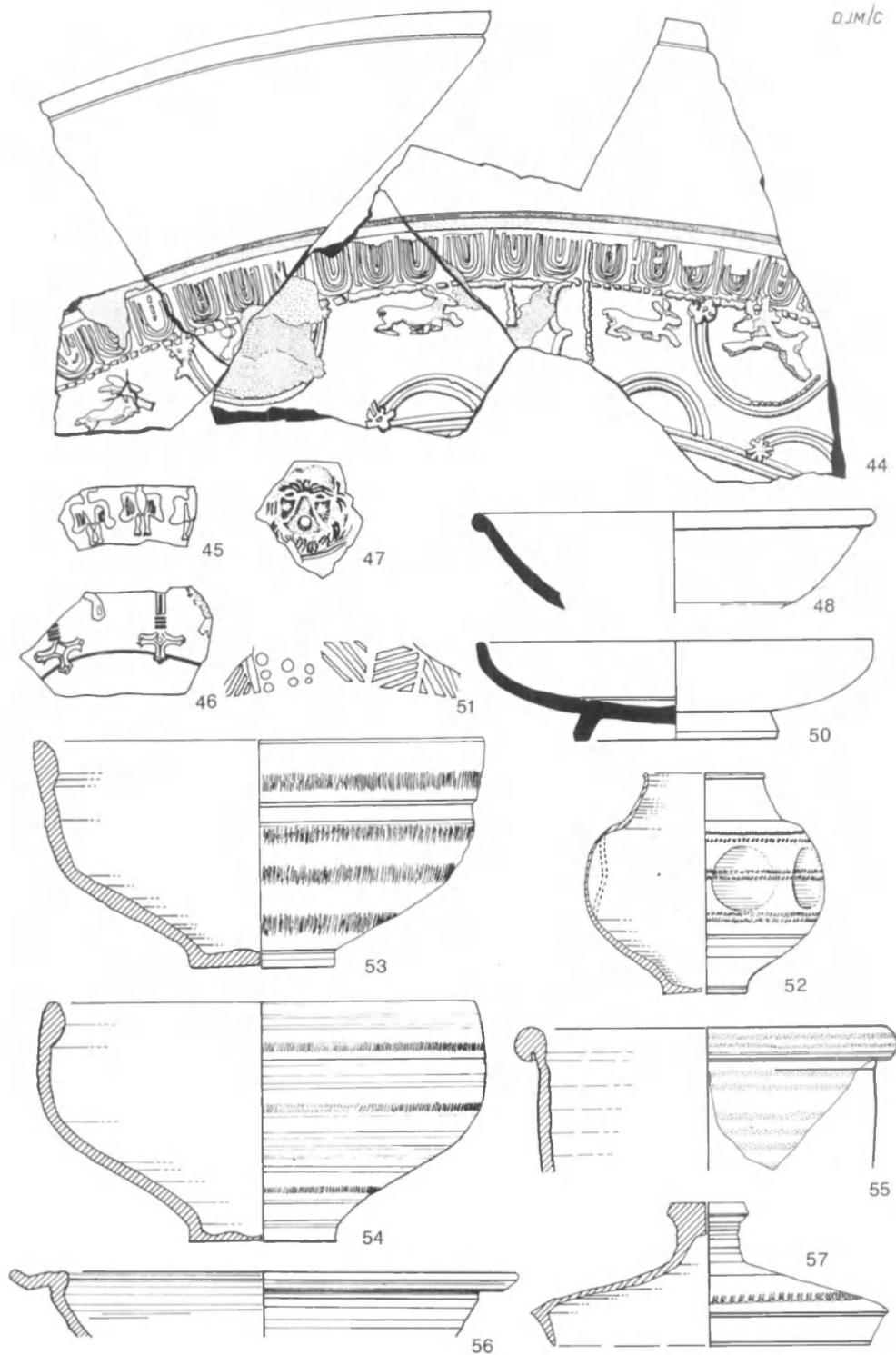


Fig. 9. — Céramique provenant de la fosse D
(éch. 1/3, sauf n° 44, éch. 1/2 et n° 51, éch. 1/1).

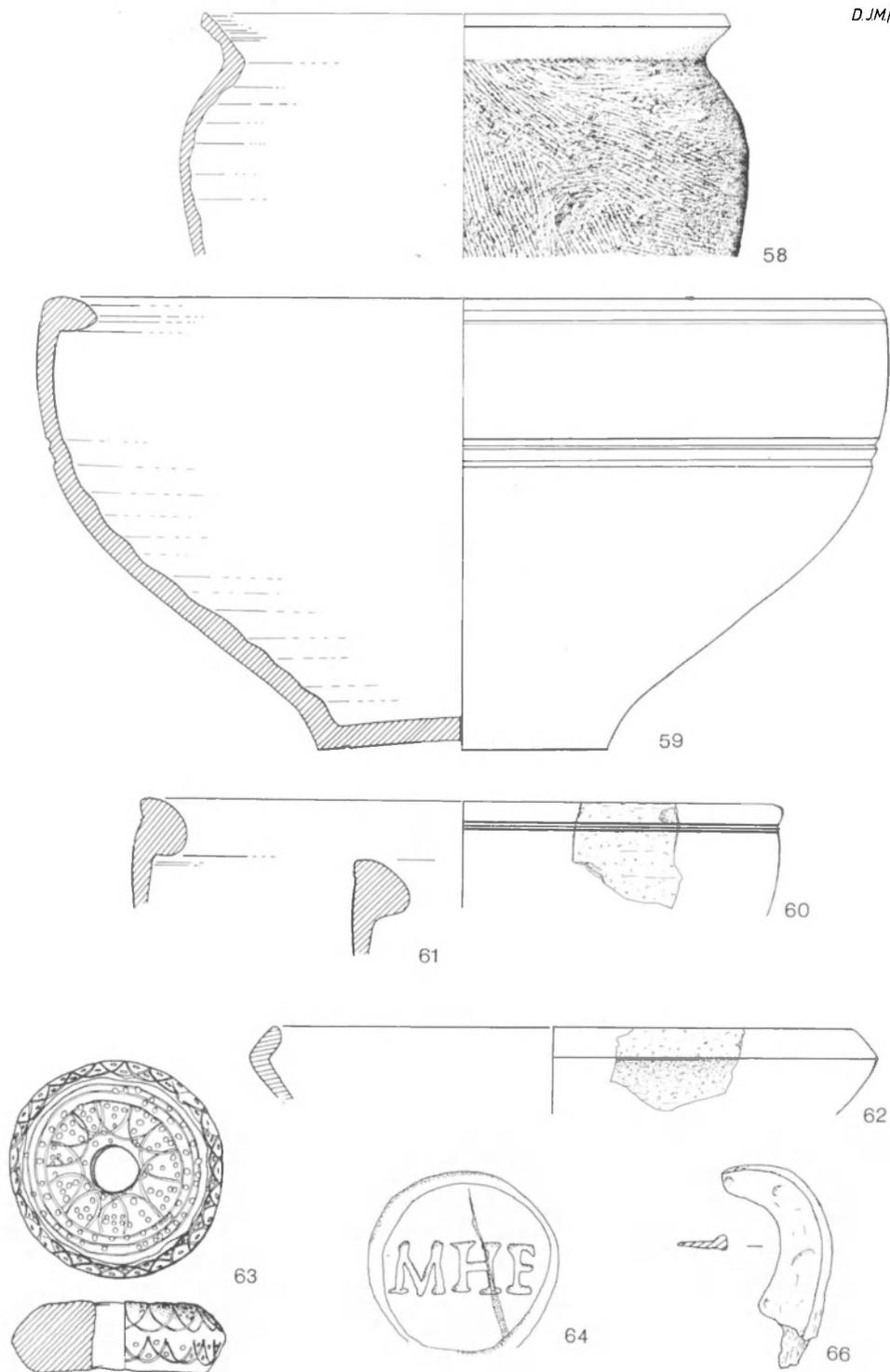


Fig. 10. — Objets provenant de la fosse D
(éch. 1/3, sauf n° 63, éch. 2/3 et n° 64, éch. 1/2).

la France (Nord, Pas-de-Calais), Lille, 1982, type II, b ou c (Inv. D62).

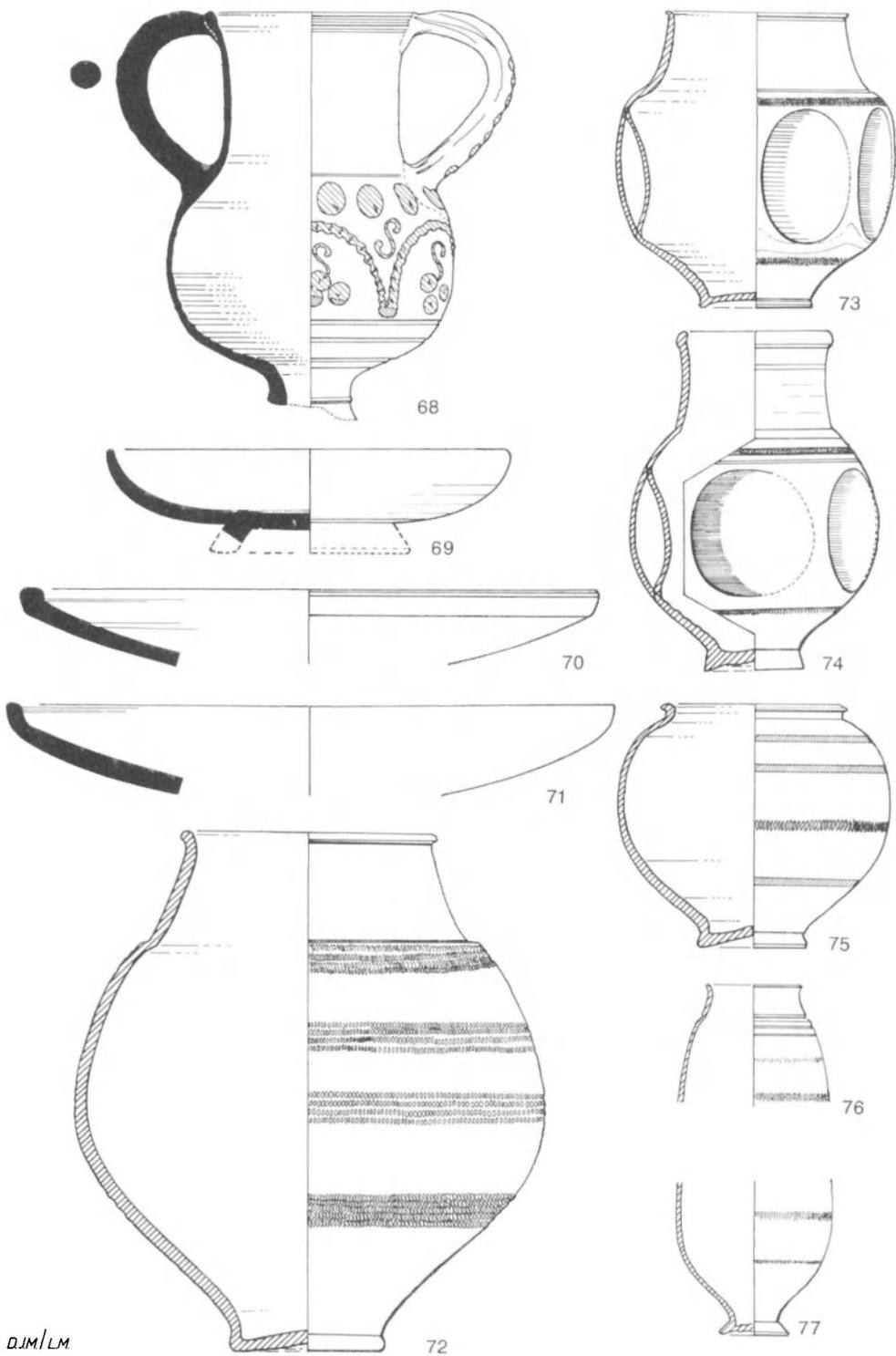
56. Ecuelle, céramique couverte gris noir, terre gris blanc, fine et dure ; décor au guillochis sur le plat du bord (Inv. D117).
57. Couverture à couverte noire, terre grise, fine et dure (Inv. D7).
58. « Kurkurn », terre brune, celluleuse ; décor au peigne (Inv. D10).
59. Grand vase à lèvre rentrante, terre gris rose, fine et dure ; surface grise ; Gose 485-488 (Inv. D9).
60. Ecuelle, terre grise à noyau rougeâtre, abondamment dégraissée, feuilletée, surface rugueuse ; *Alzei* 28, IV^e siècle (Inv. D22).
61. Ecuelle, terre grise, feuilletée, abondamment dégraissée au quartz, surface jaunâtre, rugueuse ; *Alzei* 28, IV^e siècle (Inv. D155).
62. Assiette, terre grise, feuilletée, dégraissée au quartz, surface jaunâtre, rugueuse ; *Alzei* 29, IV^e siècle (Inv. D170).
63. Fusaiole en os ; décor de demi-cercles pointés, gravés (Inv. D1).
64. Sigle sur tuile ; MHF dans un cercle (Inv. D114).
65. Sigle sur tuile ; CTEC dans un cercle (Inv. D74) (non illustré).
66. Petite serpe en fer ; le dos est arrondi ; soie brisée (Inv. D).

La Cave B (fig. 4) :

La cave contenait un abondant matériel archéologique, mais malheureusement, peu d'objets furent relevés en connexion stratigraphique. Le sesterce de Faustine (Rome, 161-176) fut découvert sur le sol de l'escalier ; la majorité des autres témoins le furent sous les couches où les foyers étaient implantés. L'essentiel de ce matériel date du III^e siècle. Quelques objets, mêlés aux foyers, datent du IV^e siècle.

Stratigraphie :

niveau 1 : terre végétale.	: sol arable.
niveau 2 : terre contenant de nombreux fragments de tuiles, pilettes d'hypocauste et de <i>tubuli</i> , ainsi que de nombreux moellons.	: remblai de destruction et de comblement.
niveau 3 et 4 : terre mêlée de tuiles, torchis, terre rubéfiée et cendres, restes de foyers, pierres, charbon de bois, argile cuite.	: couche d'utilisation du Bas-Empire (fin III ^e -IV ^e siècle).
niveau 5 : limon contenant de nombreux petits fragments de tuiles.	: couches d'abandon de la seconde moitié du III ^e siècle.
niveau 6 : limon pur et neutre	
niveau 7 et 8 : couches de sable.	: sol de la cave aux II ^e et III ^e siècles.
niveau 9 : limon gras et humide.	: sol géologique.



DJM/LM

Fig. 11. — Céramique provenant de la cave B (éch. 1/3).

67. Marc-Aurèle, Faustine II, Rome, 161-176 (non illustré).
FAVSTINA/AV ()STA Buste drapé à droite.
FECVN/DITAS Fécunditas debout à droite, tenant sceptre et enfant, S/C
Sesterce : 23,19 g : 12.
RIC 1638 ; BMC 905.
68. Canthare, terre sigillée, terre gris beige, très dure ; engobe rouge brun, noirci par le feu ; décor de rinceaux et grappes de raisins appliqués à la barbotine blanche ; *Niederbieber* 26, Gose 167-169 (Inv. B81).
69. Drag. 32, terre sigillée, terre orange ; engobe orange ; Gaule de l'Est (?) (Inv. B87).
70. Chenet 304, terre sigillée, terre rouge orange, dure ; engobe orange (Inv. B108).
71. Chenet 304, terre sigillée, terre brun rouge, dure, engobe rouge brun, brûlée (Inv. B106).
72. Gobelet vernissé, terre gris blanc, dure ; vernis gris foncé, brûlé par le feu après bris ; décor au guillochis ; *Niederbieber* 32 (Inv. B86).
73. Gobelet vernissé, terre grise, dure ; vernis gris clair et brillant ; décor de huit dépressions ovales soulignées de deux bandes de guillochis, *Niederbieber* 33c (Inv. B85).
74. Gobelet vernissé, terre grise, dure ; vernis gris noir, décor de cinq dépressions rondes, soulignées de deux bandes de guillochis, *Niederbieber* 33c (Inv. B84).
75. Gobelet, céramique lissée non enduite, terre beige, dure ; surface grise, lissée ; décor de bandes horizontales dont une guillochée (Inv. B83).
76. Gobelet vernissé, fragment ; terre rouge, dure ; vernis noir foncé, très brillant ; décor au guillochis (Inv. B153).
77. Gobelet vernissé, fragment ; terre rouge, dure ; vernis noir, brillant ; décor au guillochis ; même type que le précédent (Inv. B154).
78. Gobelet, céramique à enduit mat, terre grise, dure ; couverte gris noir ; décor de sept dépressions rondes et sept dépressions fines et longitudinales ; Vanvinckenroye 14a, fin III^e-IV^e siècle (Inv. B82).
79. Gobelet galbé et évasé, terre rouge à noyau gris, très dure ; vernis noir métallescent, très brillant ; décor au guillochis ; Chenet 342 ou Pirling 51, fin III^e-IV^e siècle (Inv. B146) ⁽⁵⁾.

⁽⁵⁾ L'origine « germanique » de ces gobelets galbés et évasés a été souvent discutée. Voir e. a. à ce sujet : A. VAN ES, *Wijster. A native village beyond the*

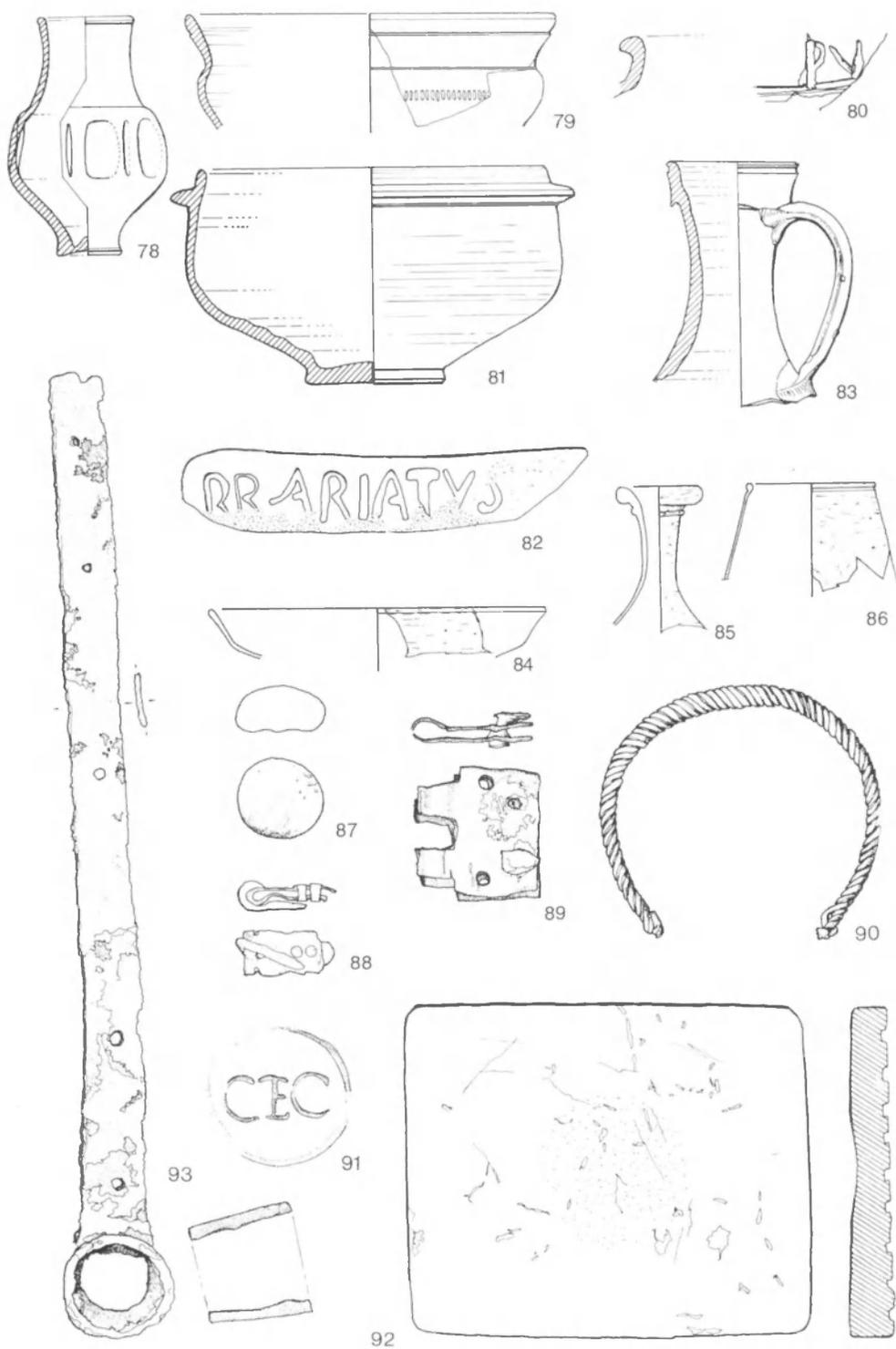


Fig. 12. — Trouvailles provenant de la cave B (éch. 1/3, sauf n° 80 et 82, éch. 1/1; n° 87 à 90 et 92, éch. 2/3; n° 91, éch. 1/2 et n° 93, éch. 1/4).

80. Gobelet à surface lissée, terre grise, dure, brûlée; surface brun beige, lissée; graffiti P V sous le bord; Vanvinckenroye 7, *Niederbieber* 32, fin II^e - première moitié III^e siècle (Inv. B117).
81. Ecuelle, terre beige orange, surface lissée, brûlée après bris (Inv. B97).
82. Tèle, terre rose beige, tendre; marque BRARIATVS, très effacée (Inv. B51).
83. Goulot de cruche, terre orange brun, dure; surface de même couleur lissée; couleur rouge sur le bord (Inv. B122).
84. Coupe en verre, verre blanc, translucide, irisé (Inv. B80).
85. Goulot de petite bouteille, verre légèrement verdâtre, légèrement opaque (Inv. B79).
86. Gobelet en verre, verre incolore, transparent, légèrement irisé, (Inv. B80).
87. Jeton en pâte de verre noire, opaque.
88. Petite plaque mobile en bronze avec ardillon en fer; élément de chaussure (?).
89. Plaque mobile en tôle de bronze; plaque rectangulaire, non décorée, quatre trous de rivets dont un seul subsiste.
90. Bracelet en bronze, composé de trois fils de bronze torsadés autour d'une âme centrale du même métal.
91. Sigle sur tuile : CTEC dans un cercle (Inv. B94).
92. Pierre à fard, phyllade grise, polie; légère dépression au centre (Inv. B73).
93. Gond et peinture de porte en fer.

Le bâtiment G :

Ce bâtiment était comblé par un remblai homogène et unique qui a livré un matériel archéologique peu caractéristique, mais pouvant être situé globalement aux III^e et IV^e siècles. Il comprend de la terre sigillée (Drag. 32, 40 et 45), de la céramique commune (Gose 541-544, « Kurk-

Imperial Frontier 150-425 A.D., Palaeohistoria, XI, 1967, p. 158-168 et p. 551-552; F. VON USLAR, *Westgermanische Bodenfunde der ersten bis dritten Jahrhunderts nach Christus aus Mittel- und Westdeutschland*, Berlin, 1938; IDEM, *Zur spätkaiserzeitlichen Drehscheibenkeramik in West- und Mitteldeutschland*, *Germania*, 19, 1935, p. 249-256; L. VAN IMPE, *Nederzetting uit de IJzertijd en de Romeinse periode te Donk*, *Archaeologia Belgica*, 238, *Conspicuitus* MCMLXXX, p. 47-51.

urnen») et quelques fragments de céramique dite de l'Eifel, illustrés ci-dessous :

94. Écuelle, terre grise, feuilletée, abondamment dégraissée au quartz, surface gris jaune, rugueuse ; *Alzei* 28, IV^e siècle (Inv. G).
95. Écuelle, terre gris noir, abondamment dégraissée, feuilletée ; surface beige, rugueuse ; *Alzei* 28, IV^e siècle (Inv. G14).

La fosse A :

Le matériel archéologique provient du remblai noirâtre, à forte densité de charbon de bois, comblant la fosse.

96. Empereur et atelier indéterminé, 364-378 (non illustré).
)SPFAVG Buste diadémé (perles), cuirassé et drapé à dr.
SECVRITAS/REI(Victoire marchant à g., tenant couronne et palme.
Aes 3 : 2,07 g. ; 12.
97. Empereur et atelier indéterminés, 388-402 (non illustré).
Droit fruste.
Victoire marchant à g., tenant trophée et tirant captif.
Aes 4 : ébréché ; —.
98. Aes 4 complètement fruste : 1,04 g.
99. Chenet 320, terre sigillée, terre orange friable ; engobe orange ; décor à la molette ; Hübener, groupe 2 (Inv. A25).
100. Chenet 320, terre sigillée, terre gris orange à noyau noir ; engobe disparu ; décor à la molette ; Hübener, groupe 2 (Inv. A9).
101. Chenet 320, terre sigillée, terre orange, friable ; engobe orange ; décor à la molette ; Hübener, groupe 3 (?) (Inv. A).
102. Chenet 320, terre sigillée, terre orange brun, tendre ; engobe rouge brun ; décor à la molette ; Hübener, groupe 5 (?) (Inv. A12).
103. Chenet 320, terre sigillée, terre orange, friable ; engobe orange brun ; décor à la molette ; Hübener, groupe 5 (molette 107, 108 ou 351) (Inv. A26).
104. Chenet 324, terre sigillée, terre orange, friable ; engobe orange, mal conservé (Inv. A8).
105. Écuelle, terre jaune, abondamment dégraissée au quartz, feuilletée ; surface rugueuse ; *Alzei* 28, IV^e siècle (Inv. A61).
106. Écuelle, terre grise, feuilletée, abondamment dégraissée au quartz ; surface rugueuse ; *Alzei* 28, IV^e siècle (Inv. A71).

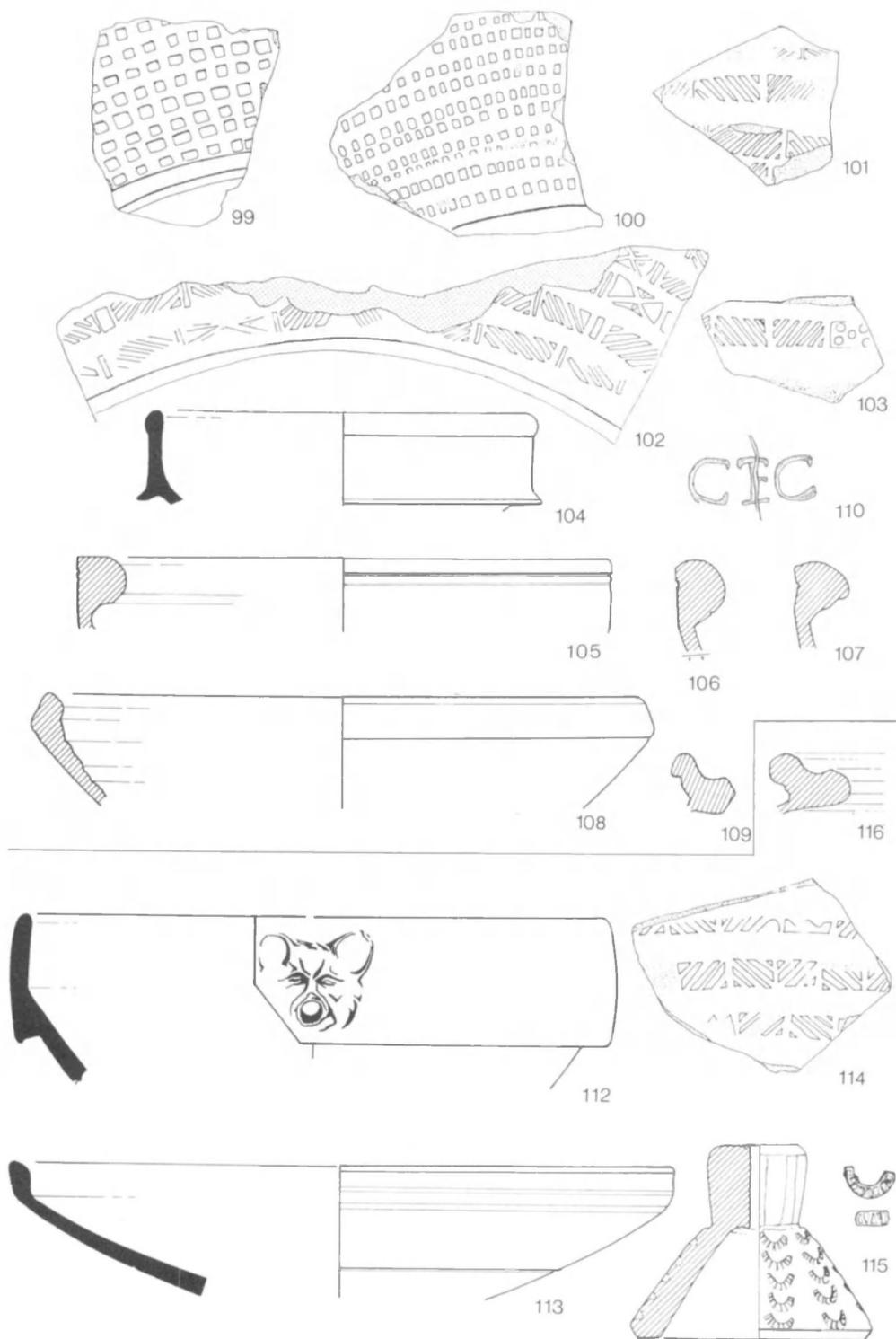


Fig. 13. — Céramique provenant de la fosse A et du puits 11 (éch. 1/3, sauf n° 99 à 103, éch. 1/1 et n° 110, éch. 1/2).

107. Écuelle, terre gris beige, feuilletée, dégraissée au quartz ; surface rugueuse ; *Alzei* 28, IV^e siècle (Inv. A67).
108. Assiette, terre jaune beige à noyau gris, feuilletée, dégraissée au quartz ; surface rugueuse ; *Alzei* 29, IV^e siècle (Inv. A17).
109. Vase à bord cordiforme, terre beige, abondamment dégraissée au quartz, feuilletée ; surface rugueuse, *Alzei* 27, IV^e siècle (Inv. A29).
110. Sigle sur tuile : CTEC dans un cercle (Fosse A, four 1).

Matériel du puits joutant la fosse A : remblai de comblement.

111. Constantin I *divus*. Trèves, 337-341 (non illustré).
DIVOCONST/(Buste voilé à dr.
AETERNA/PIETAS Constantin debout à g., tenant globe et
lance, +|
TRS
Follis : 1,47 g. ; 6.
LRBC 98.
112. Drag. 45, terre sigillée, terre orange, poudreuse ; engobe brun rouge, presque entièrement disparu ; déversoir à gueule de lion ; Gaule de l'Est, fin II^e-IV^e siècle (Inv. J1).
113. Chenet 304, terre sigillée, terre orange, poudreuse ; engobe orange (Inv. J2).
114. Chenet 320, terre sigillée, terre rouge orange à noyau gris ; engobe rouge brun ; décor à la molette ; Hübener, groupe 3 (?) (Inv. J1).
115. Élément en terre cuite, terre orange, fine et tendre ; décor d'impressions profondes (Inv. J1).
116. Vase à bord cordiforme, terre grise, feuilletée, abondamment dégraissée ; surface gris beige, rugueuse ; *Alzei* 27 (Inv. J20).

La fosse O :

Le matériel archéologique provient du remblai de comblement de la fosse. Il comprend de nombreux fragments de tèles et de *dolia*, des fragments d'amphores, ainsi que des vases Gose 544 et de la céramique vernissée typique de Niederbieber. En outre :

117. Constantin I. Trèves, 327-328 (non illustré).
CONSTAN/TINVS AVG Tête laurée à dr.

PROVIDEN/TIAEAVG(Porte de camp surmontée d'une étoile,
PTRE

Follis : 2,65 g.; 6.

RIC 504.

118. Chenet 320, terre sigillée, terre orange; engobe rouge brun; décor à la molette; Hübener, groupe 3.
119. Chenet 320, terre sigillée, terre orange, friable; engobe orange; décor à la molette; Hübener, groupe 5 (?) (Inv. O1/A).
120. Petite spatule en bronze, tordue et brisée (Inv. O1/36).
121. Grattoir en silex gris noir, tacheté de gris (Inv. O1/36).

Le puits 4, jouxtant la fosse O :

Très peu de matériel provient de ce puits. Il est peu significatif. A signaler, une coupe Drag. 27, dont un fragment fut aussi trouvé dans la fosse O, soulignant la relation entre les deux structures. Deux objets méritent d'être signalés :

122. Fibule à charnière; l'arc portait un décor à l'émail champlévé; émail disparu.
123. Sandale en cuir, à semelle cloutée. La peinture est celle d'un enfant (non illustré).

Le puits 2, jouxtant la fosse O :

Fond du puits :

124. Fond en terre sigillée, terre orange, friable; engobe orange brun; sigle TOCCAF (Tocca de Lavoye, Avocourt et Blickweiler : Trajan-Antonins, Oswald, *Stamps*, p. 318; *Tongerren*, IV, p. 129) (Inv. O3/3).
125. Cruche à bec verseur et anse bifide, terre beige, dégraissée au quartz; surface noircie par le feu; Vanvinckenroye 119 (Inv. O3/1).
126. Sandale en cuir, à semelle cloutée. La peinture est celle d'un adulte (fig. 17).
127. Goulot de cruche, terre blanche, fine et dure; Vanvinckenroye 61, époque flavienne - début II^e siècle.

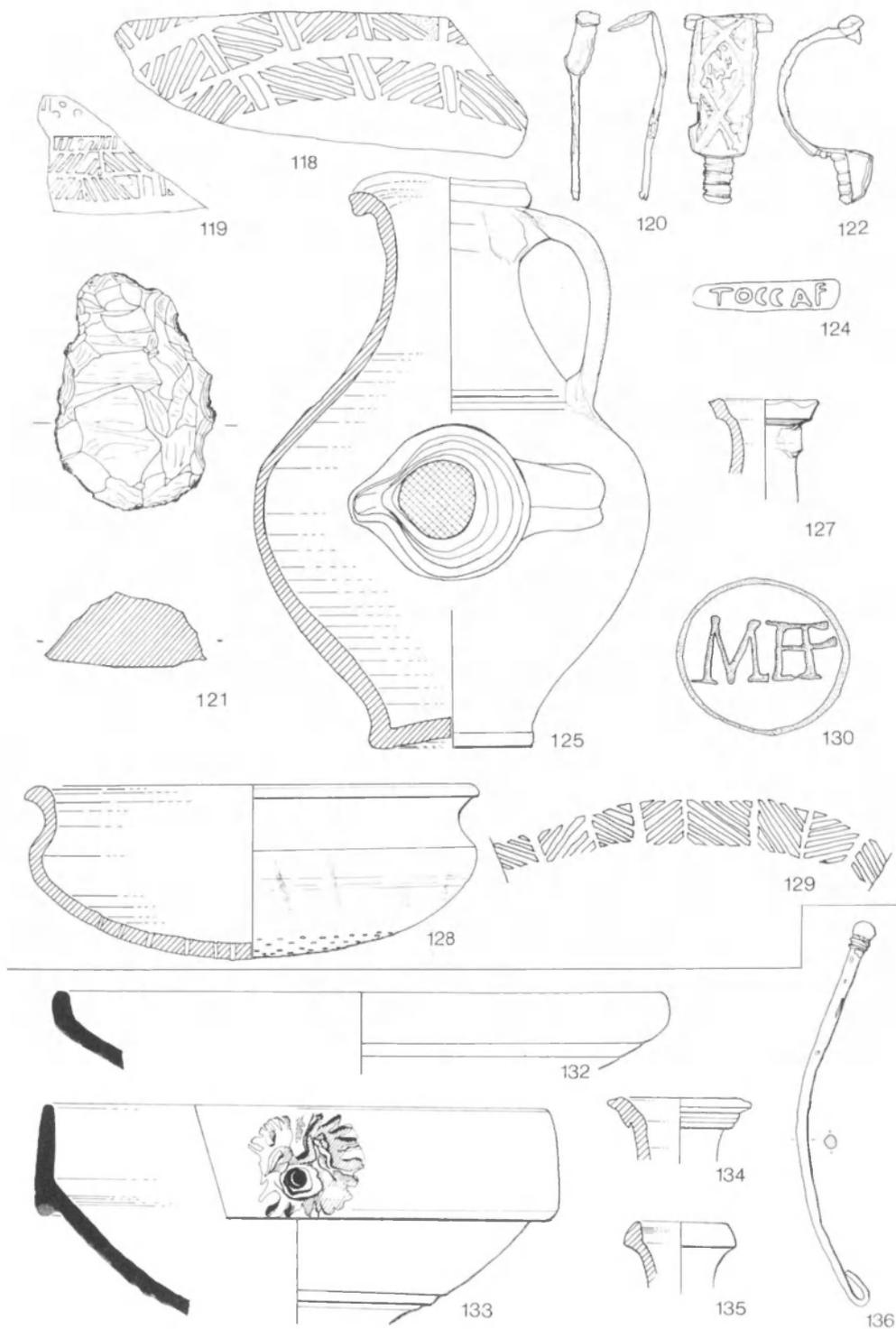


Fig. 14. — Objets provenant des fosses O et E (éch. 1/3, sauf n° 118, 119 et 124, éch. 1/1, n° 120 à 122 et 136, éch. 2/3 et n° 130, éch. 1/2).

Remblai du puits :

128. Passoire, terre jaune beige, surface légèrement rugueuse (Inv. O3/40).
129. Chenet 320, terre sigillée, terre orange; engobe orange, mal conservé; décor à la molette; Hübener, groupe 3 (Inv. O3/28).
130. Sigle sur tuile : MHF dans un cercle.

La fosse E :

Le matériel archéologique provient du remblai de comblement de la fosse.

131. Chenet 320, terre sigillée, fragment de paroi; terre orange, tendre; engobe orange brun, mal conservé; décor à la molette très effacé; Hübener, groupe 3 ? (Inv. E) (non illustré).
132. Chenet 304, terre sigillée, terre orange, poudreuse; engobe orange, très mal conservé (Inv. E5).
133. Drag. 45, terre sigillée, terre rouge orange, dure; engobe brun rouge; déversoir à gueule de lion; Gaule de l'Est, fin II^e-IV^e siècle (Inv. E3).
134. Goulot de cruche, terre jaunâtre, fine et tendre; Vanvinckenroye 74 (Inv. E17).
135. Goulot de cruche, terre jaunâtre, fine et tendre; Vanvinckenroye 61, fin I^{er} siècle - début II^e siècle (Inv. E11).
136. Épingle en bronze à tête ronde; pliée et extrémité tordue.

Le puits F :

La céramique du puits F date essentiellement des III^e et IV^e siècles : terre sigillée (Drag. 45, Chenet 320, 313), céramique vernissée et commune, le tout en assez petit nombre.

137. Chenet 320, terre sigillée, terre rouge orange à noyau gris; engobe orange brun; décor à la molette; Hübener, groupe 4 (molette n° 24, 25 ou 29) (?) (Inv. F11).
138. Chenet 324, terre sigillée, terre rouge orange, dure; engobe orange brun (Inv. F12).
139. Fragment de bracelet en pâte de verre bleue, translucide; décor de filets en pâte de verre jaune (Inv. F1).

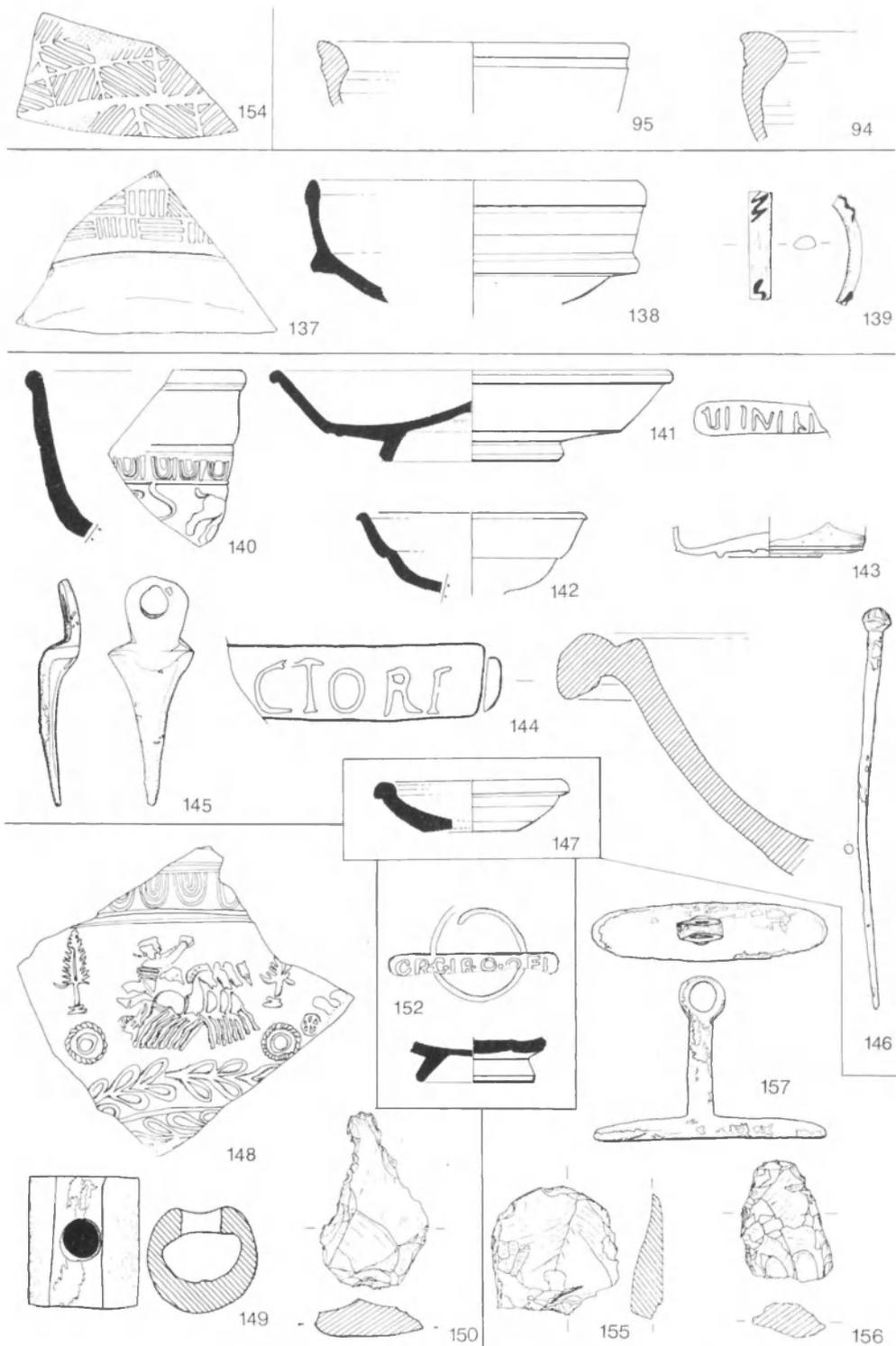


Fig. 15. — Objets provenant des secteurs L, G, F, I, V, R et H (éch. 1/3, sauf n° 145, 149 et 157, éch. 2/3 et n° 148, éch. 1/2).

La fosse I :

Les objets trouvés dans cette fosse datent exclusivement des II^e et III^e siècles. Le matériel est abondant et comprend de la terre sigillée (Drag. 27, 18/31 et 37), des goulots de cruche Vanvinckenroye 71/72, des écuelles Vanvinckenroye 116b, des tèles et fragments de dolia...

140. Drag. 37, terre sigillée, terre rose rouge, dure; engobe rouge brun, brillant (Inv. J4/2).
141. Drag. 18/31, terre sigillée, terre rose rouge, dure; engobe brun rouge, brillant; sigle VIINII (?) (Inv. J4/9); *Tongeren IV*, n° 827 ou 373, Sud ou Centre de la Gaule, époque flavienne (?).
142. Drag. 27, terre sigillée, terre rose rouge, dure; engobe brun rouge; Gaule du Centre (?), Flaviens - première moitié II^e s. (?) (Inv. J4/1).
143. Fond de bol en verre incolore et translucide (Inv. J4/8).
144. Tèle, terre grise, fine et dure; marque)CTORF, Victor (Inv. J4/12).
145. Attache d'anse de seau en bronze coulé, en forme de pentaèdre irrégulier, lancéolé, surmonté d'une bélière ronde à base triangulaire : S. TASSINARI, *La vaisselle de bronze romaine et provinciale au Musée des Antiquités Nationales*, XXIX^e Suppl. à *Gallia*, Paris, 1975, n° 119 et 130 à 137; voir aussi H. CÜPPERS, *Zwei kaizerzeitliche Brandgräberfelder im Kreise Geldern, Bonner Jahrbücher*, CLXII, 1962, p. 352 : nécropole de Pont, tombe 117, fin du I^{er} siècle (Inv. J4/24).
146. Épingle en bronze à tête ronde (Inv. J4/4).

La fosse V :

Le matériel archéologique est caractéristique de la période Niederbieber (fin II^e siècle et première moitié du III^e siècle. Il comprend de la terre sigillée (Drag. 37), de la céramique vernissée (e.a. *Niederbieber* 32), des vases Gose 541-544, ...

147. *Niederbieber* 11, terre sigillée, terre rouge orange, dure; engobe brun rouge, mal conservé (Inv. 2J/8).

La fosse R :

Très peu de choses sont connues de cette fosse :

148. Drag. 37, terre sigillée, terre rose rouge, dure; engobe brun rouge, brillant; décor : course de char = Fölzer, pl. XXIX, 502; arbres = Fölzer, pl. XXXI, 753; cercles concentriques = Fölzer, pl. XXXI, 838; frises de bifols = Fölzer, pl. XXXII, 905. Même décor peut-être du même moule = Fölzer, pl. XIX, 13, Trèves, fin II^e - début III^e siècle (Inv. J3/1).
149. Charnière de coffret en os; cfr H. CÜPPERS et A. NEYSES, *Der römerzeitliche Gutshof mit Grabbezirk und Tempel bei Newel (Kreis Trier-Land)*, *Trierer Zeitschrift*, 34, 1971, fig. 13, n° 15; J. METZLER et J. ZIMMER, *Öffentliche Bäderanlage und spätantike Baureste im Gallo-römischen Vicus von Mamer, Hémecht*, 27, 1975, fig. 24, n° 16 (Inv. J3/12).
150. Petit silex gris vert (Inv. J3).

La fosse M :

Le remplissage de cette fosse se composait de deux niveaux sous le sol arable : le premier, épais de 0,20 m contient un peu de matériel archéologique; le second, épais de 0,35 à 0,40 m, contenait uniquement et en abondance des ossements brûlés d'animaux.

151. Tétricus I, Trèves, 272 (Elmer) (non illustré).
IMPCTETRICVSPFAVG Buste radié, cuirassé à droite.
HILARI/TASAVGG Hilaritas debout à gauche, tenant palme longue et corne d'abondance.
Antoninien : 2,95 g; 6.
Elmer 790.
152. Fond en terre sigillée, terre rose, fine et dure; engobe brun rouge; sigle CRCIRO.OFI, Criciro, de Banassac, Vespasien - Trajan, Oswald, *Stamps*, p. 96 (Inv. M1).

Trouvé dans les restes du chemin H :

153. Maximinien Hercule, Londres, 303 (non illustré).
IMPMAXIMIANVSPFAVG Buste lauré, cuirassé à droite.
GENIOPOPV/LIROMANI Génie debout à gauche, tenant patère et corne d'abondance.

Follis : 8,60 g. ; 6.
RIC 23b.

Trouvé dans le four isolé L :

154. Chenet 320, terre sigillée, terre orange, tendre ; engobe orange clair décor à la molette : Hübener, groupe 3 (?) (Inv. L2/1).

Découvertes de surface :

155. Silex rouge (Inv. B.M.A/26/11).
156. Silex gris clair (Inv. Surface).
157. Élément de cachet (?), la poignée est munie d'une bélière (Inv. Zone H, surface).

L'essentiel du matériel gallo-romain découvert à Loën consiste en de la céramique. Surtout de la céramique commune, avec ses lots habituels de cruches, de plats ou d'écuelles, d'urnes et d'assiettes, auxquels s'ajoutent de nombreux fragments de *dolia* et d'amphores. Parmi les types les plus représentés figurent les urnes cordiformes (type *Niederbieber* 89) et les écuelles à bord épaissi (type *Niederbieber* 104), si fréquentes dans la plupart des sites gallo-romains du pays à partir de la seconde moitié du II^e siècle. Nombreux aussi sont les tèles et les mortiers, dont deux portent un sigle : (VI)CTORF (n° 144) et BRARIATVS (n° 82). Plus rare dans les sites ruraux, une passoire ou faisselle (n° 128), sans doute utilisée pour la fabrication de fromage. Énigmatique encore, un objet en terre cuite orange, percé d'un trou central et décoré de profondes impressions en demi-cercles (n° 115).

Au IV^e siècle, c'est surtout la céramique rugueuse qui domine (types Alzei 27, 28 et 29). Cette céramique est traditionnellement attribuée aux productions de l'Eifel. Une analyse par lames minces, réalisée sur cinq tessons de Lixhe (et un autre provenant de Pré Wigy à Herstal), comparés à trois tessons provenant de l'atelier de Mayen, révèle toutefois des différences dans la composition des pâtes (surtout l'absence de basalte ou de quartz basaltique) qui rendent peu probable une provenance de cet atelier de l'Eifel (cfr tableau p. 53) ⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ Analyse effectuée par M. P. Joy, du Laboratoire Électro-Métallurgique (Paris), que nous remercions très vivement.

ANALYSE DES LAMES MINCES :

- A.1 — MAYEN : III^e siècle. Pâte de teinte noirâtre; présence de gros grains de quartz fissurés (certainement à la cuisson, avec refroidissement rapide); inclusion de grains basaltiques à gros relief présentant des fissurations de forme polygonale (4 à 5 côtés).
- A.2 — MAYEN : IV^e siècle. Pâte de teinte noirâtre; idem A.1; présence d'alvéoles; présence de mica.
- A.3 — MAYEN : VI^e siècle. Présence de mica, même type de basalte que dans la lame mince A.2, mais sous forme de plus petites particules finement broyées.

Constante des échantillons A.1, A.2, A.3 : Inclusions de basalte et de quartz basaltique, présentant toujours des fissurations polygonales à angles vifs.

- B.12 — HERSTAL : « Pré Wigier ». Pâte de teinte marron; présence de quartz fissuré, forte présence de très petits grains de quartz très disséminés, présence de feldspath plagioclase. Quartz à extinction onduleuse.
- C.13 — LIXHE : « Fosse A ». Pâte de couleur marron; présence de feldspath plagioclase; assez grande quantité de quartz à extinction onduleuse. Certains grains de quartz sont très fissurés les angles étant légèrement émoussés (sable détritique de rivière).
- C.14 — LIXHE : « Fosse A ». Pâte beige; idem C.13.
- C.15 — LIXHE : « Fosse A ». Pâte beige clair orangé. Absence de feldspath; idem C.13.
- C.16 — LIXHE : « Fosse E ». Pâte marron; idem C.13.
- C.17 — LIXHE : « Fosse E ». Pâte marron clair; idem C.13.

Constante des échantillons B.12, C.13, C.14, C.15, C.16 et C.17 :

Alvéoles laissant présager la présence d'éléments organiques ayant pu servir de dégraissant disparus à la cuisson. Présence de traces charbonneuses.

Utilisation de sable détritique avec présence de produits métamorphiques alcalins (feldspath).

Fig. 16. — Analyse par lame mince de tessons en céramique rugueuse de Lixhe et Herstal comparés à des tessons provenant de l'atelier de Mayen (Eifel) (Analyse P. Joy).

Parmi la vaisselle fine, c'est surtout la céramique vernissée ou lissée qui domine, bien plus que la sigillée, pourtant bien représentée.

La céramique vernissée comprend surtout des formes fermées (gobelets) tandis que parmi la céramique lissée se retrouvent plus de formes ouvertes (écuelles). Quelques tessons (non illustrés) d'un gobelet vernissé dit de « Castor », à décor animalier, sont les seuls parmi la céramique fine à porter un décor figuré, bien qu'il faille mentionner ici un fragment de vase planétaire (n° 22), témoin de la diffusion de ce type de vase dans la région mosane.

La sigillée provient en grande majorité des ateliers de la Gaule de l'Est (dont Lavoye et Trèves). Les produits de la Gaule du Centre sont pratiquement absents et seul un fragment portant le sigle du potier Criciro, de Banassac, peut être attribué à coup sûr aux ateliers du Sud. Cette prépondérance des ateliers de l'Est (et surtout de l'Argonne) dans les sites de la vallée mosane a déjà été soulignée (7). Elle reflète autant un phénomène commercial qu'une réalité chronologique, puisque les fragments de sigillée du Centre et du Sud de la Gaule sont aussi parmi les plus anciens découverts sur le site. Ces derniers, peu nombreux et trouvés dans des contextes plus tardifs, sont trop peu significatifs pour permettre de dater la fondation de la villa avant la fin du I^{er} siècle, voire même le début du II^e siècle.

Au IV^e siècle, la sigillée provient exclusivement des ateliers d'Argonne. De nombreux fragments de bols Chenet 320 sont décorés à la molette. Parmi ceux-ci, les plus nombreux appartiennent au groupe des molettes à casiers à traits obliques (Hübener, groupe 3), ainsi qu'au groupe de molettes à cinq globules ou croix de St.-André (groupe 5). Les molettes relevant des groupes 2, 4 et 6 sont par contre peu représentées et il convient enfin de souligner l'absence totale de molettes à oves (groupe 1) ainsi que de molettes relevant des groupes 7 et 8.

Les molettes du groupe 3, tout comme celles relevant des groupes 2 et 5, ne permettent pas encore de datation très précise dans le IV^e siècle. Seul le fragment orné d'une molette à casiers à traits verticaux et

(7) M. VANDERHOEVEN, *La Terra Sigillata trouvée dans le Vicus romain d'Amay (Province de Liège), Chronique archéologique du Pays de Liège*, 51-52, 1960-1961, p. 61 et *idem*, *Terre Sigillée de Matagne-la-Petite, Pommerœul et Saint-Mard*, *Archaeologia Belgica*, 143, Bruxelles, 1981, p. 24-25.

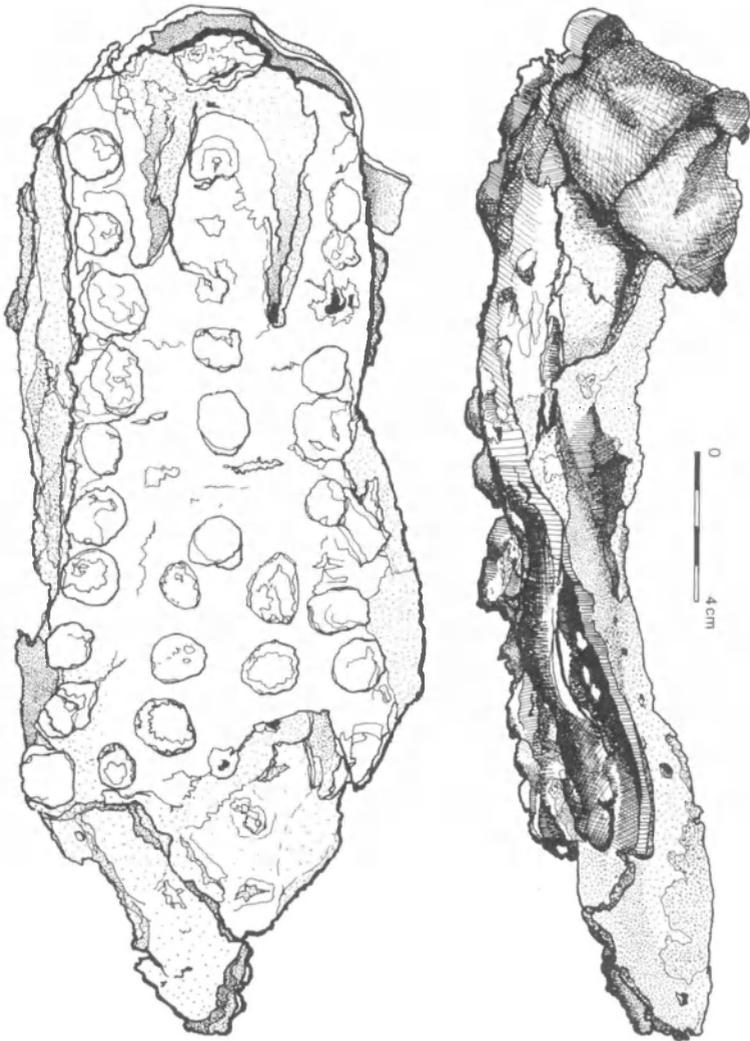


Fig. 17. — Sandale en cuir, à semelle cloutée.

horizontaux (groupe 4) (n° 137) et un autre, orné d'une molette à casier à 6 globules (n° 51) sont sans doute plus tardifs et peuvent être situés dans le dernier tiers du IV^e siècle, voire même la première moitié du V^e siècle (*). Ajoutons que le fragment de molette du groupe 4 possède aussi une pâte à noyau gris, caractéristique de bien des sigillées de cette époque tardive. Ces constatations corroborent les données fournies par les monnaies de site. En effet, la pièce la plus récente, frappée entre 388 et 402 ap. J.-C., fournit le *terminus post quem* numismatique pour l'abandon du site. Toutefois, l'arrêt de la frappe des monnaies en cuivre après cette date interdit de lui accorder une valeur chronologique trop limitative. L'abandon définitif du site se place donc dans une fourchette chronologique large, entre la fin du IV^e siècle et la première moitié du V^e siècle.

Outre la céramique, la fouille a livré de très nombreuses tuiles estampillées d'un sigle, soit MHF, soit CTEC (cfr annexe ci-après). Des couches de destructions des caves provient une intéressante série d'objets et d'outils en métal, parmi lesquels aussi la grille du soupirail de la cave C (non illustrée).

Le verre est peu représenté, hormis les fragments de vitres découverts dans les remblais des caves.

Plus abondants sont les objets de parure et de toilette. Palette à fards, spatule, fibule, bracelet en bronze et en verre, épingles en os et en bronze illustrent l'aisance réelle, bien que somme toute modeste, des habitants de la villa.

Enfin, il faut mentionner la découverte, assez rare, de deux chaussures en cuir, à semelle cloutée, trouvées dans les puits du site (fig. 17).

(*) L. BAKKER, *Spätromische Befestigungen und frümittelalterliche Kirche von St.-Peter und Paul*, dans J. METZLER, J. ZIMMER et L. BAKKER, *Ausgrabungen in Echternach*, Luxembourg, 1981, p. 320-322.

Abréviations bibliographiques

- Alzey* W. UNVERZAGT, *Die Keramik des Kastells Alzey*, Materialien zur römisch-germanischen Keramik, 3, Frankfurt a/Main, 1919.
- BMC* British Museum Catalogues, *The Coins of the Roman Empire in the British Museum*, London, 1923-.
- Chenet-Gaudron* G. CHENET-GAUDRON, *La céramique sigillée d'Argonne des II^e et III^e siècles*, VI^e Supplément à Gallia, Paris, 1955.
- Chenet* G. CHENET, *La céramique gallo-romaine d'Argonne du IV^e siècle et la terre sigillée décorée à la molette*, Mâcon, 1941.
- De Boe, Haccourt I* G. DE BOE, *Haccourt I. Vestiges d'habitat pré-romain et premières périodes de la villa romaine*, Archaeologia Belgica, 168, Bruxelles, 1974.
- Drag.* H. DRAGENDORFF, *Terra Sigillata*, *Bonner Jahrbücher*, XCVI, 1895, p. 18-155 et XCVII, 1896, p. 54-163.
- Elmer* G. ELMER, *Die Münzprägung der gallischen Kaizer in Köln, Trier und Mailand*, *Bonner Jahrbücher*, CXLVI, 1941, p. 1-106.
- Fölzer* E. FOLZER, *Römische Keramik in Trier. I. Die Bilderschüsseln der Ostgallischen Sigillata-Manufakturen*, Bonn, 1913.
- Gose* E. GOSE, *Gefässtypen der römische Keramik im Rheinland*, Beiheft der *Bonner Jahrbücher*, 1, Kevelaer, 1950.
- Heffen* A. VAN DOORSELAER, *Nederzettingssporen uit de La Tène-tijd te Heffen (Antwerpen)*, Archaeologia Belgica, 84, Bruxelles, 1965.
- Hübener* W. HUBENER, *Eine Studie zur spätrömischen Rädchensigillata (Argonnensigillata)*, *Bonner Jahrbücher*, 168, 1968, p. 241-298.
- LRBC* P. V. HILL, R. A. CARSON et J. P. KENT, *Late Roman Bronze Coinage, A.D. 324-498*, London, réimpr., 1965.
- Neerharen-Rekem* M. VANDERHOEVEN et L. JANSSEN, *De gallo-romeinse villa van Rekem-Neerharen, Het Oude Land van Loon*, XXXI, 1976, p. 67-92.
- Niederbieber* F. OELMANN, *Die Keramik des Kastells Niederbieber*, Materialien zur römisch-germanischen Keramik, 1, Frankfurt a/Main, 1914.
- Orp-le-Grand* A. CAHEN-DELHAYE, *Sondage dans un site d'habitat de l'âge du fer à Orp-le-Grand*, Archaeologia Belgica, 151, Bruxelles, 1973.
- Oswald, Stamps* F. OSWALD, *Index of Potters' Stamps on Terra Sigillata, Margidunum*, 1931.

- Pirling R. PIRLING, *Das römisch-fränkische Gräberfeld von Krefeld-Gellep*, Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit, Serie B, Die fränkischen Altertümer des Rheinlandes, Bd. 2, Berlin, 1966.
- RIC H. MATTINGLY *et alii*, *The Roman Imperial Coinage*, London, 1923-.
- Ricken H. RICKEN, *Die Bilderschüsseln der Kastelle Saalburg und Zugmantel*, *Saalburg-Jahrbuch*, 8, 1934, p. 130 et suiv.
- Rosmeer H. ROOSENS et G. V. LUX, *Een nederzetting uit de IJzertijd op de Staberg te Rosmeer*, *Archaeologia Belgica*, 109, Bruxelles, 1969.
- Tongeren IV M. VANDERHOEVEN, *De Terra Sigillata te Tongeren. IV. Analytische Inventaris van de stempels in openbaar en privaat bezit*, Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum te Tongeren, 21, Tongeren, 1975.
- Vanvinckenroye W. VANVINCKENROYE, *Gallo-romeins aardewerk van Tongeren*, Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum te Tongeren, 7, Tongeren, 1967.

A PROPOS DES SIGLES DE TUILIERS DÉCOUVERTS A LOËN (LIXHE)

par P. VAN OSSEL

Plusieurs sigles de tuiliers MHF et CEC/CTEC ont été trouvés lors des fouilles de la villa de Loën à Lixhe ⁽¹⁾. La plupart proviennent des caves B et C, où ils furent découverts dans les couches de destruction ou d'abandon de la fin du III^e siècle, mais aussi dans les niveaux du Bas-Empire. Quelques sigles isolés furent trouvés en d'autres endroits, principalement dans les structures (fosses ou puits) dispersées autour des bâtiments. Une de ces tuiles, marquée CTEC, fut réutilisée dans la construction du four 1, aménagé à côté de la fosse A (*cf. supra*).

Les découvertes de sigles ne sont pas rares dans nos régions, tant dans les agglomérations que dans les établissements ruraux. Régulièrement ils sont signalés, voire même répertoriés ⁽²⁾. Pourtant, notre connaissance de ces estampilles se limite trop souvent à leur simple énumération et ne débouche pas sur une meilleure compréhension de la réalité économique que reflètent leur fabrication et leur diffusion.

Cette note ne se veut pas exhaustive. Elle vise plutôt à attirer l'attention sur certaines difficultés de lecture et donc d'identification des sigles MHF et CEC/CTEC, ainsi que sur leur apport à l'histoire locale. Enfin, elle fait part de quelques réflexions inspirées par leur répartition géographique. Une étude plus approfondie nécessiterait en effet de reprendre tous les sigles MHF et CEC/CTEC découverts tant en Belgique qu'aux Pays-Bas et de recourir, de ce fait, à des matériaux

⁽¹⁾ P. VAN OSSEL, *L'établissement romain de Loën à Lixhe et l'occupation rurale au Bas-Empire dans la Hesbaye liégeoise*, dans *Helinium*, XXIII, 1983, p. 143-169.

⁽²⁾ Le chercheur ne dispose toujours, pour nos régions, que de trois répertoires généraux. Le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, 6, paru en 1933, qui constitue une base indispensable, bien que vieillie. Le seul répertoire récent demeure toujours celui de Y. GRAFF, *Index des sigles (marques) de tuiliers gallo-romains trouvés en Belgique*, dans *Romana Contact*, 8, 1968, p. 3-18, qui reprend aussi les sigles répertoriés par R. DE MAEYER (*De overblijfselen der romeinsche villa's in België. De archeologische inventaris, I*, Antwerpen, 's-Gravenhage, 1940 et *Idem, De overblijfselen der Romeinse villa's in België, II*, Acta Archaeologica Lovaniensis, 18, 1979, p. 34-143), mais dans les seuls établissements ruraux.

inédits ou insuffisamment publiés. Trop souvent en effet la présence de sigles est bien mentionnée, mais aucun dessin ou photo n'accompagne cette mention, rendant impossible l'identification d'un type précis.

Le répertoire présenté ci-après ne reprend que les seuls sigles MHF et CEC/CTEC publiés ou signalés. Cette liste n'est donc certainement ni complète, ni exhaustive ⁽³⁾. Enfin, la carte de répartition n'indique que des *lieux* de trouvailles, et ne rend pas compte du *nombre* de sigles y découverts.

Sous le titre « CEC (an CTEC ?) » le C.I.L. (XIII, 6, 12708-12709) reprend les sigles connus vers 1930 et en distingue trois types différents — EC ⁽⁴⁾, CEC et CTEC — qu'il considère comme une même marque de fabrique. En fait, rien ne le prouve formellement, bien qu'ils se retrouvent dans les mêmes sites et que leur répartition géographique soit similaire. Ces types, qui ne sont peut-être pas les seuls ⁽⁵⁾, sont inscrits dans un cercle (C.I.L., type β) ou non (C.I.L., type α). Outre ces distinctions, il faut signaler qu'il existe au moins deux hauteurs de lettres : une petite graphie où les lettres ont environ 1 cm de hauteur (Lixhe, n° , fig.) et une grande, où les lettres atteignent environ 1,5 cm (Lixhe, n° , fig.), et même 2 cm (Neerharen-Rekem) ⁽⁶⁾.

Le sigle MHF pose lui aussi un problème de lecture. Le C.I.L. (XIII, 6, 12901) en mentionne deux types — MHF et MHF — apparemment toujours inscrits dans un cercle. Toutefois, le sigle n° 64 de Lixhe (fig. 10) pourrait se lire aussi MHE. Et que dire du sigle n° 130 de Lixhe (fig. 14) qu'on pourrait lire soit MEF (ou MTEF ?), voire même MFF (ou MTFF ?), graphies qui n'apparaissent pas dans le C.I.L. mais que J. E. Bogaers signale avoir déjà trouvées à Maastricht ⁽⁷⁾. Une

⁽³⁾ Cette brève enquête n'aurait pu aboutir sans l'aide du professeur J. E. Bogaers, que je voudrais remercier ici. Les renseignements précis qu'il a bien voulu me communiquer dans une lettre du 10/8/1984 m'ont en effet été particulièrement précieux, tant pour les questions d'identification que pour la localisation des sigles trouvés aux Pays-Bas. Mes remerciements s'adressent également à Mr W. Dijkman pour ses renseignements relatifs aux sigles découverts à Maastricht et dans le Limbourg hollandais, ainsi qu'à Mr T. Delarue, pour les renseignements qu'il m'a très aimablement communiqués.

⁽⁴⁾ Ce type, trouvé uniquement à Katwijk, doit être abandonné, car il s'agit là d'une mauvaise lecture du sigle EGI (cfr *infra*, p. 65 et note 14).

⁽⁵⁾ Dans quel type en effet classer le sigle n° 110 de Lixhe, pour lequel on pourrait hésiter à privilégier la lecture CTEC, plutôt que CEC.

⁽⁶⁾ M. VANDERHOEVEN-L. JANSSEN, 1976, p. 87.

⁽⁷⁾ J. E. BOGAERS-C. B. RUGER, 1974, p. 186.



1



2



3

Fig. 1. — Sigles de tuiliers MHF et CEC/CEC de la villa de Loën à Lixhe.

constante toutefois : là où j'ai pu le vérifier, tous les sigles possèdent une même hauteur de lettres, environ 1,7 cm (Lixhe, Meerssen et Haccourt) ⁽⁸⁾.

La signification de ces sigles reste encore inconnue. Tout au plus se doute-t-on qu'il s'agit là d'abréviations ou d'initiales du nom de tuiliers privés ⁽⁹⁾.

La datation pose autant de problèmes, essentiellement par manque de données précises. Les sigles CTEC et MHF de Lixhe se situent dans une fourchette chronologique large, couvrant les II^e et III^e siècles. Ils ne peuvent en tous cas pas être antérieurs à la fondation de l'établissement, laquelle se place au plus tôt vers la fin du I^{er} siècle, plus vraisemblablement au début du siècle suivant. Si on en retrouve encore dans les niveaux du Bas-Empire, il faut remarquer que ce sont là des remplois ou des débris isolés.

À Maasbracht (NL) aussi, les nombreuses marques CTEC proviennent d'une villa érigée vers l'an 100 ap. J.C. et abandonnée vers le milieu du III^e siècle ⁽¹⁰⁾. Il faudra toutefois attendre la publication définitive de ce site pour savoir si ces sigles peuvent être rattachés à la reconstruction du bâtiment à la fin du II^e siècle ou s'ils étaient déjà utilisés lors de sa fondation, au début de ce siècle. Quant au sigle MHF, une meilleure indication chronologique est fournie par la fouille de la villa de Haccourt, où plusieurs dalles marquées de ce sigle furent utilisées dans la maçonnerie de la piscine froide 77, dont la construction a pu être placée vers le milieu du II^e siècle ⁽¹¹⁾.

Trouvés souvent ensemble, les sigles MHF et CEC/CTEC ont aussi la même répartition géographique. La carte fig. 2 illustre nettement deux phénomènes :

1. une concentration des sigles MHF et CEC/CTEC dans la Basse-Meuse, au nord de Liège et dans le sud du Limbourg hollandais, dans

⁽⁸⁾ J. HABETS, 1871, p. 232-233 et pl. X et XI; G. DE BOE, *Haccourt III*, p. 11, fig. 4.

⁽⁹⁾ Le C.I.L. les range parmi les sigles privés. Voir aussi J. E. BOGAERS, 1972, p. 322 et W. J. H. WILLEMS, 1982, p. 17. N. PEUSKENS-F. TROMME, 1979, p. 400, signalent une interprétation plausible : C(anabae) TE(gularum) C(oriovallensium).

⁽¹⁰⁾ W. J. H. WILLEMS, 1982.

⁽¹¹⁾ G. DE BOE, *Haccourt III*, p. 31.

une région centrée sur Maastricht et comprise entre Tongres et Heerlen ;

2. une répartition plus lâche, mais cependant bien marquée, le long de la Meuse, vers le nord, des seuls sigles CEC/CTEC qu'on retrouve encore, mais plus isolés, dans la région de l'embouchure du « Oude Rijn ».

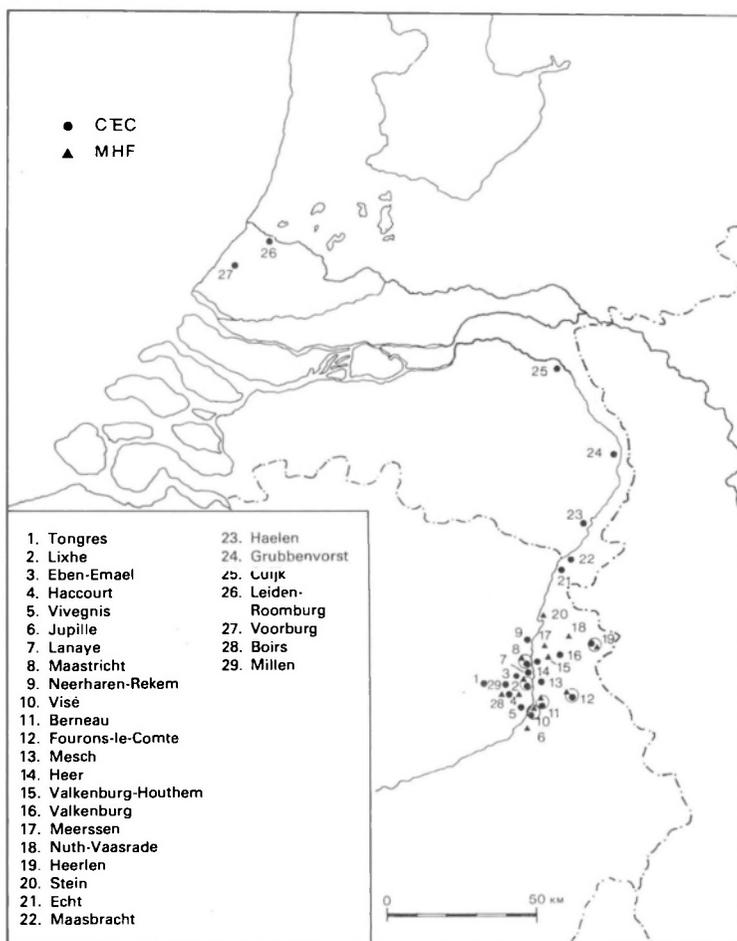


Fig. 2. — Carte de répartition des sigles de tuiliers MHF et CEC/CTEC.

La zone de diffusion des sigles MHF et CEC/CTEC paraît donc bien délimitée et on peut raisonnablement admettre que la zone de concentration maximale correspond aussi à la région de production ⁽¹²⁾. Les ateliers seraient donc à rechercher dans ce secteur et, pourquoi pas, dans la vallée de la Meuse proprement dite, ou dans des centres comme Heerlen ou Maastricht.

Concurrents ou pas, contemporains ou non, ces ateliers se sont partagé au moins une partie d'un marché local qui a dû devenir florissant précisément vers la fin du I^{er} siècle ou au début du II^e siècle, époque qui vit l'édification ou la reconstruction de nombreuses *villae* ⁽¹⁴⁾. De ces sigles, seul toutefois le sigle CEC/CTEC a connu une certaine diffusion vers le nord, utilisant visiblement la Meuse comme axe commercial. Cet atelier était sans doute aussi plus important que MHF, si on en juge par le nombre de lieux de trouvailles et le nombre de cachets utilisés.

Répertoire

A. Groupe CEC/CTEC

1. Voorburg (Arentsburg) : J. E. BOGAERS, 1972, p. 322 (fig. 2, n° 27).
2. Leiden-Roomburg : J. E. BOGAERS - C. B. RÜGER, 1974, p. 44 ; J. E. BOGAERS, NKNOB, déc. 1962, p. 195 (fig. 2, n° 26).
3. Valkenburg (Limburg) : A. W. BYVANCK, *Exc. Rom.*, II, n° 41 ; C.I.L., XIII, 6, 12708 (fig. 2, n° 16).
4. Heer (Backerbosch) : J. HABETS, 1895, p. 279 et p. XIII, 6 ; A. W. BYVANCK, *Exc. Rom.*, II, n° 19 ; C.I.L., XIII, 6, n° 12708 (fig. 2, n° 14).
5. Maasbracht (Brachterbeek) : W. J. H. WILLEMS, 1982, p. 17 (fig. 2, n° 22).
6. Heerlen : J. E. BOGAERS - C. B. RÜGER, 1974, p. 173 (fig. 2, n° 19).

⁽¹²⁾ Voir à ce sujet aussi la distribution de la marque NEH, très répandue dans une région située immédiatement à l'ouest de la région de distribution des marques CEC/CTEC et MHF. (Th. DELARUE, *Les marques NEH sur « tegulae » aux fours de tuiliers de Hermalle-sous-Huy et leur distribution dans la « Civitas Tungrorum »*, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz*, XVIII, 1983-1984, p. 133-145).

⁽¹³⁾ G. DE BOE, *Haccourt III*, p. 38-43.

7. Cuijk : J. E. BOGAERS - C. B. RUGER, 1974, p. 84 (fig. 2, n° 25).
8. Grubbenvorst : J. E. BOGAERS - C. B. RUGER, 1974, p. 88 (fig. 2, n° 24).
9. Maastricht : J. H. F. BLOEMERS, 1973, p. 49; J. E. BOGAERS - C. B. RÜGER, 1974, p. 186 (fig. 2, n° 8).
10. Haelen (Melenborg) : J. HABETS, 1895, p. 279; C.I.L., XIII, 6, 12708; J. E. BOGAERS, NKNOB, 63, 1964, p. 34 (fig. 2, n° 23).
11. Mesch (Eysden) : J. HABETS, 1895, p. 279; A. W. BYVANCK, *Exc. Rom.*, II, n° 16 et III, p. 14 (fig. 2, n° 13).
12. Echt (De Kommel) : J. E. BOGAERS, NKNOB, 62, 1963, p. 182 et *Idem*, NKNOB, 63, 1964, p. 32 (fig. 2, n° 21).
13. Tongres : C.I.L., XIII, 6, 12708; Y. GRAFF, 1968, p. 5 (fig. 2, n° 1).
14. Fouron-le-Comte : J. HABETS, 1895, p. 279; C.I.L., XIII, 6, 12708; Y. GRAFF, 1968, p. 5 (fig. 2, n° 12).
15. Lixhe (Loën) : (fig. 2, n° 2).
16. Vivegnis (Sur le Ry) : *Herstal avant l'an Mil*, p. 66 (fig. 2, n° 5).
17. Berneau (Pireux) : *Herstal avant l'an Mil*, p. 66 (fig. 2, n° 11).
18. Neerharen-Rekem (Het Kamp) : C.I.L., XIII, 6, 12708; Y. GRAFF, 1968, p. 5; M. VANDERHOEVEN - L. JANSSEN, 1976, p. 87 (fig. 2, n° 9).
19. Eben-Emael (Guizette) : *Montagne-Saint-Pierre*, 1981, p. 57 (fig. 2, n° 3).
20. Lanaye (Voie d'Emael) : J. P. LENSEN, 1984, p. 55, n° 150 (fig. 2, n° 7).
21. Visé (Unic) : J. P. LENSEN, 1984, p. 55, n° 153 (fig. 2, n° 10).
22. Boirs (Village) : N. PEUSKENS - F. TROMME, 1979, p. 387, 399 et pl. IV, n° 1-2 (fig. 2, n° 28).
23. Millen : N. PEUSKENS - F. TROMME, 1979, p. 399-400 (fig. 2, n° 29).

Le C.I.L. (XIII, 6, 12709) mentionne encore la découverte du sigle EC à Katwijk. En réalité, ce sigle, mal identifié, doit être lu EGI (Exercitus Germanici Inferioris) ⁽¹⁴⁾.

⁽¹⁴⁾ Renseignement J. E. Bogaers. Voir aussi J. E. BOGAERS, *De Gallo-Romeinse tempels te Elst in de Over-Betuwe*, 's-Gravanhage, 1955, stelling XVIII et H. DIJKSTRA et F. C. J. KETELAAR, *Brittenburg. Raadsels rond een verdrongen ruine*, Bussum, 1965, p. 88 et 127, note 63.

B. *Groupe MHF*

1. Nuth-Vaasrade : A. W. BYVANCK, *Exc. Rom.*, II, n° 54 et III, p. 41 ; C.I.L., XIII, 6, 12901 ⁽¹⁵⁾ (fig. 2, n° 18).
2. Meerssen (Herkenberg) : J. HABETS, 1871, p. 232-233, pl. X et XI ; C.I.L., XIII, 6, 12901 (fig. 2, n° 17).
3. Stein : J. H. HOLWERDA, 1928, p. 34 (fig. 2, n° 20).
4. Valkenburg-Houthem (Vroenhof) : renseignement J. E. BOGAERS (fig. 2, n° 15).
5. Maastricht : J. E. BOGAERS, NKNOB, 63, 1964, p. 214 ; *Idem*, NKNOB, 64, 1965, p. 76 et 122 ; J. E. BOGAERS - C. B. RÜGER, 1974, p. 186 ; renseignement W. Dijkman (fig. 2, n° 8).
6. Heerlen : J. E. BOGAERS - C. B. RÜGER, 1974, p. 173 (fig. 2, n° 19).
7. Fouron-le-Comte (Steenbosch) : J. HABETS, 1895, p. 232 ; C.I.L., XIII, 6, 12901 ; Y. GRAFF, 1968, p. 6 (fig. 2, n° 12).
8. Jupille : C.I.L., XIII, 6, 12901 (fig. 2, n° 6).
9. Haccourt (Pré Collard) : G. DE BOE, *Haccourt II*, p. 35 ; *Idem*, *Haccourt III*, p. 11 (fig. 2, n° 4).
10. Lixhe (Loën) : (fig. 2, n° 2).
11. Berneau (Pireux) : *Herstal avant l'an Mil*, p. 66 (fig. 2, n° 11).
12. Visé (Unic) : J. P. LENSEN, 1984, p. 55, n° 152 (fig. 2, n° 10).
13. Boirs : A. M. DEFIZE - LEJEUNE, 1964, p. 17-18 (fig. 2, n° 28).

⁽¹⁵⁾ Le C.I.L., XIII, 6, 12901 indique deux lieux de découvertes : Vaasrade et Reuling-Vaasrade. Il s'agit en fait du même emplacement. Renseignements J. E. Bogaers.

Abréviations bibliographiques

- J. H. F. BLOEMERS, 1973 : J. H. F. BLOEMERS, *Archeologische kroniek van Limburg over de jaren 1969-1970, Publications de la Société Historique et Archéologique dans le Limbourg*, CVII-CVIII, 1971-1972, 1973, p. 7-79.
- J. E. BOGAERS, 1972 : J. E. BOGAERS, *Civitas und Hauptorte in der nördlichen Germania Inferior*, *Bonner Jahrbücher*, 172, 1972, p. 322 et fig. 8, C.
- J. E. BOGAERS - C. B. RUGER, 1974 : J. E. BOGAERS - C. B. RUGER, *Der Niedergermanische Limes*, Köln, 1974.
- A. W. BYVANCK, *Exc. Rom.* : A. W. BYVANCK, *Excerpta Romana. De Bronnen der romeinse geschiedenis van Nederland*, I-III, 's-Gravenhage, Nijhof, 1931-1947.
- C.I.L. : *Corpus Inscriptionum Latinarum*.
- G. DE BOE, *Haccourt II* : G. DE BOE, *Haccourt II. Le corps de logis de la grande villa*, *Archaeologia Belgica*, 174, Bruxelles, 1975, p. 35-36.
- G. DE BOE, *Haccourt III* : G. DE BOE, *Haccourt III. Les bains de la grande villa*, *Archaeologia Belgica*, 182, Bruxelles, 1976, p. 11.
- A. M. DEFIZE-LEJEUNE, 1964 : A. M. DEFIZE-LEJEUNE, *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la Province de Liège (depuis l'Age du Bronze jusqu'aux Normands)*, *Répertoires archéologiques*, série A, V, Bruxelles, 1964.
- Y. GRAFF, 1968 : Y. GRAFF, *Index des sigles (marques) de tuiliers gallo-romains trouvés en Belgique*, *Romana Contact*, 8, 1968, III-IV, p. 3-18.
- J. HABETS, 1871 : J. HABETS, *Découvertes d'Antiquités dans le Duché du Limbourg*, tome I, Ruremonde, 1871.
- J. HABETS, 1895 : J. HABETS, *De romeinse villa Backerbosch, onder Heer*, *Publications de la Société Historique et Archéologique dans le Duché du Limbourg*, XXXII, 1895, p. 267-296.
- Herstal avant l'an Mil* : N. PEUSKENS, *Les Collections privées, dans Herstal avant l'an Mil*, Herstal, 1972, p. 59-68.
- J. H. HOLWERDA, 1928 : J. H. HOLWERDA, *Nederzettingen bij Stein aan de Maas*, *Oudheidkundige Mededelingen van de Rijksuniversiteit Leiden*, IX, 1928, p. 3-50.

- J. P. LENSEN, 1984 : J. P. LENSEN, *Découvertes archéologiques par Jean Massin au Pays de Visé, I*, dans *Mélanges Massin, Visé, 1984*, p. 22-77.
- Montagne-Saint-Pierre : A.-M. LANGE, *Villa romaine de « Guizette » à Emael*, dans *Paléoenvironnement de la Montagne-Saint-Pierre. Archéologie entre Meuse et Geer, Visé, 1981*, p. 54-57.
- NKNOB : *Nieuwsbulletin van de koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond.*
- N. PEUSKENS - F. TROMME, 1979 : N. PEUSKENS et F. TROMME, *Deux balnea belgo-romains : Boirs « Village » et Heure-le-Romain « Sur les Moulins »*, *Bulletin des Chercheurs de la Wallonie*, XXIV, 1977-1979, p. 381-414.
- M. VANDERHOEVEN - L. JANSSEN, 1976 : M. VANDERHOEVEN et L. JANSSEN, *De gallo-romeinse villa van Rekem-Neerharen. Oude Land van Loon*, XXXI, 1976, p. 67-92.
- W. J. H. WILLEMS, 1982 : W. J. H. WILLEMS, *Belangrijke vondsten in Limburg. De romeinse villa van Maasbracht*, dans *Archeologie in Limburg*, 15, 1982, p. 14-17.

L'ANCIEN HÔPITAL SAINT-ABRAHAM À LIÈGE

Des origines à la fin de l'Ancien Régime

par Robert HANKART

Introduction

La présente étude historique mérite, au préalable, quelques mots d'explication. Situé dans l'ancienne paroisse Saint-Jean-Baptiste, l'hôpital fut intimement lié par son organisation propre non seulement à l'église Saint-Jean-Baptiste mais aussi au béguinage du cheval bai. Nous avons traité séparément l'histoire du béguinage (1).

L'hôpital faisait face à Féronstrée; l'église occupait l'angle de Féronstrée et de la rue derrière Saint-Jean-Baptiste; le béguinage se situait entre l'hôpital et l'église dont l'entrée était en Féronstrée.

Dès ses origines l'hôpital reçut le nom de Saint-Jean-Baptiste mais au début du XVI^e siècle, ce vocable fut modifié insensiblement en celui de Saint-Abraham. L'hôpital, l'église et le béguinage étaient tous trois placés sous l'autorité de la cour de l'hôpital; elle était composée d'un pasteur, de deux maîtres jusqu'au début du XIV^e siècle, ensuite de quatre maîtres et des tenants. Les affaires étaient traitées par ces derniers avec l'appui et souvent les critiques des paroissiens héritiers, en toute souveraineté.

L'hôpital étant une fondation laïque, toute la vie de cet établissement fut basée sur le droit de patronage des paroissiens propriétaires et, par le fait même, tous les offices étaient destinés non pas aux étrangers mais, sauf cas exceptionnels sporadiques, aux seuls habitants de la paroisse : maîtres, tenants, compteurs, médecins, apothicaires, jusqu'aux employés les plus modestes, les uns étant nommés par la cour de l'hôpital, les autres par le pasteur et les maîtres lors des élections annuelles ou occasionnelles.

(1) Robert HANKART, *Le béguinage dit du cheval bai sous l'Ancien Régime à Liège*, Le Vieux-Liège, n° 212, janvier-mars 1981, pp. 11-19.

On voit donc des familles entières de la paroisse participer à l'œuvre commune ou s'opposant l'une à l'autre. En arrière-plan, les représentants du parti populaire veulent accueillir dans l'hôpital les malades de la cité, c'est-à-dire que leur désir tend à modifier les statuts d'origine, surtout au XVII^e siècle où nous assistons à la lutte âpre des Chiroux et des Grignoux pour obtenir les offices importants.

L'hôpital Saint-Abraham n'étant pas destiné à soigner les malades ou blessés et les pauvres habitant la cité ou le pays, mais les étrangers « passants et repassants », il semble que ces privilèges remontant au XIII^e siècle — non authentifiés formellement — pouvaient trouver leur justification dans cette particularité. En effet, c'est une œuvre bénévole, à l'origine de piété, essentiellement solidaire de la paroisse dont ses fondateurs sont issus. C'est la reconnaissance d'un droit remontant au grand élan mystique du XII^e siècle, la création d'un hôtel-Dieu, pour porter assistance à celui venu d'ailleurs et pour lequel, à travers les siècles, ceux de Saint-Jean-Baptiste entendirent être les garants. Très curieusement — faut-il y trouver une simple coïncidence — les dotations de terres, de rentes et de cens atteignirent de 18 à 1900 muids d'épeautre sans compter celles, plus modestes, qui furent destinées à l'église, aux chapelains, au béguinage soit, aux meilleurs moments de son existence, un revenu d'environ 15000 florins Brabant, à peu de choses près identique à celui que percevaient la léproserie de Cornillon et l'hôpital Saint-Michel dit des Pauvres-en-Ile, comme si les autorités, dans le grand souffle de générosité qui anima les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, avaient voulu limiter sur cette base les revenus de ces établissements de bienfaisance.

Quelques petits hôpitaux, tels ceux de Saint-Désir, proche de Bayart, un du côté de Bouxhtay et trois du côté de Sainte-Walburge furent incorporés au fil du temps aux revenus de l'hôpital Saint-Abraham. De ces établissements ne subsista plus que de petites chapelles.

Pour conclure, regrettons l'absence totale des recès du XVI^e siècle et d'une partie de ceux-ci couvrant la période de février 1737 au début de 1762.

R. H.

CHAPITRE I

Les origines de l'hôpital

Il est certain que l'hôpital, appelé Saint-Jean-Baptiste, se trouvait *extra muros*, même lors de la construction du second rempart en 1213. « Là, écrit Godefroid Kurth (en Féronstrée) s'ouvrait, dans l'axe de la rue, une porte à laquelle les vieux chroniqueurs donnent le nom de porte Hasseline. L'enceinte, continuant dans la même direction, passait entre les rues actuellement de la Clef et Sur-le-Mont, gagnait ensuite la Meuse, au quai de la Goffe » (1). Elle s'élevait donc en Féronstrée « immédiatement en avant de la rue de la Clef dite d'abord de Vesquecourt, au delà de la maison formant l'angle de cette voie » (2). L'hôpital se situait à l'angle de Féronstrée et de Potiérue, c'est-à-dire qu'il était proche du rempart de Notger, au moment où cet établissement fut créé.

Cette particularité a son importance. Créé à l'intention des passants étrangers lorsque la porte Hasseline était fermée et l'accès de la ville interdit, cet hôpital joua un rôle humanitaire certain. L'église Saint-Jean-Baptiste fut construite vraisemblablement au XII^e siècle, sur un alleu (3). Elle eut comme patrons collateurs des fondateurs laïques (4). En 1189, ceux qui aidèrent à la doter se nommaient Léon, chanoine de Saint-Denis, Henri de Cologne et son épouse, ces deux derniers étant les patrons de l'église en qualité de descendants du fondateur. Cette précision corrobore l'idée que l'église fut bien construite à une date antérieure à l'an 1189. Jean d'Outremeuse situe la fondation de l'établissement hospitalier aux environs de l'an 1205. Citons-le : Un pieux habitant de Féronstrée, cordonnier de son état, Jean Gavor ou Ganor, s'étant rendu sept ans auparavant en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle

(1) Godefroid KURTH, *La cité de Liège au Moyen Age*, 1909, tome I, p. 35.

(2) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome VI, culture et civilisation, Bruxelles, 1976, pp. 26, 335. Citons également Armand NAGELMACKERS, *Liège stratégique du VI^e au XI^e siècle*, 1978, p. 68 et ss. dont, les plans établissent le tracé conçu d'après les témoignages antérieurs d'historiens et le résultat de ses propres recherches.

(3) Godefroid KURTH, *La cité de Liège*, *op. cit.*, p. 302. Robert HANKART, *Le patrimoine artistique de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste*, Le Vieux-Liège, n° 216, janvier-mars 1982, p. 130.

(4) Godefroid Kurth pense que son origine peut être placée au début du XII^e siècle.

en Galice, fut dépouillé chemin faisant par des voleurs qui ne lui laissèrent « que sa chemise ». Il dut, pour regagner la ville natale, mendier le pain quotidien et passer les nuits dans les hospices quand il en trouvait. Rentré à Liège, Jean Gavor se rappela combien était douloureuse la situation de ceux qui, dénué de ressources, ne rencontrent pas, dans leurs pérégrinations, un asile hospitalier. Il transforma sa demeure et y hébergea tous les pauvres qui venaient réclamer son assistance. Après sept ans de vie charitable, Gavor mourut ⁽⁵⁾. Sa maison devint « l'hospitale Saint-Johans-Baptiste, car ilh siet deleis (l'église) Saint-Johan-Baptiste » ⁽⁶⁾.

En fait Jean d'Outremeuse a romancé. De plus l'existence de l'hôpital est nettement antérieure à 1205 ainsi qu'en fait foi l'acte de 1189 ⁽⁷⁾. Celui que nous avons cité plus haut contient cette précision importante que Henri de Cologne et Marthe sont également maîtres de l'hôpital « magistris hospitalis in platea sancti Johannis Baptiste ⁽⁸⁾ Henrico Coloniensi, Marte mulieri et corum sucessoribus presentem cartam im perpetuum robur et monumentum »... Quel fut donc le véritable fondateur de l'hôpital et de l'église ? À lire attentivement le texte de ce diplôme l'hypothèse d'octroyer le titre d'antériorité à l'hôpital paraît fondé. L'hôpital est doté d'une chapelle consacrée à sainte Elisabeth, mère de saint Jean-Baptiste si bien que l'on peut supposer qu'avant que l'église fût bâtie, l'établissement hospitalier disposait d'une chapelle à l'usage des pauvres ⁽⁹⁾. Il ne s'agit, bien entendu, que d'une hypothèse en raison de l'absence de précisions à ce sujet. Sa lointaine origine reste obscure, ainsi que les buts de sa véritable fondation. La pièce transcrite

⁽⁵⁾ Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, 1926, tome III, p. 24.

⁽⁶⁾ Jean d'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des histors*, tome V, pp. 159-160. Dans A.E.L. Béguinage de chevalbaye, un greffier reproduit l'assertion de Jean d'Outremeuse qu'il dit tirée d'un stock de 1510, f^o 1.

⁽⁷⁾ PONCELET, *Cartulaire Ste Croix*, I.C.S.C., tome I, p. 33; Godefroid KURTH, *La cité de Liège, op. cit.*, tome I, p. 302.

⁽⁸⁾ PONCELET, *Cartulaire Ste Croix*, I.C.S.C., tome I, p. 33; Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome V, 1976, p. 149.

⁽⁹⁾ L'existence de cette chapelle est attestée dans un acte du 25 avril 1277. G. KURTH, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste*, B.S.A.H.L., tome XIV, 1903, p. 242. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome VI, 1976, p. 335 dit que l'église Saint-Jean-Baptiste « n'a du être dans le principe que la chapelle auxiliaire d'un établissement hospitalier érigé en dehors et à proximité des remparts ». Ailleurs l'historien croit possible l'existence de cette chapelle avant l'an 1141, p. 334.

par G. Kurth ⁽¹⁰⁾ datée de 1237 par laquelle Léon, cellerier de l'église Saint-Denis à Liège, cède à l'hospice Saint-Abraham son droit de patronage sur l'église Saint-Jean-Baptiste, mentionne André, prêtre de Saint-Jean-Baptiste et deux proviseurs de l'hôpital : Martin Matheus de Hors-Château et Lambert Sutor.

Cette donation fut sanctionnée par le pape Innocent IV à la demande des maîtres, du maieur, des échevins et des bourgeois de Liège le 25 mai 1246 ⁽¹¹⁾. Ce pape confirma de plus le 7 juillet 1249, que les proviseurs de l'hospice Saint-Jean-Baptiste ne pouvaient être contraints par lettres du Saint-Siège ou d'un légat apostolique à pourvoir quelqu'un dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à moins qu'il ne fut fait mention spéciale de l'exception ⁽¹²⁾. Ce même jour Innocent IV notifia ce privilège, octroyé aux proviseurs, au doyen du chapitre de la cathédrale de Liège ⁽¹³⁾.

Patrons de l'hôpital, les proviseurs sont également patrons de l'église. La pièce du 25 avril 1277 cite leurs noms : Conrard, prêtre, Matheus dit Mathon, échevin et Godin Godars, citains de Liège. Suivent les tenants : Pierre dit Boveaz, Louis dit Surllet, échevins de Liège, Johan dit de Henau, Simon dit li Fauneis, Henri dit li Veilhes, Herbert de Canistrata, Egide dit li Proudhons, Johan dit de Bierzes ⁽¹⁴⁾.

Nous avons ainsi la composition de la cour de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste au XIII^e siècle c'est-à-dire : le prêtre de l'église, deux maîtres, les maire et tenants qui agissent souverainement pour les affaires communes : église, hôpital puis, à une époque non définie dans ce siècle, le béguinage du cheval bai ⁽¹⁵⁾.

À ce propos, rappelons la corrélation qui existe entre trois institutions que nous avons étudiées : la léproserie de Cornillon, l'hôpital Saint-Michel — à cette époque les communs pauvres de la cité — et l'hôpital

⁽¹⁰⁾ G. KURTH, *op cit.*, p. 239. Ce diplôme relevé par l'historien (en latin) intitulé *le livre a serment* a aujourd'hui disparu (reg. I actuel). LÉON LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, BIAL, tome XLVI, p. 51. PONCELET, *Cartulaire Sainte-Croix*, n° 66.

⁽¹¹⁾ G. KURTH, *op cit.*, p. 240.

⁽¹²⁾ ID., *op. cit.*, p. 241. LÉON LAHAYE, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste*, BIAL, tome XXII, p. 5.

⁽¹³⁾ ID., *op. cit.*, p. 241.

⁽¹⁴⁾ G. KURTH, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste, op. cit.*, p. 242. LÉON LAHAYE, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 5.

⁽¹⁵⁾ Robert HANKART, *Le béguinage dit du cheval bai sous l'Ancien Régime, à Liège*, Le Vieux-Liège, n° 212, janvier-mars 1981, pp. 11-19.

Saint-Jean-Baptiste. Toutes trois disposent, outre les tenants, de deux proviseurs ou maîtres, *élus pour le temps*. Dès l'avènement des métiers, au début du XIV^e siècle, ils seront quatre, dont deux représenteront les métiers.

De nombreux legs testamentaires attestent que l'hôpital accueillait des malades, tant au XIII^e siècle que dans les siècles qui suivirent. Les legs comprenaient des immeubles — maisons et terres —, des dons en argent pour l'achat de rentes annuelles ou viagères, des distributions d'épeautre aux pauvres malades, du mobilier, des aumônes en toute saison. Signalons la vente de deux maisons léguées par testament par Helluy de Herkenrode, béguine, dont le revenu fut affecté à la construction d'un nouveau dortoir de l'hôpital (1296) ⁽¹⁶⁾.

Comme pour les autres hôpitaux de l'époque, les clauses testamentaires permettent de croire à un élan indéniable s'étendant aux multiples cas sociaux que rencontraient les bourgeois autour d'eux. Les exemples ne manquent pas ; les notables y participent ; certains d'entre eux sont maîtres ou tenants de l'hôpital : Pierre Boveal, Jean de Hainaut (1263), Mathon, Godars (1276), Sureles (1281), etc. En reconnaissance pour les soins dispensés par l'hôpital de nombreux malades testent en sa faveur ⁽¹⁷⁾.

Ce bref aperçu des origines de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste nous indique que l'on y soignait des malades et que l'on y hébergeait des pauvres mais l'on ne spécifie pas formellement dans les textes que l'hospitalisation des malades n'est réservée qu'aux seuls étrangers.

Peut-être pouvons-nous référer aux anciens documents évoqués ci-dessus mais dont le résumé est insuffisant pour nous former une opinion valable à ce sujet : legs et dons proviennent pour la plupart de villages éloignés de Liège ce qui pourrait faire supposer qu'effectivement sa mission était de soulager les souffrances des passants « étrangers », brusquement saisis d'un mal ou atteints d'une blessure grave. C'est du moins ce qu'on assurera dans la suite lorsque les administrateurs invoqueront la fondation de l'établissement hospitalier.

⁽¹⁶⁾ LÉON LAHAYE, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 42, note 5.

⁽¹⁷⁾ A.E.L., Hôpital Saint-Abraham. Le registre 2 contient de nombreux cas de donation allant du XIII^e siècle au XVI^e siècle. Cf. aussi Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, tome III, p. 25, 1^{re} col. Id. tome V, 1976, p. 150. CUVELIER, *Cartulaire du Val Benoît*, p. 164. C. de BORMAN, *Les échevins de Liège*, tome I, p. 437, 465. LÉON HALKIN, *La maison des bons enfants*, BIAL, tome LXIV, 1940, p. 47.

CHAPITRE II

L'immeuble

Nous avons vu au chapitre I la lointaine origine de l'hôpital Saint-Abraham, jadis nommé Saint-Jean-Baptiste, vraisemblablement construit *extra muros* vers le milieu du XII^e siècle. Les témoignages contemporains concordent pour affirmer que l'église Saint-Jean-Baptiste et l'hôpital étaient tous deux situés en Féronstrée. Il ne reste aucune trace de l'immeuble d'origine. Les plans de Blaeu (1627), de Hollar (vers 1650), de Merian et de Lambert Thonus (1730) grossissent démesurément l'église mais ne donnent qu'un aperçu insuffisant de ce qu'étaient à cette époque les bâtiments de l'hôpital lui-même. Nous ne pouvons donc nous faire une opinion qu'en fonction des vestiges qui subsistaient au XVII^e siècle, au moment où l'hôpital Saint-Abraham fut en partie reconstruit.

Le lecteur trouvera pour s'orienter le plan parcellaire du cadastre indiquant la topographie du lieu (1837-1844) ⁽¹⁾, un extrait du plan de J. J. Jamar (1843) ⁽²⁾ et une photo aérienne prise en 1947, complétant les précédentes ⁽³⁾.

Le changement de vocable de l'hôpital au début du XVI^e siècle fut-il la conséquence d'une reconstruction imposée par le sac de Liège en 1468, par les hordes de Charles le Téméraire ⁽⁴⁾ ? En 1470, les registres, lettres, stocks et autres exploits furent perdus, brûlés, dispersés. Il fallait procéder, comme dans d'autres institutions au recensement des

⁽¹⁾ En 16 planches. Bibliothèque des Chiroux.

⁽²⁾ Bibliothèque des Chiroux (C5 ch. 1/13). J'exprime mes sincères remerciements à M^{me} Triaille, conservateur et M. R. Gérard pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans mes recherches. Cf. Etienne HÉLIN, *Les plans anciens de Liège*, Vaillant-Carmanne, 1962, p. 596.

⁽³⁾ Institut géographique national. Échelle 1/1100 (approximative), 19 août 1947.

⁽⁴⁾ Le repeuplement de Liège s'est effectué dans l'intervalle des années 1471-1473. Le recensement des chefs de famille dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste est de 6 pour l'an 1470 ; de 23 pour l'an 1471 ; de 26 pour 1473 ; de 33 entre 1474 et 1476 (contrôle des finances du duc). Émile FAIRON, *Notes sur la domination bourguignonne dans la Principauté de Liège (1468-1476)*, BIAL, tome 42, 1912, p. 23. L'auteur signale que la population de cette paroisse était de 372 habitants au XVII^e siècle. Bien entendu il s'agit de paroissiens propriétaires exclusivement. Cf. notre chapitre III.

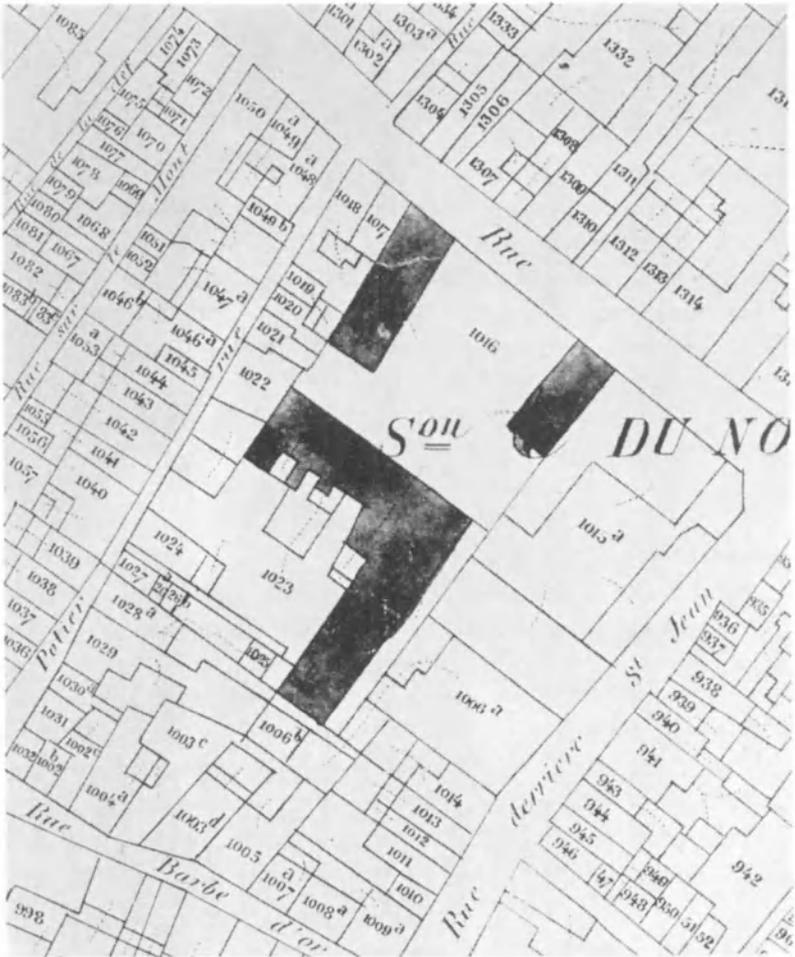


Fig. 1. — Plan parcellaire de la ville de Liège en 16 planches (1837-1844).
Bibliothèque des Chiroux.

héritages, par ordre de Louis de Bourbon ⁽⁵⁾. Il paraît donc vraisemblable que l'hôpital eût à souffrir grandement de la destruction de la cité mais, d'après des témoignages, l'hôpital avait déjà repris ses activités

⁽⁵⁾ Cahier in-folio de 12 feuillets de papier d'une écriture du XVIII^e siècle portant comme titre : « dépouillement des pièces et lettrages concernant le droit des paroissiens... » cité par Godefroid KURTH, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège*, BSAHL, tome XIV, 1903, pp. 224, 225.

en 1495, peut-être plus tôt, puisque des personnes y furent soignées dès cette date et dans les années qui suivirent.

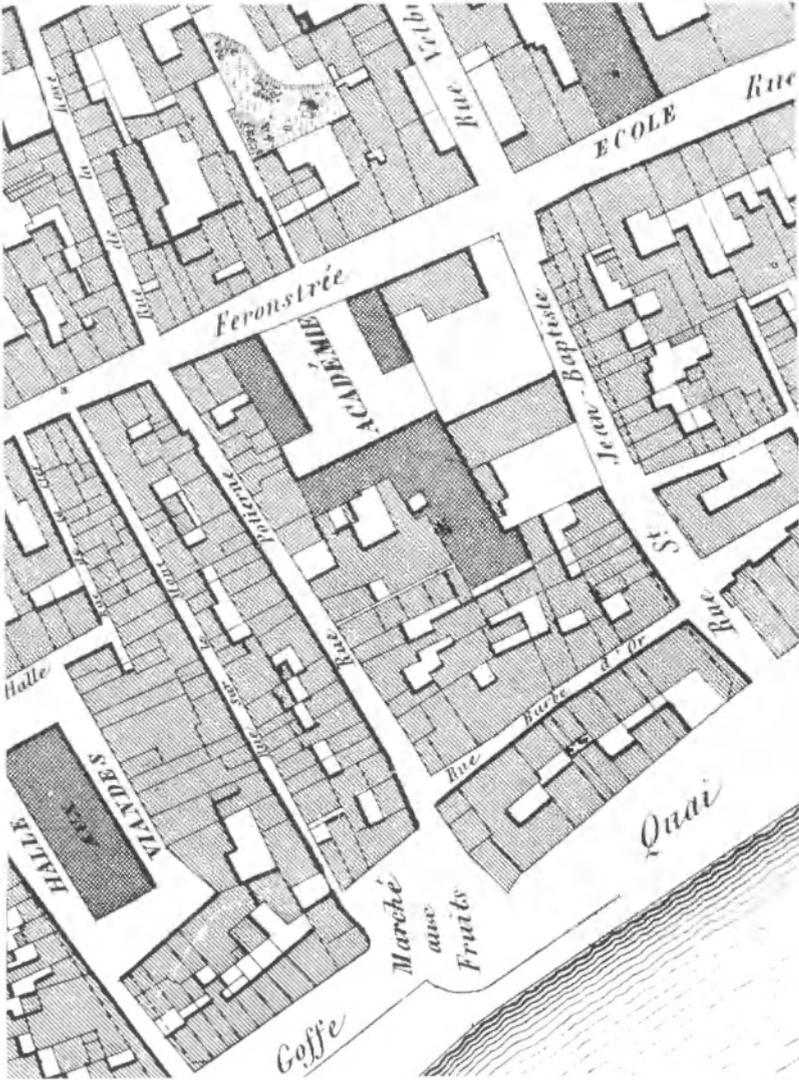


Fig. 2. — Plan de Jamar (1843).
Bibliothèque des Chiroux (C5 ch. 1/13).



Fig. 3. — Photo aérienne prise en 1947.
Institut géographique national (19 août 1947, n° 16580).

Dès le début du XV^e siècle l'hôpital bénéficiait d'une rente grevant une maison située derrière Saint-Jean-Baptiste. Sur celle-ci on construisit

plus tard une *catterie* (6). L'hôpital était bâti près de l'église (7) sans que nous sachions sa situation exacte. Les administrateurs louaient certaines pièces — les remises, les galeries et catterie — en interdisant d'entasser des tonneaux d'alun. De telles locations étaient d'usage courant dès le XV^e siècle; l'entrée ne pouvait être encombrée pour permettre la libre circulation des charettes (8). Adossée à l'hôpital la maison du *Vert Dragon* avait remplacé l'hôtel Louis Surlet au XIII^e siècle puis de propriétaire en propriétaire avait déchu de son opulence passée (9). L'hôpital était constitué d'une grande remise contenant des marchandises diverses (au XVII^e siècle l'entreposage de poudre y était interdit de même que les cuirs puants et tonneaux) (10); d'un entrepôt dont l'accès devait être libre; de remises (11) toutes louées dont l'une se situait sous la chambre des hommes malades, enfin d'une enceinte à ne pas encombrer (12).

Au milieu du XVII^e siècle les bâtiments de l'hôpital menaçaient ruine. Il fallut envisager sa reconstruction. Les administrateurs se mirent en rapport avec plusieurs architectes et maîtres ouvriers dès le 1^{er} avril 1670 sous la surveillance des voir-jurés du cordeau. Les travaux commencèrent le 14 juin. La première pierre fut marquée du nom de Jésus et des premières lettres des noms de saint Abraham et de saint-Jean-Baptiste. La cérémonie eut lieu vers 14 h en présence du pasteur Nicolas Berwir, des maîtres Pierre Gilman, Pierre Waltery, Jacques Lacroix et Jacques Paschali; des tenants François Aymon de Haling, échevin de la souveraine justice de Liège, François Hinnedael, aussi échevin de même que François de Selys, Lambert de Frerart, juriconsulte et conseiller perpétuel de la cité, Jeoris Mathys, marchand, Ernes Goesuin, commissaire et Arnold Goesuin, Gérard Goesuin, mayeur, Erasme Tharouille, compteur de l'hôpital, Jean Patron, mambour de l'église et compteur des béguines du cheval bai, Godefroid Lamberti,

(6) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 2, f^o 140 (n^o 50).

(7) Id., boîte aux chartes, original n^o 486, 477, 170 (1442), 476 (1523).

(8) Id., reg. 18, f^o 71 v^o.

(9) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome V, 1976, p. 148. Le drapier Drengbert possédait une maison ayant pour enseigne « Le Dragon » désignée aussi maison des lombards au XIV^e siècle.

(10) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 9.

(11) Id., reg. 18, f^o 92 v^o; reg. 18, f^o 109; reg. 19, f^o 75; reg. 18, f^o 104 v^o.

(12) Id., reg. 20, f^o 238.

greffier et Art Delbrouck, huissier ⁽¹³⁾. Pour la circonstance les maîtres Gilman et Waltery maintinrent leur mandat pour la durée des travaux.

En raison du coût de ceux-ci, la situation financière de l'hôpital devint vite désastreuse. Le 3 mai 1675, soit près de cinq ans après le début des travaux, la cour de l'hôpital ne savait comment résoudre ses difficultés. Les revenus se percevaient mal. Les années 1672-1674 avaient été pénibles. Les armées sillonnaient la contrée et les « continuels passages et repassages, logements et hivernements dans cestuy pays de Liège à la désolation entière d'icelluy des troupes des princes et potentats estrangers » interdisaient aux massuirs de payer leur dû au compteur. Dans l'impossibilité de faire face aux créanciers, les administrateurs cherchèrent à emprunter 20.000 florins BB. pour élever les nouveaux édifices « *attendu la caducité des vieux qui, depuis longtemps, menacent ruine* » ⁽¹⁴⁾. Le 30 septembre une personne s'offrit à avancer 4000 fl. BB. sans intérêt, limitant toutefois le prêt à 3 ou 4 ans. Cette somme servirait à l'achèvement d'une des 9 chambres des malades ainsi qu'à d'autres réparations jugées nécessaires ; ceci permit, en octobre, de passer commande à un maître maçon pour l'achèvement de deux chambres ⁽¹⁵⁾. D'autre part la *neuve salle* où devait délibérer la cour de l'hôpital fut enfin achevée ⁽¹⁶⁾. Le 30 novembre 1675, les administrateurs firent démolir la vieille *katterie* laquelle empêchait la lumière du jour d'éclairer le nouveau bâtiment puis de « rendre la place d'icelle (*katterie*) après qu'on aura tiré la muraille du cimetière a ligne droicte aussy avant que le grand bâtiment » ⁽¹⁷⁾. Cette place fut cédée au paroissien Goesuin, brasseur de l'hôpital, pour une rente de 50 fl. BB. mais il ne put bâtir « plus haut que deux pieds sur la muraille séparatoire afin que l'hôpital ne soit pas aveuglé ni sa beauté ôtée ». Parmi les clauses restrictives figuraient celles de ne pouvoir faire du bruit en cet endroit ni aucun feu dont les fumées polluantes incommoderaient les malades.

⁽¹³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 21, f^o 71 v^o, 72. Léon LAHAYE, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste*, BSAHL, tome XXII, p. 28.

⁽¹⁴⁾ Id., reg. 22, f^o 49 v^o.

⁽¹⁵⁾ Id., reg. 21, f^o 115, 118.

⁽¹⁶⁾ Id., reg. 21, f^o 115 v^o.

⁽¹⁷⁾ Id., reg. 21, f^o 116-117.

Une question se pose à nous. Les anciens bâtiments de l'hôpital, où donc se situaient-ils ? Subsistèrent-ils en partie ?

La vieille caterie, rappelons-le, se situait du côté de la rue derrière Saint-Jean-Baptiste, donc du côté du cimetière. Les remises ne peuvent, d'après les témoignages contemporains, se situer avec précision. Pierre Lefebvre, l'un des maîtres, avança 1200 florins Brabant sans intérêt pour les appliquer aux réparations jugées indispensables que l'on s'engagea à lui rembourser au denier 24 ⁽¹⁸⁾. L'ancien bâtiment subsiste donc, du moins en partie, la construction du nouvel hôpital se faisant sur un autre plan. Au début de l'an 1677, la vieille compterie fut abandonnée au bénéfice de la nouvelle où, en août seulement, le receveur Tharoulle reçut les instructions pour y transférer ses archives qu'il affirmait être en mesure de protéger. La vieille compterie subsista ; elle fut louée aux enchères en 1719 ⁽¹⁹⁾. En 1687, les voûtes des caves de l'hôpital, côté cimetière, menacèrent de s'écrouler sous le poids énorme de la houille et de hochets ⁽²⁰⁾ que l'on avait entreposés « en raison de la fraîcheur en provenant » ⁽²¹⁾. Sur cette information nous avons notre perplexité. « Côté cimetière » signifie pour nous la nouvelle construction. Y a-t-il un vice de base ? C'est probable, d'autant plus que les matériaux employés pour l'église et pour l'hôpital n'étaient pas de très bonne qualité. La vieille chapelle Sainte-Elisabeth devenait un grenier, la nouvelle chapelle étant prévue dans le nouveau bâtiment ⁽²²⁾. Trois fenêtres, ornées de vitraux, s'ouvraient sur le cimetière, derrière l'église. Une inscription de 1677 de de Haling, pasteur, attestait l'époque de sa création ⁽²³⁾.

Le 13 janvier 1692, les administrateurs s'inquiétèrent des conséquences du bombardement de la ville par le maréchal de Boufflers. La porte de l'hôpital fut fermée ; on exigea l'évacuation dans les trois jours des tonneaux, mandes ⁽²⁴⁾ et autres ballots entassés dans l'allée et les autres lieux de l'hôpital ⁽²⁵⁾. Il ne semble pas qu'il y eut des dommages

⁽¹⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 21, f° 126, 127-129.

⁽¹⁹⁾ Id., reg. 24, f° 65 v°.

⁽²⁰⁾ W = *hoichèt* : hochet, boulet de fouwage (menue houille) pétrie avec de la glaise (DL).

⁽²¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 23.

⁽²²⁾ Id., reg. 21, f° 141.

⁽²³⁾ Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome III, *op. cit.*, p. 25, 2^e col.

⁽²⁴⁾ Mande = manne.

⁽²⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 122, 122 v°.

quoiqu'en avril 1693 les greniers pourris, ruinés ne supportaient plus le moindre poids. Une fois encore nous croyons qu'il devait s'agir de l'ancien bâtiment. On y interdisait d'y verser des *hochets*; des particuliers s'emparaient de pièces sans payer leur loyer. L'hôpital mit en location la vieille cuisine et quelques pièces en dépendant ⁽²⁶⁾ ainsi qu'un des grands greniers au-dessus de la remise (paxhuisse) et d'en tirer le maximum ⁽²⁷⁾. Froment, seigle, épeautre, braz tout cela s'entassait en 1703 dans la vieille chapelle, sur les grand et petit greniers, dans la brasserie ⁽²⁸⁾.

En juin 1716, le grand grenier se trouvait au-dessus de la chambre des hommes malades et probablement le même au-dessus de la chambre des femmes malades; le petit grenier étant au-dessus de la chapelle de l'hôpital ⁽²⁹⁾. S'agit-il ici de la nouvelle construction? En 1768, la cour de l'hôpital loua au commissaire Louvrex le grenier, situé dans le *vieil hôpital*, qui se situait au-dessus de la chambre des chapelains ⁽³⁰⁾. Là encore une grande chambre ou paxhuisse fut louée aux enchères en 1719 ⁽³¹⁾.

Nous avons donc la certitude qu'une partie du bâtiment ancien subsista et qu'au fil des ans, il servit d'entrepôt aux commerçants.

Les caves de l'hôpital se louaient également à des particuliers; elles servaient aussi aux pauvres pour s'y chauffer l'hiver (1712). Comme certaines personnes se rendaient sous les bâtiments neufs à des heures indues, le soir, les autorités interdirent l'accès après 17 h. même aux locataires des caves. La grande porte fut fermée ⁽³²⁾. L'une de ces caves, plus petite, fut louée en 1719, aux enchères ⁽³³⁾.

Quelques années auparavant (octobre 1712) la situation militaire aidant, l'entrée fut interdite aux chariots, aux bagages d'officiers et aux personnes étrangères ⁽³⁴⁾. En 1713, ordre fut donné, comme en 1692,

⁽²⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 153 (1694).

⁽²⁷⁾ Id., reg. 22, f° 171 v°.

⁽²⁸⁾ Id., reg. 23, f° 119 v°.

⁽²⁹⁾ Id., reg. 24, f° 2 v°.

⁽³⁰⁾ Id., reg. 25, f° 49 v°.

⁽³¹⁾ Id., reg. 24, f° 66.

⁽³²⁾ Id., reg. 23, f° 196.

⁽³³⁾ Id., reg. 24, f° 65 v°.

⁽³⁴⁾ Id., reg. 23, f° 206.

de vider les chambres, cour et allée de leur contenu : « tonneaux, mandes et autres effets » ⁽³⁵⁾.

L'entretien et la réparation des toits de l'hôpital coûtaient des sommes énormes. Dans les huit articles comprenant les clauses d'engagement d'un ardoisier (1736) citons que : 1^o chaque ardoise devait être clouée de deux clous, la chaux ne pouvant être employée pour la fixer; 2^o les ardoises, clous, lattes, contre lattes et la chaux à livrer à ses frais. Comme prévention, sans doute contre les accidents, il ne pouvait prétendre à de la bière ni ses ouvriers ⁽³⁶⁾. En 1763, une partie de la voûte de la grande cave de l'hôpital s'écroula ⁽³⁷⁾.

Ceci nous amène à examiner la situation des bâtiments existants. Peut-être trouverons-nous dans le témoignage recueilli par Th. Gobert que deux époques s'affrontèrent, tout naturellement dans le courant de ce siècle. En 1898, l'on découvrit dans l'une des salles de l'hôpital, après décapage, une peinture à la caséine de l'époque Louis XIII et, sous plusieurs couches de badigeon, une autre à l'huile représentant deux personnages en costume Louis quatorzième ⁽³⁸⁾. Des soldats français furent hospitalisés à Saint-Abraham soit pour des maladies, soit pour des blessures. Sans doute se trouva-t-il, parmi eux, des artistes qui ornèrent les murs de la salle pour meubler leurs loisirs. Le manque de précision nous empêche de savoir si ces œuvres furent réalisées dans la même salle. Quoiqu'il en soit le vieil hôpital semble avoir été restauré à la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle ⁽³⁹⁾; il est au milieu du XVII^e siècle en mauvais état. Ce « vieil hôpital » se situe face à Féronstrée pour sa partie Ouest (fig. 4 ⁽⁴⁰⁾ et 5) à l'exception de l'angle Féronstrée - Saint-Jean-Baptiste, probablement reconstruit en même temps que s'élevait la nouvelle aile située parallèlement à la rue derrière Saint-Jean-Baptiste. C'est donc dans cet angle que se trouve l'entrée

⁽³⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f^o 224.

⁽³⁶⁾ Id., reg. 24, f^o 348 v^o, 349 v^o; reg. 25, f^o 127 v^o.

⁽³⁷⁾ Id., reg. 25, f^o 7.

⁽³⁸⁾ Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome III, p. 25, 2^e col.

⁽³⁹⁾ Relevons qu'en 1622 les administrateurs s'assemblent dans la *neuve salle* de l'hôpital. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19 f^o 25 v^o; reg. 18, f^o 73.

⁽⁴⁰⁾ Musée de la Vie Wallonne. Photo obligeamment communiquée par M. L. Léonard à qui j'adresse mes vifs remerciements.



Fig. 4. — Photographie des restes de l'hôpital Saint-Abraham.
prise lors de sa destruction en 1963.
Il s'agit ici des bâtiments orientés en façade vers la rue Féronstrée.
Musée de la Vie Wallonne.



Fig. 5. — Hôpital Saint-Abraham, façade perpendiculaire en Potièrue.
Musée de l'architecture de la ville de Liège.



Fig. 6. — Hôpital Saint-Abraham, entrée principale. Fig. 7. — Hôpital Saint-Abraham, façade parallèle à Féronstrée.

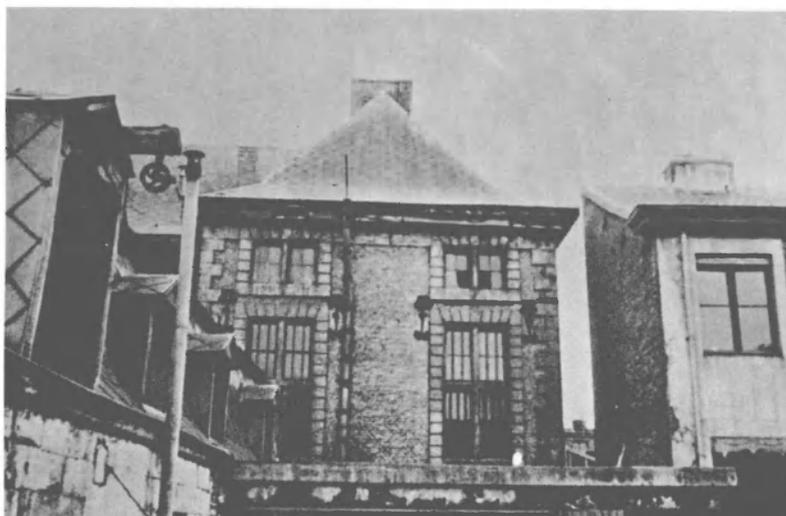


Fig. 8. — Hôpital Saint-Abraham, façade parallèle à la rue Saint-Jean-Baptiste, 1^{er} et 2^e étage.

Musée d'architecture de la Ville de Liège.

principale ⁽⁴¹⁾ par où l'on s'engageait pour gagner, par un escalier, le nouveau bâtiment. À gauche de cette entrée la façade était percée d'un *arvô* (fig. 6-8) ⁽⁴²⁾. Toute cette façade y comprise la partie droite de l'entrée principale est de conception architecturale identique à celle que nous appelons le « nouvel hôpital » quoique l'examen des meneaux indique une variation de style (fig. 6 et 8). Les bâtiments en briques comportent deux étages plus les greniers. Les caves sont voûtées, en briques également, certaines à arêtes, bien assises sur des colonnes de pierre aux diamètres dissemblables (fig. 9 et 10). Sur l'une des colonnes l'on a sculpté un blason de forme ovoïde dont la figure est une bande chargée de trois étoiles à six rais ⁽⁴³⁾. L'immeuble face à Féronstrée est soutenu par quatre colonnes ; celui qui est parallèle à Potiérue et à la rue derrière Saint-Jean-Baptiste par trois colonnes et par un groupe de six colonnes réunies dans un quadrilatère, côté sud. Ces voûtes renforcées semblent avoir été prévues pour supporter un poids important à l'étage supérieur. N'était-ce pas là que se situait la brasserie de l'hôpital ⁽⁴⁴⁾ ?

La qualité de la construction de 1670-1675 frappe par sa beauté sévère et sobre (fig. 11 et 12). À l'arrière de cet ensemble vinrent se fixer au cours des temps de petites annexes, soit collées aux flancs comme des parasites ou vestiges plus anciens du vieil hôpital. Fenêtres et portes aveuglées, rouvertes, transformées, tout cela indique la flétis-sure des ans.

Pour conclure avouons ne pouvoir fixer de façon précise les vestiges du vieil hôpital qui, d'après les documents que nous avons examinés, subsista en partie ni de pouvoir affirmer de façon formelle si l'aile

⁽⁴¹⁾ Une fontaine ornait jadis l'entrée. Th. GOBERT, *Eaux et fontaines publiques à Liège*, 1910, p. 208. Cette fontaine représentait deux têtes de lion placées l'une à gauche, l'autre à droite de la porte d'entrée. Cf. aussi Robert HANKART, *Richonfontaine et le bassin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège*, La Vie Wallonne, tome 54, 1980, pp. 92-104.

⁽⁴²⁾ Les photos 5 à 12 appartiennent au Musée d'Architecture de la ville de Liège. Elles m'ont été obligeamment prêtées par M. FRANCOTTE, architecte-restaurateur, de même certains détails émanant de ses propres relevés lors de la démolition des fondations de l'hôpital m'ont été précieux. Je lui adresse mes sentiments de vive reconnaissance.

⁽⁴³⁾ Le docteur Paul C. Creton ne rejette pas l'hypothèse d'un membre de la famille de Dave.

⁽⁴⁴⁾ Cf. chapitre IV : le personnel de l'hôpital « Le brasseur ».



Fig. 9. — Colonne soutenant les voûtes de la cave.

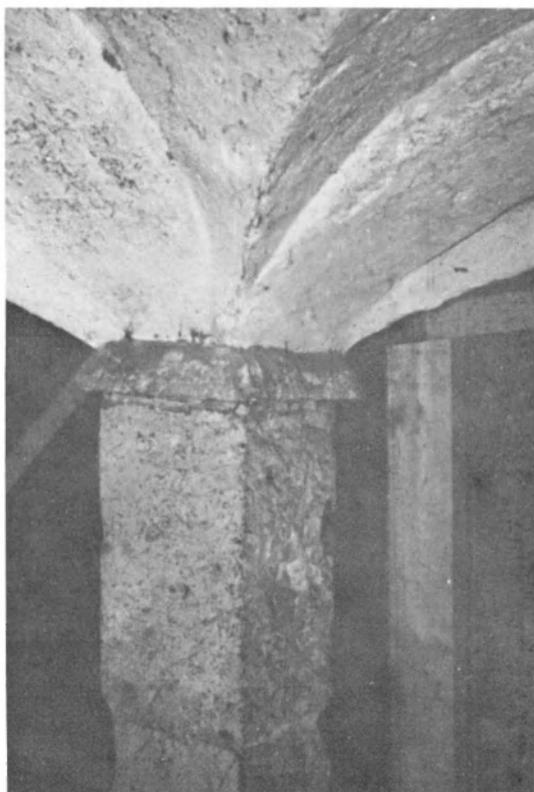


Fig. 10. — Colonne soutenant les voûtes de la cave.

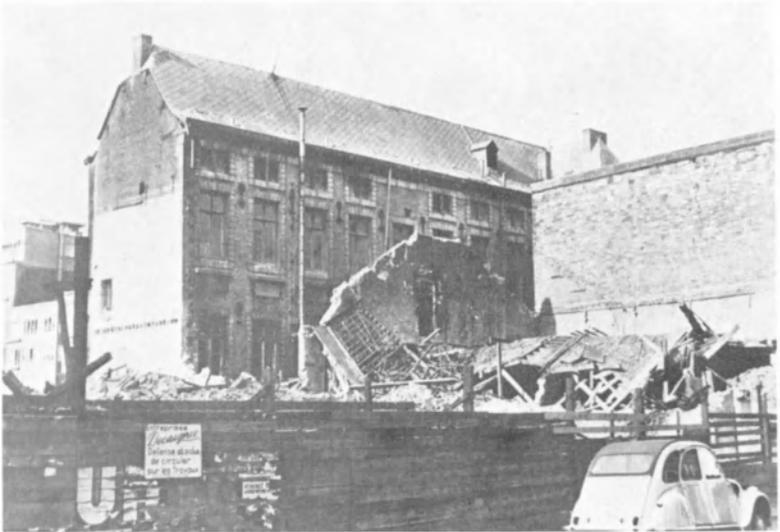


Fig. 11. — Démolition de la façade parallèle à la rue Saint-Jean-Baptiste.
Musée de l'architecture de la Ville de Liège.



Fig.12. — Façade parallèle à Potiérue.
Musée de l'architecture de la Ville de Liège.

parallèle aux rues Potiérue et derrière Saint-Jean-Baptiste fut entièrement nouvelle.

L'hôpital Saint-Abraham ne survécut pas au régime hollandais. L'administration des hospices civils y fixa le siège de ses réunions. En 1830, une de ses dépendances fut louée par la ville pour y installer l'académie des Beaux-Arts (45). Avant sa destruction, en février 1963 et dans les mois qui suivirent, on pouvait encore lire sur la porte d'entrée, face à Féronstrée, que la direction de l'école de peinture occupait le 2^e étage.

CHAPITRE III

L'administration de l'hôpital

Les électeurs : oppositions partisans

L'établissement hospitalier est donc régi au XIII^e siècle par un pasteur, deux maîtres, les tenants (1) et par les paroissiens héritiers (2) de Saint-Jean-Baptiste, selon l'accord intervenu en 1277 et en 1296, comme étant les « collateurs, électeurs et respectivement patrons de tous bénéfices, chapelles, offres, charges et estats de la paroiche et de l'hôpital » (3). Par exemple, en 1609, pour la nomination d'un nouveau compteur, chargé de gérer la recette de l'établissement, l'assemblée se réunissait au grand complet au cimetière de Saint-Jean-Baptiste (4). On procédait donc à des élections. Comme on s'en doute, chacune d'elles faisait l'objet d'une surveillance particulière car les nominations étaient âprement disputées.

(45) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome III, p. 26, 2^e col.

(1) 1394 : « le maire et les tenants de la cour jurée de biens appartenant à la maison de l'hôpital St Jean-Baptiste ». A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, original, 4 sceaux, n° 493. 1461 : id. original, n° 479.

(2) Les paroissiens héritiers c'était anciennement les maswuirs, c'est-à-dire qui étaient propriétaires de maison, cité par G. KURTH, *La paroisse*, op. cit., p. 245, note 1), relative au serment d'un curé de l'an 1444.

(3) Robert HANKART, *Le patrimoine artistique de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste*, op. cit.

(4) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f° 1.

Dès le début du XIV^e siècle, la gestion fut confiée non plus à deux, mais à quatre maîtres, comme cela se fit en 1303, dès l'entrée des métiers au conseil de la cité au sein d'institutions semblables, telles celles de la léproserie de Cornillon et des communs pauvres de la cité. Nous ignorons si la réforme toucha aussi vite l'organisation interne de notre hôpital. Quoiqu'il en soit après cette date mémorable les gouverneurs furent au nombre de quatre, élus deux par deux pour assumer un mandat biennal, c'est-à-dire qu'au jour de la Purification de Notre-Dame (Chandeleur, 2 février), les paroissiens élaient deux nouveaux maîtres pour remplacer les anciens soit deux de lignage et deux de métier, contrairement à ce qui se passait auparavant où les échevins et les membres de leur famille avaient la préséance. Le règlement qui fut établi le 2 février 1345 ⁽⁵⁾ différait sensiblement des deux institutions que nous avons citées en raison de sa structure particulière interne. Il y est dit que les gens de lignage éliront ou devront élire 6 bonnes personnes parmi les gens de métier et que les bonnes gens de métier éliront 6 bonnes personnes parmi les gens de lignage de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Ces douze personnes ainsi élues devront élire ou éliront deux bonnes personnes dignes de foi, de vraie conscience ou les plus capables de la paroisse, c'est-à-dire un doyen de lignage et un autre métier lesquels gouverneront l'hôpital Saint-Jean-Baptiste. Mais avant de procéder à ces nominations les douze personnes élues jureront sur les Saints Evangiles qu'elles éliront les deux personnes jugées les meilleures, les plus éclairées pour gouverner l'hôpital en s'interdisant d'agir en acceptant des promesses ou don par amour, amitié ou autre cause. Ce règlement ordonne aussi que les douze ne pourront être élus ni être désignés comme mambour dans l'année où ils feront partie du jury.

Le 2 février 1390, les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste ratifièrent un nouveau règlement relatif à la désignation des mambours de l'hôpital ⁽⁶⁾. L'assemblée s'était réunie comme de coutume au cimetière pour élire deux mambours ; elle était constituée de gens de lignage et de métier et de tous les paroissiens. Les candidats, selon la rumeur, tentaient d'influencer les votes d'où une menace de conflits entre les paroissiens. En conséquence ceux-ci reçurent l'assurance que les points suivants seraient respectés.

⁽⁵⁾ G. KURTH, *La paroisse...*, *op. cit.*, pp. 242-243. Pièce justificative VI.

⁽⁶⁾ ID., *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 244. LÉON LAHAYE, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 8.

1. Le curé et les quatre mambours à élire au futur prêteront serment sur les saints Évangiles. Ils ne rechercheront pas dans la paroisse, en secret ou en conciliabule, l'appui de quiconque pour obtenir la maîtrise (7). S'il advenait à certains paroissiens de solliciter soit des gens de lignage, soit des gens de métier, prêtres, clercs ou autres, pour appuyer leur candidat et que cela fut prouvé, les personnes mises en cause se verraient interdire la mambournie pendant dix ans. En outre et sur preuve elles n'auraient ni voix, ni le droit de siéger.
2. Les paroissiens obtiennent le droit d'exclure tout usurier de l'office. Il ne pourra délibérer aux assemblées.
3. Nul excommunié ne pourra siéger à une assemblée ni avoir voix.
4. Si certains, par fraude, intervenaient en prêtant leur voix pour prolonger l'office (des élus) elle serait déclarée nulle, de même que la voix de ceux qui auraient eu la même opinion.
5. On accorde au curé le droit de réunir en assemblée les paroissiens, comme du temps passé au moins une fois l'an.
6. Le curé et les mambours feront jurer le respect de cette règle aux autres mambours qui bénéficieront de l'office au futur. Si certains paroissiens refusent de prêter ce serment, leur voix sera nulle pour le vote de cette année.

Un chapelain nommé Lambert Haboul eut un jour la main heureuse en découvrant dans un vieux registre en parchemin dit le *registre aux serments* (8) les articles concernant la prestation de serment imposée aux nouveaux maîtres. Ce texte fut présenté en 1573. En voici la teneur :

« Ils seront loyaux envers l'hôpital et le maintiendront dans l'état où l'on trouvé leurs devanciers. Ils n'engageront personne à contrat perpétuel; ils dispenseront les biens de l'hôpital aux pauvres malades et mourants, sans en tirer profit. Ils jureront qu'ils n'accepteront une nouvelle maîtrise — après leur mandat de deux ans — qu'après avoir respecté un délai de trois ans même si les paroissiens souhaitent les réélirent avant ce délai. Ils maintiendront les droitures, héritages, franchises, privilèges et libertés de l'hôpital contre toute atteinte, d'où

(7) En 1423, un maître Guillaume de Dessener, fut convaincu par 18 témoins de manœuvres frauduleuses. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. aux serments, f^o 69, 2^e pagination, cité par Léon LAHAYE, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 8.

(8) Ce registre est perdu.

qu'elle vienne, ainsi que les droitures des paroissiens, du mambour en l'église Saint-Jean-Baptiste, en l'hôpital *des Sais* ⁽⁹⁾, en l'hôpital *Saint-Guillaume*, sans exclure personne. Quiconque détient un office à l'hôpital ne pourra prétendre à la maîtrise. Les maîtres maintiendront spécialement le patronage Saint-Jean-Baptiste « et des autres », de l'autel *des Sais* et de l'hôpital (*des Sais*) ainsi que de l'autel *Saint-Guillaume* comme ce fut le cas pour leurs devanciers » ⁽¹⁰⁾.

Il semble bien que cet extrait date du XV^e siècle. Dans la copie de 1573 on indique quelques additions réalisées par la cour de l'hôpital ⁽¹¹⁾.

Nous découvrons dans ce règlement que les épouses des maîtres « pour le temps » ont une fonction bien déterminée au sein de l'établissement hospitalier. Nous en reparlerons dans le chapitre consacré au personnel.

Le pouvoir des maîtres se limitait aux affaires suivantes : aumônes octroyées sur les revenus de l'hôpital, délais aux débiteurs, effraction annuelle, évaluation des dommages causés aux terres, aux récoltes, etc., distribution de pains aux pauvres. La « provision septimale » aux particuliers entrait dans leurs attributions. Les autorités de l'hôpital avaient régulièrement la plus grande peine à recueillir les cens et les rentes dûs par les débiteurs. Ceux-ci faisaient la sourde oreille. Aussi Robert de Berghes, lança-t-il un appel pressant, le 22 janvier 1559, aux hôpitaux Saint-Abraham et Saint-Michel-en-Ile pour la récupération des revenus de ces maisons. Cette ordonnance faisait apparaître la crainte des administrateurs qui, chevauchant de village en village, ne parvenaient pas à convaincre les récalcitrants. Pour obliger les « massuirs » à apurer leurs dettes, le prince désigna deux crenqueniens pour amener les paysans à composition. Ces visites domiciliaires n'étaient pas sans danger. La saisie de leurs biens — meubles, bétail, chevaux, harnais — après les sommations d'usage, privait pratiquement les défailants de leur exploitation. Les princes durent, maintes fois, renouveler ces ordonnances qui, par leur fréquence, soulignaient l'impopularité de telles mesures. Celle du 19 août 1581, sous Ernest de

⁽⁹⁾ *Alle Sasse*, hors la porte Saint-Léonard (cf. 18 mai 1571).

⁽¹⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 1-2.

⁽¹¹⁾ « vide folio 153 les articles addez par la courte au present seriment je dit 153 ». Il s'agit d'une addition faite en 1639 concernant la prestation de serment des maîtres et des dames.

Bavière, rappela en cette occasion les anciens privilèges, immunités et franchises touchant principalement les ecclésiastiques, hôpitaux et pieux lieux ⁽¹²⁾. On ne manquait jamais de rappeler que « de toute antiquité et de temps immémorial la maison et hôpital Saint-Abraham, en la paroisse Saint-Jean-Baptiste, avait été érigé avec privilèges d'immunités et franchises d'églises et autres autorités de régimes et d'administration des libertés des biens » ⁽¹³⁾.

Le pasteur Jean Sauveur rappela ces vérités le 17 janvier 1610 lorsqu'il assembla les tenants, les quatre maîtres, les paroissiens héritiers, pour désigner ceux d'entre eux, quartier par quartier, qui auraient au futur voix élective pour l'élection des maîtres à l'exclusion des locataires et des étrangers. Cette mesure fut très importante, souvent évoquée dans l'avenir. Mais les votes se faisaient toujours au cimetière, après la grand-messe ⁽¹⁴⁾. Comme il fallait éviter les désordres, il importait que les difficultés survenant au cours des élections fussent traitées par la cour de l'hôpital (curé, maîtres, tenants) à l'exclusion de tout juge, tels que l'Official, le prévôt et tout officier de justice. Si désaccord il y avait, l'assemblée s'en référerait aux paroissiens héritiers. Dans cette atmosphère pré-électorale, la cour ne manqua pas de souligner que l'on interdisait l'accès à la maîtrise de certains commerçants — bouchers ou poissonniers (poissons, harengs ou autres espèces semblables) — car l'on craignait qu'ils se servissent de leur mandat pour ravitailler l'hôpital au détriment d'autres commerçants. Ni accepter ni offrir à boire, telle était la règle à appliquer pour le candidat sous peine de se voir exclure pour trois ans. Cependant la cour reconnaissait que celui qu'on élevait à la maîtrise sans qu'il l'eût sollicitée pouvait gracieusement manifester sa reconnaissance aux paroissiens « ou aucuns pauvres compagnons d'icelle voire de leurs biens ». Un délai de trois ans s'imposait pour tout candidat à une réédition. L'anal-

⁽¹²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, carton de chartes, farde n° 44 (n° 148). Ordonnances renouvelées en 1646, 1650, 1689. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome V, p. 15.

⁽¹³⁾ Le 25 mars 1534, l'élection d'un maître, Jean Renier, dit le Picard, se fit au son des cloches, des orgues et des chants du Te Deum mais il nous semble douteux que l'acte de présentation du candidat fut soumis à l'autorité archidiaconale. Cf. Léon LAHAYE, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 15.

⁽¹⁴⁾ Cette réforme de 1610 ne nous est pas parvenue dans son intégralité. Le texte fut probablement imprimé en 1641.

phabète ne pouvait être élu, par souci de bonne administration ⁽¹⁵⁾. Le tenant étant nommé à vie à ce titre, il se voyait interdire la maîtrise. À la mort d'un tenant, les *collateurs de la tenanterie*, c'est-à-dire la pasteur et les maîtres, procédaient, au plus tard le lendemain de ses obsèques, à son remplacement ⁽¹⁶⁾. Ils pouvaient le choisir parmi les maîtres, comme cela se fit en décembre 1627, en février 1631 et en novembre 1766 ⁽¹⁷⁾; toujours parmi les personnalités éminentes de la cité : anciens bourgmestres, échevins, commissaires, procureurs, prélocuteurs, mambours de la cité, marchands aussi. Comme toute autre fonction octroyée, le serment des titulaires s'imposait. Tels étaient les articles prévus en 1638 pour cette prestation.

Les tenants seront loyaux envers l'église et l'hôpital et respecteront ses privilèges. Ils veilleront à ce que le receveur et mambour établissent le bilan de leur administration à la fin de chaque année, une copie des comptes étant à déposer dans le coffre des tenants, une autre à destiner au pasteur. Ils ne souffriront en aucun cas la réélection de maîtres de l'hôpital s'ils n'ont vaqué trois ans révolus. Aucun membre de l'hôpital disposant d'un office ne pourra prétendre à la maîtrise. Ils ne pourront eux-mêmes revendiquer la maîtrise tant qu'ils assumeront l'office de tenant. Ils auront le patronage des héritages, franchises, libertés et privilèges dont l'église et l'hôpital bénéficient et ceci contre quiconque. Si l'un des tenants change de domicile pour une autre paroisse il sera immédiatement remplacé ⁽¹⁸⁾. Enfin les tenants jureront d'observer l'ordonnance de 1616 relative aux élections des maîtres, à savoir recueillir la voix des paroissiens là où ils demeurent pour pouvoir, lors du recensement, désigner l'élu ayant récolté la pluralité des voix ⁽¹⁹⁾.

⁽¹⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f° 10 v°-12; reg. 19, f° 14-15 v°. Léon LAHAYE, *La paroisse...* op. cit., p. 10. Pasteur, Jean Sauveur; tenants : Philippe de St-Esprit, de Frayneux, Art Hocx, Jean de Fléron, Jan Hexterman, Jean de Lemborx, Henry de Jardin dit Piedebœuf, Gauthier Jamar; maîtres : Lambert Marcelis, Jean Hardy, Lambert Lombard, Serva Lombard, mangons.

⁽¹⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f° 86 v°; reg. 20, f° 246 (1648); reg. 19, f° 69 (1626).

⁽¹⁷⁾ Id., reg. 19, f° 75, 87; reg. 25, f° 35 v°.

⁽¹⁸⁾ Il s'agit d'une ajouté au texte de base postérieur au serment de 1638. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 113 (1703).

⁽¹⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f° 140 v°.

L'élection des maîtres au XIV^e siècle avait lieu le jour de la Chandeleur (2 février). Il semble bien qu'au XVI^e siècle il en était toujours ainsi. Cette date fut modifiée plus tard, à deux reprises. Une ordonnance du 5 septembre 1610 où l'on rappelait celle du 17 janvier indiquait que le 1^{er} dimanche après la Saint-Gilles (septembre) était le jour fixé « de toute antiquité » pour l'élection des maîtres. Le greffier se trompait, comme on l'a vu. Les paroissiens, toujours prompts à croire aux influences souterraines au cours des journées houleuses précédant les élections, créaient une tension à maîtriser chaque année. La fréquence des abus firent que le prince-évêque forma une commission spéciale en 1613 pour enquêter sur les excès qui se commettaient pour la désignation d'offices d'administrateurs tant à l'église qu'à l'hôpital⁽²⁰⁾. Mgr Antoine Albergato, nonce apostolique, fut chargé de l'enquête. Que se passait-il réellement dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste, en septembre de chaque année ? A en croire le décret d'Antoine Albergato qui parut le 27 décembre 1613⁽²¹⁾, il s'y commettait « beaucoup de scandales et des péchés dans les élections du curé, des chapelains, des maîtres et des autres ministres, tant de l'église que de l'hôpital ». Le jour fixé pour les élections, l'on voyait affluer de toutes parts non seulement les gens de la paroisse mais aussi des « étrangers, des enfants et autres séditieux ». C'était le prétexte à des jours de beuverie dans les auberges, à des « crieries » pour finalement, selon le nonce, choisir des incapables et des ignorants lesquels commettaient des fautes dans l'exercice de leur charge et des dommages irréparables aux lieux pieux. Il traitait ces élections d'entachée de simonie. En fait, elles avaient un aspect politique. Les honnêtes électeurs, craignant les troubles, ne gagnaient pas le lieu d'assemblée⁽²²⁾ ou se retiraient sous les huées du peuple, ce qui influençait la validité des votes. En présence du prédicateur, et par deux fois, devant le peuple assemblé pendant la grand-messe, il tenta, sans blesser leurs droits et privilèges, de porter remède à cette situation. Il fit

(20) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome II, p. 128, 2^e col.

(21) Décret « fait dans la visite de l'église paroissiale de St Jean-Baptiste en Liège par ill. et rev. Mgr Antoine Albergato, évêque vigiliarum et nonce apostolique sur l'élection des ministres, le 2 décembre 1613 ». Placard, S.L. in-4^o de 12 p. U 41813 B (8). Université de Liège. Etienne HELIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1959, p. 108, note 111.

(22) Les suffrages s'exprimaient après la grand-messe au cimetière.



Fig. 13. — Décret de Mgr Antoine Albergati du 27 décembre 1613.

venir les plus âgés de la paroisse et leur proposa qu'eux-mêmes tranchassent sur les réformes à entreprendre « ou qu'autrement nous y pourveoirions de plein gré à notre charge ». Aucun accord ne se dessinant le nonce suggéra de choisir huit à dix paroissiens les plus écoutés avec plein pouvoir de traiter et de conclure avec lui ce qui serait utile à l'église et à l'hôpital. Cette proposition rencontra l'opposition des maîtres et des tenants qui se retranchaient derrière les statuts ce qui irrita le nonce. Celui-ci rappelait quelles avaient été les conséquences né-

fastes de la dernière réforme (1610). Il s'agissait surtout de gouverner l'aumône des pauvres. Que pouvait-on attendre de maîtres excluant les élus, créant ainsi au sein de la paroisse des inimitiés capitales ?

Les événements de l'heure dans la cité de Liège n'étaient pas de nature à calmer les esprits. Au sein même de l'hôpital et parmi les électeurs apparaissaient les influences contraires. Chargé d'une mission officielle mais allant à l'encontre des statuts de l'établissement, Antoine Albergato publia une ordonnance contenant huit articles. Il n'hésitait pas à menacer d'excommunication majeure les personnes offrant le boire et le manger ou de l'argent de nature à fausser le choix des électeurs. L'ordonnance soulignait aussi (article 5) que nul ne pouvait être « admis à voix à moins qu'il ne fasse serment d'être père de famille dans la paroisse et propriétaire de la maison où il loge ». Il n'existait aucune garantie sur la validité des votes. Les voix se recueillaient dans le tumulte, sans les précautions d'usage. Le décret fut rappelé fin 1682 à l'occasion d'affiches et d'imprimés injurieux diffusés alors pour discréditer paroissiens, pasteur, maîtres et tenants, bref l'ensemble des responsables de l'établissement hospitalier. En 1613 donc les administrateurs furent mécontents de l'intervention de Mgr Albergato. Nous en avons signalé les raisons. L'une d'elles était d'importance. Les administrateurs de l'hôpital et les paroissiens lui firent remarquer le 3 janvier 1614 que les ordonnances précédentes stipulaient que seuls le pasteur, les tenants et maîtres avaient pouvoir de remédier aux abus. Ceux-ci, émanés des paroissiens, pouvaient être réprimés sous leur propre responsabilité, toute élection abusive supprimée, ensuite celle-ci réorganisée. En agissant sur la suggestion du nonce apostolique ⁽²³⁾, les abus au lieu d'être étouffés ne feraient que croître d'où le désir de maintenir leur tutelle ⁽²⁴⁾.

Les paroissiens ratifièrent ces remarques. Mais il fallait une réforme ! Ce fut le pasteur, Martin Sauveur, qui trouva la solution. Il adressa une lettre « aux tuteurs et pères des pauvres de l'hôpital Saint-Abraham », c'est-à-dire aux maîtres, tenants et mambour, datée du 7 août 1616 et leur proposa que le dimanche après la fête de Saint-Gilles (septembre) et

⁽²³⁾ C'est-à-dire octroyer aux paroissiens âgés le pouvoir d'entamer des projets de réforme de concert avec le nonce.

⁽²⁴⁾ A.E.L.Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 33 v^o; reg. 19 f^o 26, 34 v^o. Cf. Léon LAHAYE, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 12.

après avoir chanté la messe du Saint-Esprit, vers les sept heures du matin, il irait d'une maison à l'autre, accompagné des maîtres, des tenants, du mambour et d'un notaire juré, et y recueillerait tous les suffrages des paroissiens héritiers. Les privilèges ancestraux seraient sauvegardés, les abus éliminés, les difficultés avec le prince surmontées (25). Tous admettaient la nouvelle procédure (26). Elle était intelligente, rusée. On la rappela au mois d'août 1618. Le décompte et la proclamation des résultats se firent en la salle de l'hôpital, la cour assemblée (27). Les administrateurs n'entendirent plus y déroger dans la suite, les paroissiens les ayant tous ratifiés (28).

La guerre de Trente ans n'est pas sans influencer sur les événements de la cité, particulièrement sur le destin de l'hôpital Saint-Abraham. Le parti populaire liégeois s'oppose à la politique de Ferdinand de Bavière. Les Chiroux, partisans du prince et les Grignoux, ennemis du clergé, partisans de la France, des Provinces-Unies et des protestants persécutés, se dressent l'un contre l'autre. La violence de la querelle prend de l'ampleur dès 1633 et l'on voit celle-ci se glisser jusqu'au sein des établissements de bienfaisance (29). Les ruraux, sujets au paiement des rentes au bénéfice de l'hôpital Saint-Abraham, subirent les misères de cette guerre funeste dès 1632 et jusqu'en 1638. Pendant cette période la Hesbaye fut envahie par les Suédois, les Hollandais de l'armée de Jean de Weert, les Croates, les Ernates (?) en raison du siège de Maastricht, auparavant par les Italiens de l'armée de Piccolomini, les Allemands, plus tard par les Français. Au cours de ces années les villages de Houtain, de Fexhe-Slins, de Nivelles-sur-Meuse (Nivelles-la-Vallée) faisant face au fort de Navagne, Saint-Gilles, Liexhe, Alleur, Delle Naye et ses environs, Voroux, tous connurent les ravages dûs aux incendies, au pillage de la soldatesque. Grains foulés par les chevaux, bétail volé ou dépecé, récoltes anéanties, enfin les grandes inondations de l'hiver 1632-1633 puis la grande sécheresse qui suivit, toutes ces épreuves portèrent les paysans au désespoir. En conséquence l'hôpital Saint-

(25) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f° 32, 77; Léon LAHAYE, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 13.

(26) Id., reg. 19, f° 32 v°.

(27) Id., reg. 20, f° 314 v° (2 sept. 1655).

(28) Id., reg. 19, f° 78 v°, 79 (3 sept. 1629); reg. 19, f° 96.

(29) La léproserie de Cornillon et l'hôpital Saint-Michel dit des Pauvres-en-Ile n'en furent pas exempts.

Abraham voyait ses revenus considérablement réduits et par le fait même n'accordait que parcimonieusement ses grâces ⁽³⁰⁾.

Les partisans du prince imposaient leur volonté non sans subir les attaques de leurs ennemis, sous le couvert de violents pamphlets. Les députés des paroissiens, du parti populaire, se montraient vigilants, d'une violence agressive, dès la moindre occasion. Est-il utile de rappeler l'extrême tension qui continuait à régner au sein de l'hôpital, particulièrement aux approches des journées de septembre ? Pour y remédier la cour ajouta en 1639 quelques articles au serment que prêtaient les élus et leurs dames ⁽³¹⁾. Au lendemain de leur nomination, au plus tard, ils dressaient le répertoire des meubles et des provisions se trouvant dans les réserves de l'hôpital, et cela chaque année, au moment de la relève. Le couple assurant la semaine de garde contrôlait le poids de la viande de boucherie, de la farine et de la brassée qu'on livrait régulièrement à l'hôpital ; toutefois l'emmagasinage de la provision annuelle se devait d'être ratifié par trois maîtres, au su des quatre. Ceux-ci ne pouvaient signer aucune pièce « pour Dieu et en pure aumône », concernant les revenus de l'hôpital sauf par mûre délibération de la cour, ni d'octroyer aux débiteurs nul terme. L'*effraction*⁽³²⁾ fixée par le pasteur et par eux-mêmes devait être respectée de même que la *brixhe*, tout en restant circonspects quant aux décisions à prendre à l'égard de cas particuliers (dommages) ou de leur faire obtenir des « provisions septimales ». Les *brixhes* fixées en argent ne pouvait empêcher le compteur d'exiger le paiement par tierce.

Mais revenons quelques années en arrière.

⁽³⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 125, 146, 153, 154 ; reg. 19, f^o 99v^o, 116, 118, 122 v^o, 124, 125, 127 v^o, 159 v^o, 163 v^o ; reg. 20, f^o 67 v^o, 77 v^o.

⁽³¹⁾ Au moment de leur prestation de serment, le 6 septembre 1639, les femmes des nouveau maîtres Mathieu de Joye et Noël Sibert, Berteline l'Hoes et Marie Mathoz, ne voulurent pas s'engager sur le fond de l'ordonnance « sans en avoir parlé à leur mari ». A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 154.

⁽³²⁾ Elle était fixée le 1^{er} jour de Carême. Au sujet de l'effraction octroyée aux massuis de Wonck par « quelques particuliers » (entendez : quelques maîtres et tenants) elle fut portée pour les trois dernières années à 6 fl. le muid. Cf. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 113 v^o (6 décembre 1641). Sur l'effraction et brixhe cf. Robert HANKART, *Les biens de l'hospice de Cornillon du XII^e siècle à la fin de l'Ancien Régime*, BIAL, tome LXXXI, 1968, p. 58 et ss.

Plusieurs jours avant l'alarme du 9 avril 1636 — les troupes allemandes envoyées au secours de Ferdinand de Bavière — Lambert de Fléron, naguère bourgmestre, alors receveur-compteur de l'hôpital et dévoué au prince ⁽³³⁾ fut menacé de mort. Pour assurer sa sécurité il s'enfuit de son domicile. Il tenait à éviter « les inconvéniens qui s'en sont présenté en Bartelle et ses complices l'eusient trouvé la minuict follant la franchise d'icelle ». Fléron avait rendu de signalés services à la cité, assurait-il, pendant le temps qu'il l'avait administrée mais il était en ce moment persécuté par une campagne lancée contre lui pour le remplacer dans son office de receveur, bien qu'en raison des circonstances il était forcé de le négliger. Quoique sa présence ne fût pas d'une urgente nécessité, il s'élevait contre le manifeste signé par certains paroissiens et réclamant sa destitution. Le 12 juin, la cour, assemblée, déclara illégale cette forme arbitraire d'élire un nouveau compteur, celui-ci ayant été élu à vie non seulement par le curé, les maîtres et les tenants mais encore par les paroissiens ⁽³⁴⁾. Sur ces entrefaites Lambert de Fléron mourut. Le 14 juin, une majorité de paroissiens portèrent leur voix sur Barthelemy (Bartel) Rollans, son ennemi ⁽³⁵⁾, nomination confirmée par la cour le 25 août aux débiteurs de l'hôpital, ce qui faisait probablement suite à la protestation de quelques paroissiens datée du même jour qui « promettaient de garantir les autres » pour l'élection d'un nouveau receveur et succéder ainsi à Lambert de Fléron.

Depuis les événements de 1636, la pensée des paroissiens avait évolué. Un grand nombre de ceux-ci (recès du 29 août 1640) assemblé dans la chapelle de l'hôpital, tenta de convaincre les administrateurs de changer de compteur. Pour cette fraction Bartel Rollans ne convenait

⁽³³⁾ Il fut nommé le 4 mars 1612, receveur de l'hôpital, mambour et receveur de l'église aux gages de 6 muids d'épeautre et 40 fl. BB. annuels avec « tous les autres profits et accidents ». A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 7 v^o; reg. 19, f^o 7 v^o. On lui accorda encore pour le « détombage (des grains) de faire les mesures bonnes de vingt et un », Id., reg. 18, f^o 41 v^o; reg. 19, f^o 28 (1614); le 20 e, comme ses prédécesseurs (14 novembre 1636), id., reg. 19, f^o 118; le 21 e (1679).

⁽³⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 132v^o; reg. 19, f^o 107 v^o, 108 v^o.

⁽³⁵⁾ Id., reg. 18, f^o 134 v^o, 138 v^o, 147 v^o-150 v^o; reg. 19, f^o 109, 110, 110 v^o, 113-116. Bartel Rollans s'opposa en mars 1640 à la décision des maîtres voulant empêcher la reddition des jardins, pourpris et héritages de feu Lambert de Fléron au grand préjudice (—) de la maison des pauvres », id., reg. 2, f^o 2 v^o, 3.

pas ! L'assemblée délibéra puis elle proposa aux paroissiens d'envoyer une pétition, noms et surnoms à l'appui ⁽³⁶⁾. Selon toute apparence la prudence les retint.

Fin août 1640, les paroissiens, à l'instigation d'un nommé Hubert Ghuyoz, mal informés, paraît-il, adressèrent une requête à la cour sur base de l'ordonnance de 1610 au sujet des élections qui s'annonçaient pour septembre, particulièrement sur les suffrages qu'entendaient porter les paroissiens sur Guillaume Mouton ⁽³⁷⁾, l'un des tenants, favorable au parti populaire. Or, selon l'ordonnance à laquelle ils se référaient, les tenants, nommés à vie, ne pouvaient accéder à la maîtrise. Le 2 septembre 1640, pendant la grand-messe, la cour de l'hôpital fit une proclamation pour inciter les électeurs à choisir le maintien de la réforme de 1610, soit suivre l'objet d'une déclaration faite en 1632 ⁽³⁸⁾. Le 30 août, quelques paroissiens avaient signé une pétition en se rendant d'une demeure à l'autre pour élire des maîtres de leur choix, ce qui était contraire aux institutions ⁽³⁹⁾. L'enjeu de septembre était donc à leurs yeux primordial. À cette époque le tenant Guillaume Mouton aspirait à la maîtrise. Il déclarait que les paroissiens héritiers étaient libres de fixer leur choix, qu'il fut tenant ou non ⁽⁴⁰⁾. Le jour des élections (2 septembre 1640) il y eut plus ou moins 66 voix pour le maintien de la réforme de 1610, 3 voix en faveur de la déclaration de 1632, le reste des paroissiens, soit plus ou moins 180 personnes, restant indécis ⁽⁴¹⁾. La cour délibéra le lendemain. À cette réunion se trouvaient l'échevin Halinx, le bourgmestre Bex ⁽⁴²⁾, le commissaire Jamar, Livin de Mollin, tous tenants et trois maîtres. Guillaume Mouton, l'un des quatre conseillers de la cité, avait été nommé la veille, nomination qui fut aussitôt contestée. Il était soutenu par le chancelier de la cité, Nicolas Perye ⁽⁴³⁾. Malgré cet appui il n'eut pas gain de cause si l'on s'en tient au

⁽³⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 2, f^o 14 v^o.

⁽³⁷⁾ Id., reg. 20, f^o 16-17.

⁽³⁸⁾ Déclaration qui nous est inconnue.

⁽³⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 96.

⁽⁴⁰⁾ Id., reg. 20, f^o 18.

⁽⁴¹⁾ Id., reg. 20, f^o 18-20.

⁽⁴²⁾ Le bourgmestre Bex mourut en février 1651, probablement le 22. Il fut remplacé par l'un des maîtres, par voie de St-Esprit, c'est-à-dire à l'unanimité, Jean de la Croix, le 22 février. Id., reg. 20, f^o 269.

⁽⁴³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 31.

serment que prêtèrent les nouveaux maîtres André Berwir et Hubert Ghuyoz, le protestaire, le 4 septembre, en présence des femmes des vieux maîtres ⁽⁴⁴⁾.

Incontestablement l'on se trouve dans l'atmosphère pénible opposant Chiroux et Grignoux. Ce même jour la cour, assemblée d'urgence dans la salle de l'hôpital, décida de poser une nouvelle fois les questions épineuses aux paroissiens. Des affiches furent placardées aux carrefours de la paroisse. Un tenant pouvait-il être élu maître ? Un maître, les deux ans de maîtrise écoulés, pouvait-il être maintenu dans son office ? Un analphabète pouvait-il être élu maître ⁽⁴⁵⁾ ? Ghuyoz, informé, protesta. L'un des paroissiens resta « sur son vieux pied », le conseiller Sauveur répondit non sur les trois points, finalement le 4 septembre Berwir fut confirmé dans son office, le conseiller Mouton débouté. Dans ce conflit, Ghuyoz adressa une liste à la cour de tous les « suspects » favorables à la nomination de Mouton : tous les Bex, les Beckman ⁽⁴⁶⁾, les Vernier et d'autres, en tout plus de 30 noms, c'est-à-dire les représentants ou considérés comme tels du parti populaire de la paroisse. Ghuyoz demandait que la partie adverse nommât les siens ; ce même jour (10 septembre) les tenants ⁽⁴⁷⁾ décidèrent pour le « repos des paroissiens » d'accélérer l'affaire en la confiant à deux jurisconsultes Bellemontins et Fullonis. L'enquête faite, la cour déclara définitivement ne pouvoir admettre le chancelier Mouton à la maîtrise ⁽⁴⁸⁾. Dans ces journées de septembre, tumultueuses, des calomnies furent répandues dans la paroisse, très probablement nées du parti du prince. La gestion de la cour de l'hôpital fut mise en cause ; les accusations les plus graves touchèrent cette fois la gestion du receveur, Barthelmé Rollans. Protestant, capitaine des arbalétriers, il était aussi bourgmestre de la cité ⁽⁴⁹⁾. On l'accusait de ne fournir aucune provision à l'hôpital ni

⁽⁴⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 33.

⁽⁴⁵⁾ Id., reg. 20, f^o 21.

⁽⁴⁶⁾ Id., reg. 20, f^o 31 v^o, 32. Tous les Loen, tous les Vlierden, les Xhine-mont, Nessel, Mosens, Tournars Onmes (?), Grand Jean, Briet, Philippart, Libot, Fabri, Winans, Raymond, Renardi, Delbrouck, l'avocat Halinx, Pauli.

⁽⁴⁷⁾ Le pasteur ; Berwir, maître ; les tenants : l'échevin Halinx, le commissaire Jamar, France Pickar et Livin de Mollin. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 31 v^o-33.

⁽⁴⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 21 v^o-27, 28 v^o, 29-30 ; reg. 20, f^o 31 v^o-33.

⁽⁴⁹⁾ Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, tome II, pp. 436-437.

d'avoir réglé les comptes des années 1637-1638 ⁽⁵⁰⁾. Entretemps, le pasteur, Martin Sauveur, avait lancé aux administrateurs un appel pathétique pour trouver un remède aux maux dont souffrait la fondation ⁽⁵¹⁾. Rollans ne voulait pas reconnaître Ghuyoz pour maître et lui créait des difficultés (24 septembre) ⁽⁵²⁾. Une missive de Balduin de Fléron, envoyée de Huy, soulevait le malentendu que les années passées avaient provoqué dans la cité (20 septembre). Il fallait trouver le moyen d'apaiser les esprits. Comme partout ailleurs fleurissaient les litiges, procès ⁽⁵³⁾, accusations, calomnies. Le mécontentement était général autant que la misère régnant dans les campagnes suite aux ravages encore récents de la soldatesque. Un grand nombre de paysans introduisit une requête en dommages et intérêts à la suite des dégâts occasionnés par l'armée de Jan de Weert ⁽⁵⁴⁾. Dans l'église Saint-Jean-Baptiste l'on trouvait des écrits diffamatoires autant que dans les rues. Ils atteignaient les administrateurs autant que le receveur. Cela durait depuis des mois ⁽⁵⁵⁾. Pour y faire face le pasteur rappelait que la collation d'un receveur, nommé à vie, appartenait de plein droit aux paroissiens. Ayant accordé leur suffrage en sa faveur il n'appartenait à personne d'y mettre obstacle ⁽⁵⁶⁾. Ici le cas était exceptionnel. Barthel Rollans s'était réfugié à Maastricht ou à Bois-le-Duc, on ne savait ⁽⁵⁷⁾. L'absence du receveur incitait les paroissiens à exiger de nouvelles élections; d'autres y étaient opposés. Ferdinand de Bavière pris les premiers sous sa sauvegarde en autorisant le pasteur et les maîtres à renvoyer l'affaire auprès des paroissiens en raison de leurs droits, franchises et privilèges (23 octobre 1640) ⁽⁵⁸⁾. Ces élections furent ouvertes dès le 30 octobre. Quatre candidats furent en présence parmi lesquels Barthel Rollans. Les suffrages s'exprimèrent ainsi : Paulus Drexhus (156 voix); Jean

⁽⁵⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 16 (31 août 1640), 33 v^o.

⁽⁵¹⁾ Id., reg. 20, f^o 33 v^o.

⁽⁵²⁾ Id., reg. 20, f^o 38.

⁽⁵³⁾ C'est le rôle du syndic d'entamer les poursuites concernant les biens et revenus de l'hôpital. Id., reg. 20, f^o 68 v^o (1640).

⁽⁵⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 135 v^o, 145 v^o (25 juin 1638). En 1640, grêle et inondations dans la vallée de la Meuse; excursions de soldats du fort de Navaigne, id., reg. 20, f^o 196 v^o, 198.

⁽⁵⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 42.

⁽⁵⁶⁾ Id., reg. 20, f^o 43.

⁽⁵⁷⁾ Id., reg. 2, f^o 7, 7 v^o, 8 v^o.

⁽⁵⁸⁾ Id., reg. 20, f^o 46 v^o, 47 v^o.

Fabri (144) ; Barthel Rollans (30) ; Rolloux (11). Ne voulurent pas voter ou absents (22) ; ceux qui considéraient l'élection comme nulle (34), soit 397 votants ⁽⁵⁹⁾.

Les élections à peine terminées et le chancelier Paul Drexhus à peine entré en fonction comme compteur-receveur ⁽⁶⁰⁾ qu'un concert de protestations s'éleva et, à sa tête, l'un des maîtres, Berwir. La cour de l'hôpital subit une avalanche d'accusations, parmi lesquelles coururent des suppliques, des dénonciations, de faux bruits, des plaintes de corruption (3 novembre) ⁽⁶¹⁾. Dans tout cela où se terrait la vérité ?

De combien d'habitants se composait la paroisse Saint-Jean-Baptiste ? Au sujet du recensement démographique relevons l'existence en 1650 de 372 maisons ⁽⁶²⁾. En septembre 1652, lors de l'élection d'un *compteur*, le nombre des paroissiens ⁽⁶³⁾ votants était de 482 dont 472 voix allèrent à Germeaux ⁽⁶⁴⁾. Aussi serait-il intéressant de consulter la liste des électeurs pour connaître les familles — et sans doute les tendances en cette période troublée — se groupant au sein de la paroisse.

Une fois de plus le pasteur, en 1641, ne voyait pas sans appréhension approcher les élections de septembre. Il lança une exhortation « le jour de la fête de la Nativité de Notre-Dame qui est le 1^{er} dimanche après la fête de St Gilles ». Songez, disait-il, à la réforme de 1610 ⁽⁶⁵⁾. La messe paroissiale finie, les édiles collecteraient les voix de maison en maison. Or, continuait-il, comme l'an dernier, il y avait des dîners « troubles », des scandales, de fausses accusations à la fois contre le prince et son

⁽⁵⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 48 v^o-56, 63.

⁽⁶⁰⁾ Cette nomination ne fut que provisoire en attendant la fin du procès lancé contre le bourgmestre Rollans. Celui-ci se désista le 12 mai 1644, les paroissiens confirmèrent leur choix pour Drexhus par 329 voix en sa faveur. Id. reg. 20, f^o 209 v^o-212.

⁽⁶¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 56 v^o, 57 v^o, 59, 65.

⁽⁶²⁾ G. KURTH, *La paroisse...*, *op. cit.*, p. 248. L'auteur compte 5 habitants par maison soit 1860 habitants. J. BRASSINE, *La population de Liège en 1650*, BIAL., tome 33, 1903.

⁽⁶³⁾ Pour l'élection d'un compteur, il semble que c'est la totalité des habitants de la paroisse qui intervient dans cette élection, non les seuls paroissiens héritiers.

⁽⁶⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 286, 286 v^o-289 v^o.

⁽⁶⁵⁾ Le 5 septembre 1641, la cour décida de faire imprimer la réforme de 1610. Id., reg. 20, f^o 81.

Conseil Privé et, ce qui était plus grave, on lui reprochait, lui pasteur, de favoriser des gens ignorants pour les porter à la maîtrise et à sa dévotion pour se rendre maître absolu de l'hôpital. Informé, le prince-évêque défendait toute violence contre les administrateurs et les prenait sous sa sauvegarde ⁽⁶⁶⁾. Le 11 août précédant Gille d'Othée avait adressé une supplique aux maîtres et pasteur pour rappeler que les sept tenants devaient obligatoirement être paroissiens de Saint-Jean-Baptiste et, dans le cas contraire, être remplacés. Il visait, sans aucun doute le bourgmestre Bex qui n'habitait plus la paroisse depuis dix ans, au vu et au su des paroissiens. Il résidait à cette époque (17 août) à Maastricht et « n'osait rentrer dans la cité de Liège », affirmait d'Othée ⁽⁶⁷⁾. Il était toujours question de permettre à un tenant d'accéder à la maîtrise mais l'on s'en tenait à la réforme de 1610 « rick a rick » quoique certains de ses articles n'avaient jamais été appliqués, notamment l'interdiction faite de briguer l'office aux commerçants vendant « viande, harengs et autres poissons ». C'est du moins ce qu'affirmait l'un des maîtres Mathieu De Joye ⁽⁶⁸⁾. L'un des candidats, boucher de son métier, fut exclu pour cette raison.

Les bourgmestres recommandaient aux électeurs avant les élections de septembre 1641 de ne pas contrevenir aux statuts ni de porter obstacle à la fonction des administrateurs. Ce fut F. Beckman, grand greffier de la cité, qui signa l'ordonnance en leur nom ⁽⁶⁹⁾. Les réformes donnaient toujours prétexte à soulever des conflits parmi les paroissiens divisés. L'un des élus, Gilles Théodar, lequel en 1635 avait assuré la maîtrise, soutenait comme De Joye, que l'article 4 de 1610 n'avait jamais été observé. Les paroissiens évisaient indistinctement des mangons, des boulangers, des poissonniers ainsi que des membres d'autres métiers (brasseurs, épiciers, marchands de vin). Pour éviter qu'on ne l'accusât d'avoir un intérêt dans sa nomination Théodar affirma que sa prestation de serment s'était faite devant notaire ; en aucun cas, disait-il, il n'userait de son office pour vendre des marchandises à l'hôpital. Il était évident qu'un tel débat eût du se faire avant et non après les élec-

⁽⁶⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 78 (28 août 1641), reg. 20, f^o 89. Sauvegarde octroyée aussi par les bourgmestres de la cité le 7 septembre 1641.

⁽⁶⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 79.

⁽⁶⁸⁾ Id., reg. 20, f^o 83, 84 v^o.

⁽⁶⁹⁾ Id., reg. 20, f^o 89 v^o.

tions ⁽⁷⁰⁾. Le second des maîtres élus fut Nicolas Rolloux, également commerçant ⁽⁷¹⁾. À l'arrière-plan apparaissait la lutte âpre que se livraient les partis ennemis. Ces maîtres, gagnés à la cause populaire, firent l'objet de contestations virulentes. Des paroissiens voulurent adresser une plainte à l'Official et au prévôt de Liège pour maintenir leur patronage et leurs privilèges. Cette position était contraire à ceux-ci. Un nommé Godin se dressa contre Théodar, toujours pour le même problème. Fallait-il tester l'opinion des paroissiens en les sondant chacun en leur maison ⁽⁷²⁾? Fallait-il oui ou non admettre un commerçant à la maîtrise? Godin affirmait en 18 articles sa formelle opposition. En son article 16 il prétendait que l'élection d'un marchand avait été faite « du temps des plus grands troubles de notre cité, et au temps que la justice cessait et n'osait parler » ⁽⁷³⁾. Malgré ses commentaires Godin fut débouté. Plusieurs jurispérites et les bourgmestres de Liverloz et Mean confirmèrent le 16 septembre la nomination de Théodar ⁽⁷⁴⁾ qui avait déjà prêté serment ainsi que sa femme. Le principe de l'article 4 de la réforme de 1610 fut maintenu à savoir qu'à l'avenir ne seront élus pour maîtres « gens de métier qui pourroient vendre *en leurs maisons* comme chairs, harrens, poissons ou autres semblables espèces de quoy l'on pourroit mal soubçonner, ce XVI septembre 1641 ».

Les bourgmestres de Liverloz et Charles de Mean ajoutèrent qu'ils étaient d'avis que le 4^e article de la réforme pouvait « recevoir l'interprétation susreprise faicte ce 19 septembre » ⁽⁷⁵⁾. En fait par une subtilité de juriste, les bourgmestres, en maintenant cet article controversé, entendaient bien évincer du sein de l'hôpital des maîtres gagnés à l'esprit populaire. Aussi voit-on combien étaient âpres les luttes partisans au sein de la paroisse. Les alliés du prince, dont le pasteur de

⁽⁷⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 86-90. 91.

⁽⁷¹⁾ Id., reg. 20, f^o 84. La femme de Rolloux, la damoiselle Picar, prèta serment le 24 septembre comme maitresse de l'hôpital.

⁽⁷²⁾ Id., reg. 20, f^o 86 v^o.

⁽⁷³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 88 v^o. Plusieurs anciens maîtres, tous nommés après 1610 étaient des commerçants : Gérard Guillaume, Servais Lombard, Lambert Lombard, Noël Campo, Jan Lambrecht, Jacques Bovier, Theodart De Rieux, Jan Leonard, Toussaint Scaffé, Noël Sybert, etc.

⁽⁷⁴⁾ La prestation de serment fut renouvelée en février 1642, à la suite du litige qui se prolongeait. Barbe Salmon était l'épouse de Gille Théodar. Id., reg. 20, f^o 120, 121.

⁽⁷⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 101-102.

Saint-Jean-Baptiste. Martin Sauveur, voyaient là une atteinte à leurs privilèges. Accusée de notoire incompétence, la cour de l'hôpital fut appelée à un débat avec les anciens maîtres (fin octobre) ⁽⁷⁶⁾. Le pasteur dut recourir au témoignage des échevins de Liège. Ne colportait-on pas dans la paroisse la suppression des privilèges et du statut des paroisiens ? La chambre scabinale se porta à faux contre ces bruits tendancieux (7 février 1642) ⁽⁷⁷⁾. De son côté la cour de l'hôpital entendait maintenir les siens (10 février). Aux élections de septembre il ne se passa rien qui ne fût légal. Ni sollicitation d'obtenir la sauvegarde du prince ni celle des bourgmestres ⁽⁷⁸⁾. Jean Fabri, commissaire de la cité et Théodar le vieux furent élus le 7 septembre ⁽⁷⁹⁾ mais le premier se désista le 26 septembre. Le Conseil de la cité ordonna à la cour de procéder à de nouvelles élections. Le pasteur Martin Sauveur ne l'entendit pas de cette oreille. Une fois encore l'on portait atteinte aux privilèges de la maison ⁽⁸⁰⁾. Néanmoins les élections eurent lieu : le commissaire Fabri réélu refusa toujours la maîtrise qui alla finalement à Léonard Falliese ⁽⁸¹⁾. Une autre défection survint. Celle de Nicolas Rolloux ⁽⁸²⁾ ce qui permit à nouveau au Conseil de la cité d'intervenir le 3 octobre 1642 et d'en avoir en contrecoup la réaction. En quoi, écrivait-il, avait-on préjudicié aux droits et privilèges de la cour de l'hôpital en ordonnant de procéder au plus tôt à l'élection d'un nouveau maître ? Le Conseil n'avait aucun droit de censure, lui répondit-on, hormis le maintien de l'ordre public lorsque des abus surviennent ⁽⁸³⁾. Nicolas Rolloux fut néanmoins maintenu dans sa deuxième année de maîtrise. Des calomnies avaient-elles excédé l'intéressé ? Pour bien asseoir ses droits, la cour proposa en janvier 1644 à Beeckman, grand greffier de la cité, de rechercher dans ses archives si celles-ci ne contiendraient pas des lettres et documents concernant les privilèges tant de l'église que de l'hôpital ⁽⁸⁴⁾. Les constantes agitations aux-

⁽⁷⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 111.

⁽⁷⁷⁾ Id., reg. 20, f^o 120 v^o.

⁽⁷⁸⁾ Id., reg. 20, f^o 144 v^o.

⁽⁷⁹⁾ Id., reg. 20, f^o 148 v^o.

⁽⁸⁰⁾ Id., reg. 20, f^o 154, 155, 157.

⁽⁸¹⁾ Id., reg. 20, f^o 159-162, 162 v^o.

⁽⁸²⁾ Élu maître le 9 septembre 1641, notaire de la cour de Liège.

⁽⁸³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 163, 163 v^o

⁽⁸⁴⁾ Id., reg. 20, f^o 197.

quelles nous avons assisté sont, en fait, le reflet de ce qui se passait partout dans la cité de Liège. Les Chiroux et les Grignoux s'affrontent toujours violemment, notamment dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste. En particulier, il semble que le parti populaire a comme objectif d'ouvrir les portes de l'hôpital aux malades de la cité et du pays ⁽⁸⁵⁾.

Le pouvoir alla aux Grignoux en 1646 ⁽⁸⁶⁾. Bex et Bartel Roland ⁽⁸⁷⁾ tous deux revenus de leur exil, anciens administrateurs de l'établissement hospitalier, prirent la tête du mouvement. Ce ne fut que feu de paille ; les illusions firent place à la volonté du prince. Entretemps un recès du 27 novembre 1648, nous donne au sujet de l'administration des maîtres une précision intéressante concernant l'immunité qui les protégeait au delà de leur mandat. Lens Hermans ⁽⁸⁸⁾ fut arrêté à Namur par Balduin de Fléron. Il adressa une plainte à la cour de l'hôpital qui acta que « selon les anciennes usances journellement observées qu'un maître après son administration n'est arrestable, araisonable ny recherachable en sa personne et en ses biens pour les affaires dudit hospital durant son administration » ⁽⁸⁹⁾.

Ferdinand de Bavière pour mieux surveiller la cité et après avoir pris à l'égard de celle-ci des mesures draconiennes fit construire en 1650 la citadelle sur les hauteurs de Sainte-Walburge. Une fois encore les campagnes furent soumises à des exactions, à la fois par les soldats du prince, par l'armée du duc de Lorraine et autres ⁽⁹⁰⁾. L'effervescence coutumière au sein de l'hôpital n'est pas sans influencer aussi sur les esprits quant au bilan des comptes à déposer chaque année. L'office de receveur de l'établissement, élu à vie, est à ce point pénible qu'il ne se passe pas d'année sans qu'il fasse l'objet de violentes critiques, à tort ou à raison. Les procès sont tant craints « qu'entre deux maux inévitables il faut toujours choisir le moindre », et pour l'éviter il vaut mieux

⁽⁸⁵⁾ Cf. à ce propos le chapitre V.

⁽⁸⁶⁾ Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, tome II, p. 437, 1^{re} col.

⁽⁸⁷⁾ Receveur. Il se désiste de cet office le 12 mai 1644. Cf. note 60, ci-dessus.

⁽⁸⁸⁾ Lens Hermans fut élu maître le 3 septembre 1645 avec Peter Coune. A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 218.

⁽⁸⁹⁾ A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 246 v^o.

⁽⁹⁰⁾ Id., reg. 20, f^o 356 v^o, 268 v^o. En mars 1658, le dégel suivit d'inondations dans la vallée de la Meuse, avec ruptures de digues détruisent les cultures. Id., reg. 20, f^o 328.

transiger⁽⁹¹⁾. Conflits et procès relatifs à cet office n'entrent pas dans le sujet de notre étude.

Du point de vue politique les choses n'allèrent guère mieux. Un nouvel imprimé parut le 29 novembre 1683 par lequel les maîtres et les tenants, assemblés dans la salle neuve de l'hôpital, intimèrent une nouvelle fois au pasteur et aux maîtres de l'époque (1679-1680) l'ordre de procéder à la reddition des comptes⁽⁹²⁾. Au travers de ces tumultueux écrits, un conflit opposait donc les tenants aux maîtres pour cette grave question administrative. Les premiers assuraient être les seuls responsables de la gestion de l'hôpital. Ils détenaient les archives ; ils ne voulaient pas les restituer⁽⁹³⁾. Au delà de l'excessive susceptibilité des opposants, il paraît évident que les tenants, selon les règlements antérieurs, conservaient une grande responsabilité sur la gestion financière. Néanmoins, quelques-uns d'entre eux critiquaient aussi la formule de l'élection des maîtres qui, rappelons-le, se faisait le 1^{er} dimanche après la fête de Saint-Gilles. Pour les apaiser, une délégation interrogea 35 personnes parmi lesquelles des anciens : du quinquagénaire à l'octogénaire. Tous affirmèrent n'avoir jamais entendu dire par leurs ascendants que les consultations électorales avaient été faites ailleurs qu'en leur maison pour recueillir leur suffrage et qu'ils ne s'étaient jamais

(91) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 284 (9 septembre 1652), reg. 24, f^o 45 v^o. Outre la recette importante de l'hôpital s'élevant de 18 à 1900 muids d'épeautre, un revenu modeste dit *recette du petit domaine* de l'hôpital, était également géré par le receveur mais en raison de sa pauvreté *ce petit domaine* fut annexé à l'église que géra un mambour mais resta au profit de l'hôpital. Une autre recette dite des cens, rentes et revenus appartenant aux communs chapelains annuels de l'église Saint-Jean-Baptiste, était tenu par un receveur particulier, de même que les revenus, modestes en soit, du béguinage du cheval bai. Cf. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 139 ; reg. 19, f^o 111 (26 août 1636) ; reg. 18, f^o 151 v^o-152 ; reg. 19, f^o 118 v^o-119 v^o (2 décembre 1636) ; reg. 20, f^o 243 (1648) ; reg. 19, f^o 134-135 ; reg. 19, f^o 138 v^o, 139 v^o (1637). Sur 25 ans (1652-1676), peut-être moins, compte tenu du moment fixé pour le dépôt annuel du bilan, la recette fut de l'ordre de 242.716 fl. BB. soit une moyenne annuelle de près de 10.000 fl. BB. (9709 fl. BB.) ce qui semble correspondre à un revenu de 1800 à 1900 muids d'épeautre.

(92) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, éd. imp. n^o 001382 A du 29 novembre 1683.

(93) Id., reg. 22, f^o 8 et précédents. Le 3 février 1692, le notaire Patron qui fut greffier de la cour, refusa de restituer le registre aux recès qu'il avait constitué au cours de son mandat. Ne connaissant d'autre autorité que les tenants, il ne voulut le restituer que sur ordre de ceux-ci. Id., reg. 22, f^o 123.

assemblés pour cette cause en l'église paroissiale ⁽⁹⁴⁾. Les protestataires conservaient en mémoire les règlements antérieurs à la réforme du 7 août 1616. Entre-temps les événements de 1684 établirent la subordination définitive de la cité à l'autorité du prince; le pouvoir des métiers battu en brèche par leurs querelles intestines se dispersa dans l'avènement des 16 Chambres. Dans un but d'apaisement au sein de l'établissement hospitalier Jean-Louis d'Elderen publia le règlement du 19 février 1689 ⁽⁹⁵⁾ que la cour de l'hôpital avait élaboré le 26 janvier. Entre ces deux dates l'on porta à la connaissance du peuple assemblé dans l'église, pendant la grand-messe, c'est-à-dire le dimanche 8 février, le contenu de ce règlement pour entendre ses critiques. Elles concernaient particulièrement le béguinage de cheval bai ⁽⁹⁶⁾ et furent retenues. En exergue le règlement disait en substance ceci : La cour constatant les progrès rapides de la division de la paroisse et les anciennes fondations de l'église et de l'hôpital menacées par les troubles elle prit le parti d'*éloigner tous les esprits qui se faisoient un plaisir dans la confusion*. À la base de cette décision se trouve Michel de Haling, chanoine de l'église collégiale de Saint-Paul, et pasteur de l'église Saint-Jean-Baptiste. Celui-ci, tout dévoué au prince-évêque, doté d'un caractère acariâtre, exclusif dans ses actions, s'était fait détester au cours de sa carrière.

La cour de l'hôpital, composée des quatre maîtres, tous marchands, des tenants et de leur mayeur secondèrent les desseins du pasteur ⁽⁹⁷⁾.

Le règlement comportait 24 articles et était le reflet des événements récents. On maintenait la juridiction vieille de quatre à cinq siècles sur

⁽⁹⁴⁾ A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 11. Le 8 septembre 1686 six candidats furent en présence. Jean Grégoire recueillit 149 voix, son concurrent immédiat 134 voix sur un total de 358 voix. Le nombre de personnes âgées de 56 ans et plus est de 10 % de la population. Id., reg. 22, f^o 13 v^o.

⁽⁹⁵⁾ M. L. POLAIN, *Ordonnances de la Principauté de Liège*, 3^e série, p. 136. A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 36 v^o. Ce règlement fut modéré le 29 mai 1691.

⁽⁹⁶⁾ Robert HANKART, *Le béguinage dit du cheval bai, sous l'Ancien Régime à Liège*. Le Vieux-Liège, n^o 212, janvier-mars 1981, pp. 11-19.

⁽⁹⁷⁾ J. Grégoire, E. Landuitte, J. B. Anraet, Hellin, Dethier; Joiris Matthys, Arnold Goesuin, Léonard de Stockem, chevalier du Saint-Empire, jadis bourgmestre de la cité de Liège, J. P. Patron, notaire de la cour de Liège, Vincent Dumoulin, avocat, souverain greffier de la cité, G. T. Boussart et Fr. de Haling, tous deux jurisconsultes et avocats de la cour, Gérard Goesuin.

tous les offices de l'église, du béguinage du cheval bai et de l'hôpital en exigeant des membres de la cour une soumission complète au règlement, ainsi qu'à ceux qui furent édictés en 1610, 1614 (1613) et 1616 confirmés en 1618 par Ferdinand de Bavière. Les mesures étaient draconiennes; elles concernaient également les charges et offices de l'hôpital, tous amovibles, à l'exception, comme d'ancienneté de la tenanterie qui était perpétuelle et la maîtrise biennale. Les opposants se voyaient privés de leur charge. L'assemblée décidait des recès, grâces, stuits, ordonnances, etc.; des mesures sévères concernaient la réalisation des baux afin d'éviter les abus, de même que la location à main-ferme des entrepôts de l'hôpital, à octroyer par enchères, dans la salle; à interdire toute charité si ce n'est par consentement de la cour.

Les articles 16 à 23 concernant les devoirs du receveur ⁽⁹⁸⁾, du mambour et du syndic étant hors de notre sujet, nous ne nous y attardons pas. Enfin l'article 24 stipule qu'au cas où l'un des paroissiens serait appelé à la maîtrise et qu'il se désisterait de cet office il serait frappé de 25 écus au profit de l'hôpital.

Ce règlement n'arrêta pas pour autant les protestations des paroissiens prétendant que leur droit de patronage n'était pas respecté. Dans celui de 1688, approuvé par le prince le 19 février 1689, il se trouvait quelques articles préjudiciables au droit de patronage lequel, autant que l'on puisse juger, fut contrecarré par des influences extérieures. « Et ainsy il n'eschet ny recusation ny attentats dans une affaire où il y vat d'une ancienne possession administrative depuis plusieurs siècles et d'une administration purement séculière laquelle de tout temps les premiers de la paroisse qui estoient membres de la cour et entre autres MM. les eschevins de Hinnesdael et de Selys ont inviolablement soustenus et défendus contre toute autorité soit ecclésiastique, épiscopale ou archidiaconale et apostolique et dans une affaire qui dépend de la conscience des loix de l'hôpital et dont la cour doit un jour répondre à

(98) Sur « les clauses et conditions » que devait respecter un compteur-receveur, nouvellement élu cf. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 290-293 v^o (16 sept. 1652), 19 articles; reg. 20, f^o 115-118 (1640); reg. 21, f^o 190 v^o-192 (17 octobre 1681), 21 articles; reg. 24, f^o 35-37 v^o (24 octobre 1717), 23 articles; reg. 25, f^o 13-15 (20 août 1764), 27 articles. Cf. également reg. 19, f^o 134-135; reg. 19, f^o 138 v^o, 139 v^o (1637) « Points, devises, conditions et ordonnances à observer par le receveur », reg. 24, f^o 307 v^o-309 v^o (19 mars 1733).

Dieu même » ⁽⁹⁹⁾. La cour était nettement hostile au candidat, Jean de Fossé. Par contre de nombreux paroissiens lui étaient favorables ⁽¹⁰⁰⁾. Ceux-ci en appelèrent au prince qui, face aux parties en cause le 20 août 1690 et devant cette multitude avoua ne rien comprendre aux raisons avancées de part et d'autre. Néanmoins il modifia le règlement de 1688, en date du 29 mai 1691 ⁽¹⁰¹⁾ et sur le rapport de ses conseillers, le baron de Sluse et l'échevin de Hinesdael.

Parmi les clauses nouvelles, favorables au désir formulé par les paroissiens retenons ceci : « Et comme on a vu, depuis quelques temps, se glisser plusieurs abus dans la collation des charges de la paroisse, en faveur des étrangers, à l'exclusion des paroissiens, il est ordonné à qui toutes telles collations appartiennent, qu'ils aient désormais à les conférer aux honnêtes gens nés et tenant fixe domicile dans la paroisse » ⁽¹⁰²⁾.

L'avènement des 16 Chambres avait changé le visage de la cité ; des abus s'étaient insensiblement glissés dans le cours ordinaire du temps. Par une refonte on tentait une fois de plus de rétablir l'ordre, perturbé par des tentatives de mettre bas, par à coups, les anciens privilèges. Une personne s'était chargée de faire approuver par les Trois États ceux de l'hôpital et des pauvres ; une autre personne fit en sorte que ces privilèges fussent également respectés dans le comté de Looz ⁽¹⁰³⁾.

Depuis 1660 le pays vivait dans l'inquiétude. Les armées foulaient constamment son sol. Il fallait coûte que coûte obliger les débiteurs à

⁽⁹⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 84-86.

⁽¹⁰⁰⁾ En août 1690, Jean de Fossé fut élu grâce au soutien de nombreux paroissiens. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 90 v°. Cautions subsidiaires des 4, 6, 7 et 12 août. Id., f° 91-92 v°.

⁽¹⁰¹⁾ M. L. POLAIN, *Ordonnances de la Principauté...*, op. cit., p. 172 : « Ordonnance portant règlement pour l'administration de l'hôpital St Abraham, à Liège ».

⁽¹⁰²⁾ Il ne faut donc pas s'étonner de voir certaines familles disposer d'offices au sein de l'hôpital et de l'église.

⁽¹⁰³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 53 (3 janvier 1700). Cf. aussi « Confirmation des Etats du pays de Liège et comté de Looz des privilèges accordez tant à la maison des communs pauvres qu'à l'hôpital St Abraham, en date respectivement du 23^e febvrier, 13^e mars et 15^e juin 1699 ». A.E.L. Pauvres-en-Ile, reg. 9, f° 7. Action contre les débiteurs en vertu des privilèges. Demandes de records émanant de l'hospice de Cornillon et des hôpitaux de Huy. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 156 (1694) et reg. 23, f° 173, 173 v° (1708).

payer leurs rentes ou, à défaut, saisir leurs biens ⁽¹⁰⁴⁾. En 1668, le receveur des Pauvres-en-Ile, Lambert des Brassines, sollicita de l'hôpital Saint-Abraham un record attestant les exemptions de l'établissement : « ledit hospital, lui confirma-t-on, avec tous ses domesticques et inhabitants ont esté de tout temps voir immemorial comme encore au présent exempts de toutes contributions et de tous impôts, cy comme peculs, gabelles, guaits et gardes » ⁽¹⁰⁵⁾ et, par ce fait même, les fermiers de l'hôpital s'en trouvaient en principe protégés. Le 22 janvier 1689, la cour de l'hôpital délégua deux tenants pour approcher les bourgmestres dans le but d'expulser des soldats logés à Liers chez une fermière ⁽¹⁰⁶⁾. Mais rares étaient ces interventions.

De 1689 à 1698, les paysans subirent maintes épreuves. Ruinés par les pillages, les contributions, le logement des troupes étrangères, les réquisitions excessives, ils ne savent comment payer leurs rentes. Par voie de conséquence, l'hôpital Saint-Abraham en est réduit à vivre dans la pauvreté, ne pouvant plus faire face aux frais, ni aux charges. Les dettes s'accumulent ; les créanciers harcèlent les administrateurs. En 1705, la cité craint l'arrivée des troupes françaises et bavaoises. L'hôpital avoue que sa situation financière est catastrophique ⁽¹⁰⁷⁾.

C'est dans cette atmosphère que les paroissiens vivent. Du fait que les familles connaissent une angoisse quotidienne, les caractères ne sont pas portés à la conciliation. Aussi trouvera-t-on justifiées les incessantes zizanies non seulement au sein de l'établissement hospitalier mais aussi chez les paroissiens, ceux-ci conscients de leurs responsabilités dans la paroisse et particulièrement susceptibles quant à leur droit de patronage. Mais qu'entendait-on par ce droit ? Pour préciser les points relatifs à l'élection d'un curé, Joseph Clément de Bavière déclara dans son ordonnance du 7 mars 1715 que « les maîtres possesseurs

⁽¹⁰⁴⁾ Les biens et les revenus fondent de jour en jour. Pour pouvoir récupérer les rentes perdues il fallut recenser dans un registre le nom de tous les débiteurs du passé et du présent (1712). A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 196 v°.

⁽¹⁰⁵⁾ Id., reg. 21, f° 56.

⁽¹⁰⁶⁾ Id., reg. 22, f° 52, 56 (1689). Cette exception semble avoir été accordée par Maximilien-Henri le 24.12.1650 quoique certaines gardes furent assumées (1690). Id., reg. 22, f° 78 v°.

⁽¹⁰⁷⁾ Id., reg. 21, f° 164, 196 ; reg. 22, f° 90, 111, 139 v°, 147, 157, 169 v° ; reg. 23, f° 62, 111 v°, 112, 127 v°, 129, 131, 145 v°, 146 v°, 147, 159 v° ; reg. 24, f° 47 v°, 149 v°.

habitans des maisons de ladite paroisse (Saint-Jean-Baptiste) auront voix et suffrage de même que le principal locataire de chaque maison, à l'exclusion de tous autres (—) et en cas qu'il y eut deux demeures ou quartiers séparés dans une même maison l'une habitée par le propriétaire d'icelle, et l'autre par un locataire le seul propriétaire aura voix et suffrage, de même que s'il y avoit plusieurs chambres habitées dans une maison tenue par louage celui qui aura sa demeure dans la cuisine ou chambre d'en bas prospectante sur la rue, sera préféré et admis à voix et suffrage à l'exclusion de tous autres qui pourront inhabiter ladite maison, de sorte que dans chaque maison il n'y aura qu'une voix (—) ⁽¹⁰⁸⁾.

Le 11 décembre 1717, ce prince clarifiait sa pensée, sans doute à la suite de pressions, nées de son ordonnance précédente : « Les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste qui jouissaient de l'aumône des pauvres de même que ceux qui habitaient chambres ou quartiers de maison ne devoient avoir suffrages en fait des élections ce qui avoit aussy été ordonné par les princes ses prédécesseurs » (—) ⁽¹⁰⁹⁾.

Revenons aux élections proprement dites. Nous pouvons maintenant avoir un aperçu du nombre des électeurs propriétaires qui s'élevait en moyenne à 314 pour la période couvrant les années 1691 à 1724 ⁽¹¹⁰⁾.

À l'élection d'un nouveau compteur de l'hôpital ⁽¹¹¹⁾ par les paroissiens en juin 1695, trois candidats furent en lice que présentèrent les pasteur, maîtres et tenants. 530 paroissiens votèrent (voir note 63).

⁽¹⁰⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 259 v°.

⁽¹⁰⁹⁾ Id., reg. 24, f° 50.

⁽¹¹⁰⁾ Trois candidats furent en lice le 2 septembre 1691 et présentés par les maîtres et les députés de la paroisse. 327 paroissiens propriétaires votèrent. En 1692, 324 paroissiens votèrent pour 4 candidats ; en 1693, 347 voix pour 5 candidats ; en 1694, 395 voix pour 4 candidats. Le 4 septembre 1707, 297 paroissiens votèrent ; le 2 septembre 1708, 326 ; en 1709, 268 ; en 1710, 250 ; en 1711, 285 ; en 1712, 283 ; en 1713, 293 ; en 1714, 285 ; en 1715, 282 ; en 1717 (nomination d'un compteur de l'hôpital) 326 ; en 1723, 293 ; en 1724, 260 ; en 1774, 306. Id., reg. 22, f° 116 v°, 131, 146, 155, 155 v° ; reg. 23, f° 168 v°, 176 v°, 181, 187 v°, 192 v°, 202 v°, 219, 232 v°, 246 v° ; reg. 24, f° 37 v°, 152 v°, 179 ; reg. 25, f° 95. À ce propos il est intéressant, à titre comparatif, de consulter le tableau de Saint-Jean-Baptiste indiquant le nombre de maisons de la paroisse, pour les années 1650, 1689, 1708, 1736, 1762, 1791, par Étienne HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e s.*, Liège, 1959, p. 106.

⁽¹¹¹⁾ Rappellons qu'il y a trois compteurs, l'un pour gérer les biens de l'hôpital, office le plus important, un second pour gérer ceux du béguinage du cheval bai, un troisième pour gérer ceux des chapelains de l'église.

L'ordonnance du 29 mai 1691 n'avait pas prévu la procédure à suivre au cas où l'un des maîtres venait à mourir pour procéder à son remplacement. Il fallut (12 décembre 1702) que l'assemblée consultât les trois plus vieux registres aux recès pour résoudre ce problème ⁽¹¹²⁾. À la mort de Loets de Trixhe en mai 1713 le pasteur et deux maîtres désignèrent pour le temps restant à courir le procureur Damry, syndic de l'hôpital ; le 3^e maître, l'avocat Wateri s'y étant opposé ⁽¹¹³⁾.

À la mort du pasteur Michel de Haling, le 23 février 1716, un chapelain nommé Jean-Antoine Vigneron fut élu à sa place. Cette nomination étant contestée on le remplaça le 18 mars par Edmond Longdoz, également chapelain (198 voix sur 346 votants) ⁽¹¹⁴⁾. Celui-ci devint rapidement impopulaire en raison de sa propension à assumer seul l'autorité qui était dévolue non seulement à la cour de l'hôpital mais aussi aux paroissiens. Il entendait gouverner seul ; il refusait le choix des paroissiens pour la désignation de deux nouveaux maîtres. Il se dressa contre les maîtres et tenants puis, en butte à leurs protestations, allant jusqu'à l'adresse d'une supplique au prince, il introduisit un recours auprès de l'Official le 12 septembre. Le prince lui ordonna de le révoquer. Animé d'une rancune tenace il ne se plia à personne, ni aux injonctions de la cour pour communiquer l'annonce des élections de septembre ni procéder à la nomination d'un tenant. Le prince le déchu du droit d'élire. Les chapelains, eux-mêmes, révoltés, réclamaient le bénéfice de l'inamovibilité de la fonction, alors que les maîtres et tenants ne les considéraient que comme « mercenaires et annuels ». Il y eut procès pour aboutir à la Sacrée Rote à Rome où leurs prétentions furent rejetées.

Pour la troisième fois au cours des siècles de l'existence de l'hôpital Saint-Abraham, Joseph-Clément de Bavière, par son ordonnance du 2 mars 1720, modifia la période tant attendue des élections annuelles. Au Moyen Age, elle était fixée en février, le jour de la Chandeleur (Purification de Notre-Dame) ; au début du XVII^e siècle, peut-être avant, la date fut fixée au 1^{er} dimanche après la Saint-Gilles. Dorénavant, le dimanche *Misericordia*, c'est-à-dire en avril de chaque année, fut retenu et ne changea plus jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Sur la remarque que les maîtres et tenants firent au prince, il consentit à

⁽¹¹²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f^o 107 v^o.

⁽¹¹³⁾ Id., reg. 23, f^o 214 v^o.

⁽¹¹⁴⁾ Id., reg. 23, f^o 260 v^o. Mort le 2 juin 1740.

maintenir l'élection de 1720 en septembre mais exigea, dès le 27 avril 1721, que sa décision fût respectée, ce qui fut fait ⁽¹¹⁵⁾.

Les années passèrent sans que nous découvrions d'autres sources sur l'organisation interne de l'hôpital Saint-Abraham.

Lors des événements militaires des années 1789-1791, les hommes de la paroisse Saint-Jean-Baptiste furent groupés dans celle Saint-Servais ⁽¹¹⁶⁾. Durant les événements qui suivirent, la cour de l'hôpital gratifia le compteur Lhoest de 450 florins pour « les peines, devoirs extraordinaires et molestations » qu'il endura dans les remous des deux révolutions ; le greffier fut gratifié de 20 écus pour son attitude pendant la première révolution et l'huissier Lambert Devillers « pour les services rendus pendant les troubles », 20 florins ⁽¹¹⁷⁾. D'autres encore, parmi le personnel, reçurent de petites gratifications, en reconnaissance.

CHAPITRE IV

Le personnel hospitalier

Les maîtresses

La cour de l'hôpital Saint-Abraham désignait par ce terme les femmes de maîtres « pour le temps » ; comme ceux-ci elles avaient une gestion biennale. En 1573, les épouses des quatre maîtres et celle du compteur assumaient un rôle important au sein de l'établissement hospitalier. Elles prêtent serment en présence du curé et des maîtres ⁽¹⁾. À une date que nous ne pouvons préciser, la femme du compteur ne disposa plus de cette responsabilité. L'importance que l'on attribue à leur fonction ne fait aucun doute.

⁽¹¹⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f°97 v°, 98 v°, 107.

⁽¹¹⁶⁾ L. LECOMTE, *Les événements militaires et les troupes de la révolution liégeoise*, BIAL, tome LVI, 1932.

⁽¹¹⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 26, f°86 v°, 90.

⁽¹⁾ Id., reg. 19, f° 1-2.

Comme les maîtres, elles assumaient tour à tour une semaine de garde. La maîtresse ne fournissait les provisions de l'hôpital que pour le temps de sa garde (1734) ⁽²⁾. Le règlement de 1573 précisait la tâche des maîtresses : vérifier les breuvages, les provisions, la qualité et la quantité à leur livraison afin que la totalité fût dispensée aux pauvres malades, jeunes filles ⁽³⁾ et enfants trouvés. La cervoise, le pain, la viande, le beurre, les poissons, les œufs ou fromages, étaient réservés au service intérieur, les maîtres n'entendant pas interdire exceptionnellement aux dames et à titre gracieux la distribution de quelques portions de cervoise aux gens pauvres de la paroisse qui les solliciteraient. Les habits des décédés à l'hôpital ne pouvaient faire l'objet d'une distribution ni être vendus sans l'accord du collège des dames, au profit de la maison. En 1778, les nippes, étoffes ou draps inutiles à l'hôpital, remis au curé, se distribuaient aux pauvres après examen par les dames ; les domestiques ne pouvant les distribuer ni les emporter ⁽⁴⁾.

L'octroi de congés aux serviteurs et servantes sans le consentement des curé et maîtres leur était interdit. Elles ne pouvaient autoriser l'accès des dortoirs aux malades se présentant à la porte de l'établissement, hommes ou femmes, sans l'autorisation de deux ou trois maîtres ou, en leur absence, du collège des maîtresses ⁽⁵⁾. Au règlement de 1573 furent ajoutés en 1639 quelques articles supplémentaires parmi lesquels l'obligation d'inventorier les meubles et lingerie de l'hôpital, dès le lendemain de l'élection des nouveaux maîtres et de transcrire ce répertoire dans le registre de la cour ⁽⁶⁾. En fait ces relevés annuels ne furent souvent établis qu'en fonction des disponibilités de l'heure. Les quatre maîtres, les tenants, les dames nouvellement élues et les anciennes établissaient l'inventaire ; ce rôle étant dévolu aux dames, la cour leur en laissa finalement l'entière responsabilité.

Médecins, chirurgiens, apothicaires

Les médecins et chirurgiens sont investis d'une mission importante bien qu'apparemment mal rémunérée. Les personnes hospitalisées dans

⁽²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f^o 321.

⁽³⁾ w. = *mèskène* : servante. Ancien français, meschine, jeune fille (DL).

⁽⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 26, f^o 65 v^o.

⁽⁵⁾ Id., reg. 19, f^o 1-2.

⁽⁶⁾ Id., reg. 19, f^o 153. Cf. chapitre V.

les salles de l'hôpital Saint-Abraham font appel à leur science. Le médecin et le chirurgien visitent journellement les malades ⁽⁷⁾, les blessés. Cette tâche n'est pas sans danger surtout en période d'épidémies ⁽⁸⁾.

Chaque nomination requiert leur serment de servir fidèlement les malades de telle sorte qu'aucun d'entre eux ne puisse courir « aucun danger de sa vie ».

La cour de l'hôpital tenait compte des plaintes des malades et des blessés pour porter un jugement sur les praticiens. Ils accueillaient les nouveaux malades à leur entrée pour décider s'ils étaient recevables ou non ⁽¹⁰⁾ surtout ceux que l'on soupçonnait d'être atteints d'une maladie grave ⁽¹¹⁾. Hendrick Blavier prétendait pouvoir immédiatement la déceler (1691) ⁽¹²⁾.

Les praticiens soulignent souvent, dans leurs offres de service, leur volonté d'agir par charité ⁽¹³⁾. Cependant il faut avoir de quoi vivre ! Les guerres du XVII^e siècle appauvrirent maintes couches de la population. La cour de l'hôpital a tendance à donner sa voix à celui qui voudra servir les malades et blessés au plus bas prix ⁽¹⁴⁾. Finalement les praticiens eurent des honoraires fixes, outre certains avantages — les gâteaux des rois, en particulier — que nous n'avons pu définir avec précision. Au XVII^e siècle un apothicaire ordinaire, bénéficia d'honoraires supérieurs aux médecins. Quel était le montant octroyé à ceux-ci ? Jacques Jamar touchait une pension annuelle de 15 muids l'an ⁽¹⁵⁾, en plus d'autres émoluments. Le chirurgien Hendrick Blavier (fin du XVII^e siècle) bénéficia des mêmes gages que son prédécesseur ; en compensation, il eut à fournir les onguents et les emplâtres. Quoique le chirurgien eût pansé 48 personnes accablées de graves blessures et

(7) En été à 8 h. du matin ; en hiver à 9 h. (1770). A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f^o 57.

(8) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 9 (1609).

(9) Id., reg. 19, f^o 88.

(10) Id., reg. 20, f^o 222 v^o (1646) ; reg. 23, f^o 108 ; reg. 24, f^o 323 (1724) ; reg. 25, f^o 64 v^o (1772).

(11) Id., reg. 22, f^o 49 (1668).

(12) Id., reg. 22, f^o 105 v^o (—) « voire même pour les hôpitaux esquels quelque passant en touche le peut venir infecter ne soit qu'il y fut incessamment prévenu ».

(13) Id., reg. 22, f^o 108.

(14) Id., reg. 22, f^o 105-106.

(15) Estimés selon l'effraction entre 7 et 8 florins le muid (1660).

d'accidentés, la cour réduisit ses prétentions à 16 écus l'an (26 octobre 1692) ⁽¹⁶⁾. En 1698, les gages furent élevés à 20 écus ⁽¹⁷⁾.

Les paroissiens, toujours soucieux de faire respecter leur droit de patronage sur l'établissement, soulignèrent le sens de l'article 24 du règlement de Jean-Louis d'Elderen (19 février 1689) dans lequel il était question de conférer les charges aux gens nés et domiciliés dans la paroisse. Dans les remarques qu'ils firent au sujet des praticiens, les paroissiens affirmaient que les malades ont souvent besoin la nuit d'un prompt secours ; éloigné de l'hôpital le médecin risquait d'arriver trop tard ⁽¹⁸⁾. Il lui arrivait parfois de distribuer aux malades, sans l'avis de la cour, des drogues et des médicaments à l'insu de l'apothicaire attitré, avec l'accord du maître de garde. Comme ce dernier portait sur une liste toutes les dépenses à l'intention du compteur, habilité à régler les factures, il commettait une action répréhensible et devait donc assumer la responsabilité de la dépense (22 mai 1735) ⁽¹⁹⁾. Sur cette remontrance que l'on adressa au médecin J. G. Parfondry, celui-ci répondit dès le lendemain aux maîtres et tenants que les malades étaient reçus à l'hôpital sans examen préalable. C'était un reproche qu'il leur adressait au sujet de la règle admise que tout malade devait subir une visite, avant son hospitalisation. Étaient-ils curables ou non curables ? Il s'en trouvait d'incurables (trois d'entre eux l'étaient en ce moment) ou quasi incurables. Pour leur guérison il fallait comme le cas le requiert : *potius anceps experiri remedium quam nullum vel in extremis morbis extrema remedia*. Il en coûtait beaucoup à l'hôpital.

Par conséquent, écrivait-il, lorsqu'il se présentera des malades, je désire les examiner et me conformer ainsi à mon serment, autant que respecter les ordonnances. Nombre de drogues seraient ainsi évitées pour traiter les incurables et semi incurables. De plus comme il y a quelques « spécifiques » tant pour les fièvres que pour l'hydropisie, je propose d'en faire usage ultérieurement.

La cour ne l'entendit pas de cette oreille. Elle maintint sa décision. Aux apothicaires à livrer les drogues et les médicaments nécessaires.

⁽¹⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 135 v^o.

⁽¹⁷⁾ Id., reg. 23, f^o25 v^o, 28.

⁽¹⁸⁾ Id., reg. 23, f^o 170.

⁽¹⁹⁾ Id., reg. 24, f^o 337 v^o.

Elle ne retint que le cas de consultation des malades pour décider ceux d'entre eux qu'il fallait accueillir.

L'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie (^{19bis}) avait fait l'objet d'une ordonnance du prince-évêque, Joseph-Clément de Bavière, en date du 24 mars 1699 (²⁰), modifiée les 15 février et 27 mai 1700; le 3 décembre 1736 et le 10 mars 1740, Georges-Louis de Berghes renouvelait et amplifiait ces règlements.

La dernière de ces ordonnances imposait un droit d'inscription de deux florins d'or, au profit du collège des médecins, à tous garçons et valets, étrangers ou non, travaillant chez les apothicaires ou chez les chirurgiens de la cité de Liège. Cette obligation concernait les personnes exerçant la médecine, la pharmacie, la chirurgie, l'art d'accoucher. Au collège, incombait aussi l'examen des drogues, au moins deux fois l'an avec obligation d'en faire rapport au Conseil Privé. Le collège des médecins créa un dispensaire (²¹) à cet effet. Georges-Louis de Berghes publia une nouvelle ordonnance en date du 17 avril 1741 (²²). Elle faisait défense, notamment aux apothicaires, de préparer ou donner des remèdes aux malades, autrement que par la voie du dispensaire ou sur ordonnances des médecins reçus par le collège (²³).

Tel est le serment que prêtaient les apothicaires, particulièrement à la nomination de deux d'entre eux (30 mai 1734) (²⁴) :

1. Ils seront fidèles à l'hôpital et respecteront le règlement établi.
2. Ils se rendront à l'hôpital sur convocation pour assister aux assemblées concernant les malades, de même qu'aux consultations organisées pour le bien et le soulagement des pauvres.
3. Ils composeront les remèdes qui leur seront ordonnés, sans retard, en n'invoquant aucun prétexte.
4. Ils n'emploieront que de bonnes drogues qui ne soient pas trop vieilles.

(^{19bis}) Cf. Jean-François AANGENOT, *La pharmacie et l'art de guérir au pays de Liège*, Eugène Wahle, Liège, 1983, p. 67.

(²⁰) M. L. POLAIN, *Ordonnances...*, *op. cit.* Mise en garde de loi le 28 du même mois, pp. 262, 741.

(²¹) *Id.*, pp. 266 et 284.

(²²) *Id.*, p. 753 (3^e série).

(²³) Les médecins, entre autres remèdes, portaient le vin sur leurs ordonnances pour rendre vigueur aux malades. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 26, f^o 86 (1792).

(²⁴) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f^o 320 v^o.

5. Ils se contenteront des 2/3 du plus juste prix à chaque livraison sans hausser leur état et salaire, le tiers restant bénéficiera à l'hôpital.
6. Ils habiteront la paroisse et assumeront chacun quatre semaines de prestation.

*

**

L'hôpital Saint-Abraham dispose donc d'un médecin, d'un chirurgien et d'apothicaires assermentés. Ils sont nommés par la cour de l'hôpital, c'est-à-dire par le curé, les maîtres et les tenants. Voici la liste connue de ces personnages.

— Maître Léonard WÉRY, nommé le 6 décembre 1609, « docteur » ⁽²⁵⁾ de l'hôpital aux gages annuels de 25 fl. BB. à régler à la Saint-Gilles. En outre et pour chaque potion il percevra un real « ou banier » chaque semaine, à payer par les maîtres ou par le compteur. Quant au surplus « le debverat faire pour Dieu » et à la discrétion des malades ⁽²⁶⁾.

— Jacques PARADIS, nommé le 9 juillet 1628 « docteur en médecine ». Il perçoit « en récompense » 50 fl. BB. Le 26 avril 1631 les curé et maîtres lui adressent une remontrance au sujet de la nomination d'un *chirurgien* qu'il conteste dans ses titres et que la cour veut introduire dans l'hôpital. Il s'agit d'un étranger nommé Nicolas Post qui se dit *docteur et gradué*. Comme prétexte les curé et maîtres envisagent le remplacement de Paradis parce qu'il a quitté la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Un sursis lui est accordé en attendant la réponse de Nicolas Post ⁽²⁷⁾. Celui-ci introduit un mandement de maintenue, en date du 22 septembre 1635 touchant sa prétendue nomination de « docteur » de l'hôpital. La cour est chargée d'enquêter sur les origines de la dispute sans porter préjudice aux droits et privilèges de l'établissement, en évitant de porter l'affaire, qui est toujours en suspens le 18 décembre, devant l'Official ⁽²⁸⁾. Nicolas Post est débouté de ses prétentions le 26 novembre 1636 ⁽²⁹⁾. Les honoraires de Jacques Paradis sont portés à 80 fl. BB. Le 11 juin 1664, le médecin Paradis, toujours en fonction

⁽²⁵⁾ *Docteur* ou *docteur en médecine*. Qualifiés comme tels dans les manuscrits d'époque, c'est-à-dire médecins.

⁽²⁶⁾ A.É.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 9.

⁽²⁷⁾ Id., reg. 19, f^o 88.

⁽²⁸⁾ Id., reg. 19, f^o 106.

⁽²⁹⁾ Id., reg. 18, f^o 152 v^o; reg. 19, f^o 118 v^o.

mais accablé de maladie, alité, est remplacé par Louis DERORDE (→) qui ne jouira des droits, privilèges et émoluments qu'après le décès du médecin Paradis ⁽³⁰⁾. Celui-ci meurt en 1669 ⁽³¹⁾.

— Maître Godefroid LAMBERT, *chirurgien*, décédé en 1640.

— Maître Phoillien JENICOT, *chirurgien*, est nommé à la place du précédent le 3 juin 1640 ⁽³²⁾. Confirmation de cette nomination est donnée le 10 juin par les administrateurs aux gages ordinaires « et pour ce qui en dépend » ⁽³³⁾. Jenicot se désiste en 1646 ⁽³⁴⁾.

— Jacques JAMAR est nommé *chirurgien* à la place de maître Phoillien Jenicot, démissionnaire, le 12 janvier 1646 ⁽³⁵⁾. Le 8 mars 1661, à la demande de maître Jacques, la cour de l'hôpital lui accorde le bénéfice de 15 muids d'épeautre l'an dès 1660 et autres à échoir dans l'avenir, selon l'effraction fixée par l'hôpital à ses débiteurs, les autres pensions étant satisfaites ⁽³⁶⁾. Jacques Jamar décède en mai 1691 ⁽³⁷⁾.

— Louis DERORDE, « *docteur en médecine* » remplace le médecin Paradis en date du 11 juin 1664 (←). Il est élu le 12 novembre 1669, à la place de son prédécesseur, décédé ⁽³⁸⁾. Louis Derorde décède en décembre 1702 ⁽³⁹⁾.

— Hendrik BLAVIER, *chirurgien* est élu le 31 mai 1691, à la place de Jacques Jamar, décédé. Premier examinateur de la confrairie des chirurgiens, établi par le prince-évêque, membre de la paroisse. Petit-fils et fils de chirurgiens renommés, selon ses dires. Chirurgien-major aux Indes Orientales pendant 10 ans ; maître de la confrairie. Ses cures, assure-t-il, sont fameuses ; il possède certains secrets acquis tant par ses études que par la science de ses ancêtres pour la guérison de la peste et

⁽³⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 21, f° 20 v°.

⁽³¹⁾ Id., reg. 21, f° 70.

⁽³²⁾ Id., reg. 2, f° 5.

⁽³³⁾ Id., reg. 2, f° 5.

⁽³⁴⁾ Id., reg. 20, f° 222 v°.

⁽³⁵⁾ Id., reg. 20, f° 222 v°.

⁽³⁶⁾ Id., reg. 21, f° 3. En 1662, la brixhe ou effraction est fixée à 12 fl. 1/2 BB. le muid, ce qui est élevé. En 1663, le muid retombe à 9 fl. 1/2.

⁽³⁷⁾ Id., reg. 22, f° 105-105 v°.

⁽³⁸⁾ Id., reg. 21, f° 70.

⁽³⁹⁾ Id., reg. 23, f° 108.

autres maladies contagieuses ⁽⁴⁰⁾. Il meurt en 1713, probablement en août ou septembre ⁽⁴¹⁾.

— Capitaine BLAVIER, *chirurgien*. Est élu *maître* de l'hôpital en septembre 1701. Il offre bénévolement ses services à l'hôpital en qualité de chirurgien pour la durée de ses deux ans de maîtrise ⁽⁴²⁾. Il est toujours chirurgien de l'hôpital en 1705. On lui paiera ses gages à la raete du temps en déduisant 24 fl. BB. pour les dépenses d'Antoine delle Dale, du régiment de Westerloo (Wisterlo) ⁽⁴³⁾ bien que l'hôpital ait fermé ses portes depuis le 9 juillet et que ses médecin et chirurgien soient inoccupés.

— Godefroid SALMS, « *docteur en médecine* » décédé (recès du 29 octobre 1701).

— François BLAVIER, « *docteur en médecine* » élu à la pluralité des voix le 29 octobre 1701 ⁽⁴⁴⁾, natif de la paroisse ⁽⁴⁵⁾.

— François JAMOTTE, « *docteur en médecine* » est nommé à la pluralité des voix, par intérim le 12 décembre 1702 jusqu'à la révocation du médecin de l'hôpital ⁽⁴⁶⁾. Il décède en 1706, probablement en mai ⁽⁴⁷⁾.

— Pierre-François de MARINNE, « *docteur en médecine* » est élu à la pluralité des voix le 6 mai 1706 ⁽⁴⁸⁾. En 1724, un recès note que sa charge est vacante, par sa mort, survenue depuis longtemps ⁽⁴⁹⁾.

— Erard BELLAIR, *chirurgien* est nommé le 3 septembre 1713, à la place de Hendrick Blavier, décédé (←). Il meurt en 1726 ⁽⁵⁰⁾.

— Pierre FRÉSART, « *docteur en médecine* », maître de l'hôpital en 1716, est élu le 7 juillet 1724, à la place du docteur Marianne (sic)

⁽⁴⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 105 v^o. Deux candidats se présentèrent : Blavier et Anraet. Les échevins de Grady et Salms proposèrent de les élire tous les deux mais le choix se porta sur Blavier. Id., reg. 22, f^o 106 v^o-108 v^o.

⁽⁴¹⁾ Id., reg. 23, f^o 219.

⁽⁴²⁾ Id., reg. 23, f^o 74 v^o-76 v^o.

⁽⁴³⁾ Id., reg. 23, f^o 148.

⁽⁴⁴⁾ Id., reg. 23, f^o 82 v^o. Son frère, le révérend Blavier est chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste.

⁽⁴⁵⁾ Id., reg. 23, f^o 80.

⁽⁴⁶⁾ Id., reg. 23, f^o 108.

⁽⁴⁷⁾ Id., reg. 23, f^o 151 v^o.

⁽⁴⁸⁾ Id., reg. 23, f^o 151 v^o.

⁽⁴⁹⁾ Id., reg. 24, f^o 176.

⁽⁵⁰⁾ Id., reg. 23, f^o 219; reg. 24, f^o 221 v^o.

⁽⁵¹⁾ Id., reg. 24, f^o 176, 180 v^o.

(← Marinne)⁽⁵¹⁾. Le 29 janvier 1724, deux tenants, le baron de Louverval et l'avocat Coune, mettent en évidence le rôle que joue le médecin en rendant de signalés services aux malades. Il meurt le 5 juillet 1734⁽⁵²⁾. Il était également médecin de la léproserie de Cornillon⁽⁵³⁾.

— Hubert CLERMONT, *chirurgien* est mis en possession de sa charge le 15 juin 1726 « par l'introduction de sa personne dans les chambres des malades et autres lieux »⁽⁵⁴⁾. Il est également chirurgien de la léproserie de Cornillon. Il meurt en 1731⁽⁵⁵⁾.

— Jean-François GROMMELIER, *chirurgien* est élu le 5 août 1731⁽⁵⁶⁾.

— Jean-Guillaume PARFONDY, « *docteur en médecine* » est élu le jour de la mort du médecin Frésart, aux droits et émoluments ordinaires (5 juillet 1734)⁽⁵⁷⁾.

— MORÉAL, « *docteur en médecine* » désigné le 23 mai 1735 comme adjoint au précédent pour visiter les malades avant leur entrée à l'hôpital⁽⁵⁸⁾. Il s'y rendra sur convocation faite soit par la cour, soit par le médecin moderne⁽⁵⁹⁾.

— LA FONTAINE, *chirurgien*. Pour éviter que le malade ne soit jamais sans chirurgien et attendu que le docteur Grommelier (←) pourrait se trouver hors de la ville ou retenu chez lui pour incommodité, la cour autorise La Fontaine, reçu au collège⁽⁶⁰⁾, à le remplacer si nécessaire, à l'exclusion de tout autre (28 octobre 1736)⁽⁶¹⁾.

— ROLANS, « *docteur* » est cité le 12 janvier 1766 pour des prétentions qu'il émet au sujet de l'hérédité de Masset, chapelain de l'hôpital, mais il n'est pas certain qu'il fut le médecin attiré de l'établissement hospitalier⁽⁶²⁾.

(51) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 176, 180 v°.

(52) Id., reg. 24, f° 323.

(53) Cf. Robert HANKART, *L'hospice de Cornillon à Liège. La léproserie et la communauté haïtie*. La Vie Wallonne, tome 40, 1966, p. 41.

(54) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 221 v°.

(55) Id., reg. 24, f° 278 v°.

(56) Id., reg. 24, f° 278 v°.

(57) Id., reg. 24, f° 323.

(58) Id., reg. 24, f° 338.

(59) Id., reg. 24, f° 338 v°; reg. 24, f° 317 v° (5 août 1736).

(60) Le collège des médecins.

(61) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 348 v°, 349.

(62) Id., reg. 25, f° 30.

— Arnould LEFEBVRE, *chirurgien* se démet de sa fonction le 8 mars 1770. Il requiert les maîtres de l'hôpital de bien vouloir maintenir ses gages et émoluments, sa vie durant, ce qu'ils acceptent ⁽⁶³⁾.

— Lambert LEFEBVRE, *chirurgien*, fils du précédent, né dans la paroisse. Il est élu le 8 mars 1770. Il se trouvera en été à 8 heures du matin, en hiver à 9 heures pour se joindre au médecin de l'hôpital. Le père accompagnera le fils pour la visite des malades, sauf en cas de maladie ⁽⁶⁴⁾. Ce dernier accepte que son père continue à percevoir ses honoraires, sa vie durant, d'un montant de 120 fl. BB., ainsi que ses émoluments. Le 11 mars 1781, la cour gratifie Lambert de 80 fl. BB. pour services extraordinaires, de même pour les années suivantes ⁽⁶⁵⁾. Sur rapport du médecin Beaufays (→) (17 avril 1787) la cour assemblée ordonne à Lefebvre de s'en tenir pour ses ordonnances à la chirurgie et à ce qui en dépend ⁽⁶⁶⁾. Il est toujours en service au 9 Février 1794 ⁽⁶⁷⁾.

— VIVEGNIS, *médecin*, ne donne plus signe de vie dès le 8 décembre 1771. Il réside en terre étrangère. En date du 12 janvier 1772 sa femme, qui ignore le lieu de sa résidence, apprend par une lettre des administrateurs que son mari est résilié ⁽⁶⁸⁾.

— Thomas-Dieudonné MARIOTTE, « *docteur en médecine* » est élu à la pluralité des voix le 13 janvier 1772 aux gages annuels de 80 fl. BB. ⁽⁶⁹⁾, à 100 fl. BB. au 1^{er} mars 1773 ⁽⁷⁰⁾. Le médecin Mariotte est toujours en service au 31 mai 1793 ⁽⁷¹⁾.

— BEAUFAYS, *médecin*. 10 avril 1787 : la cour de l'hôpital lui accorde, à l'unanimité, la survivance de la fonction. Elle le requiert de visiter de temps à autre les malades et ce, gratuitement. Les maîtres accordent généralement une gratification annuelle pour soins donnés ⁽⁷²⁾.

⁽⁶³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f° 56 v°.

⁽⁶⁴⁾ Id., reg. 25, f° 57.

⁽⁶⁵⁾ Id., reg. 26, f° 16, 26 v°, 36, etc.

⁽⁶⁶⁾ Id., reg. 26, f° 61.

⁽⁶⁷⁾ Id., reg. 26, f° 84, 88, 89.

⁽⁶⁸⁾ Id., reg. 25, f° 64.

⁽⁶⁹⁾ Id., reg. 25, f° 64 v°.

⁽⁷⁰⁾ Id., reg. 25, f° 82 v°.

⁽⁷¹⁾ Id., reg. 26, f° 76 v°, 86 v°.

⁽⁷²⁾ Id., reg. 26, f° 60 v°.

Apothicaires

— Wathieu HENNET. Se plaint le 3 décembre 1638 des difficultés qu'il a éprouvées durant l'année pour s'approvisionner en drogues et en médecines pour les malades. Il livrera au médecin tout ce qui lui sera ordonné pour le traitement de ceux-ci. Ainsi en décide la cour de l'hôpital. Il tiendra note — ainsi que l'administration de l'hôpital — de toutes les livraisons faites pendant l'année. Le paiement ne sera effectué que sur l'avis d'un autre apothicaire à choisir sans partialité par le curé et les maîtres. Hennet accepte cette règle ⁽⁷³⁾.

— Andrian MARTEAU, *apothicaire ordinaire* est élu le 20 décembre 1642 aux gages de 225 florins Brabant l'an. Il servira les malades et les domestiques de « toute drogues, potions et médecines » prescrites par le médecin de l'hôpital. Il jouira de tous droits, privilèges et prérogatives comme les médecin et chirurgien de l'hôpital. Sa commission est renouvelée le 4 septembre 1645 ⁽⁷⁴⁾. Le 16 décembre 1646, il renonce à sa commission qu'il abandonne probablement pour cause de maladie. Le temps réel passé au service de l'hôpital est de 2 ans et quatre mois. Maître Gérard Gordinne (→), apothicaire a assumé 20 mois son service jusqu'à sa résiliation ⁽⁷⁵⁾.

— Gérard GORDINNE et Maître LOUYS sont choisis tour à tour par les maîtres de garde, à leur bon plaisir, ceci jusqu'à nouvelle ordonnance des pasteur, maîtres et tenants (8 mars 1661). Au cours des fêtes de Pâques prochaines, la cour de l'hôpital choisira deux apothicaires d'un commun accord ou à la pluralité des voix ⁽⁷⁶⁾.

— Jean PARADIS, voit sa requête rejetée (22 février 1687) parce qu'elle n'a pas été adressée à la cour de l'hôpital mais aux tenants seuls. On l'invite à régulariser cette situation en établissant un état spécifique de toutes les médecines et clistères qu'il prétend avoir fourni ⁽⁷⁷⁾. Par apostille du 7 août 1687, les pasteur et maîtres réexaminent sa requête qui, assure-t-il, souligne qu'il a servi l'hôpital pendant plusieurs années. Certains maîtres l'ont abandonné. La cour, constatant que

⁽⁷³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 146.

⁽⁷⁴⁾ Id., reg. 20, f^o 218.

⁽⁷⁵⁾ Id., reg. 20, f^o 245.

⁽⁷⁶⁾ Id., reg. 22, f^o 22.

⁽⁷⁷⁾ Id., reg. 22, f^o 22.

l'apothicaire maintient son rabais du tiers de la valeur des drogues qu'il livrera aux malades, elle estime équitable de le choisir comme fournisseur de marchandises à livrer sur ordonnance du médecin de l'hôpital ⁽⁷⁸⁾.

— WARIN (10 décembre 1702). La cour ordonne de ne recevoir ni recettes ni ordonnances pour les malades si ce n'est celles qui seront rédigées par le médecin Jamotte ⁽⁷⁹⁾.

— Laurent BRAYE, mort en 1773 et

— Sébastien LAFONTAINE. Élection de ces deux apothicaires le 30 mai 1734 ⁽⁸⁰⁾.

— Louys LAFONTAINE est élu le 23 novembre 1773 par l'assemblée des maîtres en l'absence du pasteur, pour remplacer Braye, décédé. Une clause est insérée au recès : « Fournir et livrer toutes drogues pour la consommation de l'hôpital, de bonne qualité et les porter à son état au prix de la conscience et après, le diminuer d'un tiers, comme de coutume » ⁽⁸¹⁾.

Le chapelain de l'hôpital

Le chapelain de l'hôpital a une tâche particulière. Contrairement aux cinq chapelains de l'église Saint-Jean-Baptiste, il est chargé d'assurer son ministère aux malades quoiqu'il soit également astreint aux services du culte dans l'église. Dans le règlement du 3 mars 1688 qui le concerne il est dit que « les sieurs chapelains, y compris celui de l'hôpital, parmi les revenus ordinaires qu'on lui donne, lequel est aussi chapelain de ladite église », devront chanter tous les jours l'office divin ou canonical ⁽⁸²⁾. Il a donc une responsabilité propre ; à ce titre il est mieux rétribué que ses confrères. Comme ceux-ci il est « mercenaire et annuel » c'est-à-dire que chaque année, au 1^{er} jour de Carême, tous doivent remettre leur office par la réposition des clefs es mains et

⁽⁷⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 26.

⁽⁷⁹⁾ Id., reg. 23, f^o 108 v^o.

⁽⁸⁰⁾ Id., reg. 24, f^o 320 v^o.

⁽⁸¹⁾ Id., reg. 25, f^o 89.

⁽⁸²⁾ M. L. POLAIN, *Ordonnances...*, op. cit., 3^e série, p. 189. Jean-Louis d'Elderen approuva ce règlement en date du 19 février 1689. Les obligations du chapelain de l'hôpital sont encore soulignées aux art. 4 et 5 des règles établies en 1766. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f^o 29-30.

puissance du pasteur et des maîtres qui délibèrent sur l'opportunité de reconduire leur mandat pour l'année suivante. Généralement ils sont réélus ; ils renouvellent le serment prêté à leur admission ⁽⁸³⁾.

La règle à laquelle le chapelain de l'hôpital doit se plier ne varie guère avec le temps ⁽⁸⁴⁾. Après le serment d'être fidèle et loyal à Dieu et à l'hôpital autant qu'aux pasteur et maîtres, il est tenu dès que le malade est admis « au dortoir » de le disposer à lui faire une bonne confession afin qu'il puisse communier au plus tôt. Au préalable, en recevant le malade, il établira avec le maître de garde l'inventaire des biens qu'il apporte avec lui, l'or ou l'argent qu'il détient, et de remettre ces biens au compteur en présence du curé ou de l'un des maîtres, pour le restituer à son propriétaire convalescent ou, s'il décède à l'hôpital, de les céder au profit de l'établissement. Il tient un registre des hospitalisés. Il y indique les nom, prénom, lieu de naissance et éventuellement la date du décès de l'intéressé ⁽⁸⁵⁾. Il visitera les malades au moins une fois chaque jour pour dissenter sur leur salut et les disposer le cas échéant à recevoir l'Extrême-Onction. Les malades doivent être bien soignés tant pour leur âme que pour leur corps ⁽⁸⁶⁾. Si l'un d'eux manifeste le désir d'établir un testament, le chapelain ne pourra l'inciter à faire un legs en sa faveur, mais plutôt à l'hôpital, tout en laissant au malade la liberté de désigner l'institution qu'il favorise ; se plieront aussi à cette règle le pasteur, les maîtres, receveur, serviteurs et servantes et tout officier de l'hôpital. Cependant s'il se trouve qu'un malade ait fait un legs à l'une de ces personnes, ce legs sera abandonné à l'hôpital. Le chapelain ne pourra se rendre à la cuisine ni se mêler en quoi que ce soit de sa gestion ; il laissera ce soin à celles que le pasteur et maîtres délègueront à ce sujet. Il pourra néanmoins établir un rapport s'il constate des déficiences dans cette gestion. Il aura le devoir de surveiller le travail des servantes. Si quelque prêtre ou ermite sollicite son admission à l'hôpital, il ne pourra

⁽⁸³⁾ A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f° 182 ; reg. 24, f° 148 (1723) ; reg. 25, f° 29-30 (1766).

⁽⁸⁴⁾ Id., reg. 18, f° 40 v°-41 (24 août 1614) ; reg. 18, f° 74-75 (1^{er} jour de Carême 1622) ; reg. 19, f° 121-122 (fin décembre 1636) ; reg. 23, f° 216, 217 v° (22 juin 1713) ; reg. 24, f° 6 v°-7 v° (1716) ; reg. 25, f° 29-30 (12 janvier 1766).

⁽⁸⁵⁾ Id., reg. 23, f° 263 (1766).

⁽⁸⁶⁾ Id., reg. 20, f° 185 (7 janvier 1643).

être reçu qu'après présentation de ses lettres « dimisoriales » pour les confier au pasteur qui jugera de leur validité ⁽⁸⁷⁾.

Il disposera d'une chambre dans l'hôpital. Il bénéficiera d'un feu, d'un lit, bois de lit, couvertures, de linge et du bénéfice du blanchissage, de lumière, du boire et du manger comme les autres chapelains ou de 450 fl. BB. l'an ⁽⁸⁸⁾, pour son entretien, au choix. Il aura de plus pour ses gages et salaire 50 fl. BB. l'an. Il lui sera interdit d'abandonner son office si une maladie contagieuse se déclare à l'hôpital sauf s'il a sollicité un congé deux mois auparavant des curé et maîtres. Dans le cas contraire il assumera les dommages et intérêts subis par l'hôpital. Il ne pourra retenir personne dans sa chambre ni dans l'établissement et ce dès 21 heures. Il ne disposera pas de la clef de la grande porte.

C'est donc au chapelain de l'hôpital qu'incombe l'aide spirituelle aux malades ⁽⁸⁹⁾ autant que d'entendre les confessions des paroissiens, en l'absence du pasteur. En cas de besoin, le chapelain doit assister le confesseur, jusqu'à la mort du malade, si cela s'avère nécessaire ⁽⁹⁰⁾.

Un chapelain qu'il soit de l'hôpital ou de l'église, quand bien même il n'assumerait pas sa semaine de garde ⁽⁹¹⁾ est tenu de se rendre au plus tôt au chevet d'un malade qui le réclame. S'il n'est pas nécessairement compétent pour ouïr les confessions, il est cependant obligé de consoler le malade ou de lui administrer l'Extrême-Onction. Il ne pourra s'en récuser.

Il célébrera également la messe une fois l'an dans la chapelle de l'hôpital — devoir qui est parfois négligé — ⁽⁹²⁾ « pour le repos de l'âme d'un bienfaiteur inconnu » ⁽⁹³⁾. Pour les encourager à cet office on annonce aux chapelains qu'ils auront trois pains par semaine. À ce

⁽⁸⁷⁾ Il existait dans l'hôpital une chambre à l'usage des passants, ermites et autres. Frère Jean, ermite de bois de Breux y fut longtemps hébergé. Cf. G. ELOY, *L'ermitage de bois de Breux*, Catalogue « 900 ans de vie autour de St-Remacle-au-Pont », 1979, p. 78.

⁽⁸⁸⁾ En 1621, 50 muids d'épeautre, ce qui correspond plus ou moins à la somme énoncée.

⁽⁸⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 100 v^o.

⁽⁹⁰⁾ Id., reg. 20, f^o 182; reg. 25, f^o 79 v^o (1772).

⁽⁹¹⁾ Rappelons que cette mesure est quasi générale. En sont touchés les maîtres, les maîtresses et chapelain. Les praticiens sont soumis au cas d'urgence.

⁽⁹²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 318 (1656).

⁽⁹³⁾ Id., reg. 25, f^o 29-30.

propos quel était donc le menu d'un chapelain, nourri par l'hôpital ? En septembre 1622 ce menu semble plutôt maigre si l'on se base sur une plainte de l'un d'eux. Il doit se contenter chaque semaine d'une épaule de mouton ; d'un morceau de « hospotz » (hochepot), à chaque dîner, du dimanche au mercredi avec un « cohait » ⁽⁹⁴⁾ ; une demi-livre de beurre par semaine et un fromage par quinzaine. Du vendredi au samedi et jours de jeûne une portion honnête de poissons de Meuse avec du « laburdon ou stockfys » ⁽⁹⁵⁾ ou autre mets équivalent. Le pain est de même qualité que celui que l'on distribue aux malades. Outre la cervoise ordinaire, il bénéficie chaque semaine d'un pot de vin. Il souhaite obtenir une portion meilleure ⁽⁹⁶⁾.

Les morts ne sont pas enterrés au cimetière de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, ils le sont au *Bayard*, sauf les paroissiens ⁽⁹⁷⁾, « Sera tenu (le chapelain) après leur morte de les aller enterrer dans le lieu accoutumé » (—) ⁽⁹⁸⁾.

Les serviteurs-hospitaliers et les servantes

L'hôpital Saint-Abraham emploie des serviteurs, domestiques ou hospitaliers et servantes ⁽⁹⁹⁾ ; parmi ces dernières, une première servante ou gouvernante. Le personnel prête serment en présence des pasteur et maîtres, jurant d'observer les règles édictées. À l'article 1 (1636-1713) à leur intention il est dit qu'ils « distribueront aux malades charitablement les portions préparées à cette fin » ⁽¹⁰⁰⁾.

Ce sont fréquemment les maîtresses qui engagent les domestiques. Ils ne peuvent suivre les offices religieux ailleurs qu'en l'église Saint-Jean-Baptiste pour éviter que les malades ne pâtissent de leur absence ⁽¹⁰¹⁾. Les serviteurs et servantes ont comme tâche pénible, du moins jusqu'au

⁽⁹⁴⁾ w : cohã, jarret (de veau) (DL).

⁽⁹⁵⁾ w : *stokfës* : stockfisch (poisson salé et séché) (DL). *Laburdon* est le moyen néerl. *aberdaen*, *laberdaen*, néerl. *abberdaan* « morue salée ». (Communication M. Jules Herbillon).

⁽⁹⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f° 77 ; reg. 19, f° 56.

⁽⁹⁷⁾ Cf. chapitre V.

⁽⁹⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f° 29-30 (art. 10).

⁽⁹⁹⁾ Id., reg. 2, f° 6 v°.

⁽¹⁰⁰⁾ Id., reg. 19, f° 121-122 ; reg. 23, f° 216, 217 v°.

⁽¹⁰¹⁾ Id., reg. 19, f° 89 (1631).

milieu du XVII^e siècle, de transporter les dépouilles en leur lieu de sépulture ⁽¹⁰²⁾ et celles des pestiférés jusqu'au *Bayard*. Nous en reparlerons. Leur mission consiste aussi à relever pour le pasteur le nom du malade reçu au sein de l'établissement, son prénom, le lieu de son séjour précédent comme aussi d'avertir le prêtre de la date de sa sortie ou de l'heure de sa mort ⁽¹⁰³⁾.

Le devoir d'un serviteur et de son épouse, en 1705, est d'entretenir l'hôpital, de retourner les matelas et les couvertures de temps à autre, d'entretenir les feux de la cuisine, dans la salle, la compterie, la chambre du chapelain de l'hôpital. Ils serviront les malades avec toute la célérité voulue, veilleront à informer les maîtres et dames de maîtres de garde hebdomadaire de tout ce qui peut venir à leur connaissance ⁽¹⁰⁴⁾.

Le serviteur aura une chambre et un lit tant qu'il sera responsable de cette tâche ⁽¹⁰⁵⁾. Le règlement du 4 septembre 1716 ⁽¹⁰⁶⁾ spécifie que les serviteurs et servantes nettoieront les chambres des malades et que le chapelain pourra les admonester en cas de négligence « charitablement, sans les molester », que ce personnel se confessera et communiera une fois par mois, en temps opportun afin que les malades ne soient pas gênés par leur absence. Ils présenteront l'attestation du confesseur de leur choix au pasteur. Ils n'enseveliront aucun corps sans la présence du chapelain, revêtu de son surplis, de l'étole et muni d'eau bénite, pour faire les prières accoutumées. Ils lui demanderont, au préalable, l'heure la plus commode pour les ensevelir au plus tôt. Les serviteurs et servantes n'offriront ni viande, ni boisson hors de l'établissement. Ils porteront au chapelain sa portion ordinaire à l'heure du repas ⁽¹⁰⁷⁾, lui nettoieront et chaufferont sa chambre, comme de coutume, lui porteront respect pour tout ce qui devra être fait dans l'administration des sacrements aux malades.

Il leur est interdit de quitter l'établissement sans autorisation spé-

⁽¹⁰²⁾ A.E.L.Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 34 (1640).

⁽¹⁰³⁾ Id., reg. 21, f^o 158 (1678).

⁽¹⁰⁴⁾ Id., reg. 21, f^o 85.

⁽¹⁰⁵⁾ Id., reg. 23, f^o 147.

⁽¹⁰⁶⁾ Id., reg. 24, f^o 6 v^o-7 v^o.

⁽¹⁰⁷⁾ Id., note marginale : « ne doit s'observer au regard de la portion, est réduite à 500 fl. BB. et Mathot à 450 fl. BB. ».

ciale, ni offrir le boire et le manger à quiconque ni permettre aux étrangers l'accès de la cuisine ⁽¹⁰⁸⁾.

Le salaire de ce personnel varie selon les disponibilités financières de l'hôpital. Ce salaire fluctue à l'ancienneté : de 20 à 60 fl. BB. annuels ⁽¹⁰⁹⁾. Certaines servantes n'ont qu'un salaire modique et leur habillement mais elles sont assurées d'être entretenues leur vie durant au cas où elles deviendraient impotentes. Des domestiques-hospitaliers retirent les drogues chez les apothicaires « dans les semaines conditionnées » ⁽¹¹⁰⁾. Ce personnel se plie aux règles édictées à son intention, notamment au contenu des recès des 23 juin 1716 et 11 avril 1739. En 1769, cinq articles sont ajoutés aux règlements anciens ⁽¹¹¹⁾. La servante la plus digne de confiance détient les clefs de la lingerie ⁽¹¹²⁾. La première servante est appelée également gouvernante. Certaines recès notent aussi la présence de sœurs religieuses. Sœur Catherine (1652), sœur Madeleine Andrier, promue dame gouvernante de l'hôpital (1653), sœur Barbe, religieuse de Theux (1656) ⁽¹¹³⁾.

La nourriture de base de ce personnel est faite de pain de seigle pur ⁽¹¹⁴⁾.

L'huissier ou valet

Il a comme gage annuels 60 fl. BB. en 1704 ⁽¹¹⁵⁾. Ses obligations sont identiques à celles du serviteur auquel, en fait, il s'assimile. Comme celui-ci (en 1672), il a le devoir de servir en toute charité les malades, il assume divers travaux dans la maison et sert d'informateur aux maîtres et dames assurant leur semaine de garde.

⁽¹⁰⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 225 v°; reg. 22, f° 31 (9 nov. 1687); reg. 24, f° 236; reg. 19, f° 19 v°.

⁽¹⁰⁹⁾ Id., reg. 2, f° 10; reg. 20, f° 217 v°; reg. 24, f° 318 v°, 321; reg. 24, f° 174 v°; reg. 23, f° 238 v°, etc.

⁽¹¹⁰⁾ Id., reg. 24, f° 318 v°, 321.

⁽¹¹¹⁾ Id., reg. 25, f° 50.

⁽¹¹²⁾ Id., reg. 21, f° 85 (1703).

⁽¹¹³⁾ Id., reg. 20, f° 319; reg. 20, f° 295; reg. 20, f° 302 v°.

⁽¹¹⁴⁾ Id., reg. 20, f° 145 v°.

⁽¹¹⁵⁾ Id., reg. 23, f° 123; reg. 24, f° 6 v°.

Infirmier-garçon-économe

La première mention de ce titre date de 1787 ⁽¹¹⁶⁾. L'engagement d'un garçon aux gages de 100 fl. BB. qui remplace le précédent, révoqué, le destine à la garde des malades, à la surveillance des ouvriers. Il doit avoir le sens de l'économie quant aux provisions de l'hôpital. Ce garçon doit dénoncer les abus qu'il découvre dans les dépenses en matière de lingerie, des objets en général ⁽¹¹⁷⁾. Enfin en juillet 1793, les administrateurs engagent une *économe*, sœur de charité, Henriette Lemaignant. Elle est chargée de la gestion interne; elle veillera au bon traitement des malades; elle sera responsable du matériel, des provisions qu'elle distribuera elle-même. Elle surveillera les domestiques. Elle aura table séparée; son blanchissage sera assuré pour tout son nécessaire ⁽¹¹⁸⁾.

Le boulanger

Comme pour les autres personnels, le boulanger est nommé par les pasteur et maîtres de l'hôpital ⁽¹¹⁹⁾. Il a la charge de cuire les pains pour l'établissement hospitalier, pour les pauvres et de fabriquer les gâteaux des Rois, chaque année. En 1731, il touchait six sous par setier mais fournissait, outre le sel, les autres ingrédients pour faire la pain ⁽¹²⁰⁾. L'engagement d'un boulanger était sujet, comme tous les autres offices, à la prestation de serment et à l'observance d'un certain nombre d'articles à respecter pour la cuisson du pain ⁽¹²¹⁾.

L'hôpital Saint-Abraham était assujetti pour sa provision de farine à l'*æille de moulin*. Vers 1622 des fermiers saisirent deux « moulnées » appartenant à l'hôpital sous prétexte que celui-ci ne payait pas les impôts comme les autres. Les administrateurs adressèrent une plainte aux députés des Etats laquelle était fondée sur l'exemption de toutes

⁽¹¹⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 26, f^o 55 v^o.

⁽¹¹⁷⁾ Id., reg. 26, f^o 57.

⁽¹¹⁸⁾ Id., reg. 26, f^o 87.

⁽¹¹⁹⁾ Id., reg. 2, f^o 9 v^o (13 août 1640); reg. 25, f^o 1 (8 mars 1762).

⁽¹²⁰⁾ Id., reg. 24, f^o 284 v^o.

⁽¹²¹⁾ Id., reg. 25, f^o 92 (7 art. en janvier 1774); reg. 24, f^o 268 (10 art. en mai 1729).

tailles et impôts basée sur des privilèges anciens ⁽¹²²⁾. En attendant que l'on tranchât sur ce litige, l'hôpital offrait de donner une caution afin qu'il ne fût pas complètement dépourvu de pain.

En conduisant le grain au moulin, le boulanger ramenait le même poids en farine que contrôlait le maître de semaine. Chaque setier se payait 5 patars; le pain destiné à l'hôpital se cuisait en la maison du boulanger ⁽¹²³⁾ qui en avait l'exclusivité, ceci dans le but d'exclure les abus, notamment ceux que commettaient certains domestiques, surpris à tamiser de la farine. Chaque *moulnée* contenait 600 livres de 200 livres par sac ⁽¹²⁴⁾. Du 4 mars 1714 — date de la réouverture de l'hôpital — jusqu'au 28 novembre 1715, le boulanger porta à la cuisson 236 setiers tant en froment qu'en seigle à 5 1/2 patars le setier, sans compter la façon des gâteaux des Rois ⁽¹²⁵⁾; du 28 novembre 1715 au 19 février 1717, 146 setiers tant en froment qu'en seigle à 5 1/2 patars le setier, non comptée la façon des gâteaux des Rois ⁽¹²⁶⁾. En 1723, il signale aux dames de l'hôpital qui vérifient les comptes qu'il a cuit 216 setiers de pains pour l'hôpital mais nous en ignorons la période ⁽¹²⁷⁾. Au 13 juin 1727, le boulanger atteint 201 setiers ⁽¹²⁸⁾. Au 17 avril 1728 il a cuit 162 setiers, soit la consommation de dix mois ⁽¹²⁹⁾. Pour la consommation de pains à l'hôpital tant en froment qu'en seigle les maîtres conclurent un accord en avril 1726 avec la femme du boulanger M^{me} Grolet, épouse Blandeffe, pour moudre le grain (froment ou seigle) à 14 liards le setier, voire qu'elle s'engageait à moudre gratis pour les pauvres ⁽¹³⁰⁾.

L'hôpital distribuait chaque année des *gâteaux des Rois*, soit le jour des Rois, soit la veille de cette fête. C'était une coutume ancienne. Une part de ces gâteaux allait aux membres de la cour, aux bénéficiaires

⁽¹²²⁾ A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 25 v^o; reg. 18, f^o 73.

⁽¹²³⁾ Id., reg. 20, f^o 222 (31 décembre 1645).

⁽¹²⁴⁾ Id., reg. 24, f^o 243 v^o (1729). Les recès du reg. 24 mentionnent régulièrement la fourniture d'une provision de farine pour la cuisson. En décembre 1723 et en janvier 1724, une *meulnée* = 12 setiers (froment). Id., reg. 24, f^o 175.

⁽¹²⁵⁾ Id., reg. 23, f^o 250 v^o.

⁽¹²⁶⁾ Id., reg. 24, f^o 21.

⁽¹²⁷⁾ Id., reg. 24, f^o 147 v^o.

⁽¹²⁸⁾ Id., reg. 24, f^o 232 v^o.

⁽¹²⁹⁾ Id., reg. 24, f^o 239.

⁽¹³⁰⁾ Id., reg. 24, f^o 218 v^o.

d'offices, aux corps de métiers et aux malades, non sans critiques ⁽¹³¹⁾. Pour les fabriquer, le boulanger employait 14 setiers de froment (1700) ⁽¹³²⁾; 12 setiers en décembre 1716; 9 setiers en décembre 1734 mais comme le grain n'était pas beau, le commissaire de Harlez s'offrit à les prêter ⁽¹³³⁾; en 1735 il en fit de même pour 10 setiers. La liste des bénéficiaires était longue; cette distribution variait entre 28 livres (pasteur et maîtres), 14 livres aux pauvres et moins aux offices plus modestes.

Le brasseur

Le brasseur est nommé à la pluralité des voix des pasteur et quatre maîtres de l'hôpital. Il est élu à vie ⁽¹³⁴⁾; il doit être paroissien héritier de la paroisse. Le règlement concernant le brasseur en décembre 1632 comporte huit articles. Tout d'abord il jure selon la formule habituelle d'être loyal envers le curé et les maîtres. Il tirera profit, au bénéfice de la maison, du brassage (brassée) et de l'entretien des *wachillements* ⁽¹³⁵⁾ de la brasserie; il se rendra au moulin avec le braz de l'hôpital ⁽¹³⁶⁾; il attendra qu'il soit moulu pour ne pas léser la maison; il ne permettra à personne de brasser sauf si le maître de semaine accorde cette permission; il collaborera avec le maître au cas où un brasseur étranger voudrait brasser; il exigera de ce dernier 6 patars Brabant, pour chaque muid au profit de l'hôpital; chaque muid de braz qu'il fera lui-même au nom des bourgeois se payera 6 patars BB. au profit de l'établissement. L'argent récolté sera remis au maître de semaine pour le verser dans quelque tronc; cet argent servira à la réparation du matériel (*wachillements* de la brassine). La brassine qu'auraient faite ces bourgeois soit par lui-même, soit par autrui ne pourra servir de prétexte à vendre le brais ⁽¹³⁷⁾ sans le congé du maître.

⁽¹³¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f° 146 v° (1642); reg. 23, feuillet inséré au f° 87; reg. 24, f° 327.

⁽¹³²⁾ Id., reg. 23, f° 53; reg. 24, f° 17.

⁽¹³³⁾ Id., reg. 24, f° 327; reg. 24, f° 341.

⁽¹³⁴⁾ Id., reg. 18, f° 16 v°; reg. 19, f° 19 (1612); reg. 19, f° 96 v° (1632).

⁽¹³⁵⁾ w : *wahiel'mint* : anc. fr. Vaissellement, ensemble des ustensiles nécessaires pour un travail (DL).

⁽¹³⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f° 16 v°; reg. 19, f° 19 (1612).

⁽¹³⁷⁾ w : *brâ* : brais, drêche, drahe (DL). Draches (1609); draihes, draxhes (1642); malt. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f° 97.

Le recès du 11 septembre 1609 donnait des précisions supplémentaires quant à l'usage de la brasserie de l'hôpital par autrui. Depuis un certain temps les bourgeois paroissiens pouvaient faire leur brassage en se servant du matériel de la maison ⁽¹³⁸⁾ qui s'usait « sans en faire aux pauvres reconnaissance ». Cette situation inquiétait les administrateurs. Ils ordonnèrent que toute personne — brasseur, paroissien ou autre — ne pourrait plus brasser ⁽¹³⁹⁾ dans l'hôpital si elle ne cédait à son profit le brais (draches) et *sticques* de chaque brassée. Ils insistaient également sur ce qu'aucun brais ne pouvait être fait s'il n'était brassé en l'hôpital en y laissant les *draches* et les *sticques*. Le brasseur ayant brassé devait le rapporter (—) à celui qu'il aurait sa sapmaine designant a cuy sont tels braz ou brassées ensemble restituer auxdits maîtres les cleff de la brassine pour le retirer d'eulx quand il en aurait affaire specialement » ⁽¹⁴⁰⁾.

Il semble qu'avant le 14 janvier 1641, la brasserie fabriquait plusieurs sortes de bière; dès ce moment une seule sorte fut tolérée faisant 30 tonnes à 4 muids la tonne pour la brassée, jusqu'à nouvel ordre ⁽¹⁴¹⁾. Plusieurs bourgeois firent brasser « en la brassine de l'hôpital » offrant les uns 40 patars, les autres 30 patars mais en retirant leur brais (brå). Ces prix ne profitaient en rien à l'hôpital. C'est pourquoi les bourgeois durent céder leur brais à l'institution ⁽¹⁴²⁾. Le brasseur touchait pour chaque brassée 4 fl. BB. mais en 1649, on lui accorda sur sa plainte 5 fl. BB. ⁽¹⁴³⁾.

Pour fabriquer une brassée de bière (1682) le brasseur employait 5 muids d'épeautre et 16 setiers de froment pour les pauvres, soit 9 muids avec lesquels on brassait 47 à 48 tonnes de bière, hors desquelles on pouvait extraire 4 tonnes de bonne bière. Le maître de semaine surveillait la brassée lorsque la bière était mise en tonneau ⁽¹⁴⁴⁾. Rappelons que la cité accordait l'exemption de l'impôt sur le braz (1778) ⁽¹⁴⁵⁾.

⁽¹³⁸⁾ (—) avec les wachilmens et ustensils d'iceluy (hospital).

⁽¹³⁹⁾ Brasser la bière : préparer le moût en faisant macérer le malt dans l'eau (opération qui précède le houblonnage et la fermentation (P.R.).

⁽¹⁴⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f° 3; reg. 19, f° 12.

⁽¹⁴¹⁾ Id., reg. 20, f° 72.

⁽¹⁴²⁾ Id., reg. 20, f° 149 v° (1642).

⁽¹⁴³⁾ Id., reg. 20, f° 247.

⁽¹⁴⁴⁾ Id., reg. 21, f° 196 v°. Le reg. 24 mentionne régulièrement la fourniture de grains pour la brassée (bresséye). Ex. « livré 5 muids d'épeautre et 16 setiers de froment et 5 setiers de mauvais froment ». Id., reg. 24, f° 175 (1724).

⁽¹⁴⁵⁾ Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome III, p. 26, 1^{re} col.

CHAPITRE V

Buts philanthropiques de l'établissement

Les lits et le matériel à l'usage des malades

De combien de lits l'hôpital dispose-t-il ?

En 1642, il y avait 35 lits destinés aux malades et répartis entre une chambre pour les hommes et une chambre pour les femmes ⁽¹⁾. Deux chambres de malades, dit-on en 1773 ⁽²⁾. En 1660 : 36 lits ⁽³⁾; de 37 à 38 lits de 1668 à 1677 ⁽⁴⁾; 45 lits de 1678 à 1681 et peut-être plus tard ⁽⁵⁾; 36 lits en 1692 « bons et mauvais » ⁽⁶⁾. Au début du XVIII^e siècle le nombre varie : 34 à 37 lits (1701-1722); 36 lits (1723-1732); 35 lits (1733-1736); 36 lits (1763-1780); 34 ou 33 lits jusqu'à la disparition de l'hôpital ⁽⁷⁾.

Lorsque l'on construit le nouveau bâtiment il semble que les architectes envisagent la création de chambres individuelles. En septembre 1675, il est question de bâtir 9 chambres ⁽⁸⁾. Certains de ces lits sont garnis de « brâyères et rideaux » (1721) ⁽⁹⁾. Dans la chambre d'en bas et d'en haut « 130 rideaux tant bons que mauvais de säye bleuve ». « Dix brâyères bonnes et mauvaises de paroille couleur » (1701) ⁽¹⁰⁾. En 1729, l'inventaire indique qu'ils sont tous garnis de rideaux, à la réserve de cinq d'entre eux ⁽¹¹⁾ de même qu'en 1735 ⁽¹²⁾. En 1778, les maîtres

⁽¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 150, 151, 336 v^o (1659). « 49 lits y compris ceux de la chambre des hommes, des femmes, celui du chapelain et chambre aux ligurents ». 13 mauvais lits en la chambre des passants. Id., reg. 19, f^o 154-155. Une chambre était également réservée aux passants (visiteurs?) « Payenrie en caterie » (1642).

⁽²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f^o 90.

⁽³⁾ Id., reg. 20, f^o 342 v^o.

⁽⁴⁾ Id., reg. 21, f^o 57 v^o à 141 v^o.

⁽⁵⁾ Id., reg. 21, f^o 161 à 187 v^o.

⁽⁶⁾ Id., reg. 22, f^o 136.

⁽⁷⁾ Id., reg. 23, f^o 78 v^o, 79; reg. 24, f^o 15 v^o-346; reg. 25, f^o 2-137; reg. 26, f^o 9-90 v^o. Cf. à ce propos Etienne HELIN, *La population des paroisses...*, *op. cit.*, p. 108.

⁽⁸⁾ Id., reg. 21, f^o 115 v^o, 178.

⁽⁹⁾ Id., reg. 24, f^o 107 v^o.

⁽¹⁰⁾ Id., reg. 23, f^o 78 v^o, 79. W : *Brayères* : volants francés.

⁽¹¹⁾ Id., reg. 24, f^o 249.

⁽¹²⁾ Id., reg. 24, f^o 336.

décident de fabriquer « cinq forme de lit de fer » (13). La mention que les lits sont protégés de rideaux n'apparaît qu'au XVIII^e siècle, bien qu'il paraît évident que cette saine pratique était auparavant déjà en usage.

Le nombre de lits ne varie donc guère dans les années 1678-1681 où l'hôpital atteint le chiffre record de 45 lits, à vrai dire en une période où la guerre sévit alentour. La lingerie (14) à l'usage des malades se réduit à peu de choses mais correspond à la capacité d'accueil de l'hôpital (15). Linceuls, couvertures bleues, blanches, vertes; chemises; oreillers et taies d'oreillers; couvre-lits blancs et verts (1701), serviettes, bonnets d'hommes et de femmes; bonnets de nuit (marenne); « burets » (16) d'hommes et de femmes, des « strendeux » (17), camisoles, caleçons, jupes (cotes) de malade; tabliers, robes; draps de main, de toile et d'autres; des nappes pour malades; « firendeur (?) »; bas de chausse blancs (batchasse). Les draps de lit (linceuls) sont souvent remplacés, de même que les chemises d'hommes, de femmes et d'enfants. C'est le rôle des maîtresses d'y pourvoir. Lors d'une commande de taies à ces dernières l'on recommande que ces taies soient de bonne mesure pour « avoir dehors les travers et oreillers nécessaires ». On les engage aussi à acheter quelques pièces de toile » pour faire autant de paires de draps que de chemises » (18).

La cuisine contient un lit, deux couvertures, une lampe de cuivre, un chandelier de cuivre devant Notre-Dame. Outre le matériel de cuisine tels que chaudrons de cuivre, de fer, marmites, écuelles, soupières, poêles, chopines d'étain, tonneaux grands et petits, bière en tonneaux,

(13) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, feuillet volant au f^o 132.

(14) Répertoire des lingements, meubles et hardes. Ce répertoire était réalisé chaque année après l'élection des nouveaux maîtres par les dames de ceux-ci, en présence des anciennes, parfois accompagnées d'administrateurs. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 149 v^o-151 (1642); reg. 20, f^o 191-192 (1643); reg. 19, f^o 154-155 (1639); reg. 20, f^o 214 (1644); reg. 21, f^o 4 v^o-6 (1661), f^o 16 v^o (1663), f^o 34-36 (1664); f^o 43-45 v^o (1665-1666); f^o 116-117 (1675); reg. 23, f^o 233 v^o-234 (1714), f^o 78 v^o, 79 (1701) etc.

(15) 1642 : 33 couvertures en la chambre des hommes; 37 couvertures en la chambre des femmes, etc. Le linge était proportionnellement plus élevé, en bon ou mauvais état.

(16) Dérivé du français *bure* « étoffe de laine grossière ». Communication de M. Jules Herbillon.

(17) w : strindêu « corset », littéralement « étreignoir », attesté comme terme technique de houillerie. Cf. DL; *Bulletin Commission de Toponymie*, 38, 1964, p. 147.

(18) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 10 v^o.

houille, briquettes, houblon dans les deux greniers, etc., retenons principalement les objets à l'usage des malades :

- Les *xhielly* ⁽¹⁹⁾ d'étain (six) pour le repas des malades.
- Les assiettes d'étain (quarante-quatre).
- Les chaudrons de fer dont un dans la chambre des hommes et deux dans la chambre des femmes (1664).
- Les écuelles d'étain (trente-six à trente-neuf).
- Deux grandes écuelles à deux oreilles.
- Cinq bassins à tirer le sang, d'étain (1701-1714).
- Trois bassins à queue, d'étain.
- Des pots d'étain, couverts.
- Des soupières.
- De gros pots d'étain destinés à porter à boire aux malades.
- Des estouffes (esteuves), d'étain (douze) ⁽²⁰⁾.
- Des pots de chambre, d'étain.
- Des salières, d'étain.
- Quatre bouteilles d'étain sur lesquelles les malades chauffent leurs pieds.
- Des *henals* ⁽²¹⁾ d'étain, pour quérir la médecine des malades.
- Des gobelets d'étain (vingt-sept à trente-huit) pour servir à boire aux malades.
- Des *doubliers* ⁽²²⁾ (vingt-cinq à trente-six).
- Des plats (vingt-deux à vingt-huit).
- Des *telleurs* ⁽²³⁾ (quinze).
- Des pots (quatre-vingt).
- Quatre escheilles ⁽²⁴⁾ de bois servant aux malades.

Ces ustensiles correspondent pour la plupart au nombre de lits ⁽²⁵⁾ et sont faits en étain.

⁽¹⁹⁾ w : *hiéli* : égouttoir (à vaiselle) (DL).

⁽²⁰⁾ w : *stoûve*. Anc. fr. estuve (DL). Poêle-étuve mais il doit s'agir ici de chaufferettes, comme ci-dessous « bouteilles d'étain », pour les lits, FEW, 13/II, p. 457b, à l'article *typhein*. Communication de M. Jules Herbillon.

⁽²¹⁾ w : *hèna*. Fr. hanap, petit verre (DL). Ici, bol.

⁽²²⁾ Ancien français « doublier », sorte de plat ?

⁽²³⁾ *Tèyeû* : tranchoirs, tailloir, plateau de bois (sur lequel on coupe la viande) (DL).

⁽²⁴⁾ Ancien fr. *eschiele* : échelle (P.R.).

⁽²⁵⁾ *répertoire...*, *op. cit.*, reg. 19, f^o 154-155 (1639); reg. 20, f^o 150-151 (1642), f^o 342; reg. 21, f^o 34-36 (1664); reg. 23, f^o 78 v^o, 79 (1701).

Hospitalisation des malades et blessés étrangers

Nous avons vu aux origines de l'hôpital Saint-Abraham combien sont attestés les témoignages de soins reçus et la sollicitude qui se manifesta jusqu'au XV^e siècle pour venir en aide à cette institution.

Il se fit qu'en l'an 1571, au mois de mai, un lombard repentant (^{25bis}) Bernardino Porquini dit Bernardin Porckin ou Porquin, comparut devant le maire et les échevins de Liège comme devant la haute cour et justice en compagnie de sire Baltasar Dangist, curé de l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste et des quatre proviseurs et gouverneurs jurés de Saint-Jean-Baptiste, Stas de Froidmont, Léonar Mottet, Nicolas Blangi et Giele Gielewar.

L'intention de Bernardin Porquin était de fonder une maison de Dieu et hôpital avec le consentement du prince-évêque Gérard de Groesbeek. En cette occasion les curé et maîtres furent mandatés par les tenants et par les paroissiens héritiers de la paroisse Saint-Jean-Baptiste pour transporter au profit de la fondation envisagée une maison, chapelle, jardin, appendices et appartenances, dont le bien dit le *bayar* (²⁶) et chapelle Saint-Disier, appartenait à l'hôpital (²⁷), avec les droits y attachés sous condition d'en accepter les charges et les servitudes. Bernardin Porquin consentit à payer annuellement à perpétuité à l'hôpital Saint-Abraham (²⁸) 6 florins Brabant de cens. Quelle était la raison qui animait le fondateur ? Deux serviteurs de l'établissement hospitalier, Jean Nicolay et Jean Boiseboix, confirmèrent en la cuisine — où se tenaient habituellement les affaires de la paroisse — que Bernardin Porquin, bourgeois de Liège, fut touché de compassion de voir qu'en temps de peste plusieurs pauvres étaient abandonnés à leur sort, délaissés d'un chacun et fort mal administrés. Le fondateur voulait donc créer au *bayard* en période d'épidémie un lieu où recevoir les pestiférés. L'hôpital aurait le droit perpétuel de sépulture pour ensevelir (²⁹) doré-

(^{25bis}) Th. GOBERT, *Lombard repentant*, Leodium, p. 119.

(²⁶) w : *baya* : rowe des bayas, rue des bayards (DL).

(²⁷) Saint-Désir. Le tout situé près et hors la porte Saint-Léonard. Hôpital hors la porte Saint-Léonard dit « alle sasse ». A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 2, f^o 143 (doc. n^o 574).

(²⁸) Soulignons que dans le texte original l'hôpital est désigné à la fois sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Abraham.

(²⁹) (—) pour endit lieu povoir a touiours mais *enseccelier* tous et quelconques decedans et trespessans en ladite maison et hospitaal » (—). Le verbe

navant à cet endroit ses propres morts. Ainsi ce lieu pieux nouvellement fondé, entretenu par l'hôpital, donnait refuge aux personnes atteintes de la peste ; elles y seraient soignées et administrées, y compris celles de la cité. Les malades venant de l'hôpital Saint-Abraham n'auraient pas plus de privilèges que les autres. Le seigneur Bernardin Porquin édicterait des règles et des ordonnances à respecter pour la fondation envisagée. Pour administrer les biens, revenus et émoluments de celle-ci un paroissien héritier de Saint-Jean-Baptiste, de bonne réputation, désigné ainsi que d'autres par Porquin seraient investis du titre de gouverneurs-administrateurs. Pour dégager l'hôpital Saint-Abraham des charges inhérentes à cette fondation, Bernardin Porquin assumerait le devoir de faire célébrer chaque semaine de l'an deux messes en la chapelle Saint-Désir, tâche qui incombait jusqu'à ce jour à l'hôpital.

Cet acte fut authentifié par le mayeur et les échevins de Liège, en présence de cinq témoins : Collar Huwar, Johan Goesuin, Piron Gendarme, Gielet de Herstal et Gielet de Loos, le 18 mai 1571 ⁽³⁰⁾.

Cette fondation nous indique en fait la crainte que manifestait la population de voir des malades, atteints de maladie infectieuse, à proximité de la ville et soignés parmi d'autres malades non contaminés.

L'activité de cet hôpital est mal connue ⁽³¹⁾. Il est probable que dès son origine, il fonctionna mal en raison de son caractère spécifique. Ce qui est sûr c'est que le lieu servit de cimetière pour l'hôpital Saint-Abraham. Ses chapelains détenaient les clefs du cimetière. Lors d'une épidémie, les corps des victimes furent transportés jusqu'au Bayard ; en septembre 1640 les servantes refusèrent d'accomplir ce devoir. Il fallut trouver un volontaire qui, rémunéré à raison de 15 fl. BB. l'an, avec un serviteur de l'hôpital, se chargea de cette besogne ⁽³²⁾.

enseccelier. m'écrit M. Jules Herbillon, fait songer à *capsa*, fr. *caisse*, par exemple *en-caiss-eler* « mettre en caisse (dans le cercueil) ».

⁽³⁰⁾ A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, carton de chartes, original sur parchemin (n° 42). Id., reg. 2, f° 143, passé devant le notaire Castro en date du 18 avril 1571. Cf. Léon LAHAYE, *Les paroisses...*, *op. cit.*, tome XLVI, pp. 194 et ss. Léon LAHAYE, *Les sacs de Liège*, Leodium, p. 94. Th. GOBERT, *Les sacs de Liège*, Leodium, 1921, p. 65 (A. E. L. Échevins de Liège : greffe Bernimolin, œuvres).

⁽³¹⁾ Le lazaret des pestiférés. Cf. à ce sujet Étienne HELIN, *Équipement hospitalier sous l'ancien régime. Le cas de Liège*, société belge d'histoire des hôpitaux, II, 1964, p. 20 et notre supra p. 151.

⁽³²⁾ A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f° 34.

L'hôpital Saint-Abraham a sa mission propre. Il n'est fondé que pour les « passants et repassants étrangers ». Ce rappel souligné par les maîtres et tenants dans un recès du 29 octobre 1624, assemblés en la sacristie ⁽³³⁾, s'élevait contre l'hospitalisation de plusieurs malades de la cité de Liège. Ils gisaient dans les salles, atteints de maladies dangereuses. C'était des serviteurs de quelques maîtres et dames, tous atteints d'un mal soudain. L'accès de l'hôpital leur fut interdit. En cette occasion, le chapelain reçut comme mission de faire respecter le règlement interne.

« Le malade debverat estre examiné sur son seriment tant par le maître qui est en semaine que le chapelain dudit hospital s'il est bourgeooy ou inhabitant, de la ville de Liege (—) déclarant de tenir pour bourgeooy ou inhabitant tous ceulx qui auront demourez quatre mois dans Liege » (4 décembre 1643) ⁽³⁴⁾.

Les ordonnances des 4 octobre 1624 et 14 août 1642 furent renouvelées en janvier 1654 et notamment à l'intention du chapelain chargé des soins aux malades ⁽³⁵⁾. En mai 1785, les statuts furent à nouveau rappelés : « on ne pourra ny recevoir aucune personne qui ne soit étrangère et non domiciliée dans le pays ». La cour ajouta à cela une clause spéciale : « on ne pourra également y recevoir aucuns domestiques soit de la ville ou du pays quand même il seroit étranger (—) sans les ordres précis du maître de semaine » ⁽³⁶⁾.

Le malade étranger était soumis dès son entrée à une visite médicale, avant d'avoir accès « au dortoir ». Pour éviter la présence de brigands ou de fainéants il fallait décliner son identité : lieu de naissance, l'endroit d'où l'on venait, par attestation du curé et de la justice.

⁽³³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 85. Le reg. 19, f^o 62 date le document du 4 octobre 1624. L'assemblée a lieu dans la salle neuve non dans la sacristie.

⁽³⁴⁾ Id., reg. 20, f^o 196.

⁽³⁵⁾ Id., reg. 20, f^o 304. Lors de la visite canonique des hôpitaux en 1686, il est dit que « l'on y accepte toutes sortes de malades passans étrangers, catholiques et munis de bons passeports, que ceux de la ville et du pays en son absolument exclus, qu'ils y demeurent jusqu'à entière guérison leur administrant par les femmes des maîtres tout ce qu'ils souhaitent » (—) Etienne HELIN, *La population des paroisses...*, *op. cit.*, p. 107.

⁽³⁶⁾ Id., reg. 26, f^o 38 v^o.

Le malade était assuré des soins spirituels du chapelain qui, quotidiennement, l'assurait du réconfort de la religion et, s'il trépassait, de ses prières jusqu'au lieu de sa sépulture ⁽³⁷⁾.

Quelques années auparavant, un nommé Art de Bande, de Marche-en-Famenne, fut mortellement blessé d'une arme blanche. Il s'était traîné jusqu'aux portes de l'hôpital. Le chirurgien appelé d'urgence par les maîtres ne put que constater son décès ⁽³⁸⁾. En 1631, une épidémie régna à l'hôpital. Le 8 septembre étant cette année-là la date de prestation de serment des nouveaux maîtres, cette prestation se fit en la maison du compteur Fléron, non dans la salle de l'établissement, selon la coutume ⁽³⁹⁾. La peur était générale. Nicolas Post, l'un des maîtres ⁽⁴⁰⁾ s'était rendu dans une maison infectée. Ayant été informés, les administrateurs différèrent aussitôt l'examen des comptes. Quelques mois plus tard (1632) plusieurs personnes moururent d'une épidémie (non précisée) y compris le chapelain dont la chambre était contiguë à la compterie. Le compteur n'osa pas s'y rendre sauf « après la quarantaine du dernier mort ». Cette épidémie dura-t-elle jusqu'en 1634 ou y eut-il une accalmie ? Le 20 juillet 1634, on cite que le dernier relevé des comptes sera achevé « Dieu aidant après la quarantaine comenchée la sapmaine passée en laquelle est mort le dernier » (—) ⁽⁴¹⁾.

L'hôpital Saint-Abraham acceptait également des pensionnaires impotents tel un pasteur de Richeval-Bastogne, nommé Pierre Belin qui y séjourna longtemps et proposa pour alléger les frais de séjour de payer 10 patacons, ce qui fut accepté par les administrateurs ⁽⁴²⁾. Une béguinte du cheval bai nommée Bertheline Cartorse, de Marche-en-Famenne, devenue malade et impotente sollicita la faveur de la cour d'entrer à l'hôpital pour le peu de temps qui lui restait à vivre, y être nourrie, logée, entretenue, y posséder un lit avec *cheverchie* ⁽⁴³⁾, une paire de linceuls, une couverture et des « gordines » (volants) pour s'isoler, en

⁽³⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 89 (entre avril-juin 1631).

⁽³⁸⁾ Id., reg. 19, f^o 63 ; reg. 18, f^o 90 v^o (4 janvier 1625).

⁽³⁹⁾ Id., reg. 19, f^o 92.

⁽⁴⁰⁾ Prétendant au titre de médecin de l'hôpital. Cf. chapitre IV, reg. 19, f^o 101 v^o.

⁽⁴¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 101 v^o : « protestation faite par les tenants et les paroissiens au sujet des comptes de Lambert de Fléron, compteur de l'hôpital ».

⁽⁴²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 94 (22 mars 1632).

⁽⁴³⁾ *Chevessié*. chevet, traversin ?

payant 10 patacons. En contrepartie, elle faisait cession de l'usufruit de ses revenus du béguinage et jouissance de sa chambre dans ce même béguinage après sa mort à une nommée Anne de Lamal ⁽⁴⁴⁾.

Une nouvelle épidémie régna probablement en avril 1637. En raison des dangers auxquels le chapelain se trouvait menacé en recevant les confessions et en administrant l'Extrême-Onction aux malades, on le gratifia le 1^{er} mai de 4 patacons ⁽⁴⁵⁾.

Les malades manquaient de soins ; ils ne trouvaient pas les consolations qui leur étaient dues ⁽⁴⁶⁾. Était-ce à ce propos que les maîtres renouvelèrent en août 1642, l'ordonnance de 1624 que l'on avait trop tendance à oublier ? Les remous de la cité et les exigences du parti populaire y étaient pour quelque chose. L'hôpital ouvrait ses portes aux malades de la cité bien qu'en aucun cas, on ne pût les accueillir, les soins n'étant donnés qu'aux passants étrangers ⁽⁴⁷⁾. Un an plus tard (novembre 1643), on en découvrit d'autres dans les salles. Comme ils résidaient à Liège, les frais s'en trouvaient augmentés. Le chapelain reçut l'ordre de recenser ces personnes. Il y avait une lutte sourde entre les tenants d'une part et les maîtres d'autre part. Ceux-ci étaient accusés de faute grave, par mépris des ordonnances ⁽⁴⁸⁾.

Les administrateurs, sachant qu'une épidémie régnait hors du pays de Liège, prirent une série de mesures préventives à l'égard des passants étrangers requérant une hospitalisation. Des soldats du prince-évêque et des malades étrangers reçurent des soins diligents mais sans profit, ni gages (1651) ⁽⁴⁹⁾. Ceux-ci, à l'accueil, eurent à produire un certificat de bonne santé, c'est-à-dire prouver qu'ils n'étaient atteints d'aucune maladie contagieuse, ainsi que le lieu d'où ils venaient. Ces précautions supplémentaires prévenant une épidémie étaient assurées également par les domestiques, tenus pour responsables ⁽⁵⁰⁾. A l'entrée d'un malade

⁽⁴⁴⁾ A. E. L. Hopital Saint-Abraham, reg. 19, f^o 120 v^o (25 décembre 1636).

⁽⁴⁵⁾ Id., reg. 18, f^o 159 ; reg. 19, f^o 126 v^o.

⁽⁴⁶⁾ Id., reg. 20, f^o 46 v^o.

⁽⁴⁷⁾ Id., reg. 20, f^o 145 v^o. Les administrateurs rappelèrent le 10 septembre 1779 que l'hôpital était fondé pour les personnes « transitantes » et demandèrent à cet égard d'être exemptés de l'impôt du braz ce que les bourgmestres accordèrent. Id., reg. 25, f^o 135.

⁽⁴⁸⁾ Id., reg. 20, f^o 195, 196.

⁽⁴⁹⁾ Id., reg. 20, f^o 278.

⁽⁵⁰⁾ Id., reg. 21, f^o 28 v^o.

les habits, hardes, objets d'or et d'argent recensés étaient déposés chez le compteur. Le chapelain tenait registre des décès. Il y mentionnait le nom et prénom du décédé. Rien de son bien ne pouvait se vendre, sans la présence d'au moins deux tenants et du compteur ⁽⁵¹⁾. Les provisions entreposées soit dans les caves, soit dans les armoires, sous clefs, et placées sous la surveillance étroite des maîtres et dames de semaine, ne sortaient qu'au fur et à mesure des besoins, par exemple pour offrir à l'heure du réfectoire, une mesure de bière (un just) aux malades, serviteurs et servantes, ou du brandevin sur ordonnance médicale ⁽⁵²⁾.

Une nouvelle épidémie survint en juin 1668. Elle se prolongea jusqu'en juin 1669. Parmi le personnel de l'hôpital nous savons qu'un tenant, le mayeur, le compteur périrent mais aussi des béguines ⁽⁵³⁾ et sans doute des malades. Le 28 octobre 1668, deux filles d'Anne Mouton, l'une des béguines du cheval bai, furent soupçonnées d'avoir rapporté du linge, des habits, des hardes chez leur mère, de les avoir lavé alors que le tout provenait de maisons et de lieux infectés. Elles avaient aussi enseveli des morts. L'une des filles tomba malade chez sa mère. Par crainte qu'elle ne fût, elle aussi, contaminée par l'épidémie, de même que sa mère, la cour leur ordonna de quitter sans délai le béguinage et d'emporter toutes leurs hardes, de fermer la boutique dépendant de l'hôpital ⁽⁵⁴⁾. Anne Mouton mourut le 9 novembre; le 30 août précédant mourait une autre béguine Anne Lamalle ⁽⁵⁵⁾ suivie le 27 octobre de Pacquette de Fosse ⁽⁵⁶⁾.

Nous avons dit que les bâtiments de l'hôpital furent reconstruits, du moins en partie, en une période troublée (1672-1674), en un moment où les finances étaient au plus mal. L'établissement, soulignait-on, ne pouvait plus assurer la nourriture et l'entretien des malades ⁽⁵⁷⁾ puisqu'en mai 1675, il fût appelé à en soigner un grand nombre depuis

⁽⁵¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f^o 214. Le 30 décembre 1725 les maîtres et tenants décidèrent que les hardes d'un décédé et son argent seraient distribués par les quatre maîtres aux chapelains pour les messes à dire pour le repos de son âme.

⁽⁵²⁾ Id., reg. 20, f^o 147 v^o, 148 (6 septembre 1642).

⁽⁵³⁾ Id., reg. 21, f^o 61.

⁽⁵⁴⁾ Id., reg. 21, f^o 58 v^o.

⁽⁵⁵⁾ Id., reg. 21, f^o 56 v^o.

⁽⁵⁶⁾ Id., reg. 21, f^o 58.

⁽⁵⁷⁾ Id., reg. 21, f^o 109.

l'entrée à Liège d'une garnison allemande. Malheureusement les paysans, épuisés par la guerre, se montraient insolvables⁽⁵⁸⁾. En septembre 1676 plusieurs malades hospitalisés furent atteints de dysenterie et « d'autres maladies »⁽⁵⁹⁾. Le chapelain, pris de peur, refusa d'administrer l'un des leurs. Il encourut un blâme⁽⁶⁰⁾. L'établissement dispose de 45 lits eu égard à une situation exceptionnelle, dix de plus qu'en période normale, mais pour l'instant ils ne sont pas tous occupés. C'est pourquoi les administrateurs diminuent les gages du chapelain. Si l'Official tente d'intervenir à ce sujet, aussitôt ils rappellent leurs droits et privilèges⁽⁶¹⁾. Un petit nombre de malades hospitalisés sont mal nourris, disent les députés de la paroisse. Ils accusent en cela l'administration et le curé Michel de Haling, en particulier⁽⁶²⁾ qui n'est tendre ni avec le personnel ni avec ses chapelains. Qu'offre-t-on au repas du soir aux malades ? Une tartine et une pomme cuite, de la bière à 5 ou 6 tonnes le muid, c'est-à-dire sans consistance. Dans tout l'hôpital à peine trouve-t-on 12 paires de bons linceuls.

En septembre 1685 des soldats malades casernés dans la citadelle furent envoyés à l'hôpital Saint-Abraham pour y recevoir des soins alors que la restauration n'était pas achevée⁽⁶³⁾. Cette responsabilité incombait au commissaire Ham et à d'autres. La bière que l'on offrait aux malades était « très méchante ». Elle les rendait faibles, plus faibles qu'ils n'étaient avant leur hospitalisation. Ils réclamaient de l'eau plutôt que ce mauvais breuvage. Les maîtres la goûtèrent et en tombèrent d'accord. En conséquence, on changea de brasseur⁽⁶⁴⁾. Les frais de séjour des soldats hospitalisés par ordre du prince-évêque (5 novembre)

⁽⁵⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 49 v^o.

⁽⁵⁹⁾ Enquête effectuée en 1652 sur les risques de pollution de puits contaminés par la soldatesque de la citadelle. Cf. Robert HANKART, *Richonfontaine et le bassin de l'hôpital Saint-Abraham (XVII^e et XVIII^e siècles)*, La Vie Wallonne, tome 54, 1980, p. 98 et sur l'avis de l'ingénieur Filley sur la qualité du puits de Paienporte. Berthe LHOIST-COLMAN-Georges GABRIEL, *La colline de la citadelle...*, p. 59, 1^{re} col. Catalogue de Bavière à la citadelle, C.P.A.S., 1980.

⁽⁶⁰⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 21, f^o 122 v^o-124.

⁽⁶¹⁾ Id., reg. 21, f^o 135, 135 v^o.

⁽⁶²⁾ Id., reg. 21, f^o 208-211 v^o (2 mars 1682). En 1642 le pain réservé aux malades était fait de seigle, augmenté d'une tierce de froment. Id., reg. 20, f^o 145 v^o.

⁽⁶³⁾ Id., reg. 22, f^o 1 v^o.

⁽⁶⁴⁾ Id., reg. 22, f^o 2 v^o, 6 (12 décembre 1685).

étaient perçus sur leur paie journalière ⁽⁶⁵⁾. La cour de l'hôpital rendit responsable de Villers, commissaire de guerre du prince. Le 13 avril 1687, celui-ci fut prié de retenir les gages du baron de Looz, capitaine caserné dans la citadelle, pour qu'il puisse payer les soins prodigués à ses soldats malades ⁽⁶⁶⁾. Pendant le Carême, le menu n'était composé que de viande de mouton ou de veau, les poissons étant exclus. Maîtres et maîtresses n'acceptaient les malades qu'en toute nécessité, sur ordre, eu égard à « l'intempérie de l'air, misère du temps et pauvreté de la maison » ⁽⁶⁷⁾. Néanmoins pour loger quelques passants malades (1687) — les chambres « du haut » n'étant pas disponibles, soit qu'elle fussent encombrées ou que des travaux en cours s'y effectuassent —, trois des maîtres conseillèrent d'évacuer la houille entreposée dans les caves pour y accommoder des chambres ⁽⁶⁸⁾. A mesure que le temps s'écoulait, la situation financière de l'hôpital s'aggravait. Les malades, disait-on, mal nourris, vivaient dans l'indigence. Le receveur Coeken n'avait plus remis ses comptes depuis 6 ou 7 ans ; les créanciers haussaient le ton, l'hôpital ne possédait plus de provisions suffisantes et celles que l'on avait acquises en 1687 restaient impayées ⁽⁶⁹⁾. Coeken n'avait-il pas perçu la paie des soldats hospitalisés ? Il fallait à ce sujet qu'il se justifiât ⁽⁷⁰⁾. Comme les choses ne s'arrangeaient guère (janvier 1689), on envisagea de fermer les portes de l'établissement à tous les malades et blessés ⁽⁷¹⁾. Placé devant cette alternative, Beeckman, commissaire-général des troupes du prince-évêque, conclut un accord avec les maîtres pour qu'on leur versât un escalin par jour pour chaque soldat hospitalisé, la moitié étant à charge des officiers, l'autre moitié à charge de l'État ⁽⁷²⁾. Autour la guerre ruinait les débiteurs de la maison (janvier

⁽⁶⁵⁾ A. E. L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 8 v^o (1^{er} mars 1686), 27 v^o.

⁽⁶⁶⁾ Id., reg. 22, f^o 24.

⁽⁶⁷⁾ Id., reg. 22, f^o 22 (16 février 1687).

⁽⁶⁸⁾ Id., reg. 22, f^o 23 v^o.

⁽⁶⁹⁾ Id., reg. 22, f^o 40.

⁽⁷⁰⁾ Id., reg. 22, f^o 44 v^o (25 juillet 1688).

⁽⁷¹⁾ Id., reg. 22, f^o 51 v^o, 52.

⁽⁷²⁾ Id., reg. 22, f^o 55. La cour accepte « de mettre trois de leurs chambres à la disposition des soldats malades ou blessés appartenant aux troupes du prince, tant que la guerre durera mais à la condition, entre autres « de n'y placer aucun soldat atteint de maladie infectante ny pareillement atteint d'hérésie » (19 novembre 1689). Berthe LHOIST-COLMAN-Georges GABRIEL, *La colline de la citadelle du Moyen Age à la période hollandaise*, essai historique, p. 45, 2^e col. Catalogue de Bavière à la citadelle, C.P.A.S., 1980.



Fig. 14. — Le Medecin — plaque de foyer en fonte, $0,42 \times 0,34$ — du sculpteur namurois Joseph Nelis. Inspire d'une gravure sur bois, 15^e siècle, tirée d'une publication publicitaire « Byk-Gulden-Limberg G.M.B.H. Konstanz-Medizinisch Wissenschaftliche Abteilung ». (Photo Hoven, Lessines).

1692) qui se résolut à ne plus assurer les soins qu'à un maximum de dix malades ⁽⁷³⁾, sauf nécessité extrême. Ces instructions furent renouvelées le 28 juin 1693 et le 3 avril 1699 en raison du manque de ressources de l'hôpital.

Le billet d'entrée autorisant un malade à avoir accès aux soins que signait soit le maître, soit la maîtresse de garde, était à soumettre chaque



Fig. 15. — Anonyme - Anvers-Venise, 1595,
« Sette Salmi penitentiali ».

Bibliothèque Royale. CLPP 3471 B.

(73) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 122 v°. Étienne HELIN, *Équipement hospitalier sous l'ancien régime. Le cas de Liège*, Sté belge d'histoire des hôpitaux, II, 1964, p. 18.



Fig. 16. — Anonyme - Anvers-Venise, 1595,
« Sette Salmi penitentiali ».

Bibliothèque Royale. CLRP 3472 B.

dimanche à l'assemblée des maîtres ⁽⁷⁴⁾. Comble de misère de « dangereuses maladies » firent leur apparition dès le 1^{er} mai 1693. L'hospita-
lier eut comme mission de veiller à ce que la grande porte « de devant
l'hôpital soit constamment fermée et de n'y laisser entrer personne qu'il
n'en soit informé » ⁽⁷⁵⁾. La situation s'aggrava encore. Le nombre

⁽⁷⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 144 v^o; reg. 23, f^o 45.

⁽⁷⁵⁾ Id., reg. 22, f^o 142 v^o.

de malades étrangers fut réduit à six au lieu de dix ⁽⁷⁶⁾ mais en fait et en raison des circonstances on maintint les soins aux soldats hospitalisés. Hendrick Blavier pansa pendant un an et demi 48 personnes ; il ordonna l'emploi de médicaments, fournit des emplâtres et des onguents à ses frais depuis le 1^{er} octobre 1692 à plus de 30 blessés (8 décembre 1693). Le chirurgien se plaignait d'avoir des revenus insuffisants ⁽⁷⁷⁾. Enfin, le 14 mars 1694, les portes de l'hôpital furent fermées, « attendu la misère du temps qui s'augmente tous les jours », ceci jusqu'à nouvel ordre ⁽⁷⁸⁾. En juin, en réalité depuis le Carême, la fermeture du *vieux Bayard* où l'on ensevelissait les morts de l'hôpital, posa un problème aux administrateurs. Comme nous l'avons vu, le droit d'accès au cimetière appartenait à l'hôpital Saint-Abraham à l'exclusion de tout autre. En fait ce cimetière se trouvait livré à l'abandon. Sachant cela les maîtres et tenants décidèrent d'agir contre les administrateurs du Bayard « cum clausulis ad lites requisiti » ⁽⁷⁹⁾ ; la clause concernant le droit de sépulture octroyée à l'établissement n'étant plus respectée. Ils envoyèrent une délégation sur les lieux (7 novembre 1694), composée du chapelain Le Suisse, de l'hospitalier Jean Siméon et d'un huissier, qui constata que la première porte du cimetière était inefficace. En la franchissant, le spectacle était fait de désolation. En ce lieu les cadavres des soldats s'accumulaient à peine couverts d'un pied et demi de terre. On ne pouvait en mettre davantage sans incommoder les passants par la puanteur qui s'en dégageait, à moins, pour l'assainir, de brûler les corps qui y gisaient ⁽⁸⁰⁾.

A l'hôpital, les soldats continuaient à être soignés, non sans risque ⁽⁸¹⁾. Quelques gardes hospitalisés, que pansait le médecin Lhommart, étaient nourris aux frais du prince-évêque, du moins en principe puisque l'on attendait le paiement pour poursuivre leur traitement. Ce fut encore

⁽⁷⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 146 v^o.

⁽⁷⁷⁾ Outre la commission qui lui fut octroyée le 1^{er} mai 1694, aux gages de 16 écus l'an (64 fl. BB.) il eut droit aux mêmes émoluments et prérogatives que ses prédécesseurs mais dut fournir les emplâtres et onguents aux malades. Id., reg. 22, f^o 153, 153 v^o

⁽⁷⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 150 v^o.

⁽⁷⁹⁾ Id., reg. 22, f^o 154 v^o.

⁽⁸⁰⁾ Id., reg. 22, f^o 156.

⁽⁸¹⁾ Id., reg. 22, f^o 160, 160 v^o.

le cas le 30 janvier 1697 pour trois soldats que le personnel soignait depuis quelque temps. Les administrateurs ne voyaient pas d'un bon œil l'affluence de ces mercenaires, d'autant plus que leur entretien coûtait des sommes importantes. Un délégué du prince, P. F. Sevenberg, promit de retirer les malades dans les huit jours; entretemps il versa pour leur entretien 8 écus par semaine et remit aux maîtres 60 fl. BB. ⁽⁸²⁾. Les dettes du prince-évêque s'élevaient à 785 fl. 15 patars pour les soins apportés aux soldats et à ses domestiques. Afin de récupérer cette somme, la cour autorisa son commis, de la Croix, à faire un présent à qui de droit de 50 écus, ou moins s'il le pouvait, pour hâter les choses ⁽⁸³⁾.

Quant aux malades étrangers certains d'entre eux payaient une pension à l'hôpital. Le cas d'Alexandre Sacré mérite notre attention.

« Grièvement et dangereusement malade depuis longtemps », celui-ci demanda à la cour (3 juillet 1694) que sur ses effets et sur son coffre le cachet de l'hôpital et les armes de chaque maître y fussent apposés ⁽⁸⁴⁾. Il mourut entre le 3 et le 7 juillet. Aussitôt les maîtres et les tenants se réunirent. Première question ! Alexandre Sacré avait-il été administré ? Un chapelain et l'hospitalier furent mis en cause. Le premier n'avait fait que son devoir, le second qu'exécuté les ordres des maîtres en interdisant au chapelain l'accès des chambres des malades. Seconde question ! Qu'avaient recommandé les médecins ? Qu'il fallait qu'Alexandre fût tenu « paisible dans sa maladie » ⁽⁸⁵⁾. La suite de cette affaire provoqua un procès par devant l'Official; diverses propositions d'accommodement (29 avril 1695) montrent la véritable raison de cette effervescence :

1. Tout sujet malade pourra être reçu en pension, soit par rétribution en espèces, soit par promesse de succession ou de legs; cependant il sera soumis à la juridiction pastorale, au spirituel, comme s'il appartenait à l'hôpital.
2. Le chapelain de l'hôpital, le valet, les servantes et domestiques seront soumis à cette juridiction pastorale et réputés paroissiens, comme de toute ancienneté.

⁽⁸²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f^o 10 v^o.

⁽⁸³⁾ Id., reg. 23, f^o 20.

⁽⁸⁴⁾ Id., reg. 22, f^o 153 v^o.

⁽⁸⁵⁾ Id., reg. 22, f^o 154.

3. Les pauvres passants étrangers reçus à l'hôpital et « mangeant le bien des pauvres ensuite de la fondation » dépendront de la juridiction spirituelle du chapelain.
4. Si des étrangers hospitalisés disposent d'une bourse, ils seront soignés à leurs frais mais seront sujets comme les pauvres passants à la juridiction spirituelle du chapelain de l'hôpital ⁽⁸⁶⁾.

À propos de legs retenons encore le cas d'un certain Jean de Saintain (Senten) fils de l'hôtelier « de l'Ange », à Hal, décédé à l'hôpital, probablement en mai 1657. Selon ses dires le décédé avait cet hôtel en propriété ; il en fit donation en faveur des pauvres de l'hôpital ⁽⁸⁷⁾. Le receveur Germeau fut chargé d'une enquête. Il se rendit à Bruxelles puis à Hal ce qui lui prit un mois. En réalité Saintain ne possédait quasi rien, l'hôtel ayant été légué à la mort de son père à une fille du second lit et l'écurie vendue en faveur de celle-ci. Saintain ne possédait qu'un demi bonnier de terre au village de Bihaigne (Brages-Beert) « en terroir et duce de Brady » (Brabant) à mi-chemin de Hal. L'intention de Germeau était de s'y rendre ; il en fut vivement déconseillé par l'hôte de l'hôtel du Cerf où il était descendu « pour les dangers qu'il y avoit aux chemins par les allées fréquentes des soldats s'assemblant pour la marche en campagne » ⁽⁸⁸⁾.

Bien plus tard, certains hospitalisés, gravement atteints, faisaient appel à des notaires étrangers pour rédiger leur testament. Seul le greffier de la cour était habilité pour le faire, en présence du maître de garde ou de l'un de ses confrères ⁽⁸⁹⁾.

Un « seigneur » mourut à l'hôpital en janvier 1769. Il légua à un domestique son épée, une montre et une « canne à Vendôme ». L'assemblée saisie de ce legs consentit par grâce spéciale à ce que Servais Devillers, le domestique, en disposât à sa guise mais rappela quelques jours plus tard les règles et conditions prescrites lors de leur prestation de serment ⁽⁹⁰⁾.

Les mauvais sujets rôdaient partout. En avril 1651, la cour de l'hôpital eut à s'occuper d'un nommé Jacques Collet, âgé d'environ vingt ans,

⁽⁸⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 161 v^o.

⁽⁸⁷⁾ Id., reg. 20, f^o 321 v^o.

⁽⁸⁸⁾ Id., reg. 20, f^o 330.

⁽⁸⁹⁾ Id., reg. 25, f^o 90.

⁽⁹⁰⁾ Id., reg. 26, f^o 49 v^o.

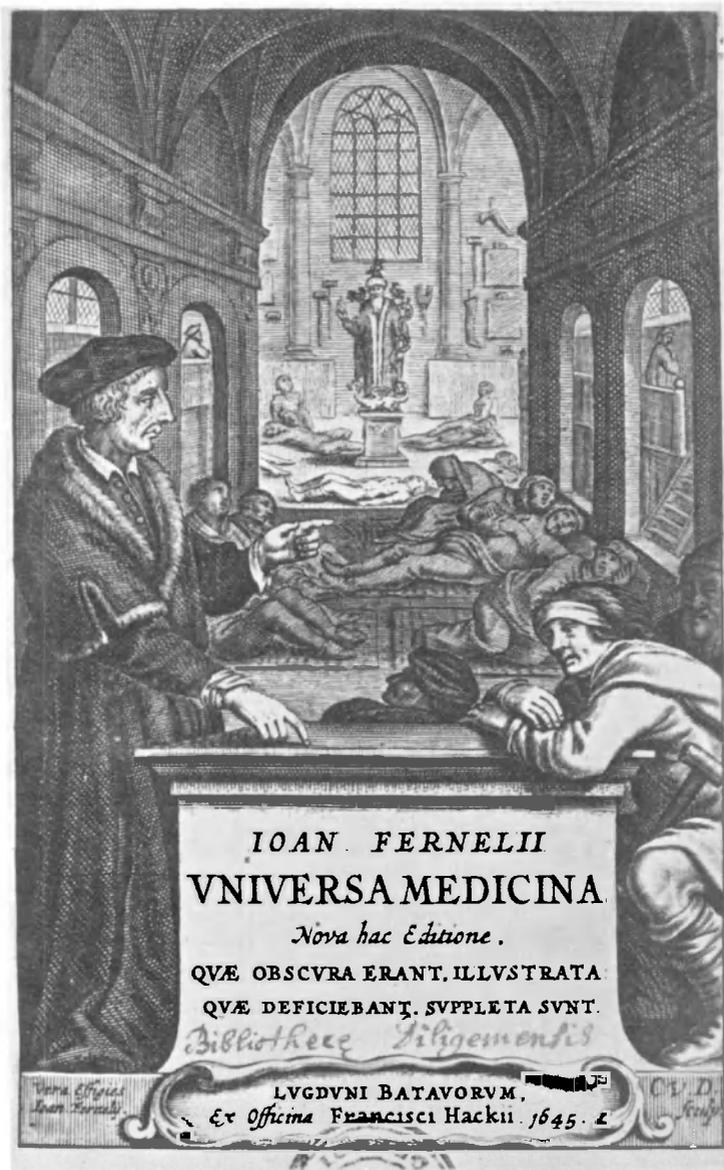


Fig. 17.
Bibliothèque Royale, CLRP 4908 C.

hospitalisé pour de vilaines blessures. Pendant son séjour il s'empara d'un calice d'argent avec sa platine en se rendant dans la chapelle de l'hôpital. Il réduisit ses objets en miettes en dispersant les hosties. L'enquête qui s'ensuivit fit apparaître qu'il avait fui la ville de Mons après avoir estropié d'un coup de couteau, le jour de la Chandeleur, un nommé Anthoine le Duc. Réfugié à Dinant jusqu'en février 1651, au lendemain des Cendres, d'où sa femme était originaire, il gagna ensuite Visé au moment où les gens de guerre, conduits par le comte de Grand Pré, passaient la Meuse. Il s'entendit avec quelques soldats pour panser leurs chevaux. Ensuite il se fit un petit butin sur les terres de Stavelot ; acheta un gobelet d'argent à un soldat puis voulut regagner Visé en faisant marché avec un paysan qui l'assailit. Ce dernier lui fit neuf à dix plaies à la tête à coups de pierre, le dépouilla de son « buffe » ⁽⁹¹⁾, de son haut-de-chausse, de son chapeau, de ses souliers et du gobelet d'argent. Pour tout bien le paysan lui laissa son propre haut-de-chausse et sa casaque qui n'était pas de grande valeur. Dans cet état il se réfugia à l'hôpital Saint-Abraham. On ne voulut pas l'accueillir. Grâce au chirurgien Jacques Jamar qui non seulement le pansa chez lui mais parvint à le faire entrer dans l'établissement vers le 20 mars, il fut si bien soigné, logé et nourri qu'il reprit rapidement des forces et se sentit en bonne voie de guérison.

Le vol à l'aube du 4 avril fut reconnu par l'accusé. Il voulait vendre le fruit de son larcin à Huy, gagner Bruxelles et s'engager au service de S.M. Catholique. Sa femme lui avait déconseillé de partir avant qu'il ne fût complètement guéri mais elle ignorait tout du vol. Jacques Collet fut remis aux mains de l'officier de quartier, le mayeur Proffét, pour être livré « sur les rues », à la justice ⁽⁹²⁾. La dispersion des hosties était un cas extrêmement grave. Le fait de le souligner montrait à quel point ce sacrilège était tenu en considération pour les attendus de justice. L'accusé dont nous venons de relater la tragique odyssée — avec tout ce qui pouvait rester de nébuleux dans l'affaire — ne pouvait qu'encourir la mutilation puis la pendaison.

Nous voyons aussi comment le chirurgien Jacques Jamar sut allier son art aux considérations humanitaires.

⁽⁹¹⁾ Partie du casque de l'homme d'armes qui couvrait les joues (Godefroy).

⁽⁹²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 271-272 v^o.

Un étranger Pirotte Favechamps fut hospitalisé pour une grave blessure, qui le mit en danger de mort. La cour fut requise, par la justice, d'autoriser le médecin et chirurgien à introduire un rapport précisant de quel coup il était atteint (25 mai 1715) ⁽⁹³⁾. À cette même époque, en septembre, à la demande du procureur fiscal établi au siège de Saint-Rambert en Bugey, les administrateurs certifièrent, après avoir consulté leurs archives, n'avoir jamais hospitalisé un nomme Pierre Rochon dit Berket ni aucun autre qui se serait qualifié natif d'Ambérieu en Bugey, dans l'Ain, en l'an 1703 ⁽⁹⁴⁾. Nouveau fait divers le 12 juillet 1718. Catherine Chalon fut accusée et emprisonnée pour avoir blessé grièvement à coups de bayonnette un certain Pinkot. Elle niait l'accusation. Le bailli Magis exigea une enquête. Bien soigné à l'hôpital, Pinkot entra en convalescence dès le 10 août ; il fut bientôt en état de quitter l'établissement. Le bailli souhaitait la présence de deux échevins de la cour de Jupille pour avoir la déposition du blessé mais celle-ci devait se faire devant témoins de la cour ⁽⁹⁵⁾. Il en fut de même le 23 octobre 1727 pour un homme grièvement blessé, Jean Hansoulle de Maestricht, alité, comme étranger. Un officier du prince-évêque désirait acter la déposition du blessé ; cette autorisation ne lui fut accordée qu'à condition que l'interrogatoire se fit en présence du greffier de l'hôpital et à ses frais ⁽⁹⁶⁾. Enfin citons le cas d'un apostat étranger que l'hôpital soignait (25 juillet 1726) ⁽⁹⁷⁾. Le Père de l'ordre des frères Cérites, qui en avait été informé, obtint de la cour qu'il fût retiré de là et conduit en leur maison. Cela se fit en présence du chapelain de l'hôpital, Masset.

Revenons à la fin du siècle, où l'hôpital, à court de ressources, dut réduire l'hospitalisation des malades à dix et même à six. Les aléas financiers permanents incitaient les administrateurs à changer constamment de cap sous la pression soit des paroissiens héritiers, soit des tenants ou des maîtres. Par humanité, le médecin, les domestiques ou les maîtresses ouvraient les portes à des malades anonymes sans noter le lieu de leur naissance et de leur résidence. Seul le maître de

⁽⁹³⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 240.

⁽⁹⁴⁾ Id., reg. 23, f° 245 v°.

⁽⁹⁵⁾ Id., reg. 24, f° 57.

⁽⁹⁶⁾ Id., reg. 24, f° 235.

⁽⁹⁷⁾ Id., reg. 24, f° 224.

garde avait pouvoir, sous sa signature, d'introduire un malade dans l'établissement ⁽⁹⁸⁾.

Privés de moyens en temps de guerre, les administrateurs s'efforcent de récupérer les rentes, en déléguant dans les villages le compteur accompagné d'un crenquenier ⁽⁹⁹⁾. Pourtant, sur réquisition du Conseil de la cité (3 décembre 1701) les maîtres durent accepter deux malades de la compagnie du capitaine Vachon du régiment de M. de Jessé avant que la garnison ne s'installât en Cornillon, mais à condition qu'on réglerait un ducaton à l'hôpital, pour chaque soldat soigné. Le capitaine versa sur le champ aux maîtres 9 escalins, avec promesse du solde quelques jours plus tard, le séjour prévu des malades étant de deux semaines. Un soldat grenadier du même régiment fut également admis à recevoir des soins au prix de 5 escalins pour la moitié d'une semaine ⁽¹⁰⁰⁾. Dès le 5 décembre, sur ordre de général de Montrevel, une délégation vint visiter l'hôpital ; la cour n'étant pas en nombre, elle n'osa traiter l'affaire qui, assurait-on, était très importante ⁽¹⁰¹⁾. En septembre 1702, les administrateurs portèrent cette fois le nombre des malades à douze, au maximum ⁽¹⁰²⁾ et en décembre 1703 revint à huit malades ⁽¹⁰³⁾ puis, en raison de la ruine financière de l'hôpital et des ravages incessants provoqués par les armées sur ses biens, il ferma ses portes le 9 juillet 1705 ⁽¹⁰⁴⁾ pour les rouvrir près de neuf ans plus tard, le 4 mars 1714, aux pauvres étrangers ⁽¹⁰⁵⁾. Comme l'indiquait le recès, la fermeture ne concernait que ces derniers. Il s'en trouvait d'autres dans l'hôpital qui, par mesure spéciale, bénéficiaient de soins particuliers, tel le tonnelier de la maison, atteint de la gangrène et qui y fut hospitalisé jusqu'à sa mort ⁽¹⁰⁶⁾ ou des serviteurs malades ou impotents.

⁽⁹⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 67 (5 décembre 1700).

⁽⁹⁹⁾ Id., reg. 23, f° 77 (8 octobre 1701).

⁽¹⁰⁰⁾ Id., reg. 23, f° 83.

⁽¹⁰¹⁾ Id., reg. 23, f° 83 v°. Plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie prennent leurs quartiers en ville. Berthe LHOIST-COLMAN-Georges GABRIEL, *La colline de la citadelle...*, op. cit., p. 52, 3^e col.

⁽¹⁰²⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 105 v°.

⁽¹⁰³⁾ Id., reg. 23, f° 122 v°.

⁽¹⁰⁴⁾ Le 5 juillet 1705, les archives furent mises en lieu sûr en raison de l'arrivée des troupes françaises et bavaroises et aux environs de Liège. Id., reg. 23, f° 145 v°.

⁽¹⁰⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 228 v°.

⁽¹⁰⁶⁾ Id., reg. 23, f° 134 v°, 172 v° (17 novembre 1704-11 mars 1708).

Les affres de la guerre et ses séquelles s'étant éloignées, au début de l'an 1712, les affaires de l'établissement purent être envisagées avec plus de sérénité. On se mit au travail ! Les maîtres et les tenants firent blanchir les chambres des malades ; les lits et autres meubles furent expertisés dans l'éventualité d'achats ou de réparations à faire ⁽¹⁰⁷⁾. Dans la suite, les malades étrangers furent accueillis selon les normes anciennes. De 1719 à 1724, on en relève une moyenne annuelle de 103 en 1720 et en 1723, le nombre moyen des malades est respectivement de 10 et de 5,4 par jour ⁽¹⁰⁸⁾.

Le grand prévôt désirait-il transférer deux malades de l'hôpital Saint-Georges à l'hôpital Saint-Abraham, qu'aussitôt les maîtres rétorquaient ne pouvoir les hospitaliser, en vertu de leur prestation de serment. Seuls les étrangers « passants », ayant besoin de soins y étaient reçus ⁽¹⁰⁹⁾. Ceci fut rappelé plus tard (10 septembre 1779) par les maîtres dans une supplique adressée aux bourgmestres pour obtenir d'eux l'exemption d'impôt sur le braz dont la bière se consommait à l'hôpital « puisque étant fondé pour les personnes transitantes par le pays qui viennent à y tomber malade, il est sans exemple qu'aucuns de ceux qui se sont trouvés dans le cas de la fondation ait été refusé, ce qui est un soulagement pour la généralité qui, au défaut d'un hôpital spécialement établis à l'effet que dessus, la ville devoit en partant des règles d'humanité y pourvoir par son magistrat ». Le conseil soulignait en apostille — sans doute après avoir mal lu la supplique — que les administrateurs ouvraient aux Liégeois les portes de l'hôpital et que « pour le bien de l'humanité il y a de l'espoir que l'on ne verra point renaître le tems des croisades et des perelinages ». Le greffier ne s'y était pas trompé car d'une main lourde il écrivit en marge : « erreur attendu que le contraire se pratique » ⁽¹¹⁰⁾.

Le 11 janvier 1728, une femme en gésine, hospitalisée comme malade, ne put rester à l'hôpital. On la fit transporter dans une maison « du côté des Récollets » d'où elle venait. Par charité, on lui offrit huit

⁽¹⁰⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 196, 217 v°.

⁽¹⁰⁸⁾ Etienne HELIN, *La population des paroisses...*, *op. cit.*, p. 108.

⁽¹⁰⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 235 (3 octobre 1727).

⁽¹¹⁰⁾ Id., reg. 25, f° 135. Etienne HELIN, *La population des paroisses...*, *op. cit.*, p. 108. Il y eut bien des tentatives du parti populaire pour réformer les statuts, mais chaque fois l'opposition y mit violemment obstacle.

écus ⁽¹¹¹⁾. D'autre part on accepta de soigner un malade gisant à la porte de l'établissement ⁽¹¹²⁾.

La variété des drogues et des médicaments compromettait, affirmait-on, la guérison des malades. Les maîtres rappelaient à ce sujet les anciennes coutumes. Leur fourniture incombait à un seul apothicaire, de surcroît, paroissien de Saint-Jean Baptiste ⁽¹¹³⁾. Les malades des deux sexes atteints de maladies vénériennes « et autres approchantes » y comprises la gale, la teigne, les maladies incurables, telle la petite vérole ne pouvaient être admis par les médecin et chirurgien ainsi que les femmes enceintes, dès qu'elle étaient reconnues comme telles, les femmes avec enfants ou accompagnées de leur mari ⁽¹¹⁴⁾. Cependant au milieu du XVII^e siècle, les administrateurs eurent à trancher un cas exceptionnel (30 novembre 1655). Une Irlandaise « enceinte de 7 à 8 mois » se présenta pour être assistée jusqu'à la fin de ses couches. Chassée de son pays par les ennemis de la foi catholique ⁽¹¹⁵⁾, elle était réduite à la pauvreté. Les tenants s'abstinrent, sauf deux d'entre eux qui se rangèrent à l'avis du pasteur et des maîtres ⁽¹¹⁶⁾ mais avec quelques réserves, pour l'assister.

Un grand nombre de malades furent soignés à l'hôpital, lors des « différentes rencontres de la dernière guerre » (recès du 5 juin 1763). On soulignait les services rendus par le serviteur Servais Devillers et par une servante, Marguerite Lexhy ⁽¹¹⁷⁾. Il en fut de même en mars 1772. En cette occasion les administrateurs décidèrent de faire faire six lits neufs « en forme de lit de camp » ⁽¹¹⁸⁾. Un médecin ou un chirurgien du collège de Liège, ayant soigné l'un des malades hospitalisés avant son entrée, fut autorisé à donner une consultation dans l'hôpital. Les malades s'irritaient souvent contre « les sonneurs de joie ». Finalement ceux-ci ne purent sonner que trois fois par jour : à 6 heures, à midi et à

⁽¹¹¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f^o 237.

⁽¹¹²⁾ Id., reg. 24, f^o 235 v^o (1^{er} novembre 1727).

⁽¹¹³⁾ Id., reg. 24, f^o 306 (15 mars 1733).

⁽¹¹⁴⁾ Id., reg. 24, f^o 343 v^o (26 février 1736). Etienne HÉLIN, *La population des paroisses...*, op. cit., p. 108.

⁽¹¹⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 315, 315 v^o (—) « comme elle dite de Haffée de son pays par les ennemis de nostre foied (—) ».

⁽¹¹⁶⁾ (—) « après lecture de la précédente acceptation, usant pieusement ont icelle advoé jusques a autre ordonnance ».

⁽¹¹⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f^o 6 v^o.

⁽¹¹⁸⁾ Id., reg. 25, f^o 65 v^o.

19 heures (septembre 1772) ⁽¹¹⁹⁾. On n'autorisait les visites à l'hôpital que les lundis de 9 à 11 heures, mesure prise à la suite d'abus. Depuis un certain temps les Carmes déchaussés confessaient les flamands hospitalisés dans leur langue ⁽¹²⁰⁾ et, fait nouveau, les malades décédés n'étaient plus ensevelis dans leur linceul mais dans un cercueil à l'instar de ce qui se pratiquait déjà à l'hôpital de Bavière ⁽¹²¹⁾. Le froid rigoureux qui régna durant l'hiver 1788-1789 plongea plusieurs paroissiens dans une misère extrême. Les statuts de l'hôpital toujours aussi intransigeants ne l'autorisant pas à hospitaliser les malades, on leur créa un fonds de secours de 108 fl. 12 sous pour l'achat de médicaments ⁽¹²²⁾ comme on gratifia de 40 fl. BB. la mère d'un prêtre, Lemaire, accablé de fièvre auquel on refusa l'accès de l'établissement (mai 1791) ⁽¹²³⁾. Le 6 février précédant, il avait fallu établir la liste des convalescents en état de quitter l'hôpital. À ce moment le nombre de malades était important. Ce furent Mariotte et Lefebvre, respectivement médecin et chirurgien qui se chargèrent de la sélection ⁽¹²⁴⁾. La raison en était que le Conseil de la cité émettait le vœu d'hospitaliser des malades autrichiens ; pour éviter de les accueillir, les administrateurs décidèrent le 17 février d'acheter six matelas, 6 couvertures et 6 paires de linceuls pour les fournir à l'endroit fixé par le magistrat ⁽¹²⁵⁾. Un recès du 8 octobre 1792 précise bien les intentions de la cour de l'hôpital. Elle ne recevra que les étrangers qui ne sont attachés à aucun corps et sans ressources. Elle est dans l'impuissance de recevoir tous les étrangers et donnera sa préférence aux malades étrangers « qui sont particulièrement appelés par le fondateur » ⁽¹²⁶⁾.

L'hiver 1792-1793 fut rude et les malades une fois encore nombreux. Le médecin Mariotte et un domestique, François, eurent fort à faire en se dévouant à la tâche ⁽¹²⁷⁾. Les années 1793 et 1794, semble-t-il, ne réduisirent pas le nombre de malades. Le 19 janvier 1794, le chirurgien

⁽¹¹⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f° 77 ; reg. 26, f° 13 v°.

⁽¹²⁰⁾ Id., reg. 25, f° 107 v°, 123 ; reg. 26, f° 6.

⁽¹²¹⁾ Id., reg. 25, f° 113.

⁽¹²²⁾ Id., reg. 26, f° 68.

⁽¹²³⁾ Id., reg. 26, f° 79.

⁽¹²⁴⁾ Id., reg. 26, f° 76 v°.

⁽¹²⁵⁾ Id., reg. 26, f° 78.

⁽¹²⁶⁾ Id., reg. 26, f° 85 v°.

⁽¹²⁷⁾ Id., reg. 26, f° 86 v°.

du prince d'Orange pansa le domestique d'une personnalité ; l'accès de la chambre lui fut accordé « voire le tout aux frais du prince » ⁽¹²⁸⁾. Début mai, ce fut un chirurgien français qui se chargea de blessés, la cour ayant agréé la proposition du comte de Blangy lieutenant-général des armées du roi de France et commissaire des princes en cette ville. Les charges, comme d'habitude, n'incombaient pas à l'hôpital ; les médicaments et gages du chirurgien ⁽¹²⁹⁾ étaient portés au compte des Français émigrés. Il en fut de même le 3 juin 1794. Le trésorier et grand écolâtre, de Ghysels, au nom du prince-évêque, intervint auprès de la cour pour unir l'hôpital des émigrés français à celui de Saint-Abraham. Les administrateurs prirent accord avec le comte de Blangy pour lui céder la salle d'assemblée ; on y réserverait 12 lits pour les émigrés malades sous la condition qu'ils seraient soignés par leurs propres médecins, chirurgiens et apothicaires et qu'on les nourrirait à leurs frais ⁽¹³⁰⁾. En adressant un mémoire au curé et maîtres (avant le 12 juin) le commissaire de guerre, de Vaudricourt, envisageait comment il entendait surveiller le service des malades ; ce mémoire fut agréé par les administrateurs qui recommandaient en cette occasion de n'envoyer personne à l'hôpital qui ne fut muni d'un billet signé de sa main, d'en préciser la maladie et de retirer le malade qui s'y trouvait à ce moment-là ⁽¹³¹⁾.

Cette situation ne dura guère. Les Liégeois connurent les troubles révolutionnaires que l'on sait. La loi du 16 Vendémiaire de l'an V (7 octobre 1796) institua la commission des hospices en interdisant le maintien de l'ancienne gestion. Finalement par arrêté du 4 Floréal, an VIII (24 avril 1800) l'inventaire du mobilier fut exigé. Le nombre d'hospitalisés sous le régime français était de 15 entrés, 10 sortis, 6 morts, 20 en cure ⁽¹³²⁾. Le 11 Nivôse, an I (1^{er} janvier 1802) l'hôpital Saint-Abraham fut transformé en un asile de bienfaisance ⁽¹³³⁾.

⁽¹²⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 26, f^o 89.

⁽¹²⁹⁾ Id., reg. 26, f^o 90 v^o.

⁽¹³⁰⁾ Id., reg. 26, f^o 91 v^o.

⁽¹³¹⁾ Id., reg. 26, f^o 92.

⁽¹³²⁾ Étienne HÉLIN, *La population des paroisses...*, op. cit., p. 109, note 114, cite A.E.L. Fonds Français, préfecture, 586.

⁽¹³³⁾ Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, Tome III, p. 26, 1^{re} col. Ses sources : Préfecture R.D. 90, f^o 2, n^o 5 et 6. R.D. 93, 3 pluviôse an X. Arrêtés : 3 floréal an X, 7 pluviôse, an X.

Enfants trouvés

Comme les pasteurs, maîtres et tenants ainsi que les paroissiens portent le titre de tuteurs et pères de l'hôpital Saint-Abraham par son fondateur, ceux-ci sont obligés en conscience de faire connaître à tout un chacun par les prédicateurs et pasteurs tant de la cité de Liège que du diocèse que dorénavant et en aucun cas ils ne recueilleront les enfants que l'on abandonnera à la porte de l'hôpital ou ailleurs.

Cette déclaration est signée par le curé Martin Sauveur le 28 janvier 1618 ⁽¹³⁴⁾. Sans doute l'hôpital avait-il recueilli avant cela un certain nombre d'enfants abandonnés. L'intention du fondateur étant d'aider les pauvres étrangers « passant et trespasant », les tuteurs en vertu de leur serment n'entendaient plus y déroger. Cette déclaration fut bientôt battue en brèche par une convention passée la même année, le 5 novembre, par quatre dames des maîtres modernes : Jehenne Hendric, épouse de Pier Everard ; Anne Stenart, épouse de Henry Henkart ; Jehenne Robreck, épouse de Piron Embard et Catherine Gouverneur, épouse de France Pickar, concernant Marie Emont, enfant trouvé de l'hôpital. Elles le confient à Marie Douchet pour une période de deux années. Comme condition, celle-ci donnera à l'enfant la bière qu'il devra boire et le logera. Les dames offriront à Marie Douchet deux setiers de seigle ; elle s'engagera à apprendre à l'enfant à faire des « chaussees de faittes » ⁽¹³⁵⁾.

La fille dont il est question devait avoir un certain âge. Probablement confié en nourrice dès sa naissance, le temps était venu de lui apprendre les rudiments d'un métier. Le recès du 4 septembre 1624 semble corroborer notre opinion. « Tous ceux qui ont des enfants trouvés en nourrice comparaitront avec les enfants le jour de la Saint-Lambert ». À défaut, la subvention ne sera pas réglée ⁽¹³⁶⁾.

L'hôpital, malgré les intentions du fondateur et les recommandations pressantes contenues dans le recès de 1618, ne peut rester insensible aux appels humanitaires de quatre personnes (11 octobre 1636). Un enfant pauvre, orphelin de père et de mère, erre dans les rues « comme une bête ». L'émotion est grande ; on craint que l'enfant ne soit attaqué la

⁽¹³⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f° 61 ; reg. 19, f° 38.

⁽¹³⁵⁾ Id., reg. 19, f° 41 v°. *Fette, faittes* : w : *feûte*, feutre (DL).

⁽¹³⁶⁾ Id., reg. 18, f° 84 v° ; reg. 19, f° 60 v°.

nuit par des animaux errants. Les curé et maîtres acceptent de le recueillir à l'hôpital pour une période de six mois. Ce délai écoulé, ces personnes promettent de le reprendre ⁽¹³⁷⁾. Dans la nuit du 5 au 6 août 1642, un enfant est déposé sur le seuil de l'établissement. Aussitôt les édiles s'assemblent dans la salle, délibèrent et ordonnent au crieur public d'aller par la ville afin de savoir à qui appartient l'enfant, quitte à offrir 4 patacons à la personne qui les renseignera à ce sujet ⁽¹³⁸⁾.

Tous les enfants trouvés (placés en nourrice ?) seront présentés devant la cour de l'hôpital dans les 15 jours, faute de quoi on les privera de leur dû ou pension (10 septembre 1642) ⁽¹³⁹⁾. De sévères instructions furent communiquées au compteur à ce sujet ⁽¹⁴⁰⁾. Ces recès nous apprennent donc, comme celui de 1624, qu'un budget spécial prévoyait une aide à ces petits déshérités. Le 24 novembre, ordre est donné au receveur d'établir, au plus tard la semaine qui suit, la liste des enfants trouvés et de les porter en compte. Les maîtres reçurent des instructions pour se conformer au recès du 4 septembre ⁽¹⁴¹⁾.

Voici un cas d'adoption d'un enfant trouvé nommé Jérôme. Le contrat est rédigé par devant le greffier de l'hôpital Saint-Abraham, en présence de témoins (14 octobre 1643) : Martin Sauveur, curé ; de Rieux, Fallieze, Badin, Dothée, de Hinnesdael et Mouton (maîtres et tenants).

Henri Carisset de Milmort nourrit depuis quatre ans l'enfant « appartenant à l'hôpital » ; il est redevable à l'établissement d'une rente annuelle de 7 muids d'épeautre et est en retard d'arriérés depuis plusieurs années. Le tout s'élève à 48 muids 2 quartes d'épeautre. Il ne peut faire face à ses dettes ; il prétend que l'hôpital lui est redevable de 192 florins pour l'éducation de l'enfant. Sur la proposition qui lui est faite, il accepte d'adopter Jérôme, comme père et mambour « à l'indemnité de l'hôpital » et de le considérer en conséquence comme son propre enfant. Il le nourrira, l'entretiendra jusqu'à l'âge de « discrétion », c'est-à-dire jusqu'au moment où il apprendra quelque honnête art ou métier, capable de le faire vivre. Lorsque l'enfant choisira sa voie, Carisset le dotera de

⁽¹³⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f° 143 ; reg. 19, f° 116 v°.

⁽¹³⁸⁾ Id., reg. 20, f° 144.

⁽¹³⁹⁾ Id., reg. 20, f° 147.

⁽¹⁴⁰⁾ Id., reg. 20, f° 213 (26 août 1644).

⁽¹⁴¹⁾ Id., reg. 20, f° 167 v°.

20 patacons. L'accord conclu, il engage ses biens meubles et immeubles ainsi que ceux de ses successeurs. La cour lui fait grâce de tous ses arriérés, en déduisant cependant les 192 florins dont l'hôpital lui est redevable pour l'entretien de l'enfant ⁽¹⁴²⁾.

Ce contrat fait apparaître le montant de la pension annuelle que l'hôpital octroyait « au nourricier », soit 48 florins. La même somme est versée à la veuve Arnold le Maille pour la nourriture d'un enfant, qu'elle entretient depuis 12 ans (1664 à 1676) ⁽¹⁴³⁾. Un cas semblable d'adoption est accepté par Henry Orban de Vottem, pour un enfant nommé Vincent ⁽¹⁴⁴⁾. Il en va de même le 12 mars 1646 pour une affaire traitée entre les dames de l'hôpital d'une part et Marie Bastin d'autre part. Celle-ci accepte de nourrir un enfant que l'on avait déposé à l'entrée de l'établissement. Pour son entretien elle reçoit 25 florins et six mois plus tard doit en recevoir 25 autres. Par contre si Marie vient à mourir, sa fille Marie Bastin, épouse Remy Lebon promet de la remplacer pour assurer la charge de l'enfant. De toute façon l'hôpital se décharge de toute obligation ⁽¹⁴⁵⁾.

15 avril 1661, une femme « malaprise » et inconnue s'introduit dans le portail de l'hôpital sur l'heure de midi ; elle y dépose un garçon âgé de 2 à 3 mois, emmaillotté de linges, puis s'enfuit. Le lendemain 16 avril, une femme originaire de la ville d'Aire en pays d'Artois, disant se nommer Catherine Lahaye, épouse Jean Laloux, se présente à l'hôpital avec le désir d'adopter l'enfant. Elle s'acquittera chrétiennement de son éducation mais l'emportera dans son pays si les administrateurs consentent à lui verser une certaine somme d'argent. Après délibération on lui confie l'enfant. Cette femme reçoit du compteur 3 1/2 patacons ⁽¹⁴⁶⁾.

Apparemment il ne fut procédé à aucune enquête sur cette femme. L'hôpital se déchargeait à bon compte d'une responsabilité grave mais

⁽¹⁴²⁾ La brixhe et effraction est fixée en décembre 1642 à 9 fl. pour chaque muid, c'est-à-dire que la cour de l'hôpital, en déduisant 192 fl. lui fait grâce de 240 fl. A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 192 v^o.

⁽¹⁴³⁾ Avertissement de MM. les rd pasteur et maîtres de l'hôpital Saint-Abraham à MM. les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste en Liege. Placard (Université de Liège), BA 192 A (1^{er} septembre 1679), p. 75.

⁽¹⁴⁴⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 20, f^o 193.

⁽¹⁴⁵⁾ Id., reg. 20, f^o 224.

⁽¹⁴⁶⁾ Id., reg. 21, f^o 3 v^o.

cette mission, selon l'esprit du fondateur ne lui incombait pas. De toute façon, il semble que ces deux affaires étaient liées.

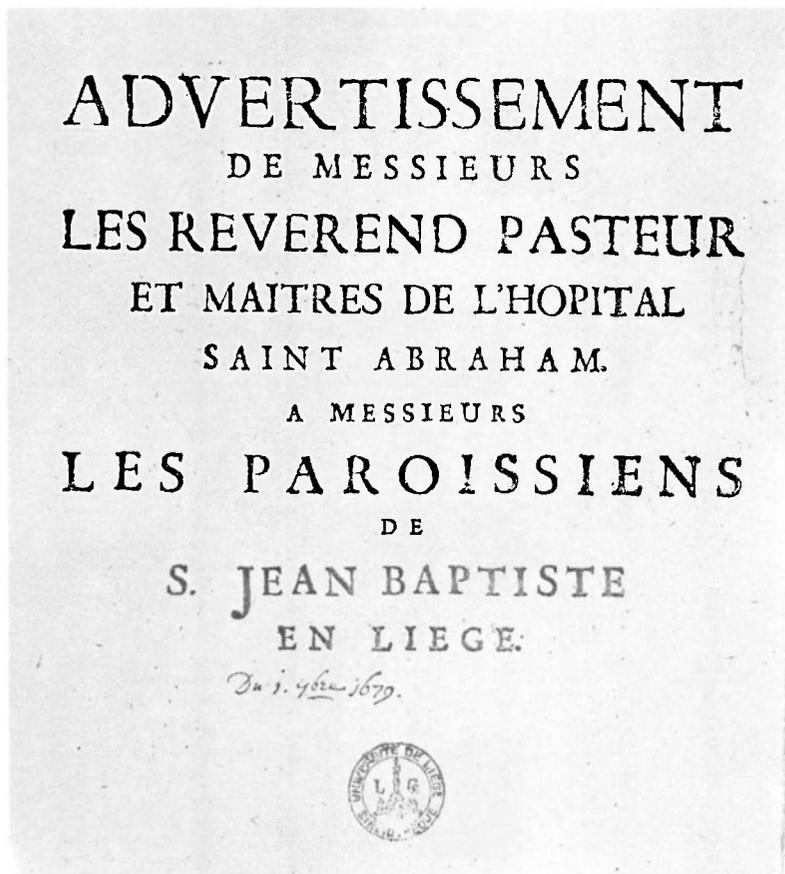


Fig. 18. — Placard (Université de Liège), BA 192 A (1^{er} septembre 1679).

Voici le cas d'une nourrice, la veuve Pierre Bernier de Vottem, ramenant un enfant batarde, âgé d'environ 10 ans qu'elle tient à charge de l'hôpital à raison d'un patacon par mois pour son entretien (18 janvier 1682). Depuis la Saint-André dernière sa mission est terminée. Par charité, la cour de l'hôpital accorde à l'enfant, nommé Jean Servais, en

grâce, un pain par semaine pour se nourrir, ceci pendant un an sous condition d'apprendre un métier ou de travailler pour gagner sa vie ⁽¹⁴⁷⁾.

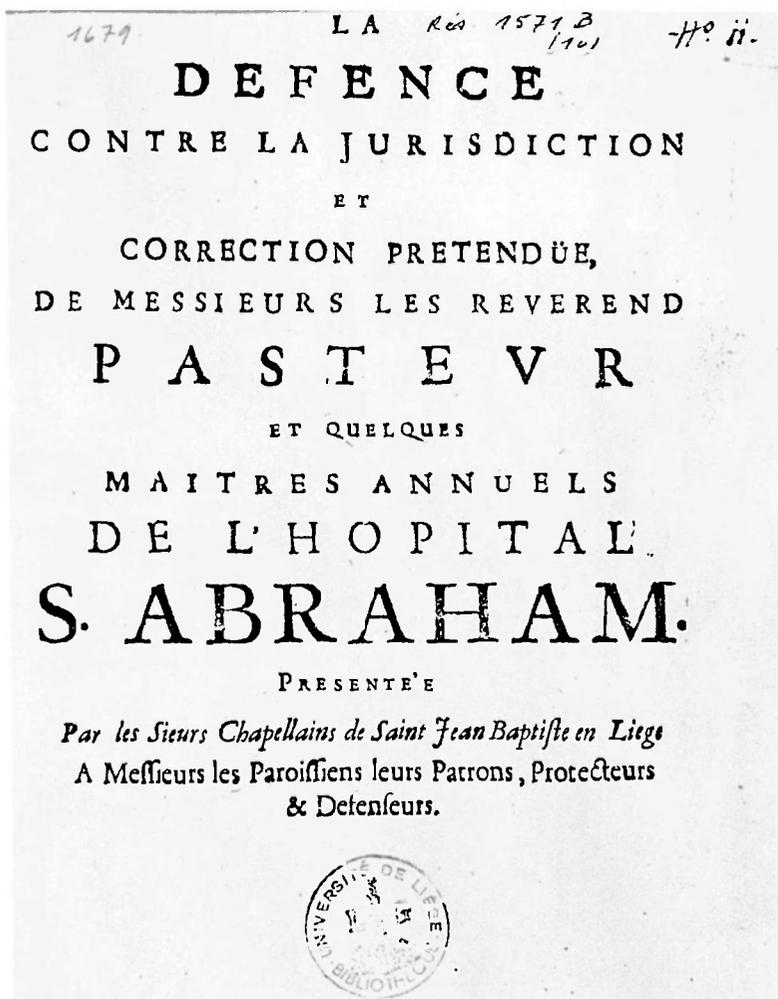


Fig. 19.

Vottem semble avoir été un lieu privilégié pour y placer des enfants trouvés sous l'égide de l'établissement hospitalier. Le 18 janvier 1693,

⁽¹⁴⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 21, f° 196.

à un moment où les campagnes sont ravagées par la soldatesque, la veuve Arnold le Maille et d'autres ont grand peine à payer leurs rentes. Tous ont des retards d'arriérés considérables ; ils se plaignent qu'ayant nourri des enfants trouvés, l'ancien receveur Tharouille, mort depuis, a omis de déduire de leur dû la pension de ceux-ci (148). L'établissement en exige la preuve.

Tels sont les cas que nous avons pu recueillir à ce sujet. Un bref essai de synthèse s'impose. Tout d'abord l'hôpital Saint-Abraham refuse d'y recueillir les enfants trouvés, sauf cas exceptionnel et provisoire pour l'orphelin que nous avons cité, mais il semble que durant tout le XVII^e siècle, ses intentions sont contrecarrées par les faits. Lorsque le cas se présente il s'adresse à ses débiteurs, des gens de la terre. En les plaçant là, en nourrice, il espère qu'ils seront mieux nourris qu'ailleurs et il les subventionne jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de dix ans environ. Dès ce moment, si l'enfant n'est pas adopté, il sera confié à d'autres pour une période variable pendant laquelle il apprendra un métier. Peut-être cet enfant aura-t-il le bonheur tout relatif de trouver un foyer. Sera-t-il heureux ou malheureux ? L'hôpital ne paraît pas s'en soucier. Il n'empêche ! Les nourrices avec l'enfant dont elles ont la charge doivent se présenter périodiquement à la compterie de l'hôpital non par souci de pédiatrie, plutôt par souci comptable bien que les dames (épouses des maîtres modernes) semblent aller au delà de ce problème financier ; elles s'inquiètent et concluent contrats pour donner à l'enfant une certaine sécurité. Le serment que prête le médecin ne dit rien au sujet de visites médicales périodiques auxquelles auraient pu se plier les nourrices à chacune de leurs visites.

Les femmes enceintes ne sont pas reçues dans l'établissement, sauf cas exceptionnel. Enfin la déontologie de l'époque fait frémir. On décèle des lacunes terribles que pouvaient entraîner des décisions trop promptes, uniquement prises parce que telle n'était pas la mission de l'hôpital Saint-Abraham qui, soignant les malades et les blessés étrangers « passants et repassants », ne pouvait également, sauf d'une façon détournée et peu pointilleuse, élever son institution à un rang social que le fondateur n'avait pas prévu. Somme toute, c'était la grande misère de l'Ancien Régime qui, dans le courant des siècles, ne sut jamais que se

(148) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f^o 140.

référer aux intentions du fondateur pour trouver prétexte à ne jamais innover en fonction des événements.

On pourrait justifier une telle attitude par les sources mêmes des biens alimentant le trésor de chacune des institutions en place. Comme elles étaient privées, sans intervention pécuniaire ni des cités, ni des communes, les administrateurs se trouvaient tributaires des privilèges et des statuts caractérisant chacune d'elles en raison de leur fondation propre. En étendant l'institution à d'autres formes sociales, très vite elles se seraient effondrées, faute de ressources.

L'assistance aux pauvres

Le nombre des pauvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste reste à une exception près indéterminée au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Le pasteur de l'église tenait un registre des pauvres pour établir les distributions périodiques que l'institution prévoyait à ce sujet. Les pauvres étaient chauffés et logés dans une « caterie » située dans les caves de l'hôpital Saint-Abraham. De tout temps l'accès de l'église aux mendiants leur était interdit, comme il leur était interdit de participer aux élections annuelles ou occasionnelles. Celles-ci étaient réservées, comme nous l'avons vu aux chapitres précédents, aux seuls paroissiens héritiers ou à certains locataires (^{148bis}).

La collecte des aumônes avait lieu les dimanches et fêtes de la paroisse dans l'église sous la responsabilité des quatre maîtres modernes ; son produit était remis au pasteur (1627) (¹⁴⁹).

Les pauvres avaient droit chaque lundi à un pain. En 1641, la cédule des pauvres comprenait 15 noms (¹⁵⁰). En sus, les chapelains bénéficiaient ensemble de trois pains et deux des membres du personnel de l'hôpital, chacun d'un pain. Il était fait de seigle pur comme celui des

(^{148bis}) Cf. note 63, chapitre III.

(¹⁴⁹) A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 18, f^o 109 ; reg. 19, f^o 75 ; reg. 18, f^o 142 v^o ; reg. 19, f^o 115 v^o (1636). Léon DEWEZ, *Chronique des amis de la vie wallonne*, n^{os} 3 et 4, 1977, p. 6, illustre son article d'une photo de boîte de quête utilisée autrefois pour la récolte des aumônes. Le couvercle levé montre une gouache traduisant la décollation de Saint-Jean-Baptiste. Musée de la vie wallonne.

(¹⁵⁰) Id., reg. 20, f^o 81 v^o, dont 3 biffés. À cette date on ne remplaça pas la place du mort.

serviteurs et servantes de l'hôpital. En juin 1705, la cour décida que la farine pour les pauvres serait désormais composée pour moitié de froment et pour moitié de seigle ⁽¹⁵¹⁾. La « caterie », suivant l'intention des fondateurs, n'était prévue que pour les pauvres étrangers « passants et repassants » ⁽¹⁵²⁾. Placés devant une situation anormale le 27 novembre 1648, les administrateurs tentèrent de faire intervenir le Conseil de la cité pour ordonner à tous les hôpitaux et maisons pieuses de Liège d'observer les anciennes coutumes consistant à loger et chauffer les pauvres, l'hôpital Saint-Abraham se trouvant devant des frais élevés dus à la surcharge des étrangers démunis de tout et de bourgeois. Ils encombraient les locaux au détriment des malades « gissants et repassants ». Une servante de l'hôpital, remerciée par les dames (6 février 1654) se mit à faire des « bats de fette » ⁽¹⁵³⁾. La malchance la poursuivant dès la première année, elle ne put payer son logis. « Pour l'amour de Dieu, supplia-t-elle, que l'hôpital vienne à mon aide ! ». Elle demandait l'aumône d'un pain et d'une demi-livre de beurre par semaine ⁽¹⁵⁴⁾ ce qui lui fut accordé, jusqu'à nouvelle ordonnance. Les maîtres, particulièrement le maître de garde, pouvaient offrir un peu d'argent à un pauvre de passage, tel le cas qui se présenta en novembre 1728 et en juillet 1733, cette fois pour un aveugle ⁽¹⁵⁵⁾. Les déshérités bénéficiaient, en période de Carême, de miches que distribuait la maison des Pauvres-en-Ile ⁽¹⁵⁶⁾. Une donation en faveur des pauvres était suivie de messes pour le repos de l'âme du donateur ⁽¹⁵⁷⁾. Une personne dite de probité de la paroisse tenait le registre des pauvres, distribuait les aumônes, conformément aux statuts. Maximilien-Henri ordonna au curé d'établir ses comptes selon les recommandations faites lors d'une ordonnance antérieure. Le prince lui défendait, ainsi que ses adhérents, de briguer la voix des paroissiens lorsqu'une vacation se présentait soit

⁽¹⁵¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 145.

⁽¹⁵²⁾ Id., reg. 20, f° 247.

⁽¹⁵³⁾ w ; *feûte*, feutre (DL).

⁽¹⁵⁴⁾ Dit pain septimal.

⁽¹⁵⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 243, 313 v°.

⁽¹⁵⁶⁾ Robert HANKART, *Distribution de grains et de pains par l'hôpital Saint-Michel dit des Pauvres-en-Ile à Liège du XI^e au XVIII^e siècles*. Commission royale belge de folklore, vol. VII, La gastronomie populaire en Wallonie, 1978, p. 158.

⁽¹⁵⁷⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 23, f° 10 v° (1655 - 30 décembre 1696).

à l'hôpital, soit à l'église ou lors d'une décision à prendre pour les affaires de la paroisse ⁽¹⁵⁸⁾.

Misérable conjoncture du temps en ce début de l'an 1695 ! Les débiteurs de rentes furent poursuivis impitoyablement dans la nécessité qu'il y avait d'entretenir les pauvres et de subvenir aux charges ⁽¹⁵⁹⁾. En mars 1710, en raison de la misère régnante, le chanoine Vivegnis, chapelain de l'hôpital, abandonna ses gages aux pauvres, d'un montant de 750 fl. BB., à échoir à la Saint-Jean-Baptiste.

Dans chaque église l'on tenait donc un registre où se trouvait inscrit le nom des pauvres, tel que prévoyait le règlement de l'an 1691, article 31. Le 21 novembre 1716, la cour de l'hôpital requit le pasteur J. Edmond Longdoz ⁽¹⁶⁰⁾ — qui se faisait tirer l'oreille — de mettre à jour ce registre ⁽¹⁶¹⁾. L'ordonnance du prince-évêque, Joseph-Clément de Bavière, en date du 18 octobre 1717, à l'occasion de l'élection prochaine d'un nouveau compteur, rappelait que les paroissiens cités dans le registre aux pauvres n'avaient pas voix élective et que la distribution des aumônes, comme par le passé, se faisait conjointement par le pasteur avec la collaboration des maîtres ⁽¹⁶²⁾. Le curé Longdoz (21 octobre) n'avait pas encore réalisé la mise à jour du registre quoique la distribution des aumônes quêtées dans l'église avait déjà eu lieu ⁽¹⁶³⁾ et qu'elle fût naturellement insuffisante. Pour augmenter le budget prévu en leur faveur, la cour de l'hôpital vendait périodiquement, si les circonstances s'avéraient favorables, du froment et du seigle, entreposés sur les greniers. En avril 1724, elle vendit 10 setiers de froment à 40 patars et 30 setiers de seigle à 30 patars ⁽¹⁶⁴⁾. En décembre 1726, elle distribua 18 setiers de froment nouveau et 18 setiers de seigle vieux ⁽¹⁶⁵⁾. Les distributions périodiques de pain se faisaient sur la base fixée du nombre de pauvres à secourir, tel en avril 1727 dans la proportion de 12 setiers de seigle vieux et de 6 setiers de froment nouveau. Comme on

⁽¹⁵⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 22, f° 36 v° (17 avril 1683), daté de Cologne.

⁽¹⁵⁹⁾ Id., reg. 22, f° 159.

⁽¹⁶⁰⁾ Il fut élu curé de Saint-Jean-Baptiste par les paroissiens le 18 mars 1716 par 198 voix sur 346 votants, à la place de Michel de Haling, décédé.

⁽¹⁶¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 14 v°.

⁽¹⁶²⁾ Id., reg. 24, f° 49 v°.

⁽¹⁶³⁾ Id., reg. 24, f° 33 v°.

⁽¹⁶⁴⁾ Id., reg. 24, f° 177 v°.

⁽¹⁶⁵⁾ Id., reg. 24, f° 227.

le voit le mélange des céréales variait d'une période à l'autre, compte tenu des provisions disponibles ⁽¹⁶⁶⁾. En mars 1728, on délivra au receveur 28 setiers de seigle et 16 setiers de froment nouveau ⁽¹⁶⁷⁾. En 1729 et 1730, pour le pain des pauvres, le receveur libéra, sur ordre des maîtres, 16 setiers de froment et 28 setiers de seigle ainsi qu'en 1733 ⁽¹⁶⁸⁾. En mars 1773, 4 setiers de pois jaunes furent distribués ⁽¹⁶⁹⁾ ainsi qu'en février 1774 comprenant, à cette époque, une distribution égale à répartir entre les pauvres et les pauvres prisonniers, par charité ⁽¹⁷⁰⁾. En février 1777 et en mai 1778, la cour octroya aux pauvres 16 setiers de seigle ⁽¹⁷¹⁾ en raison de leur grande misère. Ceux-ci, nous l'avons vu, n'avaient pas voix élective. Or, pour élire un nouveau compteur (7 mars 1774) ⁽¹⁷²⁾ il se fit que l'un d'eux vota. Une enquête s'ensuivit. La cour visita le quartier de résidence de l'intéressé ; le curé consulta son registre ; il découvrit qu'il y était mentionné, qu'il ne tenait aucun feu principal dans la paroisse mais qu'il habitait une partie de maison de l'échevin de Fooz de Corbion. Ce pauvre n'était donc pas habilité pour donner son suffrage ⁽¹⁷³⁾.

L'insurrection du 18 août 1789 eut comme conséquence de créer quelques remous au sein de l'hôpital Saint-Abraham. Les députés des pauvres cherchèrent à savoir si certains biens de l'établissement n'appartenaient pas aux pauvres. En examinant les registres tant les recès que les charges, ils ne découvrirent rien à ce sujet — du moins à ce moment-là — puis poussant l'enquête plus loin ils voulurent connaître les sources de la fondation de l'hôpital ⁽¹⁷⁴⁾. Pendant la révolution trois députés : Mathieu Delheid, Simon Goffette et Jacques Jos. Ronfosse

⁽¹⁶⁶⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 24, f° 230.

⁽¹⁶⁷⁾ Id., reg. 24, f° 238 v°.

⁽¹⁶⁸⁾ Id., reg. 24, f° 247 v°, 254, 310. Rappelons le legs que fit le prince-évêque G. L. de Berghes le 28 juillet 1742 nommant pour héritiers universels les pauvres de la cité de Liège. Une distribution d'une partie de ce legs fut autorisée en conseil privé du 22 avril 1744. Le pasteur de Saint-Jean-Baptiste proposa comme d'autres de placer 25.000 florins à cet usage. LÉON LAHAYE, *Les paroisses...*, op. cit., tome XLVI, p. 178.

⁽¹⁶⁹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f° 82 v°.

⁽¹⁷⁰⁾ Id., reg. 25, f° 93 v°. La distribution aux pauvres prisonniers se faisait par l'intermédiaire des confraternités existant dans la paroisse.

⁽¹⁷¹⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 25, f° 123, 131 v°.

⁽¹⁷²⁾ Id., Nicolas Mathieu Closon qui recueillit 234 voix sur 306 votants. Id., reg. 25, f° 95.

⁽¹⁷³⁾ Id., reg. 25, f° 101.

⁽¹⁷⁴⁾ Id., reg. 26, f° 75 v°, 76 (15 juillet 1790).

s'emparèrent du registre des pauvres, qu'ils restituèrent décacheté le 18 février 1791. Ces trois hommes, en présence de la cour, le recachetèrent, ainsi qu'un paquet contenant divers papiers, en le scellant du sceau de l'hôpital et d'un autre « représentant une tête de pape ». Ils déclarèrent ne conserver qu'un extrait tiré des registres de la cure de Saint-Jean-Baptiste et la liste des distributions contenant le capital de la rente dûe par les chapelains et qui s'élevait à 1365 frs 6 sous 3 liards, y compris la raete du temps. Les députés promirent de remettre ces pièces dans les trois jours, sous pli cacheté à l'hôpital ⁽¹⁷⁵⁾. Ils attendirent la mi-avril pour les restituer à la cour, assemblée en partie, pour la circonstance. Comme deux députés n'obtempéraient pas à la convocation qui leur avait été remise, l'examen des papiers cachetés fut remis à une date ultérieure ⁽¹⁷⁶⁾.

Il semble que les précautions prises à ce sujet répondent sans doute à la question que se pose l'historienne sur l'absence de liste de mendiants dans les archives ⁽¹⁷⁷⁾. En réalité les pauvres disposaient d'une rente, sans doute tirée du capital provenant du legs de G. L. de Berghes que le pasteur Paul Stockis avait placé à l'époque, probablement à Jupille. En effet, quelques mois auparavant (24 août 1790), les administrateurs décidaient de prendre à intérêt 12.000 florins pour rédimmer la moitié du capital de 24.000 florins dû par la communauté de Jupille aux pauvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Ensuite « s'étant abouchée avec les bourgmestres et Conseil de la maison commune touchant la rédemption à faire de l'autre moitié de la rente appartenant aux pauvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste est d'avis, attendu les circonstances, d'acquérir par rédemption le résidu de cette rente mais n'ayant pas l'argent en caisse elle donne pouvoir au compteur de mettre l'information sur la gazette pour tacher de procurer la somme à concurrence de 12.000 francs » (6 septembre 1790) ⁽¹⁷⁸⁾.

L'hôpital perdit sa véritable raison d'être, celle d'accueillir les passants étrangers, malades et pauvres dans son institution. Elle accueillit

⁽¹⁷⁵⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 26, f° 78.

⁽¹⁷⁶⁾ Id., reg. 26, f° 79.

⁽¹⁷⁷⁾ Nicole HAESSENNE-PEREMAN, *Mendicité et répression dans la Principauté de Liège à la fin de l'ancien régime*, Le Vieux-Liège, n° 209, 1980, p. 499.

⁽¹⁷⁸⁾ A.E.L. Hôpital Saint-Abraham, reg. 26, f° 76.

les mendiants (¹⁷⁹) jusque là hospitalisés dans l'ancienne maison de la Providence, rue des Carmes. L'institution fut gérée par une sœur hospitalière, directrice, par onze novices et un chapelain. Le nombre des mendiants à cette époque était en 1810 de 121 personnes, en 1821, de 82 personnes (¹⁸⁰).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Introduction</i>	69
Chapitre I : <i>Les origines de l'hôpital</i>	71-74
Chapitre II : <i>L'immeuble</i>	75-89
Chapitre III : <i>L'administration de l'hôpital. Les électeurs : oppositions partisans</i>	89-116
Chapitre IV : <i>Le personnel hospitalier</i>	116-136
Chapitre V : <i>Buts philanthropiques de l'établissement</i> .	137-173

(¹⁷⁹) J. L. LAMBERT, *Le dépôt de mendicité St-Abraham, en Féronstrée (1802-1828)*, La Vie Wallonne, tome 43, n° 327, 1969.

(¹⁸⁰) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome III, p. 26, 2^e col.

LE PORTRAIT DIT DU CONSEILLER DE HAXHE (1) RECTIFICATION D'IDENTIFICATION

par Thierry de la HAYE

Le Musée d'Ansembourg conserve une toile de 0,94 m × 0,75 m datée de 1625, attribuée à l'école de Gérard Douffet, et représentant un personnage masculin.

L'examen de ce portrait amène les constatations suivantes :

1. Le personnage, vêtu à la mode du premier quart du XVII^e siècle, pose la main sur une lettre dont le texte se lit :
« A Monsieur
Monsieur de Haxhe Conseiller
de Sa Majesté et Receveur
générale de ses domaines
de la Salle et bois de Nippe etc »
2. Dans le coin supérieur gauche du tableau se trouvent des armes qui se blasonnent : « d'argent à la fasce vivrée de gueules accompagnée de trois hures de sanglier de sable ». Ces armes occupent une surface circulaire, sorte de macaron, qui, manifestement, n'a pas été nettoyée alors que le reste du tableau a été nettoyé à outrance au point que la toile transparait dans la couleur noire de l'habit du personnage. On peut donc penser que ces armes sont bien les siennes.
3. Sous ces armes on relève l'inscription « Aetatis 75 a » . La fiche d'identification détenue par le Musée Curtius, attribue ce tableau à l'École de Gérard Douffet et le date de 1625. Par conséquent, le personnage est né en 1550 (2). Ces observations ne se concilient pas

(1) Joseph PHILIPPE, *Catalogue des peintres de l'école liégeoise XV^e-XIX^e siècles*, Liège, 1955, n° 19, p. 19-20, pl. 3. *Inventaire des portraits identifiés au Musée d'Ansembourg, à Liège*, in *Intermédiaire des généalogistes*, 1969, p. 2.

(2) Dans une aimable communication du 3 mai 1982, M. Pierre-Yves Kairis, auteur d'un mémoire de fin d'études sur Gérard Douffet, nous écrit à propos du portrait dit du Conseiller de Haxhe : « En dehors de la lettre et du visage, ce tableau est presque la copie — médiocre — d'un *Portrait d'homme de condition*



du flamand Caspar de Grayer. Ce dernier tableau, daté de 1618, fut vendu chez Sotheby le 8 avril 1970. La localisation actuelle est inconnue. Notons encore que ce portrait porte un blason qui n'a pas été identifié par M. Hans VIEGHE (*Caspar de Grayer, sa vie et ses œuvres*, Bruxelles, 1972, t. 1, p. 248-249 et t. 2, pl. 223) ». Cette communication n'est pas incompatible avec la datation de 1625.

avec les éléments connus de la généalogie de la famille « de Haxhe » ou « de la Haxhe » ni avec les armes de cette famille.

4. On ne voit pas un personnage de la famille de Haxhe ou de la Haxhe qui dans le premier quart du XVII^e siècle aurait été conseiller d'un souverain. Certes, on trouve Gérard de Haxhe époux d'Anne de Haeck qui fut conseiller des États puis bourgmestre de Liège en 1636. Gérard de Haxhe est mort en 1650. Si l'on en fait l'homme du portrait on doit admettre qu'il est mort centenaire, chose hautement douteuse pour un homme de l'époque (LOYENS-ABRY, *Recueil héraldique des Bourgmestres...*, p. 397 et s. — P. HANQUET, *Les Haeck*, p. 48).

On peut ajouter qu'être conseiller des États n'est pas être « conseiller de Sa Majesté ».

5. Les armes décrites au n^o 2 ne sont nullement des armes Haxhe. Sans entrer dans un exposé complet de l'héraldique de cette famille, on peut dire que ses armes n'ont jamais comporté de fasce vivrée ni de hure de sanglier.

Par contre, Bertrand de la Haxhe, commissaire de la Cité, mort en 1640, portait les armes pleines de sa famille : « de gueules à la haxhe d'or » (G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, n^o 1929 — Chev. de LIMBOURG, *Armorial liégeois*, t. I, p. 247). Sa tombe existe toujours dans le mur de droite de l'église Sainte-Walburge. Ces armes y sont reproduites. Gérard de Haxhe, Bourgmestre en 1636, décédé en 1650 portait : « Écartelé : aux 1 et 4 d'argent à l'aigle double éployée de sable ; aux 2 et 3 d'argent à sept losanges d'azur mises 3, 3 et 1 ; sur le tout de sinople à la haxhe d'or. Cimier : la haxhe d'or » (Chev. de LIMBOURG, *op. cit.*, p. 397 ; LOYENS-ABRY, *op. cit.*, p. 397, donne une représentation de ces armes par le système des hachures).

Bertholet de la Haxhe, bourgmestre en 1650, portait : « Écartelé : aux 1 et 4 de gueules à la haxhe, ou barrière, d'or ; aux 2 et 3 d'azur au lion d'argent. Cimier : la haxhe » (Chev. de LIMBOURG, *op. cit.*, p. 247 ; LOYENS-ABRY, *op. cit.*, p. 420, donne une représentation de ces armes selon le système des hachures).

Bref, les armes peintes sur le tableau ne sont pas celles des HAXHE. Par conséquent, pour ces motifs et ceux donnés au n^o 4, le personnage n'appartient pas à la famille de la Haxhe *sive* de Haxhe.

Qui est le personnage représenté sur le tableau ?

La réponse est facile !

6. Les armes « d'argent à la fasce vivrée de gueules accompagnées de trois hures de sanglier de sable » appartiennent à la famille de Haze, localisée dans les Flandres (Comte Théodore de RENESSE, *Dictionnaire des figures héraldiques*, p. 44; J. B. RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, v^o HAZE (de); V. ROLLAND, *Planches de l'Armorial général de J. B. Rietstap*, t. III, pl. CLXIV, Éd. 1909, Institut héraldique, Paris).

On tient à signaler que le comte Théodore de Renesse, parmi les milliers d'armoiries publiées par Rietstap, ne signale que les seules armes de Haze comme associant une fasce vivrée et des hures de sanglier.

Donc le personnage appartient à la famille de Haze.

7. AZEVEDO dans son ouvrage *La généalogie de la famille Colonna* nous enseigne l'existence de « Messire Jean de Haze, conseiller et receveur général de Cassel et du Bois-de-Niepe, l'an 1607 qui épousa Marie Baert, ... » (p. 254, litt. C).

Niepe est une commune du Nord, arrondissement de Dunkerke.

8. Conclusions : le vêtement, les armes, la titulature, l'époque du tableau conduisent à identifier Jean de Haze comme étant la personne figurant sur le tableau conservé au Musée d'Ansembourg. Nous proposons de l'appeler désormais portrait du conseiller et receveur général de Haze.

Nos remerciements vont à Monsieur René Wattiez qui nous a mis sur la piste de la famille de Haze, au Baron de Ruzette qui nous a communiqué le texte de l'ouvrage d'Azevedo. Sans eux la présente note n'aurait pas été écrite.

HYPOTHÈSES HÉRALDIQUES SUR UN TABLEAU LIÉGEOIS DU XVII^e SIÈCLE

par Paul-Charles CRETON

M. Joseph Philippe, notre Conservateur honoraire, étudia dans son ouvrage sur la Cathédrale Saint-Lambert (éd. Whale, 1979) un tableau du XVII^e s., figurant dans les salons du Gouvernement Provincial de Liège, et censé représenter la ré-érection du Perron en 1477. Son attention avait été attirée par différentes armoiries, les unes aisément reconnaissables comme armes de Métiers, d'autres apparaissant comme des armes familiales. Je ne suis parvenu à identifier que certaines d'entre elles. Sur une estrade, face à un échafaudage à l'aide duquel on rétablit le Perron, est assis le Prince-Évêque, et à sa gauche se dresse un seigneur qui tend les bras vers le Perron. C'est le Sire Guillaume de

LÉGENDE

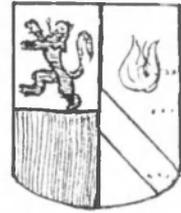
- le n° 1 est l'écu du tableau ;
- le n° 2 est celui de Philipkin dit Leclercqz (Abry) ou Leclercq de Péville (La Torre) ;
- le n° 3 est celui de Warnotte, dans Abry-Poswick ;
- le n° 4 est Warnotte (Abry), Gilmar, Josselet, Lavallée (V^o La Torre) et Du Pont (Ophoven) ;
- le n° 5 est Belleflamme pour Ophoven, et Gilmar, Josselet, Thonus, Laval (Abry-Poswick) ;
- le n° 6 est Résimont ;
- le n° 7 est Belleflamme (d'après de Crassier) ;
- le n° 8 est le Com(missai)re Warnotte (Ophoven) et avec variante du 1^{er} oiseau, de gueules, dans La Torre, et Abry (Recueil des Commissaires) ;
- le n° 9 est Grégoire Warnotte, chanoine impérial, cousin sous-germain et parrain, le 19.VII.1663 d'une fille du couple Jean Warnotte-Marie Philippi, grands-parents du Commissaire ci-contre n° 8 ;
- le n° 10 est Chaumont (armorial franchimontois [Ophoven]). La bande d'argent sur or n'étant pas orthodoxe héraldiquement, on pourrait supposer une négligence chez le rédacteur de cet armorial.



1



2



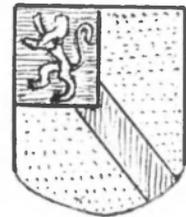
3



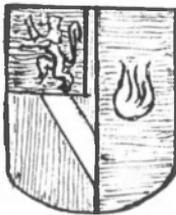
4



5



6



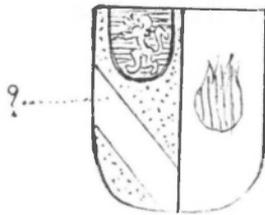
7



8



9



10

Momale, chevalier, bourgmestre en 1477 ; par dessus le fourreau de son épée se montre son blason, d'hermine à deux fasces de gueules.

Le personnage placé à la droite du Prince porte un blason presque entièrement masqué par ce dernier : ce qui apparaît montre qu'il s'agit de l'autre bourgmestre, Guillaume de Warfusée, chevalier.

Au premier plan, se trouve un groupe de cavaliers. Pour tenter une identification, il faut reprendre Abry, « Recueil héraldique des Seigneurs Bourgmestres », à la page 188 : « On députa pour ce sujet le maître Hawéal, les Boveries, les Moreau de Litrengé, les Belles-Flammes, les Tulcaprons et plusieurs autres », etc. Je n'ai pu retrouver ni les Moreau de Litrengé, ni les Tulcaprons, mais le cavalier au cheval sombre semble porter le blason Boverie. Quant au cavalier mis bien en évidence sur un cheval blanc, il doit être un Belleflamme. Il porte un écu d'argent à la bande de gueules, senestrée en chef d'une flamme de même ; au franc-quartier d'argent au lion de sable. C'est là, dans ce franc-quartier que gît la pierre d'achoppement.

J'ai pu repérer neuf familles portant des armes similaires et parfois totalement identiques. Pour cinq d'entre elles, leur nom n'est qu'un prénom, ce qui permet de penser à une origine commune : Gilmar, Josselet, Philipkin, Thonus, Warnotte ; s'y ajoutent Belleflamme, Laval, alias Lavallée, Du Pont et Chaumont. Selon que l'on se réfère à Abry, Abry-Poswick, Ophoven-de Limbourg ou La Torre, les couleurs varient peu et les pièces restent les mêmes. Dans cinq cas, le premier parti est aux armes de Résimont. Les armes les plus proches de celles du tableau sont celles de Philipkin dit Leclercq de Péville, mais avec des modifications de couleurs du franc-quartier, et de position de la flamme. Les croquis ci-avant constituent une synthèse de cet imbroglio.

Notons en passant que Péville est un lieu-dit proche de Belleflamme, où étaient établis les Warnotte.

Abry étant apparenté aux Warnotte-Belleflamme (cfr de Limbourg, les armoriaux liégeois, V^o Warnotte), il serait intéressant de savoir s'il n'est pas l'auteur ou l'inspirateur du tableau, ce qui expliquerait la mise en évidence du cavalier aux armes présumées Belleflamme, plutôt que, par exemple, le maître Hawéal.

IN MEMORIAM

Jean THILL

L'abbé Jean Thill est décédé inopinément et paisiblement à Gomzé-Andoumont le 31 mai 1984. Il avait exercé la charge de vice-président, puis de président de l'Institut Archéologique Liégeois du 1^{er} janvier 1973 au 31 décembre 1976.

Il était né à Vivegnis le 3 juillet 1915. Il devait à ses origines banlieusardes une fort bonne connaissance du wallon ; comme tous les Liégeois de sa génération, élevé au contact du peuple des campagnes et des banlieues, il parlait un dialecte d'une grande correction, exempt de solécismes et de vulgarité.

Il avait été ordonné prêtre à Liège le 15 juillet 1945, et semblait alors destiné à une modeste carrière ecclésiastique. Il fut en effet successivement vicaire à Seraing en 1945, à Antheit en 1948, à Verviers en 1950. En 1953, il prit en charge la cure de Lantremange, tout en assumant l'enseignement de l'histoire dans un établissement scolaire de Warremme. Transféré à Ombret en 1963, il était admis à l'éméritat en 1980 ; jusqu'à sa mort, pourtant, il assura le ministère paroissial dans la petite chapelle du hameau des Forges.

Jeune séminariste, il prenait parfois ses vacances dans le pays de Verviers, et il parcourait volontiers les landes et les forêts du haut pays. Est-ce au cours de ces promenades qu'est née sa vocation d'historien ? Toujours est-il qu'il publia en 1956 une étude sur l'histoire de la Vèkée ; il y faisait justice d'une hypothèse formulée au siècle dernier, en démontrant de manière définitive que la Vèkée n'était pas, n'avait jamais été une voie romaine. C'est à Lantremange pourtant que Jean Thill fit s'épanouir son goût pour le passé. Il entreprit la rédaction d'une monumentale histoire du village dont il était le curé, et de la localité voisine, Oleye. Ce grand travail occupa ses loisirs jusqu'à sa mise à la retraite ; une partie en a été publiée dans le Bulletin de l'Institut. Notre bureau n'avait cependant pas attendu l'achèvement de cette étude pour reconnaître à l'abbé Thill les qualités qu'il attend de ses présidents. Jean Thill s'est en effet acquitté de sa tâche présidentielle avec une discrétion souriante dont beaucoup parmi nous ne se souviennent pas sans émotion.

G. HANSOTTE

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1983

Les activités de l'I.A.L. se poursuivent malgré les difficultés du temps. La stabilité du nombre des membres s'affirme, les publications paraissent. Des activités nouvelles se développent : des séminaires ont été organisés sur des sujets bien définis et ont remporté un vif succès. Les prix Jean Larbalette destinés à récompenser de jeunes chercheurs archéologues, historiens, historiens de l'Art ont été attribués et le Bureau se plaît à reconnaître l'excellente qualité de l'ensemble des travaux présentés.

La collaboration entre le Bureau et la direction et le personnel des Musées s'est poursuivie dans la tradition et l'efficacité.

J. PIEYNS

**MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE
ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE**

RAPPORT DU CONSERVATEUR - ANNÉE 1983

1. Fréquentation des Musées

Pour l'ensemble des trois musées : Curtius, Verre et Ansembourg :
31.231 visiteurs.

- Musées Curtius et du Verre (même ticket d'entrée) : 20.748 dont :
 - entrées payantes : 5.586 ;
 - entrées gratuites : 15.162.
- Musée d'Ansembourg : 10.483 dont :
 - entrées payantes : 2.199 ;
 - entrées gratuites : 8.284.

Soit une moyenne de 600 visiteurs par semaine.

2. Accroissement des collections

A. Musées Curtius et d'Ansembourg

- Matrice de sceau liégeois du XV^e siècle (Inv. : 83/51) (fig. 1).
- Christ en croix au poinçon de Tongres (Inv. : 83/52) (fig. 2).
- L'importante collection de préhistoire, donnée au Musée par M. Jacques Thisse de Liège a été cataloguée sur fiches durant cet exercice, elle sera enregistrée en 1984.

B. Musée du Verre

- 3 abat-jour et 2 verres à pied (fin 19^e, début 20^e s.), don de M^{me} Yvonne Langen (Inv. : 83/2-7).
- Flûte datée 1917 et 2 verres à alcool espagnols (20^e s.), don de M. et M^{me} A. Quitin (Inv. 83/8-9).



Fig. 1. — Matrice de sceau liégeois du XV^e siècle (83/51).

— Essais en cristal par L. Leloup (technique du verre romain), moule en fer de la verrerie Michotte de Manage (20^e s.), don de M. L. Leloup (Inv. : 83/11-12).

— Verre à pied par Marcel Michot, atelier L. Leloup, Seraing, 1982, don de M. L. Leloup (Inv. 83/14).

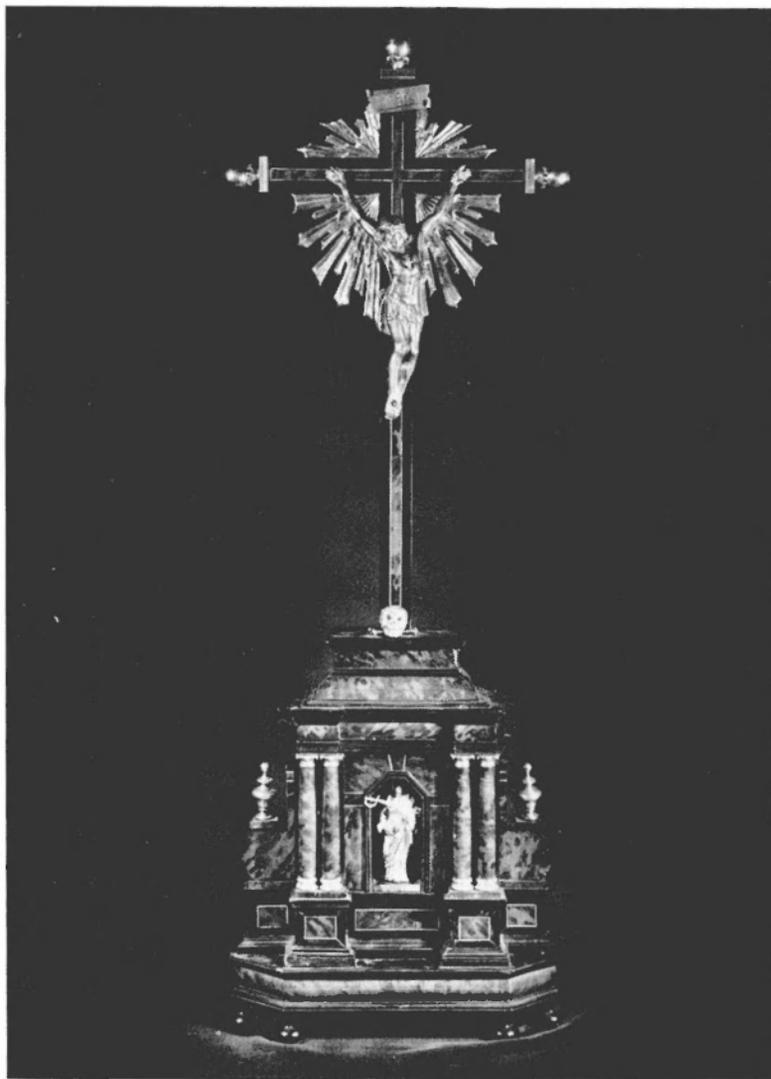


Fig. 2. — Christ en croix au poinçon de Tongres (83/52).

-- Plaquette de porte et disque en cristal polychromé par L. Leloup, don de l'auteur (Inv. : 83/13 et 34).

— Burette d'église, 2 verres à pied, coupe des Verreries de Braine-le-Comte (20^e s.), don de M. L. Leloup (Inv. : 83/15-17).

- Vase « à la rose d'Irìbe », Scailmont, vers 1930 (Inv. : 83/18).
- Vase vert signé Catteau, Scailmont, vers 1930 (Inv. : 83/19).
- Vase « Luxval », vers 1925 (Inv. : 83/20).
- Buste de femme, France, avant 1940 (Inv. : 83/21).

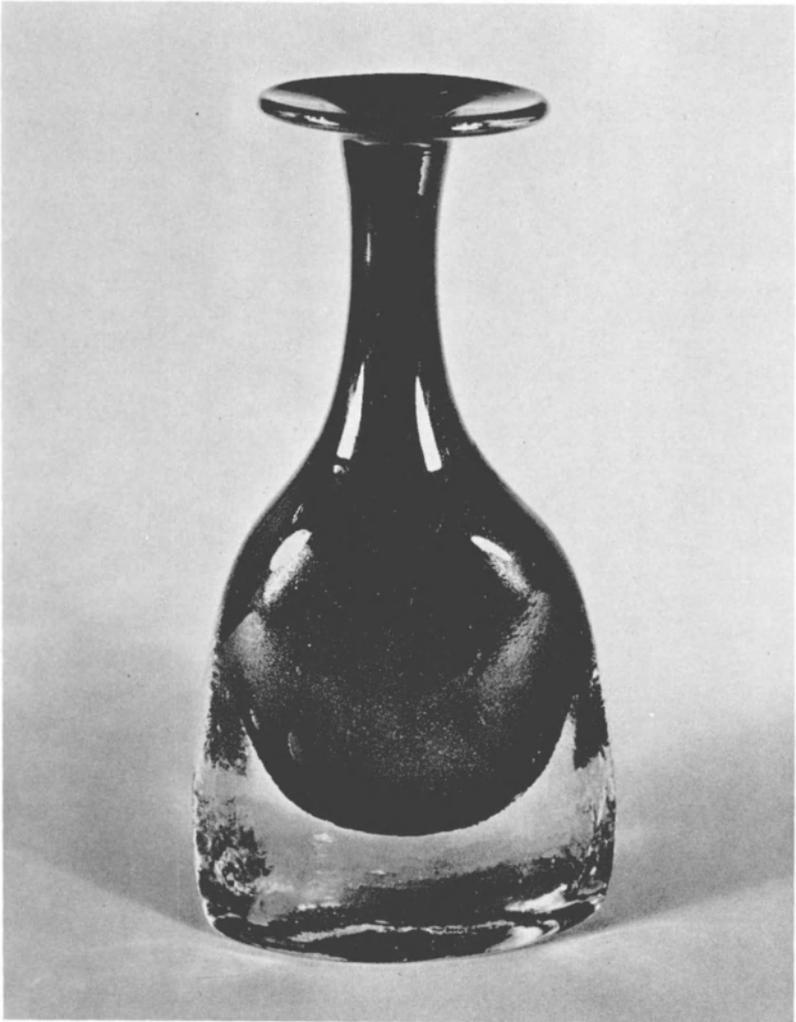


Fig. 3. — Vase signé par Michèle Luzoro, Biot, France, vers 1980 (83/39).

- Vase vert signé « Fiedorowicz », Verreries « Staszic », Pologne, 1982, don de l'auteur (Inv. : 83/22).
- 2 vases des époux Drost, Verrerie de Zabcowice, Pologne, 1982, don des auteurs (Inv. : 83/23-24).
- Verrerie d'Avroy : dessin signé Henri Anspach, daté 1915 (Inv. : 83/25).
- 13 verres à boire du Val-Saint-Lambert, fin 19^e siècle, début 20^e siècle, don de M^{me} Renée Micha (Inv. : 83/28^ae).
- Coupe octogonale moulée, création Charles Graffart, Val-Saint-Lambert, vers 1933 (Inv. 83/29).
- 3 verres à boire, œuvre de Georges Lempereur, aux Cristalleries de Baccarat, don de l'auteur (Inv. : 83/30-32).
- Couvercle de bonbonnière du Val-Saint-Lambert, vers 1935, don de M. G. Tercaefs (Inv. : 83/33).
- « Troglodytes » : verre plat gravé à la roue par Émile Mauhin, Liège, daté 1980, don de l'auteur (Inv. : 83/35).
- 3 vases biconiques, signés par W. Sawczuk, Pologne, 20^e s. (Inv. : 83/36-38).
- Vase signé par Michèle Luzoro, Biot, France, vers 1980, don de la Galerie Promenade (Inv. : 83/39) (fig. 3).
- Verre « trembleur », œuvre de Georges Lempereur, au Val-Saint-Lambert (20^e s.) ; diplôme de « meilleur ouvrier de France » décerné à M. G. Lempereur en 1938 ; médaille de « l'enseignement technique aux meilleurs ouvriers de France » remise à M. G. Lempereur, 1932. Don de M. G. Lempereur (Inv. : 83/43-45).
- Vase « girofla » en demi-cristal moulé, Val-Saint-Lambert, vers 1933 (Inv. : 83/46).
- Service à liqueurs (flacon et 4 verres), Boom Kristalfabriek, vers 1930 (Inv. 83/47).
- Document d'archives intéressant le Val-Saint-Lambert (époque hollandaise), don de la Baronne H. Moreau de Melen (Inv. : 83/48).
- Luminaire en forme de vasque, dessiné en 1937 par l'Architecte Dedoyard, don de la Société Générale de Banque, siège de Liège (Inv. : 83/49).
- « Verrerie forestière » : xylogravure réalisée par Charles Conrad (Belgique, 20^e s.), d'après une miniature médiévale, don de la Société Générale de Banque, siège de Bruxelles (Inv. : 83/50) (fig. 4).



Fig. 4. — « Verrerie forestière » : xylogravure réalisée par Charles Conrad (Belgique, 20^e s.), d'après une miniature médiévale (83/50).

3. Travaux d'ordre muséographique

— Début d'une refonte complète de l'organisation des réserves des Musées Curtius et d'Ansembourg. Installation de 20 vitrines de réserve dans les greniers du Musée Curtius.

— À la suite du tremblement de terre du 8 novembre, où 65 pièces, des verres pour l'essentiel, ont été brisées, une nouvelle présentation des collections du Musée du Verre a été mise à l'étude. Un trop grand nombre de pièces concentrées dans les vitrines s'est révélé un facteur important de risques.

— Un relevé complet (avec photographies) des dégâts provoqués par le séisme a été réalisé et transmis aux autorités de tutelle.

4. Travaux dans les bâtiments

— Aménagement du bâtiment sis au 10, quai de Maestricht, pour l'installation, en 1984, de l'administration du Musée du Verre.

— Poursuite des travaux de restauration de la Maison Brahy, en Feronstrée, destinée à recevoir les collections de Préhistoire.

— Le service d'architecture a procédé à un relevé complet des dégâts (essentiellement des fissures), occasionnés par le séisme du 8 novembre, dans les 3 musées en vue de leur réparation.

5. Activités scientifiques

A. Service éducatif et manifestations

— Les visites guidées des mercredis et jeudis soirs ont été ramenées à 3 par mois, en raison de la situation financière.

Remercions à cette occasion M^{mes}, M^{lles} et MM. Degbomont, Philippe, Gob, Folville, Hoffsummer, Laffineur-Crepin, Rouselle, Lensen, Renard, Duchesne, Engen, Beguin.

— Organisation de visites guidées pour groupes avec la participation d'étudiants et de jeunes diplômés.

— Organisation du Congrès de Nancy par les soins de M. Joseph Philippe, Président de l'A.I.H.V., avec le concours efficace de M. Jean Beguin et M^{lle} Monique Merland.

— Édition du 9^e Bulletin de l'Association Internationale pour l'Histoire de Verre, consacré aux collections de verre conservées en Italie, par les soins de M. Jean Beguin, sous la direction de M. Joseph Philippe.

B. *Bibliothèque et archives photographiques*

— Bibliothèque des périodiques.

Fin du déménagement avec intégration du fonds de l'I.A.L.

Réalisation d'un fichier complet.

Ouverture de cette bibliothèque aux chercheurs.

— Poursuite et rationalisation des échanges du fonds Ville.

— Reprise et régularisation des échanges (avec une trentaine d'institutions) pour compte du fonds de l'I.A.L.

— Enrichissement, par voie d'achats et de dons, des fonds de la Ville et de l'I.A.L. Ce dernier a mis à la disposition de la bibliothèque un crédit de 50.000 francs.

— Reliure et restauration des ouvrages de valeur les plus souvent consultés (120 volumes, frais pris en charge par l'I.A.L.).

C. *Travaux de recherches dans les collections*

M. Marc Bar, Président du Cercle d'Études Numismatiques : Drachme de Marseille de la collection Alexandre.

Dr. Eva Bonis, Directrice du Mayar Nemzeti Muzeum de Budapest : Objets belgo-romains en fer et en bronze des sites d'Angleur, Avennes, Fouron-le-Comte, Bois-Borsu et Vervoz.

M. J. P. Caspar, F.N.R.S. : Étude des matières premières des documents lithiques provenant du site de la place Saint-Lambert, à Liège.

Prof. P. Colman, Université de Liège : Évangélaire de Notger.

Prof. H. Danthine, Université de Liège : Séminaire de Préhistoire ; Outillage osseux de la place Saint-Lambert et documents relatifs aux fouilles de 1907.

M^{lle} F. Huygen, Musée Boymans van Beuningen ; Problèmes de présentation des collections et organisations des réserves du Musée du Verre.

Prof. F. Jongmans, Université de Liège, Institut de Mathématiques : Portrait autrefois identifié à Descartes et documents relatifs à la famille

de Sluse en préparation des manifestations du 3^e centenaire, de la mort du célèbre mathématicien.

M^{me} M. Josse, Conservateur adjoint du Musée de l'Art Wallon : La verrerie des années 30 à Liège.

M^{me} Kaisa Koivisto, Conservateur du Suomen Lasimuseo : Verres finlandais et rapport avec la production du Val Saint-Lambert.

M. A. Lemeunier, Conservateur du M.A.R.A.M. : Documents d'art mosan conservés au Musée Curtius.

M. Michel Mariën, Collaborateur des M.R.A.H. : Grès de Raeren et de Bouffioulx.

M. P. Ritsema van Eck, Conservateur au Rijksmuseum d'Amsterdam : Verres hollandais du XVII^e siècle.

M^{lle} Renée Rousselle, Aspirant F.N.R.S. : Doctorat sur le néolithique ancien dans nos régions (prof. M. Otte).

M. Alain Roy, Maître assistant à l'Université de Strasbourg : Préparation d'un doctorat sur le peintre G. de Lairesse (peinture du Musée d'Ansembourg et dessins du Musée Curtius).

Dr. J. Sprenger, Conservateur Honoraire du Bonnefanten Museum à Maastricht : Monnaies limbourgeoises et liégeoises.

M. Fl. Ulrix, Maître de conférences à l'Université de Liège : Métrologie des documents lapidaires de la Cathédrale Saint-Lambert.

M. Angenot, Historien : L'histoire de la pharmacie au pays de Liège.

M. Marc Bouchat, Licencié H.A.A. : Les calendriers de chanoines de la cathédrale Saint-Lambert et index du fonds Bourgault.

M^{me} Cabodi : Étude du matériel lithique du site de Spy en roches autre que le silex.

M^{lle} A. Dessaintes, Licenciée en H.A.A., Collaboratrice scientifique au Crédit Communal de Belgique : Le service de table à travers les âges.

M. J. P. Lensen, Archéologue municipal de Visé : Documents archéologiques provenant de Visé et sa région.

M. Dominique Arnould, Étudiant en Bibliothéconomie : Bibliographie de la céramique produite en Belgique.

M^{lles} J. Brouwers, I. Brasseur, N. Zeimes et M. S. Porignon, Étudiants, Université de Liège : Préparation de leçons de licence sur l'architecture et le mobilier des Musées Curtius et d'Ansembourg (Prof. Colman).

M^{lle} Joëlle Heuze, Étudiante, Université de Liège : Mémoire de licence sur « Les Dukers famille d'artistes liégeois » (Prof. Colman).

M^{lle} M. Kinet, Étudiante, Université de Liège : Monographie sur Charles Graffart. Mémoire de licence (Prof. Colman).

M. Marc Mahée, Étudiant, U.C.L. : Mémoire sur les Béguinages de Wallonie.

M. Pierre Paquet, Étudiant, Université de Liège : Documents relatifs à l'église Saint-Jacques. Mémoire de licence (Prof. Colman).

M^{lle} Claire Parmentier, Étudiante en Bibliothéconomie : Iconographie de Charleroi dans les collections liégeoises.

M^{lle} Lydia Simon, Étudiante, Université de Liège : Architecture du Musée Curtius dans le cadre d'un mémoire de Licence (Prof. Colman).

M^{lle} Camille Van Malcotte de Kessel, Etudiante, Université de Liège : Mémoire de licence sur le costume féminin au pays de Liège au XVIII^e siècle (Prof. Colman).

D. *Prêts aux expositions*

— « Van Graan tot Brood », Tongeren, Provinciaal Gallo-Romeins Museum, du 5/10/82 au 31/1/83.

— « Salon Vert 1983 », Liège, Halles des Foires, du 5/2/83 au 13/2/83.

— « 100 ans d'Art verrier en Europe. De l'Art Nouveau à l'Art Actuel », Bruxelles, Société Générale de Banque, du 24/3/83 au 20/5/83 et Luxembourg, Banque Générale du Luxembourg, du 2/6/83 au 8/7/83.

— « Louis Leloup », Nancy, Musée des Beaux-Arts, du 25/5/83 au 25/6/83.

— « Bieren en Pintelieren », Bokrijk (Genk), Openluchtmuseum, du 25/6/83 au 25/9/83.

— « Un siècle de Franc-Maçonnerie dans nos régions, 1740-1840 », Bruxelles, Galerie de la C.G.E.R., du 27/5/83 au 31/7/83.

— « La Province au Service des Jeunes », Liège, Galerie provinciale, du 27/6/83 au 15/7/83.

— « La donation Brabant-Veckmans », Liège, Musée de l'Art Wallon, du 22/9/83 au 31/10/83.

— « Quartier Saint-Gilles, hier et aujourd'hui », Liège, Centre récréatif St-Gilles, 22-23/10/83.

— « Liège dans les années 30 », Liège, Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, Direction régionale Liège-Luxembourg, du 16/12/83 au 3/2/84.

— « Le calendrier des Tréfonciers de la Cathédrale Saint-Lambert », Liège, Musée d'Art Religieux, du 22/12/83 au 15/2/84.

6. Personnel et collaborateurs

Personnel

— M. Joseph Philippe, Directeur des Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs de la Ville de Liège, a été admis au bénéfice de la retraite en date du 1^{er} septembre 1983.

— Le soussigné a été désigné par le Collège afin d'assurer la charge de conservateur. Il a été confirmé dans cette fonction par le bureau de l'I.A.L.

Missions du Personnel

— M. Joseph Philippe et M^{lle} Monique Merland ont participé au 9^e Congrès de l'Association Internationale pour l'Histoire du Verre à Nancy.

— M^{me} Marie-Claire Gueury a participé au Congrès de la Société française d'études de la céramique antique en Gaule, à Rennes.

— M^{me} Marie-Claire Gueury et M. Luc Engen ont représenté le Musée Curtius au Congrès d'Archéologie nationale à Vieuxville et aux groupes de contact Préhistoire du F.N.R.S. à Liège et à Louvain.

Collaborateurs

— M. Michel Vanderhoeven, Conservateur du Gallo-Romeins Museum (Tongerren) a poursuivi son étude sur le site de Vervoz avec la collaboration de M^{me} Gueury.

— M. André Gob a participé au classement de la collection de Préhistoire cédée par M. Jacques Thisse.

— Remercions également, M. Jacques Annez de Taboada, pour sa collaboration en tant que Trésorier de l'I.A.L. et de l'A.I.H.V.

Luc ENGEN
avec la collaboration de
Marie-Claire GUEURY
et de
Jean BEGUIN

TABLEAU DU BUREAU
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIEGE

VICE-PRESIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIEGE

L'ECHEVIN DES MUSEES DE LA VILLE DE LIEGE

Bureau de la Société pour les années 1985-1986

Président : M. Jean KELECOM
Vice-Président : M. Charles DELRÉE
Secrétaire : M. Jean PIEYNS
Conservateur : M. Luc ENGEN
Bibliothécaire : M^{me} GUEURY
Trésorier : M. Jacques ANNEZ de TABOADA
Secrétaire adjoint : M. Pierre Yves KAIRIS
Trésorier adjoint : M. Patrick HOFFSUMMER
Conservateurs adjoints : MM. Pierre BAAR
Léon DEWEZ
Hubert FRERE
Richard FORGEUR
Jean BEGUIN
Fernand ROBERT

Conseil

MM. Julien VENTER, Florent ULRIX, Etienne HELIN, Georges HANSOTTE.
M^{me} Marguerite ULRIX-CLOSSET.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

- AANGENOT (Jean-François), auteur, p. 120 n. 19bis.
- ABRY (Louis), héraut d'armes, p. 180; armorial et recueil héraldique d', p. 178, 180.
- AISEAU-PRESLES (prov. Hainaut, ar. Charleroi), commune rattachée à, voir PRESLES.
- ALBERGATI (Antoine), évêque vigilarium, nonce apostolique pour l'élection des ministres du culte, p. 95, 95 n. 21, 96, 97.
- ALEXANDRE, collection, au musée Curtius, p. 190.
- ALLEMAGNE, bracelets découverts en, p. 16.
- ALLEUR, (commune d'Ans), p. 98.
- ALZEY (Allemagne), poterie d', p. 57.
- AMBERIEU-EN-BUGEY (France, Ain), originaire de, voir ROCHON.
- AMIENS (France, Somme), bracelets découverts à, p. 16.
- ANDRE, prêtre de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 73.
- ANDRIER (Madeleine), religieuse, dame gouvernante de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 132.
- ANGE, hôtel de l', à Hal, p. 153.
- ANGLEUR (commune de Liège), objets belgo-romains provenant d', p. 190.
- ANRAET (J. B.), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 97.
- ANRAET (N...), chirurgien, p. 123 n. 40.
- ANS (prov. et ar. Liège), commune rattachée à, voir ALLEUR.
- ANSEMBOURG, musée d', à Liège, p. 174, 177, 183, 189; architecture du musée d', p. 190; donateur du musée d', voir THISSE; mobilier du musée d', p. 191; tableau de Gérard Lairesse conservé au musée d', p. 191.
- ANSPACH (Henri), graveur sur verre, p. 187.
- ANTHEIT (commune de Wanze), p. 181; vicaire de, voir THILL.
- ANTIQUITÉS NATIONALES, musée des, à Paris, p. 20.
- ANTOINE (A.), photographe, p. 20.
- ANTWERPEN, voir ANVERS.
- ANVERS (ch.-l. prov. et ar.), ouvrage imprimé à, p. 149-150.
- ARCHITECTURE, musée de l', à Liège, p. 85, 86 n. 42, 88.
- ARENTSBURG (Pays-Bas, Hollande du Sud), sigles de tuiliers découverts à, p. 64.
- ARGONNE, région de France; poterie de l', p. 54.
- ARLES (France, Bouches-du-Rhône), atelier monétaire à, p. 30.
- ARMEAU (France, Yonne), site archéologique à, p. 9.
- ARRAS (France, Pas-de-Calais), céramique d', p. 35.
- AVENNES (commune de Braives), objets belgo-romains provenant d', p. 190.
- AVOCOURT (?), poterie d', p. 46.
- AVROY (départ. Liège), verrerie d', p. 187.
- AZEVEDO (N...), auteur, p. 177.

B

- BACCARAT (France, Meurthe-et-Moselle), cristallerie de, p. 87.
- BACKERBOSCH (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 64.
- BADIN (N...), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 163.
- BAERT (Marie), épouse de Jean de Haze, p. 177.
- BAKKER (L.), auteur, p. 56.
- BANASSAC, localité gallo-romaine, p. 51, 54; poterie à, voir CRICIRO.
- BANDE (Act de), de Marche-en-Famenne, pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 143.
- BARBE, religieuse de Theux, servante de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 132.
- BASSE-AUTRICHE, région d'Autriche, bracelets découverts en, p. 19.
- BASSE-MEUSE, région, sigles de tuiliers découverts dans la, p. 62.
- BASSENGE (prov. et ar. Liège), communes rattachées à, voir BOIRS, EBEN-EMAEL, WONCK.
- BASSE-SAXE, région d'Allemagne, bracelets découverts en, p. 19.
- BASTIN (Marie), p. 164.
- BASTIN (Marie), épouse de Remy Lebon, p. 164.
- BASTOGNE prov. Luxembourg, ch.-l. ar.), pasteur de, voir BELIN.
- BAVIERE, hôpital de, à Liège, p. 160.
- BAYAR (l.-d. à Liège), p. 140; hôpital au, voir SAINT-DÉSIR.
- BAYARDS, rue des, à Liège, p. 140 n. 26.
- BEAUFAYS (N...), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 125.
- BEAUX-ARTS, académie des, à Liège, p. 89.
- BECKMAN, famille, p. 102.
- BECKMAN (F.), grand greffier de la cité de Liège, p. 105, 107.
- BEECKMAN (N...), commissaire général des troupes du prince-évêque de Liège, p. 147.
- BEERT, voir BRAGES.
- BELGIQUE, p. 16, 188; céramique produite en, p. 191; sigles de tuiliers découverts en, p. 59.
- BELIN (Pierre), pasteur de Richeval-Bastogne, pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 143.
- BELLAIR (Erard), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 123.
- BELLEFLAMME, écu des, p. 178, 180.
- BELLEMONTINS (N...), jurisconsulte, p. 102.
- BEN-AMIN (commune de Huy), dépôt, voir SOLIERES; haches à douilles de, p. 19.
- BERNARD (Léa), dessinateur, p. 20.
- BERNEAU (commune de Dalhem), l.-d. à, voir PIREUX; sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65, 66.
- BERNIER (Pierre), de Vottem; sa veuve, p. 165.
- BERWIR (André), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham, p. 102, 104.
- BERWIR (Nicolas), pasteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 78, 102 n. 47.
- BEX, famille, p. 102.
- BEX (Pierre), bourgmestre de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 101, 101 n. 42, 105, 108.
- BERGES (Johan de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.
- BILZEN (prov. Limbourg, ar. Hasselt), commune rattachée à, voir ROSMEER.
- BIOT (France, Haute-Savoie), p. 186-187.

- BLAEU (J.), graveur; vues de Liège par, p. 75.
- BLANDEFFE (N...), boulanger, p. 134; son épouse, voir GROLET.
- BLANGI (Nicolas), proviseur et gouverneur juré de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 120.
- BLANGY (N..., comte de), lieutenant général des armées du roi de France, commissaire des princes à Liège, p. 161.
- BLAVIER (Capitaine), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 123, 123 n. 40.
- BLAVIER (François), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 123.
- BLAVIER (Hendrick), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 118, 122, 123, 151.
- BLAVIER (N...), chanoine de la collégiale Saint-Jean-L'Évangéliste à Liège, p. 123 n. 44.
- BLICKWEILER (?), poterie de, p. 46.
- BLOEMERS (J. H. F.), auteur, p. 67.
- BOGAERS (C. J. E.), auteur, p. 60 n. 3, 60 n. 7, 62 n. 9, 65 n. 14, 66 n. 15, 67.
- BOIRS (commune de Bassenge), sigles de tuiliers découverts à, p. 63-65, 66.
- BOIS DE BREUX (départ. Grivegnée), ermite de, voir JEAN.
- BOIS-DE-NIEPE (France. Nord), domaine de, p. 174; receveur du domaine de, voir HAXHE, HAZE.
- BOISEBOIX (Jean), serviteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 140.
- BOIS-ET-BORSU (commune de Clavier), objets belgo-romains provenant de, p. 190.
- BOIS-LE-DUC (départ. Braine-l'Alleud), p. 103.
- BOOM (prov. et ar. Anvers), cristallerie de, p. 187.
- BORREMANS (R.), auteur, p. 19, 21.
- BOUFFIOLX (commune de Châtelet), grès de, p. 191.
- BOUFFLERS (Louis-François, duc de), maréchal de France, p. 81.
- BOURGAULT, fonds, au musée Curtius, p. 191.
- BOUSSART (G. T.), avocat de la cour épiscopale de Liège, juriconsulte, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 97.
- BOUXTAY (départ. Vottem), hôpital au, p. 70.
- BOVEAZ (Pierre), échevin de Liège, donateur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73, 74.
- BOVERIE, famille, p. 180.
- BOVIER (Jacques), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 73.
- BRABANT, duché de, p. 153.
- BRABANT-VECKMANS, exposition, la donation..., p. 192.
- BRACHTERBEEK (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 64.
- BRAGES (commune de Pepingen), p. 153.
- BRAHY, maison, en Féronstrée, à Liège, p. 189.
- BRAINE-L'ALLEUD (prov. Brabant, ar. Nivelles), départ. de, voir BOIS-LE-DUC.
- BRAINE-LE-COMTE (prov. Hainaut, ar. Soignies), verrerie à, p. 186.
- BRAIVES (prov. Liège, ar. Waremme), commune rattachée à, voir AVENNES.
- BRARIATUS, potier gallo-romain, p. 42, 52.
- BRASSINNE (Joseph), historien, auteur, p. 19, 21, 104 n. 62.

- BRASSINES (Lambert des), receveur de l'hôpital Saint-Michel à Liège, p. 113.
- BRAYE (Laurent), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 127.
- BRIARD (J.), auteur, p. 14, 21.
- BRIET, famille, p. 102 n. 46.
- BRUXELLES (ch.-l. prov. et ar.), p. 155 ; banque à, voir SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE ; cabinet à, voir MÉDAILLES.
- BYVANCK (A. W.), auteur, p. 67.
- C
- CAHEN-DELHAYE (Anne), auteur, p. 13 n. 1, 20, 57.
- CAMPO (Noël), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 73.
- CANISTRATA (Herbert de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.
- CARISSET (Henri), de Milmort, p. 163-164.
- CARISSET (Jérôme), p. 163-164.
- CARSON (R. A.), auteur, p. 57.
- CARTROSE (Berteline), de Marche-en-Famenne, béguine au Cheval bai à Liège, pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 143-144.
- CASSEL (France, Nord), p. 177 ; receveur général de, voir HAZE.
- CATHERINE, religieuse, servante de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 132.
- CHALON (Catherine), p. 156.
- CHARLEROI (prov. Hainaut, ch.-l. ar.), iconographie de, p. 192.
- CHARLES LE TEMÉRAIRE, duc de Bourgogne, p. 75.
- CHÂTELET (prov. Hainaut, ar. Charleroi), commune rattachée à, voir BOUFFIOLX.
- CHAUMONT, écu des, p. 178, 180.
- CHENET (G.), auteur, p. 57.
- CHEVAL BAI, béguinage du, à Liège, p. 69, 72 n. 6, 73, 109 n. 91, 110, 111 ; béguine au, voir CARTROSE, FOSSE, LAMAL, MOUTON ; compteur du, voir MOUTON.
- CHIROUX, bibliothèque des, à Liège, p. 75 n. 1 et 2, 76, 77.
- CHIROUX, famille, faction politique, p. 70, 98, 102, 108.
- CLASOU (A. T.), auteur, p. 9.
- CLAUDE II, empereur romain ; monnaie de, p. 30.
- CLAVIER (prov. Liège, ar. Huy), commune rattachée à, voir BOIS-ET-BORSU ; dép. de, voir VERVOZ.
- CLEF, rue de la, à Liège, p. 71.
- CLERMONT (Hubert), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, chirurgien de la léproserie de Cornillon, p. 124.
- CLOSE (F.), archéologue, p. 22.
- CLOSON (Nicolas-Mathieu), receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 171.
- COEKENS (N...), receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 147.
- COLLET (Jacques), pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 153, 155.
- COLOGNE (Henri de), bienfaiteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 71-73 ; son épouse, voir Marthe.
- COMHAIRE (Ch.), archéologue, p. 13, 16, 17.
- CONRAD, prêtre, patron de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, proviseur de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.
- CONRAD, (Charles), graveur sur verre, p. 187-188.
- CONSTANTIN, empereur romain ; monnaies de, p. 30, 45.
- CORDY (Jean-Marie), auteur, p. 9.

- CORNILLON (départ. Liège), p. 157; léproserie à, p. 70, 73, 90, 98 n. 29, 112 n. 103, 124; chirurgien de, voir CLERMONT; médecin de, voir FRÉSART.
- COUNE (Peter), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 108 n. 88.
- COUNE (N...), avocat, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 124.
- CRETON (Paul C.), héraldiste, p. 86 n. 43.
- CRICIRO, potier gallo-romain, à Bannassac, p. 51, 54.
- CROIX (Jean de la), maître et tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 101 n. 42.
- CROIX (N... de la), commis de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 152.
- CUJK (Pays-Bas, Brabant Septentrional), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65.
- CUIRY-LES-CHAUDARDES (France), site archéologique à, p. 9.
- CUPPERS (H.), auteur, p. 50, 51.
- CURTIUS, musée, à Liège, p. 5, 13, 174, 183, 189, 191, 193; architecture du musée, p. 191-192; collection au musée, voir ALEXANDRE; dessins de Gérard Lairesse au musée, p. 190; donateur du musée, voir THISSE; fonds au musée, voir BOURGAULT; mobilier du musée, p. 191.
- CUVELIER (J.), auteur, p. 74 n. 17.
- D
- DALE (Antoine delle), du régiment de Westerlo, p. 124.
- DALHEM (prov. et ar. Liège), commune rattachée à, voir BERNEAU.
- DAMRY (N...), procureur, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 115.
- DANGIST (Balthasar), curé de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 140.
- DAVE, famille de, p. 86 n. 43.
- DAWANS (F.), auteur, p. 13, 16, 21.
- DE BOE (G.), auteur, p. 26 n. 2, 57, 62 n. 11, 64, 67*
- DE BORMAN (Camille), auteur, p. 74 n. 17.
- DEDOYARD (N...), architecte, p. 187.
- DEFIZE-LEJEUNE (A. M.), auteur, p. 67.
- DE KOMMEL (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 64, 65.
- DE LAET (S. J.), archéologue, auteur, p. 16, 20, 21.
- DELARUE (Th.), auteur, p. 64 n. 12.
- DELBROUCK, famille, p. 102 n. 46.
- DELBROUCK, (Art), huissier et tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 80.
- DELHEID (Mathieu), député des pauvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 171-172.
- DELLE NAYE (toponyme de la région liégeoise), p. 98.
- DE MAYER (R.), auteur, p. 59 n. 2.
- DERORDE (Louis), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 122.
- DESCARTES (René), philosophe et mathématicien français, portrait de, p. 190.
- DESSE (J.), auteur, p. 9.
- DESSENER (Guillaume de), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 91 n. 7.
- DETHIER (N...), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 97.
- DEVILLERS (Lambert), huissier de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 116.

DEVILLERS (Servais), serviteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 153, 158.
DEWEZ (Léon), auteur, p. 168 n. 149.
DIJKMAN (W.), archéologue, p. 60 n. 3.
DIJKSTRA (H.), auteur, p. 65 n. 14.
DINANT (prov. Namur, ch.-l. ar.), p. 155.
DOTHÉE (N...), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 163.
DOUCHET (Marie), p. 162.
DOUFFET (Gérard), peintre liégeois, p. 174 n. 2; école de, p. 174.
DRAGENDORFF (H.), auteur, p. 51, 57.
DRENGBERT (N...), drapier, p. 79 n. 9.
DREXHUS (Paulus), receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 103-104.
DROST, époux, artistes verriers, donateurs du musée du Verre à Liège, p. 187.
DUC (Anthoine le), p. 155.
DUKERS, famille d'artistes liégeois, p. 192.
DUMOULIN (Vincent), avocat, souverain greffier de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 97.
DU PONT, écu des, p. 178, 180.

E

EBEN-EMAEL (commune de Bassenge), l.-d. à, voir GUIZETTE; sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65.
ECHT (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65.
EIFEL, région d'Allemagne; poterie de l', p. 43, 52.
ELECTRO-MÉTALLURGIQUE, laboratoire, à Paris, p. 52 n. 2.
ELMER (G.), auteur, p. 57.

EMBARD (Piron), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162; son épouse, voir ROBRECK.
EMONT (Marie), enfant trouvé de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162.
ERNEST DE BVIÈRE, prince-évêque de Liège, p. 92-93.
EST DE LA FRANCE, région; bracelets découverts dans l', p. 19.
EUROPE, exposition : 100 ans d'Art verrier en ..., p. 192.
EUROPE CENTRALE, bracelets découverts en, p. 19.
EVERARD (Pier), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162; son épouse, voir HENDRIC.

F

FABRI, famille, p. 102 n. 41.
FABRI (Jean), commissaire de la cité de Liège, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 107.
FABRI (N...), p. 104.
FAIRON (Emile), auteur, p. 75 n. 4.
FALLIESSE (Léonard), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 107, 163.
FAUNEIS (Simon li), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.
FAUSTINE, impératrice romaine; monnaies de, p. 38, 40.
FAVECHAMPS (Pirotte), pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 156.
FERDINAND DE BAVIERE, prince-évêque de Liège, p. 98, 100, 101, 108, 111.
FERONSTRÉE, rue, à Liège, p. 69, 71, 75, 83-86, 89; maison en, voir BRAHY.
FEXHE-SLINS (commune de Juprelle), village de, p. 98.

- FIEDOROWICZ (N...), artiste verrier, donateur du musée du Verre à Liège, p. 187.
- FILLEY (N...), ingénieur, p. 146 n. 59.
- FLERON (Balduin de), p. 103, 108.
- FLÉRON (Jean de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- FLERON (Lambert de), bourgmestre de la cité de Liège, receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 100, 100 n. 35, 143, 143 n. 41.
- FÖLZER (E.), auteur, p. 57.
- FOOZ DE CORBION (N...), échevin de la cité de Liège, p. 171.
- FORGES (dép. Gornzé-Andoumont), p. 181; desservant de, voir THILL.
- FOSSÉ (Jean de), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 112, 112 n. 100.
- FOSSE (Pacquette de), béguine au Cheval bai à Liège, servante de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 145.
- FOURON (prov. Limbourg, ar. Tongres), communes rattachés à, voir FOURON-LE-COMTE, MOULAND; dép. de, voir STEENBOS; objets belgo-romains provenant de, p. 190; sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65, 66.
- FRANCE, royaume de, p. 98; lieutenant général des armées du roi de, voir BLANGY; maréchaux de, voir BOUFFLERS-MONTREVEL; meilleur ouvrier de, voir LEMPEREUR; verres provenant de, p. 187.
- FRANÇOIS, serviteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 160.
- FRANCOTTE (N...), architecte-restaurateur, p. 86 n. 42.
- FRAYNEUX (N... de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- FRERARI (Lambert de), jurisconsulte, conseiller de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79.
- FRESART (Pierre), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, médecin de la léproserie de Cornillon à Liège, p. 123-124.
- FROIDMONT (Stas de), proviseur et gouverneur juré de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 140.
- FULLONIS (N...), jurisconsulte, p. 102.

G

- GABRIEL (Georges), auteur, p. 146 n. 59.
- GALICE, région d'Espagne; pèlerinage en, voir SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE.
- GAMBACH (Allemagne, Hesse), bracelets découverts à, p. 15, 19.
- GAND (ch.-l. prov. et ar.), bracelets découverts à, p. 15-16, 19; laboratoire de paléontologie de l'université de, p. 5.
- GAUCHER (G.), auteur, p. 16-17, 21.
- GAULE, poterie fabriquée en, p. 193.
- GAULE DE L'EST, poterie fabriquée en, p. 35, 40, 45, 54.
- GAULE DU CENTRE, poterie fabriquée en, p. 50, 54.
- GAULE DU SUD, poterie fabriquée en, p. 54.
- GAUTIER (Achilles), chercheur, p. 5 n. 2.
- GAVOR ou GANOR (Jean), cordonnier, p. 71-72.
- GENDARME (Piron), p. 141.
- GENT, voir GAND.
- GEORGES-LOUIS DE BERGHES, prince-évêque de Liège, p. 120, 171 n. 168, 172.
- GÉRARD (R.), p. 75 n. 2.
- GÉRARD DE GROESBEEK, prince-évêque de Liège, p. 140.
- GERMANIE INFÉRIEURE, province romaine; armée de, p. 65.

- GERMEAUX (N...), receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 104, 155.
- GHUYOZ (Hubert), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 101-103.
- GHYSELS (N... de), tréfoncier et grand écolâtre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 161.
- GIELEWAR (Giele), proviseur et gouverneur juré de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 140.
- GILMAN (Pierre), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79-80.
- GILMAR, écu des, p. 178, 180.
- GOBERT (Théodore), p. 71 n. 2, 72 n. 5, 72 n. 9, 74 n. 17, 79 n. 9, 81 n. 23, 83 n. 38, 86 n. 41, 89 n. 43, 93 n. 12, 95 n. 21, 136 n. 145, 140 n. 25*bis*, 161 n. 133, 173 n. 180.
- GODARS (Godin), donateur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, proviseur de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, patron de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 73-74.
- GOESUIN (Arnold), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79, 110 n. 97.
- GOESUIN (Ernes), commissaire de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79.
- GOESUIN (Gérard), mayeur de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79, 110 n. 97.
- GOESUIN (Johan), p. 141.
- GOESUIN (N...), brasseur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 80.
- GOFFE, quai de la, à Liège, p. 71.
- GOFFETTE (Simon), député des pauvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 171.
- GOMZE-ANDOUMONT (commune de Sprimont), ép. de, voir FORGES.
- GORDINNE (Gérard), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 126.
- GOSE (E.), auteur, p. 57.
- GOUVERNEUR (Catherine), épouse de France Pickar, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162.
- GRADY (N... de), échevin de la cité de Liège, p. 123 n. 40.
- GRAFF (Y.), auteur, p. 59 n. 2, 67.
- GRAFFART (Charles), artiste verrier, p. 187, 192.
- GRAND JEAN, famille, p. 102 n. 46.
- GRAND PRE (N..., comte de), homme de guerre, p. 155.
- GRAYER (Caspar de), peintre flamand, p. 175 n. 2.
- GREGOIRE (Jean), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 94 et 95.
- GRIGNOUX, famille, faction politique, p. 98, 102, 108.
- GRIVEGNEE (commune de Liège), dép. de, voir BOIS DE BREUX.
- GROLET (N...), épouse Blandeffe, p. 134.
- GROMMELIER (Jean-François), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 124.
- GROSS-BIEBERAU (Allemagne, Hesse), bracelets découverts à, p. 15, 19.
- GRUBBENVORST (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63.
- GRZESKOWIAK (Annie), archéologue, p. 16 n. 2.
- GUILLAUME (Gérard), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 73.
- GUIZETTE (l.-d. à Eben-Emael), sigles de tuiliers découverts à, p. 65.

H

HABETS (J.), auteur, p. 62 n. 8.

- HABOUL** (Lambert), chapelain de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 91.
- HACCOURT** (commune d'Oupeye), l.-d. à, voir **PRÉ COLLARD**; poterie de, p. 57; sigles de tuiliers découverts à, p. 62, 63, 66; villa romaine de, p. 62.
- HAECK** (Anne de), épouse de Gérard de Haxhe, p. 176.
- HAELEN** (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65.
- HAESENNE-PEREMAN** (Nicole), auteur, p. 172 n. 177.
- HAIMBACH** (Allemagne), bracelets découverts à, p. 16.
- HAL** (prov. Brabant, ar. Bruxelles, Hal-Vilvorde), p. 153; originaire de, voir **SAINTEIN**; Hôtel à, voir **ANGE**.
- HALING** (François Aymon de), jurisconsulte, avocat de la cour épiscopale de Liège, échevin de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79, 110 n. 97.
- HALING** (Michel de), chanoine de la collégiale Saint-Paul à Liège, pasteur de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, pasteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 81, 110, 115, 116, 170 n. 160.
- HALINX** (N...), avocat, échevin de la cité de Liège, p. 101, 102 n. 46, 102 n. 47.
- HALKIN** (Léon), auteur, p. 74 n. 17.
- HALLE**, voir **HAL**.
- HAM** (N...), commissaire de la cité de Liège, p. 146.
- HANKART** (Robert), auteur, p. 69 n. 1, 86 n. 41, 89 n. 4, 99 n. 32, 110 n. 96, 124 n. 53, 146 n. 59, 169 n. 156.
- HANQUET** (P.), auteur, p. 176.
- HANSOULLE** (Jean), de Maestricht, pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 156.
- HAN-SUR-LESSE** (commune de Rochefort), bracelets de, p. 15.
- HARDY** (Jean), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- HARLEZ** (N... de), commissaire de la cité de Liège, p. 135.
- HASSELIN**, porte, à Liège, p. 71.
- HAWEAL** (N...), maître de la cité de Liège, p. 180.
- HAXHE**, famille de ou de la, p. 176.
- HAXHE** (Bertholet de la), bourgmestre de la cité de Liège, p. 176.
- HAXHE** (Bertrand de la), commissaire de la cité de Liège, p. 176; tombe de, p. 176.
- HAXHE** (Gérard de), bourgmestre de la cité de Liège, conseiller des Etats de Liège, p. 176; son épouse, voir **HAECK**.
- HAXHE** (N... de), conseiller, receveur général des domaines de la Salle et de bois de Nippe, p. 174; portrait dit du, p. 176-177.
- HAZE**, famille de, p. 177.
- HAZE** (Jean de), conseiller, receveur général de Cassel et de Bois-de-Niepe, p. 177; son épouse, voir **BAERT**.
- HEER** (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 64.
- HEERLEN** (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 64, 66.
- HEFFEN** (commune de Malines), poterie de, p. 57.
- HEINHEIM** (Allemagne, Rhénanie), site archéologique à, p. 8.
- HELIN** (Etienne), auteur, p. 75 n. 2, 95 n. 21, 141 n. 31, 142 n. 35, 149 n. 73, 158 n. 109, 158 n. 110, 161 n. 132.

- HELLIN (N...), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 97.
- HENAU ou HAINAUT (Johan de), donateur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73-74.
- HENDRIC (Jehenne), épouse de Pier Everard, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162.
- HENKART (Henry), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162; son épouse, voir STENART.
- HENNET (Wathieu), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 126.
- HERBILLON (Jules), philologue, p. 129 n. 95, 137 n. 16, 140 n. 29, 130 n. 95, 138 n. 16, 141 n. 29.
- HERKENBERG (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 66.
- HERKENRODE (Helluy de), béguine, donateur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 74.
- HERMANS (Lens), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 108, 108 n. 88.
- HERSTAL (prov. et ar. Liège), communes rattachées à, voir LIERS, MILMORT, VOTTEM; l.-d. à, voir PRE WIGY.
- HERSTAUL (Gielet de), p. 141.
- HESBAYE, région; occupation militaire de la, p. 98.
- HESSE, région d'Allemagne; bracelets découverts en, p. 16.
- HET KAMP (l.-d. à Neerharen et à Rekem), sigles de tuiliers découverts à, p. 65.
- HEXTERMAN (Jean), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- HILARITAS, divinité, p. 51.
- HILL (P. V.), auteur, p. 57.
- HINNESDAEL (François), conseiller du prince-évêque de Liège, échevin de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 78, 111, 163.
- HOCHSTADT (Allemagne, Hesse), bracelets découverts à, p. 15, 17.
- HOCX (Art), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- HOES (Berteline l'), épouse de Mathieu de Joye, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 99 n. 31.
- HOLLAR (Wenzel), graveur; vues de Liège par, p. 75.
- HOLWERDA (J. H.), auteur, p. 67.
- HORS-CHÂTEAU (l.-d. à Liège), p. 73; habitant de, voir MATHEUS.
- HOUTAIN-SAINT-SIMEON (commune d'Oupeye), village d', p. 98.
- HOUTHEN (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 66.
- HUBENER (W.), auteur, p. 57.
- HUWAR (Collar), p. 141.
- HUY (prov. Liège, ch.-l. ar.), p. 103, 155; commune rattachée à, voir BEN-AHIN; dép. de, voir MONT-FALIZE, STATTE; hôpitaux à, p. 112 n. 103; lame de poignard de, p. 19; pointe de lame de, p. 19; région de, p. 19.
- J
- INNOCENT IV, pape, p. 73.
- ITALIE, collections de vue conservées en, p. 190.
- J
- JAMAR (Gauthier), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.

JAMAR (Jacques), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 118, 122, 155-156.

JAMAR (J. J.), cartographe; plan de Liège de, p. 75, 77.

JAMAR (N...), commissaire de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 101, 102 n. 47.

JAMOTTE (François), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 123, 127.

JANSSEN (L.), auteur, p. 10 n. 6, 68.

JARDIN (Henry, dit Piedbœuf), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.

JEAN, frère, ermite de Bois de Breux, p. 129 n. 87.

JEAN-LOUIS D'ELDEREN, prince-évêque de Liège, p. 110, 119, 127 n. 82.

JEMEPE-SUR-SAMBRE (prov. et ar. Namur), commune rattachée à, voir SPY; bracelets découverts à, p. 15-17, 19.

JENICOT (Phoillien), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 122.

JESSÉ (N... de), commandant de régiment, p. 157.

JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, p. 113, 115, 120, 170.

JOSSELET, écu des, p. 178, 180.

JOY (P.), chercheur au laboratoire Electro-métallurgique à Paris, p. 52 n. 6, 53.

JOYE (Mathieu de), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 99 n. 31, 105; son épouse, voir HOES.

JUPILLE-SUR-MEUSE (commune de Liège), communauté de, p. 172; cour de justice de, p. 156; sigles de tuiliers découverts à, p. 63.

JUPRELLE (prov. et ar. Liège), communes rattachées à, voir FEXHE-SLINS, VOROUX-LEZ-LIERS.

K

KAIRIS (Pierre-Yves), historien, p. 174 n. 2.

KATWIJK (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 60 n. 3, 65.

KENT (J. P.), auteur, p. 57.

KETELAAR (F. C. J.), auteur, p. 65 n. 14.

KURTH (Godefroid), auteur, p. 71, 71 n. 1, 71 n. 3, 71 n. 4, 72 n. 9, 73 n. 10 à 14, 76 n. 5, 89 n. 2, 90 n. 5, 104 n. 62.

I.

LACROIX (Jacques), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79.

LAFONTAINE (Louys), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 127.

LAFONTAINE (Sébastien), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 127.

LA FONTAINE (N...), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 124.

LAHAYE (Léon), auteur, p. 73 n. 12, 74 n. 16, 80 n. 13, 90 n. 6, 91 n. 7, 93 n. 13, 94 n. 15, 97 n. 24, 141 n. 30, 171 n. 168.

LAIRESSE (Gérard de), peintre et dessinateur liégeois, p. 191.

LALLEMAND (J.), numismate, p. 30 n. 3.

LAMAL (Anne de), béguine au Cheval bai à Liège, servante de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 144-145.

LAMBERT (Godefroid), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 122.

LAMBERT (J. L.), auteur, p. 173 n. 179.

- LAMBERTI (Godefroid), greffier et tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79-80.
- LAMBRECHT (Jan), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 73.
- LANAKEN (prov. Limbourg, ar. Tongres), communes rattachées à, voir NEERHAREN, REKEM.
- LANAYE (commune de Visé), l.-d. à, voir VOIE D'EMAEL; sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65.
- LANDUITTE (E.), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 97.
- LANGE (A.-M.), auteur, p. 68.
- LANGEN (Yvonne), donateur du musée du Verre à Liège, p. 183.
- LANTREMANGE (commune de Warremme), histoire de, p. 181; curé de, voir THILL.
- LARBALETTE (Jean), prix d'histoire et d'archéologie, p. 182.
- LASSANCE (W.), auteur, p. 19, 21.
- LA TORRE (N...), armorial de, p. 178, 180.
- LAVALLÉE, écu des, p. 178, 180.
- LAVOYE, localité gallo-romaine, p. 46; potier à, voir TOCCA.
- LAWARREE (G.), archéologue, p. 22.
- LEBON (Remy), p. 164; voir BASTIN.
- LECLERCQZ DE PEVILLE, voir PHILIPKIN.
- LECOMTE (L.), auteur, p. 166 n. 116.
- LEFEBVRE (Arnould), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 125.
- LEFEBVRE (Lambert), chirurgien de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 125.
- LEFEBVRE (Pierre), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 81.
- LEIDEN-ROOMBURG (Pays-Bas, Hollande du Sud), sigles de tuiliers découverts à, p. 63.
- LELOUP (Louis), artiste verrier, donateur du musée du Verre à Liège, p. 184-186; exposition : Louis..., p. 192.
- LEMAIGNANT (Henriette), sœur de charité, économe de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 133.
- LEMAIRE (N...), prêtre, p. 160.
- LEMBORX (Jean de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- LEMPEREUR (Georges), artiste verrier, donateur du musée du Verre à Liège, meilleur ouvrier de France, p. 187.
- LENSEN (J. P.), auteur, p. 26 n. 2, 68.
- LEON, chanoine et cellerier de la collégiale Saint-Denis à Liège, bienfaiteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 71, 73.
- LÉONARD (Jan), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 73.
- LEONARD (L.), p. 83 n. 40.
- LE SUISSE (N...), chapelain de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 151.
- LEXHY (Marguerite), servante de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 159.
- LHOEST (N...), receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 116.
- LHOIST-COLMAN (Berthe), auteur, p. 146 n. 59, 147 n. 72, 157 n. 101.
- LHOMMART (N...), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 151.
- LIBOT, famille, p. 102 n. 46.
- LIÈGE (ch.-l. prov. et ar.), p. 72, 74, 157 n. 104, 181; communes rattachées à, voir ANGLEUR, GRIVEGNEE, JUPIÈLE-SUR-MEUSE; dép. de, voir AVROY, CORNILLON, SAINTE-WALBURGE, SAINT-GILLES; l.-d. à, voir BAYART, HORS-CHÂTEAU, PAIENPORTE, SASSE; académie à,

voir BEAU-ARTS; banque à, voir SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE; béguinage à, voir CHEVAL BAI; bibliothèque à, voir CHIROUX; conservateur de la bibliothèque, voir TRIAILLE; cathédrale à, voir SAINT-LAMBERT; cité de, p. 97, 107, 108, 120, 142, 162; bourgeois de la cité de, p. 73, voir PORQUINI; bourgmestres de la cité de, voir BEX, FLERON, HAXHE, LIVERLOZ, MEAN, MOMALLE, ROLLANS, STOCKEM, WARFUSÉE; chanceliers de Saint-Abraham, voir DREXHUS, PEREYE; commissaires de la cité de, voir FABRI, GOESUIN, HAM, HARLEZ, LOUVREX, WARTOTTE; conseil de la cité de, p. 107; conseillers de la cité de, voir MOUTON, SAUVEUR; conseillers perpétuels de la cité de, voir FRÉRART, SELYS; échevins de la cité de, p. 73, 107, 141, voir BORLEAZ, FOOZ DE CORBION, GRADY, HALING, HALINX, HINNESDAEL, MATHEUS, SALMS, SURLET; greffier de la cité de, voir DUMOULIN; grand greffier de la cité de, voir BECKMAN; maître de la cité de, voir HAWÉAL; mayeur de la cité de, p. 141; chapelle à, voir SAINT-DÉSIR; collège des médecins de, p. 159; collégiales à, voir SAINT-DENIS, SAINT-PAUL; commissaire des princes à, voir BLANGY; cour épiscopale de, p. 107 n. 82, 110 n. 97; avocats de la cour épiscopale de, voir BOUSSART, HALING; notaire de la cour épiscopale de, voir ROLLLOUX; couvent à, voir RECOLLETS; diocèse de, p. 162; églises à, voir SAINTE-WALBURGE, SAINT-JACQUES, SAINT-JEAN-BAPTISTE; conseiller des Etats de, voir HAXHE; exposition, ... dans les années 30, p. 193; gouverne-

ment provincial de, p. 178; hoptaux à, p. 169, voir BAVIÈRE, PAUVRES-EN-ILE, SAINT-ABRAHAM, SAINT-DÉSIR, SAINT-GEORGES, SAINT-GUILLAUME, SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-MICHEL, SAIS; hôtel à, voir SURLET; maison à, voir BRAHY, LOMBARDS, VERT DRAGON; maisons pieuses à, p. 169, voir PROVIDENCE; musées à, voir ANSEMBOURG, ARCHITECTURE, CURTIUS, VERRE; musées d'archéologie et d'arts décoratifs de, p. 183; paroisses à, voir SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-SERVAIS; pays de, p. 80, 112 n. 103, 144, 191; Etats du pays de, p. 112 n. 103, 176; place à, voir SAINT-LAMBERT; plan de, voir JAMAR; porte à, voir HASSELINE, SAINT-LÉONARD; princes-évêques de, voir ERNEST DE BAVIÈRE, FERDINAND DE BAVIÈRE, GEORGES-LOUIS DE BERGHES, GERARD DE GROESBEEK, JEAN-LOUIS D'ELDEREN, JOSEPH-CLEMENT DE BAVIÈRE, LOUIS DE BOURBON, MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE, NOTGER, ROBERT DE BERGHES; commissaire de guerre du prince-évêque de, voir VAUDRICOURT, VILLERS; commissaire général des troupes du prince-évêque de, voir BEECKMAN; conseil privé du prince-évêque de, p. 105, 120; conseillers du prince-évêque de, voir HINNESDAEL, SLUSE; délégué du prince-évêque de, voir SEVENBERG; quai à, voir GOFFE; repeuplement de, p. 75 n. 4; rues à, voir BAYARDS, CLEF, FERONSTREE, POTIERUE, SAINT-JEAN-BAPTISTE, SUR-LE-MONT, VESQUECOURT; sac de, p. 75; université de, p. 5, 13, 16 n. 2; verrerie à, p. 191; vues de, voir BLAEU, HOLLAR, MERIAEN, THONUS.

- LIERS (commune de Herstal), soldats logés à, p. 113.
- LIMBOURG, province des Pays-Bas; sigles de tuiliers découverts dans le, p. 10 n. 3, 62.
- LIMBOURG (N...), chevalier de), hérauldique, p. 176, 180.
- LIVERLOZ (François de), bourgmestre de la cité de Liège, p. 106.
- LIXHE (commune de Visé), village de, p. 98; dép. de, voir LOEN, NIVELLE; poterie de, p. 52-53; sigles de tuiliers découverts à, p. 59-68; usine à, p. 22.
- LOEN, famille, p. 102 n. 46.
- LOEN (dép. Lixhe), villa romaine à, p. 22-28; sigles de tuiliers découverts à, p. 59-68.
- LOMBAR (Servais), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15, 106 n. 73.
- LOMBARD (Lambert), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15, 106 n. 73.
- LOMBARDS, maison des, à Liège, p. 79 n. 9.
- LONDRES (Angleterre), atelier monétaire à, p. 51.
- LONGDOZ (J. Edmond), chapelain et curé de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, pasteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 115, 170, 170 n. 160.
- LOOS (Giolet de), p. 141.
- LOOZ, comté de, p. 112; Etats du comté de, p. 112 n. 103.
- LOOZ, (N..., baron de), capitaine, p. 147.
- LORRAINE, armée du duc de, p. 108.
- LOUIS DE BOURBON, prince-évêque de Liège, p. 76.
- LOUVERVAL (N..., baron de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 124.
- LOUVREX (N...), commissaire de la cité de Liège, p. 82.
- LOUYS (N...), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 126.
- LOYENS-ABRY, recueil héraldique de, p. 176.
- LUX (G. V.), auteur, p. 58.
- LUZORO (Michèle), artiste verrier, p. 186-187.

M

- MAASBRACHT (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 62-64, 66.
- MAES (Luc), chercheur, p. 20.
- MAESTRICHT (Pays-Bas, Limbourg), p. 103, 105; originaire de, voir HANSOULLE; siège de, p. 98; sigles de tuiliers découverts à, p. 60 n. 3, 63-65.
- MAGIS (N...), bailli, p. 156.
- MAILLE (Arnold le), sa veuve, p. 164, 167.
- MALINES (prov. Anvers, ch.-l. ar.), commune rattachée à, voir HEFFEN.
- MANAGE (prov. Hainaut, ar. Charleroi), dép. de, voir SCALMONT; verrerie à, voir MICHOTTE.
- MANGONS (N...), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- MARC-AURÈLE, empereur romain, monnaie de, p. 40.
- MARCELIS (Lambert), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- MARCHAL (A.), auteur, p. 13, 19, 21.
- MARCHE-EN-FAMENNE (prov. Luxembourg, ch.-l. ar.), originaires de, voir BANDE, CARTROSE.
- MARCHIN (prov. Liège, ar. Huy), dép. de, voir STATTE.

- MARINNE (Pierre-François de), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 123-124.
- MARIOTTE (Thomas-Dieudonné), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 125, 160.
- MARSEILLE (France, Bouches-du-Rhône), drachme de, p. 189.
- MARTEAU (Andrian), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 126.
- MARTHE, épouse de Henri de Cologne, bienfaiteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 72.
- MASSET (N...), chapelain de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 124, 156.
- MATHEUS (Martin, dit Matton), de Hors-Château, échevin de la cité de Liège, donateur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, proviseur de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, patron de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 73-74.
- MATHOZ (Marie), épouse de Noël Sibert, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 99 n. 31.
- MATHYS (Jeoris), marchand, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79, 110 n. 97.
- MATTHYS (A.), auteur, p. 33.
- MATTINGLY (H.), auteur, p. 58.
- MAUHIN (Emile), graveur sur verre, donateur du musée du Verre à Liège, p. 187.
- MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, p. 113 n. 106, 169.
- MAXIMINIEN-HERCULE, empereur romain; monnaie de, p. 51.
- MAYEN (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), poterie de, p. 52-53.
- MEAN (Charles de), bourgmestre de la cité de Liège, p. 106.
- MECHELEN, voir MALINES.
- MEDAILLES, cabinet des, à Bruxelles, p. 30 n. 3.
- MEERSSEN (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 62-63, 66.
- MELENBORG (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 65.
- MERIAN (N...), éditeur de vues; vues de Liège par, p. 75.
- MESCH (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63.
- METZLER (J.), auteur, p. 51.
- MEUSE, fleuve, p. 13, 64, 71, 103 n. 54, 108 n. 90, 130, 155.
- MICHA (Renée), donateur du musée du Verre à Liège, p. 187.
- MICHOT (Marcel), artiste verrier, p. 184.
- MICHOTTE, verrerie, à Manage, p. 184.
- MILLEN (commune de Riemst), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65.
- MILMORT (commune de Herstal), originaire de, voir CARISSET.
- MILOTTE (J.-P.), auteur, p. 15, 21.
- MOELINGEN, voir MOULAND.
- MOHEN (J.-P.), auteur, p. 16, 17, 20.
- MOLLIN (Livin de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 101, 102 n. 47.
- MOMALLE (Guillaume, chevalier de), bourgmestre de la cité de Liège, p. 178, 180.
- MONS (ch.-l. prov. et ar.), ville de, p. 155.
- MONTAGNE-SAINTE-PIERRE, région; villa romaine sur la, p. 68.
- MONT-FALIZE (dép. Huy), bracelets découverts au, p. 13-16, 18-19.
- MONTREVEL (Auguste de la Baume, marquis de), maréchal de France, p. 157.
- MOREAL (N...), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 124.

MOREAU DE LITRENGE, famille, p. 180.
MOREAU DE MELEN (H., baronne), donateur du musée du Verre à Liège, p. 187.
MOSENS, famille, p. 102 n. 46.
MOTTET (Léonard), proviseur et gouverneur juré de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 140.
MOULAND (commune de Fouron), dép. de, voir NAVAGNE.
MOUTON (Anne), béguine au Cheval Bai à Liège, servante de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 145.
MOUTON (Guillaume), conseiller de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 101-102, 163.

N

NAGELMACKERS (A.), auteur, p. 71 n. 2.
NAMUR (ch.-l. prov. et ar.), arrestation à, p. 108.
NAVAGNE (dép. Mouland), fort de, p. 98, 103 n. 54.
NEERHAREN (commune de Lanaken), l.-d. à, voir HET KAMP; poterie de, p. 57; sigles de tuiliers découverts à, p. 60, 63, 65.
NÉLIS (Joseph), sculpteur, p. 148.
NESSET, famille, p. 102 n. 46.
NEYSES (A.), auteur, p. 51.
NICOLAY (Jean), serviteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 140.
NIEDERBIEBER (Allemagne), poterie de, p. 57.
NIVELLE (dép. Lixhe), village de, p. 98.
NORD DE LA FRANCE, région; bracelets découverts dans le, p. 16, 17.
NOTGER, prince-évêque de Liège; évangéliste de, p. 190; rempart de, p. 71.
NUTH-VAESRADE (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 66, 66 n. 15.

O

OCKSTADT (Allemagne, Hesse), bracelets découverts à, p. 14-15, 17.
OELMANN (F.), auteur, p. 57.
OLEYE (commune de Lantremange), histoire d', p. 181.
OPHOVEN (Henry van), armorial d', p. 178, 180.
ORANGE, prince d'; serviteur du, p. 160-161.
ORBAN (Henry), de Vottem, p. 164.
ORBAN (Vincent), p. 164.
ORP-JAUCHE (prov. Brabant, ar. Nivelles), commune rattachée à, voir ORP-LE-GRAND.
ORP-LE-GRAND (commune d'Orp-Jauché), poterie de, p. 57.
OSWALD (F.), auteur, p. 57.
OTHEE (ville d'), p. 105.
OTTE (M.), auteur, p. 21.
OUDE RIJN, région des Pays-Bas; sigles de tuiliers découverts dans l', p. 63.
OUPEYE (prov. et ar. Liège), communes rattachées à, voir HACCOURT, HOUTAIN-SAINTE-SIMEON, VIVEGNIS.
OUTREMEUSE (Jean d'), chroniqueur, p. 72, 72 n. 6.

P

PAIENPORTE (l.-d. à Liège), puits de, p. 146 n. 59.
PARADIS (Jacques), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 121-122.
PARADIS (Jean), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 126.
PARFONDREY (Jean-Guillaume), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 119, 124.
PARIS (France), musée à, voir ANTIQUITÉS NATIONALES.
PACHALI (Jacques), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79.

- PATRON (Jean), notaire, compteur du béguinage du Cheval Bai à Liège, mambour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, tenant et greffier de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79, 109 n. 93, 110 n. 97.
- PAULI (N...), p. 102 n. 46.
- PAUVRES-EN-ÎLE, hôpital des, à Liège, voir SAINT-MICHEL.
- PAYS-BAS, sigles de tuiliers découverts au, p. 59, 60 n. 3.
- PEPINGEN (prov. Brabant, ar. Bruxelles, Hal-Vilvorde), commune rattachée à, voir BRAGES.
- PERYE (Nicolas), chancelier de Saint-Abraham, p. 101.
- PEUSKENS (N.), auteur, p. 62 n. 9, 68.
- PHILIPKIN dit LECLERCQZ DE PÉVILLE, écu de, p. 178, 180.
- PHILIPPART, famille, p. 102 n. 46.
- PHILIPPE (Joseph), auteur, p. 174 n. 1.
- PHILIPPI (Marie), épouse de Jean Warnotte, p. 178.
- PICAR (N...), épouse de Nicolas Roloux, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 71.
- PICKAR (France), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 102 n. 47, 162; son épouse, voir GOUVERNEUR.
- PICOLOMINI (N...), homme de guerre italien, p. 98.
- PINKOT (N...), pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 156.
- PIRENNE (Henri), auteur, p. 102 n. 49, 108 n. 86.
- PIREUX (l.-d. à Berneau), sigles de tuiliers découverts à, p. 65-66.
- PIRLING (R.), auteur, p. 58.
- PLAINSEAU (France, Somme), bracelets découverts à, p. 15, 17.
- POLAIN (M. L.), auteur, p. 110 n. 95, 112 n. 101, 120 n. 20, 127 n. 82.
- POLOGNE, verrerie en, voir STASZIC.
- PONCELET (Edouard), auteur, p. 72 n. 7 et 8.
- PONT (?), nécropole de, p. 50.
- PONT, voir DU PONT.
- POPIN (F.), auteur, p. 9.
- PORCKIN, voir PORQUINI.
- PORQUINI (Bernardino), bourgeois de Liège, prêtreur, fondateur de l'hôpital Saint-Désir à Liège, p. 140-141.
- POST (Nicolas), médecin, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 121, 143.
- POSWICK (Guy), auteur, p. 176, 178.
- POTIERUE, rue, à Liège, p. 71, 84, 86, 88, 89.
- PRÉ COLLARD (l.-d. à Haccourt), sigles de tuiliers découverts à, p. 66.
- PRESLES (commune d'Aiseau-Presles), bracelets découverts à, p. 15-16.
- PRE WIGY (l.-d. à Herstal), tessons gallo-romains au, p. 52-53.
- PROFFET (N...), mayeur, officier de quartier, p. 155.
- PROUDHONS (Egide Li), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.
- PROVIDENCE, maison pieuse, à Liège, p. 173.
- PROVINCES-UNIES, p. 98.

Q

QUITIN (A.), donateur du musée du Verre à Liège, p. 183.

R

RAEREN (prov. Liège, ar. Verviers), grès de, p. 191.

RAYMONDI, famille, p. 102 n. 46.

RÉCOLLETS, couvent des, à Liège, p. 153.

REKEM (commune de Lanaken), l.-d. à, voir HET KAMP; poterie de,

- p. 57 ; sigles de tuiliers découverts à, p. 60, 63, 65.
- RENARDI, famille, p. 102 n. 46.
- RENESSE (Théodore, comte de), héraldiste, p. 177.
- RENIER (Jean, dit le Picard), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 93 n. 13.
- RÉSIMONT, écu des, p. 178.
- REULING-VAASRADE (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 66 n. 15.
- RHENANIE, région d'Allemagne ; bractelets découverts en, p. 16, 19.
- RICHEVAL (l.-d. n.-id. à ou près de Bastogne), pasteur de, voir BELIN.
- RICHTER (I.), auteur, p. 14, 18-19, 21.
- RICKEN (H.), auteur, p. 35.
- RIEMST (prov. Limbourg, ar. Tongres), commune rattachée à, voir MILLEN.
- RIETSTAP (J. B.), armorial de, p. 177.
- RIEUX (Théodore de), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 73, 163.
- ROBERT DE BERGHES, prince-évêque de Liège, p. 92.
- ROBRECK (Jehenne), épouse de Piron Embard, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162.
- ROCHFORT (prov. Namur, ar. Dinant), commune rattachée à, voir HANSUR-LESSE.
- ROCHON (Pierre, dit Berket), d'Ambérieu-en-Bugey, p. 156.
- ROLANS (N...), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 124.
- ROLLAND (V.), héraldiste, p. 177.
- ROLLANS (Barthélemy, dit Bartels), bourgmestre de la cité de Liège, capitaine des arbalétriers, receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 100, 100 n. 35, 102, 103, 104, 104 n. 60, 108.
- ROLLOUX (Nicolas), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, notaire de la cour épiscopale de Liège, p. 104, 106, 106 n. 71, 107, 107 n. 82 ; son épouse, voir PICAR.
- ROME (Italie), atelier monétaire à, p. 30, 40 ; Sacrée Rote à, p. 45.
- RONFOSSE (Jacques-Joseph), député des pauvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 171.
- ROOSENS (H.), auteur, p. 58.
- ROSMEER (commune de Bilzen), poterie de, p. 58.
- ROUSSELLE (Renée), paléontologue, p. 5 n. 1.
- RUGER (B.), auteur, p. 60 n. 7, 67.
- RUZETTE (N..., baron de), p. 177.

S

- SACRÉ (Alexandre), pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 152.
- SAINT-ABRAHAM, hôpital, à Liège, p. 69-173 ; apothicaires de, voir BRAILLE, GORDINNE, HENNET, LA FONTAINE, LOUYS, MARTEAU, PARADIS, WARIN ; bienfaiteurs de, voir COLOGNE, LEON, MARTHE ; brasseur de, voir GOESUIN : chapelle à, voir SAINTE-ELISABETH ; chapelains de, voir HABOUL, LE SUISSE, MASSET, VIVEGNIS ; chirurgiens de, voir BELLAIR, BLAVIER, CLERMONT, GROMMELIER, JAMART, JENICOT, LAMBERT, LEFEBVRE ; cour de, p. 73, 107, 116 ; commis de la cour de, voir CROIX ; greffiers de la cour de, voir LAMBERT, PATRON ; huissiers de la cour de, voir DELBROUCK, DEVILLERS ; maîtres de la cour de, p. 73, 89 n. 1, 97, 162, 164 n. 143, 165, 166, voir ANRAET, BADIN, BERWIR, BOVIER,

- CAMPO, COUNE, CROIX, DAMRY, DESSENER, DOTHÉE, EMBARD, EVRARD, FALLIESSE, FOSSÉ, GHUYOZ, GILMAN, GREGOIRE, GUILLAUME, HARDY, HELLIN, HENKART, HERMANS, JOYE, LACROIX, LAMBRECHT, LANDUITTE, LEFEBVRE, LEONARD, LOMBAR, LOMBARD, MANGONS, MARCELIS, PASCHALI, PICKAR, POST, RENIER, RIEUX, ROLLOUX, SCAFFE, SIBERT, THÉODAR, TIXHE, WALTERY, WATERI; maîtres de la cour de, voir GOUVERNEUR, HENDRIC, HOES, MATHOZ, PICAR, ROBRECK, SALMON, STENART; mayeur de la cour de, p. 73, voir GOESUIN; proviseurs de la cour de, voir CONRAD, GODARD, MATHEUS, SUTOR; tenants de la cour de, p. 89 n. 1, 97, 162, voir BEX, BIERGES, BOUSSART, BOVEAZ, CANISTRATA, COUNE, CROIX, DELBROUCK, DETHIER, DUMOULIN, FAUNES, FLERON, FRAYNEUX, FRERART, GOESUIN, HALING, HENAU, HEXTERMAN, HINNESDAEL, HOCX, JAMAR, JARDIN, LAMBERTI, LEMBORX, LOUVERVAL, MATHYS, MOLLIN, MOUTON, PATRON, PROUDHONS, SAINT-ESPRIT, SELYS, STOCKEM, SURLET, THAROULLE, VEILHES; dame gouvernante de, voir ANDRIER; donateurs de, voir BOVEAZ, GODARS, HENAU, HERKENRODE, MATHEUS, SURLET; économe de, voir LEMAINNANT; enfant trouvé de, voir EMONT, SERVAIS; hospitalier de, voir SIMEON; mambpurs de, p. 97; médecins de, voir BEAUFAYS, BLAVIER, DERORDE, FRESART, JAMOTTE, LA FONTAINE, LHOMMART, MARINNE, MARIOTTE, MORÉAL, PARADIS, PARFONDRY, ROLANS, SALMS, WERY; pasteurs de, p. 162, 164 n. 143, 165-166, voir BERWIR, HALING, LONGDOZ, SAUVEUR, VIGNERON; pensionnaires de, voir BANDE, BELIN, CARTROSE, COLLET, FAVECHAMP, HANSOULLE, SACRÉ; receveurs-compteurs de, voir CLOSON, COEKEN, DREXHUS, FLERON, GERMEAUX, LHOEST, ROLLANS, THAROULLE; servantes de, voir BARBE, CATHERINE, FOSSE, LAMAL, LEXHY, MOUTON; serviteurs de, voir BOISEBOIX, DEUILLERS, FRANÇOIS, NICOLAY; tuteurs et pères de, p. 162.
- SAINTAIN (Jean de), de Hal, pensionnaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 153.
- SAINT-DENIS, collégiale à Liège, p. 71; chanoine et cellerier de, voir LEON.
- SAINT-DESIR, chapelle, à Liège, p. 140-141.
- SAINT-DESIR, Hôpital, à Liège, p. 70, 130, 131, 140 n. 27, 141, 151; fondateur de, voir PORQUINI.
- SAINT-DISIER, voir SAINT-DESIR.
- SAINTE-ELISABETH, chapelle de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 72, 81.
- SAINT-EMPIRE, chevalier du, voir STOCKEM.
- SAINT-ESPRIT (Philippe de), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 94 n. 15.
- SAINTE-WALBURGE (dép. Liège), p. 108; église à, p. 176; hopitaux à, p. 70.
- SAINT-GEORGES, hôpital à Liège, p. 158.
- SAINT-GILLES (dép. Liège), p. 98; exposition, Quartier..., hier et aujourd'hui, p. 192.
- SAINT-GUILLAUME, autel, p. 92.
- SAINT-GUILLAUME, hôpital, à Liège, p. 92.
- SAINT-JACQUES, église, à Liège, p. 192.

- SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE** (Espagne, Galice), pèlerinage de, p. 71.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE**, p. 72, 79; décollation de, p. 168 n. 149.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE**, église, à Liège, p. 69, 71, 72, 72 n. 9, 73, 78, 83, 92, 103, 130; communs chapelains de, p. 109 n. 91, 127, 166, voir **LONGDOZ**; cure de, p. 172; curés de, voir **DANGIST**, **LONGDOZ**, **SAUVEUR**; mambour de, voir **PATRON**; paroisse de, p. 69, 75 n. 4, 90, 93 n. 95, 108, 114, 114 n. 110, 115, 168; cimetière de la paroisse de, p. 89, 130; paroissiens de la paroisse de, p. 70, 90, 159, 162, 164 n. 143, 165; paroissiens héritiers de la paroisse de, p. 89, 140, 141; pasteurs de, p. 171 n. 168, voir **HALING**, **STOCKIS**; pauvres de, p. 171; députés des pauvres de, voir **DELHEID**, **GOFFETTE**, **RONFOSSE**; prêtre de, voir **ANDRE**; patrons de, voir **CONRAD**, **GODARD**, **MATHEUS**; proviseurs et gouverneurs jurés de, voir **BLANGI**, **FROIDMONT**, **GIELEMAN**, **MOTTET**; tenants de, p. 140.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE**, hôpital à Liège, voir **SAINT-ABRAHAM**.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE**, rue, à Liège, p. 81, 85, 86, 88, 89.
- SAINT-JEAN-L'ÉVANGELISTE**, collégiale, à Liège, p. 123 n. 44; chanoine de, voir **BLAVIER**.
- SAINT-LAMBERT**, cathédrale, à Liège, p. 73, 178; chapitre de, p. 73; chanoines du chapitre de, p. 191; doyen du chapitre de, p. 73; documents lapidaires relatifs à, p. 191; exposition Le calendrier des Tréfonciers de la cathédrale..., p. 193; place, p. 5, 9; site archéologique de la place, p. 190; paroissiens de, p. 73; tréfoncier et grand écolâtre de, voir **GHYSELS**.
- SAINT-LEONARD**, porte, à Liège, p. 92 n. 9, 140 n. 27.
- SAINT-MICHEL**, hôpital, à Liège, p. 70, 73, 92, 98 n. 29, 169; receveur de, voir **BRASSINES**.
- SAINT-OMER** (France, Pas-de-Calais), bracelets découverts à, p. 15, 17.
- SAINT-PAUL**, collégiale, à Liège, p. 110; chanoine de, voir **HALING**.
- SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY** (France, Ain), procureur fiscal établi à, p. 156.
- SAINT-SERVAIS**, paroisse, à Liège, p. 115.
- SAINT-SIÈCLE**, p. 73.
- SAIS**, autel des, p. 92.
- SAIS**, hôpital à Liège, p. 92.
- SALLE** (France, Nord (?)), domaine de la, p. 174; receveur général du domaine de la, voir **HAXHE**.
- SALMON** (Barle), épouse de Gilles Théodar, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 74.
- SALMS** (Godefroid), médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 123.
- SALMS** (N...), échevin de la cité de Liège, p. 123 n. 40.
- SASSE** (l.-d. à Liège), p. 92 n. 9, 140 n. 27.
- SAUVEUR** (Jean ou Martin), curé de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, pasteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 93, 94 n. 15, 97, 103, 107, 162-163.
- SAUVEUR** (N...), conseiller de la cité de Liège, p. 102.
- SCAFFE** (Toussaint), marchand, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 106 n. 73.
- SCAILMONT** (départ. Manage), verres de, p. 186.
- SCHIETZEL** (K.), auteur, p. 9.
- SELYS** (François de), juriconsulte, conseiller perpétuel de la cité de

- Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79, 111.
- SENTEN, voir SAINTAIN.
- SERAING (prov. et ar. Liège), p. 181; dép. de, voir VAL-SAINT-LAMBERT; vicaire de, voir THILL.
- SERVAIS (Jean), enfant trouvé de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 165.
- SEVENBERG (P. F.), délégué du prince-évêque de Liège, p. 152.
- S GRAVENVOEREN, voir FOURON-LE-COMTE.
- SIBERT (Noël), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 99 n. 31, 106 n. 73; son épouse, voir MATHOZ.
- SIMEON (Jean), hospitalier de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 151.
- SLUSE, famille, p. 191.
- SLUSE, (N..., baron de), conseiller du prince-évêque de Liège, p. 112.
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE, donateur du musée du Verre à Liège par l'intermédiaire des sièges de Bruxelles et de Liège, p. 187.
- SOLIÈRES (dép. Ben-Ahin), haches à douilles de, p. 19.
- SPRIMONT (prov. et ar. Liège), commune rattachée à, voir GOMZÉ-ANDOUMONT.
- SPY (commune de Jemeppe-sur-Sambre), matériel lithique de, p. 191.
- STAMPFLI (H. R.), auteur, p. 9.
- STASSART (M.), auteur, p. 9.
- STASZIC, vicaire, en Pologne, p. 187.
- STATTE (dép. Huy, Marchin), épées de, p. 19; haches à douilles de, p. 19.
- STAVELOT (prov. Liège, ar. Verviers), terres de, p. 155.
- STEENBOS (dép. Fouron-le-Comte), sigles de tuiliers découverts à, p. 66.
- STEIN (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63.
- STENART (Anne), épouse de Henry Henkart, maîtresse de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 162.
- STOCKEM (Léonard de), chevalier du Saint-Empire, bourgmestre de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 110 n. 97.
- STOCKIS (Paul), pasteur de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, p. 172.
- SUR-LE-MONT, rue, à Liège, p. 71.
- SURLE RY (l.-d. à Vivegnis), sigles de tuiliers découverts à, p. 65.
- SURLET, hôtel de, à Liège, p. 79.
- SURLET (Louis), échevin de la cité de Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.
- SUTOR (Lambert), proviseur de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.

T

- TASSINARI (S.), auteur, p. 50.
- TERCAEFS (M. G.), donateur du musée du Verre à Liège, p. 187.
- TETRICUS, usurpateur gallo-romain; monnaie de, p. 51.
- THAROULLE (Erasmus), receveur-compteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79, 81, 167.
- THEODAR (Gilles), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 105-106, 106 n. 74; son épouse, voir SALMON.
- THEODAR (N..., le vieux), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 107.
- THEUX (prov. et ar. Liège), religieuse de, voir BARBE.

- THILL (Jean), de Vevignis, vicaire de Seraing, d'Antheit et de Verviers, curé de Lantremange et d'Ombret, desservant des Forges, professeur à Waremme, p. 181.
- THISSE (Jacques), donateur des musées Curtius et Ansembourg à Liège, p. 183, 193.
- THONUS, écu des, p. 178.
- THONUS (Lambert), ingénieur; vue de Liège par, p. 75.
- TOCCA, potier gallo-romain, à Lavoie, p. 46.
- TONGEREN, voir TONGRES.
- TONGRES (prov. Limbourg, ch.-l. ar.), poterie de, p. 58; sigles de tuiliers découverts à, p. 63.
- TOURNARS, famille, p. 102 n. 46.
- TRAJAN, empereur romain; poterie datée du règne de, p. 51.
- TREVES (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), atelier monétaire à, p. 31, 45, 51, 54.
- TRIAILLE (N...), conservateur de la bibliothèque des Chiroux à Liège, p. 75 n. 2.
- TRIXHE (Loets de), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 115.
- TROMME (F.), auteur, p. 62 n. 10, 68.
- TUFFREAU-LIBRE (A.-M.), auteur, p. 35.
- TULCAPRONS, famille, p. 180.
- U
- UNVERZAGT (W.), auteur, p. 57.
- V
- VACHON (N...), capitaine, p. 157.
- VALENS, empereur romain; monnaie de, p. 30.
- VALKENBURG (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 64, 66.
- VAL-SAINT-LAMBERT (dép. Seraing), cristallerie du, p. 191; archives de la cristallerie du, p. 187.
- VANDERHOEVEN (M.), auteur, p. 58, 60 n. 6, 68.
- VAN ES (A.), auteur, p. 40 n. 5.
- VAN IMPE (L.), auteur, p. 42 n. 5.
- VAN OSSEL (P.), auteur, p. 22 n. 1, 26 n. 2, 59 n. 1.
- VANVINCKENROYE (W.), auteur, p. 58.
- VAUDRICOURT (N... de), commissaire de guerre, p. 161.
- VEILHES (Henri li), tenant de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 73.
- VEKÉE, voie forestière, p. 181.
- VENISE (Italie), ouvrage imprimé à, p. 149-150.
- VERNIER, famille, p. 102.
- VERRE, musée du, à Liège, p. 183, 189, 190; donateurs du, voir DROST, FIEDOROWICZ, LANGEN, LÉLOUP, LEMPEREUR, MAUHIN, MICHA, MOREAU DE MELEN, QUITIN, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE, TERCAEFS.
- VERT DRAGON, maison du, à Liège, p. 79.
- VERVIERS (prov. Liège, ch.-l. ar.), p. 181; pays de, p. 181; vicaire de, voir THILL.
- VERVOZ (dép. Clavier), objets belgo-romains de, p. 190; site de, p. 193.
- VESPASIEN, empereur romain; poterie datée du règne de, p. 51.
- VESQUECOURT, rue, à Liège, p. 71.
- VICTOR, potier gallo-romain, p. 50, 52.
- VIEGHE (H.), auteur, p. 175 n. 2.
- VIGNERON (Jean-Antoine), chapelain, pasteur de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 115.
- VILLERS (N... de), commissaire de guerre du prince-évêque de Liège, p. 147.

- VISÉ (prov. et ar. Liège), p. 155, 190; communes rattachées à voir, LANAYE, LIXHE; région de, p. 191; sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65, 66.
- VIVEGNIS (commune d'Oupeye), l.-d. à, voir SUR LE RY; natif de, voir THILL; sigles de tuiliers découverts à, p. 63, 65.
- VIVEGNIS (N...), chanoine, chapelain de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 170.
- VLIERDEN, famille, p. 102 n. 46.
- VOEREN, voir FOURON.
- VOIE D'ÉMAEL (l.-d. à Lanaye), sigles de tuiliers découverts à la, p. 65.
- VON USLAR (F.), auteur, p. 42 n. 5.
- VOORBURG (Pays-Bas, Hollande du Sud), sigles de tuiliers découverts à, p. 63-64.
- VOROUX (départ. Voroux-lez-Liers), village de, p. 98.
- VOROUX-LEZ-LIERS (commune de Juprelle), départ. de, voir VOROUX.
- VOTTEM (commune de Herstal), p. 166; départ. de, voir BOUXHTAY; originaires de, voir BERNIER, ORBAN.
- VROENHOF (Pays-Bas, Limbourg), sigles de tuiliers découverts à, p. 66.
- WARIN (N...), apothicaire de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 127.
- WARNOTTE, famille, p. 180; écu des, p. 178.
- WARNOTTE (Grégoire), chanoine impérial; écu de, p. 178.
- WARNOTTE (Jean), p. 178; son épouse, voir PHILIPPI.
- WARNOTTE (N...), commissaire de la cité de Liège; écu de, p. 178.
- WARNOTTE-BELLEFLAMME, famille, p. 180.
- WATERI (N...), avocat, maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 115.
- WATTIEZ (René), p. 177.
- WEERT (Jean de), chef militaire, homme de guerre, p. 98, 103.
- WERY Léonard, médecin de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 212.
- WESTERLO (prov. Anvers, ar. Turnhout), régiment de, p. 123; membre du régiment de, voir DALE.
- WILLEMS (W. J. H.), auteur, p. 62 n. 9 et 10, 68.
- WINANS famille, p. 102 n. 46.
- WONCK (commune de Bassenge), maîtres de, p. 99 n. 32.

X

XHINEMONT, famille, p. 102 n. 46.

Z

- WALLONIE, béguinages de, p. 192.
- WALTERY (Pierre), maître de la cour de l'hôpital Saint-Abraham à Liège, p. 79-80.
- WANZE (prov. Liège, ar. Huy), commune rattachée à, voir ANTHEIT.
- WAREMME (prov. Liège, ch.-l. ar.), p. 181; commune rattachée à, voir LANTREMANGE; enseignant à, voir THILL.
- WARFUSEE (Guillaume, chevalier de), bourgmestre de la cité de Liège, p. 180.
- ZABCOWICE (Pologne), verrerie à, p. 187.
- ZIMMER (J.), auteur, p. 51.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Bracelet de l'âge du bronze récemment découvert au Mont Falize à Huy	14
Gisements cités dans le texte	15
Bracelets réniformes	16
Bracelets à tampons larges et plats	17
Huy — Mont Falize : photographie des 4 faces du bracelet récemment découvert	18
Situation de la villa de Loën à Lixhe	23
Plan général des vestiges de la vallée de Loën	24
Plan et coupe à travers la cave du bâtiment C	25
Plan et coupe à travers la cave B et le four implanté derrière la niche	26
Céramique provenant de la fosse J	28
Céramique provenant de la cave C	31
Trouvailles archéologiques	32
Objets en bronze, en os et en fer provenant de la cave C	34
Céramique provenant de la fosse D	36
Objets provenant de la fosse D	37
Céramique provenant de la cave B	39
Trouvailles provenant de la cave B	41
Céramique provenant de la fosse A et du puits 11	44
Objets provenant des fosses O et E	47
Objets provenant des secteurs L, G, F, I, V, R et H	49
Sandale en cuir, à semelle cloutée	55
Sigle de tuiliers MHF et CEC/CTEC de la villa de Loën à Lixhe	61
Carte de répartition des sigles des tuiliers MHF et CEC/CTEC	63
Plan parcellaire de la ville de Liège, 1837-1844	76
Plan de Jamar (1843)	77
Photo aérienne prise en 1947	78
Photographie des restes de l'hôpital Saint-Abraham prise lors de sa destruction en 1963	84
Hôpital Saint-Abraham, façade perpendiculaire en Potièrue ..	84
Hôpital Saint-Abraham, entrée principale à Feronstrée	85
Hôpital Saint-Abraham, façade parallèle à Feronstrée	85
Hôpital Saint-Abraham, façade parallèle à la rue Saint-Jean-Baptiste	85
Colonne soutenant les voûtes de la cave	87

	Pages
Démolition de la façade parallèle à la rue Saint-Jean-Baptiste	88
Façade parallèle à Potiérue	88
Décret d'Antoine Albergati, 27 décembre 1613	96
Le médecin - plaque de foyer en fonte - du sculpteur Joseph Nelis	148
Anonyme - Anvers-Venise, 1595 - « Sette Salmi penitentiali »	149-150
« Joan. Fernelii universa medicina »	154
Placard du 1 ^{er} septembre 1679	165
« La défense contre ... l'hôpital Saint-Abraham »	166
Portrait de Jean de Haze	175
Matrice de sceau liégeois du XV ^e siècle	184
Christ en croix au poinçon de Tongres	185
Vase signé par Michèle Luzoro, vers 1980	186
« Verrerie forestière » par Charles Conrad, 20 ^e siècle	188

TABLE DES AUTEURS

	Pages
CATRICE (Pierre), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	196-218
CRETON (Paul-Charles), Hypothèses héraldiques sur un tableau liégeois du XVI ^e siècle	178-180
ENGEN (Luc), Musée d'Archéologie et des Arts Décoratifs de Liège : rapport du conservateur. Année 1983	183-194
HANKART (Robert), L'ancien hôpital Saint-Abraham. Des origines à la fin de l'ancien régime	69-173
HANSOTTE (Georges), In Mémoriam Jean Thill	181
HAYE (Thierry de la), Le portrait dit du conseiller de Haxhe. Rectification d'identification	174-177
OTTE (Marcel), Un bracelet de l'âge du bronze découvert au Mont Falize à Huy	13-21
PIEYNS (J.), Rapport du secrétaire pour l'année 1983	182
ROUSSELLE (Renée), Faune omalienne récoltée place Saint-Lambert à Liège lors des fouilles de 1907	5-12
VAN OSSEL (P.), Le matériel archéologique de la villa romaine de Loën à Lixhe	22-58
VAN OSSEL (P.), A propos des sigles de tuiliers découverts à Loën (Lixhe)	59-68

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faune omalienne récoltée place Saint-Lambert à Liège lors des fouilles de 1907, par Renée ROUSSELLE	5-12
Un bracelet de l'âge du bronze découvert au Mont Falize à Huy, par Marcel OTTE	13-21
Le matériel archéologique de la villa romaine de Loën à Lixhe (Prov. de Liège), par P. VANOSSEL	22-58
A propos des sigles de tuiliers découverts à Loën (Lixhe), par P. VANOSSEL	59-68
L'ancien hôpital Saint-Abraham à Liège. Des origines à la fin de l'ancien régime, par Robert HANKART	69-173
Le portrait dit du conseiller de Haxhe. Rectification d'identification, par Thierry de la HAYE	174-177
Hypothèses héraldiques sur un tableau liégeois du XVI ^e siècle, par Paul-Charles CRETON	178-180
In Memoriam Jean Thill, par Georges HANSOTTE	181
Rapport du secrétaire pour l'année 1983, par J. PIEYNS	182
Musée d'Archéologie et des Arts Décoratifs de Liège : rapport du conservateur. Année 1983, par Luc ENGEN	183-194
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Pierre CATRICE	196-218